THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

1756/5

MÉMOIRES POUR L'HISTOIRE DES SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Octobre, 1756. I. vol.

MÉMOIRES POUR L'HISTOIRE DES SCIENCES ET BEAUX-ARTS,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur LE PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

OCTOBRE, 1756. I. vol.

A PARIS,

Chez { CHAUBERT, Quai des Augustins, à la Renommée.
HERISSANT, rue Neuve Notre-Dame, à la Croix d'or.

M. DCC. LVI.

Avce Approbation, & Privilége du Roi.

CES MEMOIRES COMMENCE'S en Janvier 1701, forment (compris celui-ci) 705 volumes: Sçavoir,

ANNE'ES.	VOL.	ANNE'ES.	VOL.
1701.	9.	1729.	12.
1702.	12.	1730.	12.
1703.	12.	1731.	12.
1704.	13.	1732.	12.
1705.	12.	1733.	12.
1706.	12.	1734.	12.
1707.	12.	1735.	14.
1708.	12.	1736.	15.
1709.	12.	1737.	13.
1710.	12.	1738.	13.
1711	12.	1739.	14
1712.	12.	1740.	13.
1713.	12.	1741	12.
1714.	12	1742.	12.
1715.	12.	1743.	12.
1716.	12.	1744.	12.
1717.	12.	1745.	12.
1718.	12.	1746.	15.
1719.	12.	1747.	14.
1720.	5.	1748.	15.
1721.	12.	1749.	14.
1722.	12.	1750.	15.
1723.	12.	1751.	14.
1724	12.	1752.	15.
1725.	12.	1753.	16.
1726.	13.	1754.	16.
1727.	12.	1755.	16.
1728.	12.	1756.	13.

Chacun de ces volumes se vend 15 s. en feuilles, & 16 s. broché.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Octobre, 1756. I. vol.

ARTICLE XCVII.

*MÉMOIRES DE M. DE**** pour servir à l'Histoire des Négociations, depuis le Traité de Riswich jusqu'à la Paix d'Utrecht.*

Tome III. * pages 439. A la Haye. M. DCC. LVI.

PENDANT deux ans, la Hollande avoit été un théatre trop contraire aux Négociations pour n'en pas chercher ailleurs un plus favorable : en 1711, on le trouva en Angleterre. On ſçavoit alors que le Roi & la Reine d'Eſpagne, loin de conſentir à quitter leur Thrône, en auroient plutôt tranſféré le ſiège aux Indes Occidentales ; comment donc le Roi auroit-il pû, dans l'eſpace de deux mois, les forcer à en deſcendre, s'il eût contracté avec ſes ennemis un ſi *injuſte engagement ?* » Qui » eût dit alors, *demande l'Auteur* » *de ces Mémoires*, que les proſ-

* Ce Volume continue la troiſiéme & la quatriéme Partie de ces Mémoires, c'eſt-à-dire les négociations de Londres en 1711, & d'Utrecht en 1712.

» pérités de cette alliance ſi formidable des ennemis de la France » & de l'Eſpagne étoient à leur » dernier période ; que l'Etre ſouverain qui fixe les limites de la » mer..... arrêteroit inceſſamment » le torrent de tant de victoires ; » que deux ans ne s'écouleroient » pas encore, & qu'avant ce terme » ces Guerriers ſi fiers, ſi enyvrés » de leurs ſuccès, confondus alors » dans leurs deſſeins, reſtitueroient » au Roi les plus importantes des » Places qu'ils lui avoient enlevées ; qu'il ne ſeroit plus queſtion de leur part, ni d'en exiger » en ôtage pour la ſûreté de la » parole inviolable d'un grand » Roi, ni de propoſer comme baſe, » & régle invariable d'un Traité, » des préliminaires odieux.... que » la mémoire en ſeroit abolie ; que » ce ſeroit faire grace aux Hollandois, que d'oublier la hauteur » de leurs diſcours ?

Le troisième & le dernier Volume de ces Mémoires contient l'Histoire de cette étonnante révolution. On peut regarder la grande alliance comme une action théatrale, dont le nœud a été formé & l'intrigue développée dans les deux premiers Volumes de cet Ouvrage, & dont le dénouëment a été réservé au troisième. Il y a peu de Poëmes dramatiques où de si puissants intérêts soient agités; où ils soient mêlés à de si fortes passions. L'orgueil des Alliés poussa si loin l'abus de leurs prospérités, qu'il en tarit la source. La facilité de Louis XIV. malheureux brisa leur dureté, sa patience confondit leur présomption ; ils n'obtinrent point les avantages qu'ils s'étoient promis, ils perdirent ceux qu'ils avoient dédaignés.

Le premier évènement qui prépara une catastrophe si peu attendue, fut la victoire que M. de

Vendôme remporta ſur le Comte de Staremberg, à la bataille de Brihuéga au mois de Novembre 1710. Quoique reconnu à Madrid, à Tolède & ailleurs, l'Archiduc n'en étoit pas plus aimé en Eſpagne. L'armée battue manqua bientôt de ſubſiſtances & de ſoldats : le poids de la guerre devenoit plus onéreux aux Alliés, à meſure que les moyens de la continuer manquoient à leur ligue : la paix étoit néceſſaire à leur foibleſſe : la diminution de leurs forces rallentiſſoit le feu de leur animoſité. *Mais*, comme le dit notre Auteur, *la voie de nos armes n'étoit pas celle que la Providence divine avoit choiſie pour calmer l'Europe. Les Hollandois avoient laiſſé échapper les occaſions de contribuer à ſa tranquilité, l'honneur en étoit réſervé à l'Angleterre.*

Ce Royaume étoit alors diviſé en deux factions, les Thorys par-

tisans de l'autorité Monarchique ; & les Wigths zélateurs du Gouvernement Républicain. Sur les dogmes de la Religion, ces deux partis n'étoient pas plus d'accord que sur les maximes d'Etat. Les Wigths avoient à leur tête Godolphin, grand Trésorier d'Angleterre, & Marlborough, Général des troupes de la Nation. L'intérêt de leur fortune & le mariage de leurs enfans avoient formé, entre ces deux hommes, l union la plus intime. Godolphin, dans l'administration des Finances, avoit autant de succès que Marlborough dans le commandement des armées. Leur parti dominoit dans le Parlement ; ainsi les Thorys ne pouvoient l'affoiblir qu'en faisant perdre aux chefs des Wigths la confiance de la Reine, pour dissoudre ensuite le Parlement & en convoquer un nouveau.

La Reine eut occasion de sentir

combien le plus puiſſant des deux partis étoit ennemi de ſon autorité : en conſéquence, elle fit de grands changemens dans les charges de l'Etat. Les Wigths s'en allarmerent, firent des remontrances, & préſenterent des adreſſes. En Hollande la frayeur fut auſſi vive : pour la diſſiper, la Reine déclara qu'elle ne feroit point d'autres changemens dans ſon Conſeil, & que rien ne ſeroit capable d'altérer ſa confiance en la fidélité & capacité du Duc de Marlborough.

Après la rupture des conférences de Gertruydemberg, la charge de grand Tréſorier, ôtée à Godolphin, fut partagée entre cinq perſonnes. Harley, qui n'étoit pas le premier des cinq collègues, en devint bientôt le chef par ſon génie, ſes lumières, ſon expérience & ſon manège. Indifférent pour les deux partis, il ne s'attachoit

qu'à celui dont il avoit le plus à eſpérer pour ſa fortune. Ennemi ſecret de Marlborough qui lui avoit fait perdre la charge de Secrétaire d'Etat ; il n'aſpiroit, dans toutes ſes démarches, qu'à la confiance de la Reine, perſuadé qu'il n'avoit point de meilleure route à prendre pour ſatisfaire ſon ambition & ſa vengeance.

Par ſa hauteur & ſon ingratitude, la Ducheſſe de Marlborough avoit perdu ſon crédit auprès de la Reine Anne. Une de ſes parentes, nommée Hill, qu'elle avoit fait entrer au ſervice de cette Princeſſe, profita de l'imprudence de ſa Bienfaitrice, applaudit au juſte courroux de ſa Maîtreſſe, & ſçut l'aigrir contre la Ducheſſe & le Duc ſon époux : Hill en avoit reçu des mécontentemens, dont elle conſervoit un vif reſſentiment. Cette femme alors mariée à Mashan, qui fut Lord dans la ſuite, & conſeillée par

Harley son ami, ne manquoit pas de moyens pour décrier Marlborough auprès de la Reine, & pour faire redouter le pouvoir & l'opulence d'un Général que son bonheur à la guerre avoit rendu seul *Maître de l'armée, de la flotte & des impôts.* Hill représentoit sans cesse à la Reine le dépérissement du Commerce, l'épuisement des Finances, les dettes de l'Etat, la continuation *d'une guerre infructueuse*, qui appauvrissoit le Royaume & n'enrichissoit qu'un Général aussi jaloux d'étendre sa puissance que de borner l'autorité royale. La Mashan introduisit Harley auprès de la Reine, qui fut charmée de son entretien & de ses vues. Il fit sentir à cette Princesse que Marlborough & Godolphin jouissoient d'un pouvoir excessif & odieux à toute la Nation; que l'Angleterre voyoit, avec indignation, des richesses immenses, s'accumuler dans

deux familles unies par tous les liens du ſang & de l'intérêt ; qu'on avoit donné le change à la Reine dans l'affaire du DoƐteur Sachevrel, dont le Parlement avoit condamné les Sermons, moins, *diſoit Harley*, pour ce qui lui étoit échappé contre l'adminiſtration de l'Etat que pour ce qu'il avoit avancé en faveur de l'obéiſſance duë à l'autorité royale, & contre les Wigths qui en étoient les ennemis déclarés.

Ce fut ſur ces avis que la Reine réſolut d'affoiblir leur parti, & fit tous les changemens dont nous avons parlé : les Alliés en conçurent des inquiétudes qui ne purent être diſſipées par les proteſtations de la Reine, mais qui furent ſimplement calmées par le commandement des armées continué au Duc de Marlborough. Cependant les nouveaux Miniſtres limiterent ſon autorité, qui ne pouvoit tomber totalement que par un Traité de

paix avec la France : on y étoit plus disposé en Angleterre qu'en Hollande : la difficulté étoit d'informer secrétement Louis XIV. de cette disposition : on trouva, pour cette importante ouverture, un moyen si caché, si secret, qu'on ne put en avoir le moindre soupçon.

On a écrit que le Maréchal de Tallard, pendant sa prison en Angleterre, avoit fait les premiéres ouvertures de la paix. » Ce n'est » pas, *dit l'Auteur de ces Mémoi-* » *res*, la seule fausseté donnée pour » vérité. L'Abbé Gaultier eut l'hon- » neur de porter les premiéres pa- » roles de la paix, & l'on doit à » sa mémoire la justice de louer sa » sagesse, sa discrétion, les bons » avis qu'il donna pendant le cours » de la négociation sans abuser de » la confiance des Ministres d'An- » gleterre. « Cet Abbé étoit un Ecclésiastique de S. Germain, laissé à Londres par M. le Maréchal de

Tallard, après la rupture des deux Couronnes. La commiſſion, dont cet Ambaſſadeur chargea l'Abbé Gaultier, fut de ſuivre le cours des affaires, & d'en inſtruire M. de Torcy par des Lettres aſſez rares & aſſez ſages pour prolonger impunément ſon ſéjour en Angleterre. Il diſoit la Meſſe dans la Chapelle du Comte de Galas, Ambaſſadeur de l'Archiduc. Le Comte de Jerſey, qui étoit lié avec les nouveaux Miniſtres, & qui connoiſſoit cet Abbé, le propoſa comme un homme de confiance qu'on pouvoit envoyer en France : il fut agréé & partit de Londres avec des inſtructions verbales. » Voulez-» vous la paix, *dit-il en abordant* » *le Miniſtre à Verſailles* ; je viens » vous apporter les moyens de la » traiter, & de conclure indépen-» damment des Hollandois, indi-» gnes des bontés du Roi & de » l'honneur qu'il leur a fait tant

» de fois, de s'adresser à eux pour » pacifier l'Europe..... Quant aux » moyens d'entamer une négocia» tion, & de la conduire à une » heureuse fin; donnez-moi, *dit-il*, » une Lettre pour Mylord Jersey, » écrivez-lui simplement que vous » avez été bien-aise d'apprendre de » moi qu'il étoit en bonne santé, » que vous m'avez chargé de le » remercier de son souvenir, & de » lui faire vos complimens. «

Pour concilier les avis différents qui s'ouvrirent dans le Conseil du Roi, M. de Torcy proposa de charger l'Abbé Gaultier de dire aux Ministres de la Reine » que le » Roi, justement irrité de la con» duite des Etats généraux, ne vou» loit plus entendre parler de la » paix par la voie de la Hollande; » mais qu'il en traiteroit avec plai» sir par l'entremise de l'Angle» terre. « L'Abbé Gaultier repartit sur le champ pour Londres avec

la Lettre qu'il avoit demandée, & en revint bientôt demander un Mémoire qui eût plus de précision que les paroles portées par l'Envoyé, & qui d'ailleurs fût de nature à être communiqué à la Hollande. Instruit de la négociation entamée, le Roi d'Espagne consentit à céder Port-Mahon & Gibraltar aux Anglois, & Louis XIV. promit d'*agir très-fortement* auprès de ce Monarque, afin d'en obtenir tous les avantages qu'ils désiroient pour leur Commerce des Indes & de la Méditerrannée.

Jaloux de se conserver la négociation, les Hollandois écrivirent en Angleterre que, si, de concert avec la Reine, la France vouloit renouer chez eux les conférences, le Roi seroit content de leur zèle : ainsi les deux Puissances, auparavant ennemies de la paix générale, s'envioient alors l'honneur de la procurer. Mais la négocia-

tion languit jufqu'au temps où Harley obtint la charge de grand Tréforier, & le titre de Comte d'Oxford. Son ambition étant fatisfaite, il devint plus ardent comme plus intéreffé à hâter la paix, que l'état des Finances rendoit néceffaire; mais il vouloit des conditions qui ne fiffent pas regretter l'ancien miniftère. Pour y réuffir, Prior, qui étoit connu en France, y fut envoyé avec l'Abbé Gaultier. Le premier étoit porteur d'un Mémoire, où les Anglois expofoient leurs prétentions qui ne tendoient à rien de moins qu'à faire paffer entre leurs mains le Commerce de la France & de toute l'Europe. De peur de rompre une négociation à peine commencée, en donnant au Mémoire des Anglois la *réponfe précife & pofitive* que Prior demandoit, le Roi prit le parti de traiter en détail fur chacune de leurs prétentions, & de porter à Londres la

négociation : il choiſit le Sieur Ménager pour cette commiſſion ; & il lui donna les plus ſages inſtructions. Cet habile Négociant répondit dignement à la confiance dont le Roi l'honoroit. Jamais négociation plus importante ne fut confiée à deux hommes qui le fuſſent moins ; elle n'en fut que mieux conduite. Le zèle, la fidélité, la prudence de l'Abbé Gaultier s'allioient merveilleuſement avec la ſoupleſſe, la droiture & l'intelligence de Ménager. Les Hollandois n'oublièrent aucun artifice pour troubler leurs opérations ; mais le Roi de France & la Reine d'Angleterre mirent, dans leur correſpondance, une franchiſe & une bonne foi réciproquement inviolables. Le nœud de leur union ſe fortifioit par les efforts que les Wigths faiſoient pour le rompre : on prévint les troubles qu'ils vouloient exciter. Galas, Ambaſſadeur de

l'Archiduc, prit le change en voulant le donner ; Marlborough ſe perdit en voulant perdre ſes rivaux les nouveaux Miniſtres ; les manœuvres de Buys inſpirerent des précautions qui déconcerterent les intrigues de ce Penſionnaire d'Amſterdam. Les complots formés contre le miniſtère Anglois ayant échoué, il en fut plus favorable à une négociation dont le ſuccès lui devoit être glorieux : les facilités qu'apportoit la France à tout ce qu'on propoſoit, étoient autant de ſûretés qu'on ne pouvoit ébranler. Les Articles les plus avantageux à la Reine & à ſon Royaume, furent ſignés à Londres : ſur leurs Alliés réciproques, Louis XIV. & la Reine Anne s'expliquerent ouvertement, convinrent des Articles les plus eſſentiels, & ſur les autres ſe promirent d'agir de concert à la paix générale, pour obtenir à ces Alliés les conditions les plus

juſtes & les plus raiſonnables. Ainſi malgré tous les obſtacles qu'on y oppoſoit, la négociation s'avançoit en Angleterre ſous les auſpices de la vérité & de la probité. On en bannit tous ces détours inſidieux, tous ces pièges frauduleux qu'on regarde comme les reſſources de la Politique, & que l'Auteur de ces Mémoires en croit plutôt l'écueil & la ruine. Un ſimple Eccléſiaſtique & un Négociant éclairé jettoient donc, en Angleterre, au milieu des factions & des paſſions les plus violentes, les fondemens d'une paix générale, & réduiſoient à l'impuiſſance de la traverſer, les plus redoutables Puiſſances, les plus dangereux Miniſtres, & les plus fameux Généraux de l'Europe. Les progrès & les embarras de leurs opérations ſont décrits dans ces Mémoires avec tant de chaleur & de vérité, qu'en les liſant on s'imagine aſſiſter à ces ſcènes critiques,

où le ſort général de l'Europe dépendoit de tant de ligues nationales & de tant de cabales particuliéres. On en retrace ici tous les mouvemens : mais nous ſommes obligés de les omettre pour ſuivre la négociation en Hollande.

La Ville d'Utrecht fut choiſie pour en être le ſiège, afin de diminuer l'influence que pourroit y avoir Heinſius : on ſe ſouvenoit trop des Articles odieux qu'il avoit propoſés pour préliminaires : on devoit travailler ſur un plan plus juſte & plus raiſonnable. La ſituation de Philippe V. n'étoit plus la même, ſon Thrône étoit trop affermi pour que l'Archiduc pût l'ébranler : l'Empereur Joſeph étoit mort le 17. Avril 1711 : ſon frère l'Archiduc étoit ſon ſeul héritier : l'intérêt des Alliés n'étoit pas de réunir ſur ſa tête l'Empire & toute la ſucceſſion d'Eſpagne : ainſi, en 1712, les affaires de l'Europe avoient pris

une face bien plus favorable à la France.

Buys qui n'avoit passé en Angleterre que pour y jouer le rôle d'un *incendiaire*, comme le lui reprocha le grand Trésorier, fut nommé, par la Province de Hollande, pour assister aux conférences d'Utrecht. Pendant que les Ministres des Puissances s'y assembloient, Marlborough, convaincu de Péculat, fut privé de tous ses emplois, & le Duc d'Ormond revêtu de ses dépouilles. Le Prince Eugène n'arriva à Londres qu'après cette catastrophe. Marlborough lui reprocha vivement un retardement qu'il attribuoit à la *gravité Autrichienne*. Ce Prince n'étoit allé en Angleterre que pour y troubler les opérations du nouveau ministère. Après en avoir conféré avec Marlborough, ils conclurent ensemble qu'il falloit plutôt gagner ces Ministres, & en

obtenir

obtenir de nouveaux ſubſides pour la campagne prochaine, & ſur-tout pour la guerre d'Eſpagne. On ſe précautionna contre leurs menées, & l'agitation qu'ils cauſoient à Londres, ſe calma par le retour du Prince en Hollande.

A l'ouverture des conférences d'Utrecht, qui ſe fit le 29. Janvier 1712, l'Auteur nous peint le deuil où le Roi fut plongé par la mort du Grand-Dauphin, du Duc & de la Ducheſſe de Bourgogne, & du Duc de Bretagne. Ces triſtes évènemens qui rapprochoient la Couronne de France de la tête du Roi d'Eſpagne, refroidirent les Plénipotentiaires Anglois, & formoient à la paix un obſtacle imprévu. Pour le lever, on fit propoſer à Philippe V. de renoncer au droit que ſa naiſſance lui donnoit ſur la France, ou de le conſerver en acceptant un échange pour la Couronne d'Eſpagne.

Philippe ne balança point à conſentir à la renonciation plutôt qu'à l'échange, quoique le Roi, par la Lettre la plus tendre, l'eût invité à préférer l'échange. *Je donne par-là*, dit-il dans ſa Réponſe, *également la paix à la France, je lui aſſûre pour Alliée une Monarchie, qui, ſans cela, pourroit un jour, jointe aux ennemis, lui faire beaucoup de peine, & je ſuis en même temps le parti qui me paroît le plus convenable à ma gloire, & au bien de mes ſujets, qui ont ſi fort contribué par leur attachement & leur zèle, à me maintenir la Couronne ſur la tête.*

Tandis que les Alliés ſongeoient plutôt à rompre qu'à continuer les conférences, le Roi de France & la Reine d'Angleterre avançoient la négociation plus par eux-mêmes que par leurs Miniſtres. Les changemens ſi fréquents en Angleterre,

les recherches ſur la conduite des Miniſtres, ſoit au-dehors, ſoit audedans du Royaume, inſpiroient à l'Evêque de Briſtol & au Comte de Stafford, Plénipotentiaires de la Reine, des frayeurs qui les rendoient auſſi froids, auſſi lents que circonſpects & timides. Néanmoins on ſigna entre les deux Couronnes le plan d'une ſuſpenſion d'armes qu'on pouvoit prolonger juſqu'à quatre mois, s'il étoit néceſſaire. On y ſpécifia les renonciations à faire pendant la ſuſpenſion tant par le Roi d'Eſpagne à la Couronne de France, que pour les Princes de la famille Royale de France à la Couronne d'Eſpagne, & la remiſe de Dunkerque aux Anglois juſqu'à la déciſion de l'équivalent que les Hollandois donneroient pour la démolition de cette Place & de ſon Port.

Le Duc d'Ormond, ſelon l'ordre qu'il en avoit reçu de la Reine,

s'étant excuſé de joindre ſes troupes à celles du Prince Eugène qui avoit formé le plan d'une attaque avantageuſe, l'Evêque de Briſtol déclara, dans Utrecht, la ſuſpenſion convenue, montra les ordres que la Reine lui avoit envoyés, & communiqua aux Miniſtres des Alliés la harangue que cette Princeſſe avoit faite en propoſant à ſon Parlement la ſuſpenſion : dès-lors il n'eut pas tant de reſerve en traitant avec nos Plénipotentiaires, qui, de leur côté, déclarerent que la harangue de la Reine *contenoit mot à mot* la réponſe du Roi, qu'il n'y en avoit point d'autre à eſpérer, & qu'il ne leur étoit pas permis d'y rien ajoûter.

Alors tomba la préſomption des Plénipotentiaires Hollandois, qui s'étoient flattés de pénétrer bientôt dans le cœur de la France ; ils tremblerent pour leur propre pays. Mais les troupes qui étoient à la

ſolde de la Reine, refuſerent de ſuivre le Duc d'Ormond, juſqu'à ce qu'ils euſſent reçu de leurs Maîtres l'*ordre exprès*. Si ce refus calmoit l'inquiétude des Alliés, il donnoit auſſi au Roi un ſujet légitime de ſe croire diſpenſé d'ouvrir Dunkerque aux Anglois; il n'y avoit engagé ſa parole que ſous la condition d'une ſuſpenſion générale, de la part de toutes les troupes que Marlborough avoit commandées dans les Pays-Bas. Réduire cette condition à une ſuſpenſion particuliére entre l'armée du Roi & les ſeules troupes Angloiſes, c'étoit un dernier effort des ennemis de la paix, comme le déclara le Vicomte de Boolinbroke de la part de la Reine, qui n'en étoit que plus déterminée à cimenter ſon union avec la France, pour rétablir la tranquillité publique. Ce Secrétaire d'Etat ajoûtoit que ſi les Officiers des troupes ſéparées refu-

ſoient de ſe joindre à l'armée Angloiſe, la Reine ceſſeroit de payer leur ſolde; qu'elle regarderoit leurs Maîtres comme ſes ennemis déclarés, & qu'en conſéquence elle envoyoit au Duc d'Ormond l'ordre de leur déclarer ſes intentions & de s'y conformer. Boolinbroke aſſûroit au nom de la Reine qu'elle n'attendoit que la remiſe de Dunkerque aux Anglois, pour conclure ſa paix particuliére avec la France. Le Roi accepta cette condition, expédia ſes ordres au Maréchal de Villars, en donna avis au Duc d'Ormond, & conſentit à la ſuſpenſion de toute hoſtilité par mer & par terre entre la France & l'Angleterre.

Les partiſans de la guerre en Hollande ne ſongerent qu'à diſſiper les apparences de la paix, dont la ſuſpenſion d'armes étoit *le prélude :* pour enflammer leur zèle, les Wigths annonçoient un nou-

veau Parlement favorable à la cauſe commune. Le Comte de Sinzendorff ajoûtoit à ces promeſſes » que » les forces réunies de l'Empereur, » de l'Empire & de la Hollande ſuffiroient pour ſoûtenir une guerre » défenſive juſqu'au moment où » la révolution certaine, ſelon lui, » éclateroit en faveur du Duc de » Hanover, & changeroit le Gou» vernement d'Angleterre au point » que les hoſtilités contre la Fran» ce recommenceroient plus for» tement que jamais. «

Quand le Comte de Stafford, revenu d'Angleterre en Hollande, eut annoncé aux Etats-Généraux, *avec autant de force que de franchiſe*, les ſuites qu'auroit leur refus de conſentir à la ſuſpenſion d'armes, ils devinrent plus traitables; ils ordonnerent au Prince Eugene de ſuſpendre tout mouvement au moins pendant ſix jours, délai qu'ils accordoient moins à leurs inclina-

tions qu'à leur propre foiblesse. Après l'entrée des troupes Angloises dans Dunkerque, les Hollandois craignirent que, s'ils s'opiniâtroient à refuser la suspension d'armes, le Roi ne cédât cette Ville fortifiée aux Anglois.

Heinsius s'opposoit vivement à une paix dont il avoit manqué l'heureux moment : il aimoit mieux une guerre éternelle qu'une pacification due à la Puissance ou à la médiation de l'Angleterre. Il soûtenoit que de tels Alliés la régleroient, pour la Hollande, à des conditions plus dures que celle qu'on pourroit recevoir du Roi ; qu'il avoit des moyens de réparer la bréche faite à la grande alliance par la défection de l'Angleterre, & qu'il étoit cruel de voir la France abattue par la paix, se relever & triompher par la négociation.

En France, tout le monde n'étoit pas persuadé qu'on eût pris la route

la plus ſûre pour arriver à une paix tant déſirée : le premier de nos Plénipotentiaires étoit plus prévenu pour les Hollandois que pour les Anglois ; mais le Roi, fidèle à ſes engagemens avec la Reine, ne ſongea plus qu'à les conſommer par une paix particuliére. La concluſion en fut retardée par une demande imprévue en faveur du Duc de Savoye ; c'étoit le Royaume de Sicile que la Reine exigeoit pour ce cher Allié, comme *une choſe dont elle ne pouvoit ſe déſiſter*, ce ſont les termes dont ſe ſervit Boolinbroke. Dans l'intention du Roi, ce Royaume étoit deſtiné au Duc de Bavière comme un dédommagement dû à ce fidèle Allié de la France. Louis XIV. avoit *donné & ſouvent renouvellé des ordres très-précis à ſes Plénipotentiaires, de conſidérer ce qui regardoit la Maiſon de Bavière, comme un des points principaux de leur*

négociation. Dans sa réponse à la Reine, le Roi dissimula sa peine, & accorda ce qu'on lui demandoit, à condition que la Reine *feroit ensorte que l'Electeur de Bavière fût maintenu dans la Souveraincté des Pays-Bas, que le Roi d'Espagne lui avoit cédée*. La Reine envoya en France, avec Prior & l'Abbé Gaultier, le Vicomte de Boolinbroke chargé de sa réponse, & la décision de la paix fut remise après leur arrivée. Cette affaire suscita un orage contre Boolinbroke, lorsque le Duc d'Hanover eut succédé à la Reine Anne : ce Prince commit Robert Walpol pour faire de rigoureuses recherches contre le Secrétaire d'Etat & contre le Comte d'Oxford. Walpol saisit avec ardeur cette occasion de gagner la confiance du nouveau Roi, & de se venger de la prison où son opposition à la paix l'avoit fait enfermer.

La défaite du corps détaché que le Comte d'Albermale commandoit à Denin, & la prise des magazins où les ennemis avoient leurs provisions pour la campagne, furent un évènement décisif tel qu'il le falloit pour déterminer les Hollandois à donner la Réponse précise que leur demandoient les Plénipotentiaires. En vain le Prince Eugène voulut couvrir le malheur de cette journée en publiant qu'il ne pouvoit déranger ses projets, ni l'empêcher de se présenter en vainqueur aux portes de Paris. *Ces bravades*, dit l'Auteur de ces Mémoires, *convenoient peu à la réputation d'un Général, dont le vrai mérite connu étoit hors de toute contestation.*

Le Roi avoit prévu de loin que, si les Anglois ne se saisissoient de Gand & de Bruges, l'opiniatreté des Hollandois seroit inflexible : il en avertit le Duc d'Ormond, qui

avoit reçu de Stafford le même conſeil & qui l'exécuta. Boolinbroke arriva en France avec des inſtructions qui n'étoient pas conformes aux conſeils qu'il avoit ouverts, c'eſt-à-dire à la concluſion d'une paix définitive entre la France & l'Angleterre. Mais l'attention du grand Tréſorier à ménager le Duc de Hanover, dont il craignoit la vengeance future, fit qu'on s'en tint au projet d'une ſuſpenſion. Ce parti ſouffrit des embarras qui ne laiſſerent pas à la *Reine, dont les infirmités augmentoient, le loiſir de pourvoir avant ſa mort, au repos de ſon Royaume, non plus qu'à la ſûreté de ſes Miniſtres dont elle avoit été fidélement ſervie.*

Voyant qu'après la ſéparation de l'Angleterre la guerre ſeroit inſoûtenable, & qu'on ne pouvoit compter ſur les eſpérances dont le Prince Eugène flattoit nos ennemis, les Hollandois recoururent

aux Plénipotentiaires d'Angleterre, & leur demanderent leurs bons offices pour renouer la négociation avec ceux de la France. Ceux-ci consentirent à reprendre les conférences, pourvû que la harangue de la Reine Anne à son Parlement servît de plan au Traité de paix, en y faisant quelques restrictions selon les ordres que le Roi leur en avoit donnés. Les Ministres des autres Alliés accoururent de la Haye à Utrecht pour s'opposer à l'ouverture de ces conférences, & le Comte de Sinzendorff la fit retarder.

Après l'arrivée de Boolinbroke à Paris, le Traité pour la suspension d'armes fut bientôt dressé & signé tel que le Roi le désiroit: ce Traité changea la situation de la France. *Nous prenons*, écrivoit d'Utrecht le Cardinal de Polignac, *la figure que les Hollandois avoient à Gertruydemberg, & ils prennent*

la nôtre. C'est une revanche complette. Le Comte de Sinzendorff sent bien vivement sa décadence.

M. de Torcy & le Vicomte de Boolinbroke eurent la gloire de finir un ouvrage qui fut aussi heureusement conduit qu'il avoit été dangereusement traversé. Entre la France, l'Angleterre, les Etats-Généraux, le Portugal, le Duc de Savoye & l'Electeur de Brandebourg, les Traités de paix furent conclus & signés à Utrecht, le 11. Avril 1713, par M. le Maréchal d'Uxelles & par Ménager. Un incident assez léger retarda la signature de l'Espagne jusqu'en 1714: l'Empereur continua la guerre jusqu'à la même année; » mais hors » d'état de la soûtenir, il signa, & » l'Empire apres lui, les conditions » de paix, que le Roi dicta, plus » conformes à sa modération qu'à » l'état triomphant de ses affaires.« Ainsi le Traité d'Utrecht, si avan-

tageux à toute l'Europe, ne le fut en particulier aux Puiſſances contractantes qu'à proportion de l'empreſſement qu'elles apporterent à en conſommer, ou à en accepter la concluſion.

Ces Mémoires ſont pleins d'incidens curieux, que les bornes où nous ſommes obligés de nous renfermer, ont exclus de nos Extraits: ce ſont de la part des Alliés d'odieuſes manœuvres, & de la part de la France d'heureuſes reſſources contre ces manœuvres. Dans la négociation le Roi & tous ceux qu'il y a employés, ont toujours joué le rôle le plus glorieux à en juger par les régles de la droiture, de l'équité, & de la modération. Nous n'en conclurons pas moins avec l'illuſtre & vertueux Auteur de ces excellents Mémoires: » Que » ceux qui s'en inſtruiront par leur » lecture, diſent avec le Légiſla» teur du peuple de Dieu; Recon-

» noiſſons aujourd'hui ce que nos
» enfans, peut-être nous-mêmes,
» nous n'avons point aſſez reconnu,
» les châtimens du Seigneur notre
» Dieu, ſes merveilles, ſa main
» toute-puiſſante, ſon bras étendu,
» ſes ſignes, ſes œuvres prodi-
» gieuſes.

ARTICLE XCVIII.

ÉLÉMENS DE CHYMIE-PRATIQUE, contenant la Deſcription des opérations fondamentales de la Chymie, avec des explications & des remarques ſur chaque opération. Par M. Macquer, de l'Académie Royale des Sciences, & Docteur Régent de la Faculté de Médecine en l'Univerſité de Paris. Seconde Edition, revue & corrigée. Deux Tomes *in-12. A Pa-*

ris, chez Thomas Hérissant, &c.
1756.

NOus ne revenons à cette Edition, dont nous avons rendu compte, qu'à l'occasion de quelques *éclaircissemens* que l'Auteur y a depuis ajoûtés à la suite de l'*Avant propos*. Dans ces éclaircissemens, M. Macquer répond à quelques critiques qu'on a hazardées contre quelques endroits de cette Edition depuis qu'elle a été publiée. C'est dans la Traduction de la Docimasie de M. Cramer, & dans l'Edition qu'on vient de faire de la Chymie de M. Lemery que se trouvent ces remarques, ou plutôt ces censures que M. Macquer a cru devoir réfuter. Il reconnoît, avec franchise, quelques-unes des fautes qu'on lui a reprochées, il les répare sans regret : & ce sont au reste des taches trop légères pour altérer le mérite de son Ou-

vrage. Mais il obſerve en même temps qu'en les lui reprochant, on ne le traite pas *avec les égards & la politeſſe que les honnêtes gens ſe doivent réciproquement ;* qu'on prend vis-à-vis de lui *un ton aigre & magiſtral*, qu'on en vient juſqu'à aiguiſer contre lui des *traits de ſatyre uniquement fondée ſur des équivoques très-plates.*

Comme M. Macquer paſſe condamnation ſur quelques fautes qu'il corrige & ſur quelques obſcurités qu'il éclaircit, il eſt à préſumer que dans les Articles où il ne ſouſcrit pas à la critique, ſa défenſe eſt auſſi juſte que ſa contenance eſt ferme. Il prétend contre le Traducteur de M. Cramer, que ſes critiques ſont des *chicanes déplacées & puériles*, des obſervations *minutieuſes*, des *infidélités* manifeſtes, ou des inattentions inexcuſables. Quant à l'Editeur de la Chymie

de M. Lemery, les éclairciſſemens qu'on lui donne ſe réduiſent à montrer que dans ſes remarques il reproche à M. Macquer *des fautes qu'il n'a pas commiſes, & lui dit des injures qu'il n'a pas méritées*; qu'il *altère* & *tronque* les propoſitions pour les cenſurer, & que, dans certaines citations, il ſe permet des *infidélités* pour ſemer des *ridicules*. Nous n'entrons pas plus avant dans ces éclairciſſemens; les objets qu'on y diſcute, ne ſont ni aſſez intéreſſans pour nos Lecteurs, ni aſſez importans pour la Chymie.

M. Macquer a ſaiſi cette occaſion pour rendre juſtice à deux célebres Ecrivains, que l'Editeur de Lemery n'a pas plus ménagés que l'Auteur de ces Elémens: l'un eſt l'Auteur du nouveau Cours de Chymie ſuivant les principes de Newton & de Stahl; l'autre eſt l'Auteur de la Chymie médecinale.

Octob. 1756. I. vol.

Il a auſſi vengé *un de nos plus illuſtres & de nos meilleurs Chymiſtes*, également attaqué par le Traducteur de M. Cramer; c'eſt M. Hellot qui nous a donné en François l'Ouvrage de *Schlutter refondu & augmenté*.

Ces diſcuſſions déſagréables ont engagé M. Macquer à rappeller avec zèle à ſes Cenſeurs ces régles d'urbanité & de décence, qui devroient être inviolables dans la Critique littéraire : c'eſt une morale qu'on répète ſans ceſſe aux Critiques, qu'ils écoutent ſans peine, & qu'ils violent ſans ſcrupule. Les émules de l'illuſtre Académicien en ont oublié les loix en attaquant ſes Elémens de Chymie-Pratique : lui-même s'en eſt peut-être moins ſouvenu en leur donnant ſes éclairciſſemens, qu'en ſe plaignant de leurs remarques. L'amour propre raiſonnable eſt le plus expoſé à contredire ſes principes,

parce que c'eſt le ſeul qui puiſſe ſe picquer d'en avoir.

ARTICLE XCIX.

RECUEIL DE DIFFÉRENTS projets d'Architecture de Charpente & autres, concernant la conſtruction des Ponts. Par feu M. Pitrou, Inſpecteur-Général des Ponts & Chauſſées de France; *redigés & mis en ordre par le Sieur Tardif, Ingénieur des Ponts & Chauſſées, & gendre de l'Auteur.* A Paris, chez la Veuve de l'Auteur, rue des Noyers &c. 1756. *Forme d'Atlas.*

LA Gravure rend trois ſervices aux Arts : elle met ſous les yeux de l'Amateur & de l'Etranger les édifices qui exiſtent au loin; elle conſerve le ſouvenir des mo-

numens que les injures du temps ou le concours des circonſtances ont détruits ; elle fait connoître les entrepriſes qui n'ont exiſté qu'en projet, qui n'ont été tracées que ſur le papier. On nous donne ici des morceaux dans ces trois genres ; ſur-tout dans le troiſième. Car voici d'abord ce que M. Pitrou avoit imaginé en habile homme & en bon citoyen.

Immédiatement après la paix de 1748, on parla d'ériger une ſtatuë à Sa Majeſté, & de former pour cet effet une nouvelle Place qui ſerviroit en même-temps à la décoration de Paris. Ce beau deſſein picqua d'émulation les plus célèbres Architectes ; tous conçurent à l'envi des projets, & travaillerent des plans. On ſçait que ces ſortes d'idées ne ſont pas le fruit d'une imagination livrée à elle-même ; que pour concevoir le beau, en ce genre, il faut de grandes vûes,

beaucoup de ſçavoir, & une longue expérience. M. Pitrou avoit toutes ces qualités : on en juge aiſément par le Recueil qui fait la matière de cet Extrait. Si l'Architecture étoit plus ambitieuſe, elle eût imploré les ſecours de l'éloquence pour tracer l'éloge hiſtorique de cet homme diſtingué dans ſon Art; elle eût parcouru les diverſes époques de ſa vie, détaillé tous les ouvrages auxquels il a eu part, tenu compte des rapports que ſa profeſſion l'obligea d'entretenir avec d'autres Artiſtes & avec le Gouvernement : elle n'eût pas même oublié ſes qualités ſociales & domeſtiques ; mais en Architecture, on parle beaucoup plus des Ouvrages que des Auteurs : à peine ſçait-on de quelle Ville étoit Vitruve ; & l'on connoît beaucoup mieux celui qui ruina le temple d'Ephèſe, que celui qui le conſtruiſit.

A l'occaſion de la Place qu'on vouloit préparer pour la Statuë de Louis XV. M. Pitrou tourna ſes vuës vers le quartier de Paris le plus fréquenté & le plus incommode, le moins décoré & le plus digne de l'être. L'Iſle du Palais contient l'Egliſe Métropolitaine & le Temple de la Juſtice ; par cette raiſon, & par ſa ſituation au centre de Paris, elle attire une quantité prodigieuſe de peuple : quoi de moins abordable cependant, de plus ſerré, de plus mauſſade, de plus dangereux même pour les citoyens ! Quand on ſe trouve à l'iſſuë des Audiences, ou après de grandes Cérémonies Eccléſiaſtiques, dans les environs du petit Châtelet, ou dans les rues miſérables qui entourent Notre-Dame & le Palais, c'eſt le cas de compter ſur les ſoins particuliers de la Providence, afin de n'être ni écraſé, ni froiſſé.

Suppoſons

Suppoſons donc, diſoit M. Pitrou, qu'au milieu de cette Iſle & dans l'alignement des rues S. Martin & S. Jacques, on fît une Place de forme circulaire, & ayant ſoixante-dix toiſes de diamètre, ornée dans ſon contour de bâtimens conſidérables & uniformes; voilà d'abord une grande aiſance & une décoration magnifique pour ce quartier; voilà un emplacement convenable pour la Statue du Monarque. Mais ſi, à cette Place, on ajoûtoit du côté de Notre-Dame un Hôtel de Ville, digne d'une Capitale telle que Paris, & ſi toutes ces conſtructions étoient bordées d'un Quai de cent toiſes de long ſur trente de large, d'où l'on découvriroit l'Iſle S. Louis & tout l'intervalle entre le Pont Notre-Dame & l'Arſenal, on peut dire qu'il n'y auroit rien de plus noble & de plus grand que le ſpectacle de cette Iſle du Palais.

On doit bien penser que l'Auteur ne proposoit pas ce vaste dessein sans en discuter toutes les parties. On voit ici tous les plans, tant généraux que particuliers, de la Place & de l'Hôtel de Ville. On suit au coup-d'œil tous les détails de ces grands morceaux d'Architecture. Onze Planches très-bien gravées ne laissent rien à désirer sur ce point. Nous ne pouvons qu'inviter le Lecteur à satisfaire son goût & sa curiosité. Qu'il prenne seulement la peine de comparer l'état où se trouve aujourd'hui l'Isle du Palais, l'endroit de tout Paris le plus mesquin, avec celui où le dessein de M. Pitrou la mettroit. Alors plus de *petit Châtelet*, ce passage meurtrier pour les gens de pied, ce bâtiment ignoble & choquant pour l'Etranger, qui n'imagine point qu'on laisse au centre de Paris cette masse informe ; alors plus de rues miséra-

bles qui forment ces labyrinthes obſcurs & tortueux, où le citoyen oublie ſi parfaitement qu'il eſt dans la Capitale du plus beau Royaume. Les plans de M. Pitrou ne préſentent que de la commodité, de la majeſté, de la grandeur ; les bâtimens de ſa place annoncent partout la gloire du Roi ; les Appartemens de l'Hôtel de Ville, leur diſtribution, leur deſtination, leur magnificence caractériſent un Palais que le Souverain honore de ſa préſence dans les Fêtes publiques. Le Quai projetté communiqueroit à tout ce Quartier la facilité du Commerce, la ſalubrité de l'air, l'aiſance de la circulation d'hommes & de voitures &c. Il y a ſurtout, dans ce devis, un *pont couvert*, pratiqué ſous la longueur du Quai, & très-propre par ſa poſition au Nord à la décharge des vins pour la proviſion de Paris : les plans & l'élévation de ce Port

occupent la X^e^ & la XI^e^ Planche, & donnent une grande idée de cette construction & du génie qui l'a inventée.

Après le beau dessein de cette Place & de ses annéxes, on trouve treize planches qui font voir différents détails de Charpente dont M. Pitrou est l'Inventeur. Nous n'en citons que deux morceaux; l'un est *l'échafaud volant* que M. Pitrou composa en 1721, pour la sculpture des armes du Roi dont est décoré le Pont de Blois. Pour bien concevoir cette ingénieuse opération, il faut se ressouvenir que la sculpture de ces armoiries est au-dessous de la pyramide élevée sur la tête d'amont de la grande arche du Pont, c'est-à-dire à gauche en entrant sur le Pont du côté de la Ville: il y auroit peut-être une question à faire, sçavoir si ce grand ouvrage de sculpture, magnifiquement exé-

cuté par Couſtou, eſt auſſi-bien placé qu'il pouvoit l'être ? On ne peut le voir que de la rivière & en paſſant ſous la grande arche : par conſéquent les citoyens qui vont & viennent ſont privés de ce beau ſpectacle ; mais quoi qu'il en ſoit, le travail de Couſtou, conſiſtant en deux grands Tritons qui ſoûtiennent un écuſſon immenſe, entouré des Ordres de Sa Majeſté & ſurmonté de la Couronne royale, il fallut beaucoup de temps pour porter cet ouvrage au plus haut point de perfection, & l'on ne put travailler que ſur un échafaud vaſte, commode, iſolé & d'une ſtabilité à toute épreuve. Il s'agiſſoit de ſoûtenir cette machine en l'air, à cinquante ou ſoixante pieds au-deſſus de l'eau : M. Pitrou ſe chargea de l'invention & de l'exécution ; c'eſt ce chef-d'œuvre de Charpente qu'on voit ici : rien de plus ſimple, de mieux entendu,

& de plus ferme ; nous en expliquerions bien la Méchanique, mais on auroit de la peine à nous comprendre sans le secours des figures. Il suffit de dire que l'assise de deux pouterelles sur le parapet formoit le point d'appui de cet immense échafaud : ce qui est d'une élégance & d'un dégagement presque sans exemple.

L'autre morceau que nous voulons citer, & qui, dans le temps, fit bien de l'honneur à M. Pitrou, est gravé dans la XXIII[e] Planche. On y voit ce qu'il inventa & exécuta en 1745, pour empêcher l'écartement des têtes de deux arcades du Pont d'Orléans : c'étoient des poutres qui passoient sous les *intrados* & sur les *extrados* de ces voûtes, ensorte que la force de ces pièces retenoit les têtes des arches dans leur situation malgré l'affouillement fait par la rivière sous les piles. Cette méchanique

a suffi pour maintenir le Pont jusqu'à ce qu'on pût en faire un de bois, qui n'a été construit que cinq ans après ; & voilà comment un habile homme a sçû éloigner le dépérissement d'un édifice aussi essentiel que l'est un pont, dans la Ville du plus grand abord & du commerce le plus florissant.

Il reste, dans ce Volume, onze planches, qui concernent les Ponceaux ou Ponts d'une seule arche, les culées de Pont, les arches à anse de panier, avec les détails propres de ces travaux &c. Il faut voir toutes ces pièces séparément & se ressouvenir que, pour les arches de grands Ponts, l'Auteur préféroit la forme de l'anse de panier ; & ses raisons étoient 1° que par-là on évitoit de surmonter les Ponts ; c'est-à-dire, de leur donner vers le milieu une éminence incommode pour les passans & pour les voitures : c'est le défaut tant

reproché au Pont de Blois, & très-bien évité au Pont Royal : 2° que la forme d'anse de panier rendoit la navigation plus facile, puisqu'elle se peut faire dans toute la largeur des arches; la naissance de ces sortes de voûtes se trouvant au-dessus des eaux moyennes : 3° que cette même forme de voûte laissant un grand vuide dans les arches, l'écoulement des eaux en devient d'autant plus facile, & l'affouillement des piles, au temps des grandes eaux, moins fréquent & moins dangereux, &c. Mais il faut convenir que cette méchanique particuliére des voûtes exige des précautions : M. Pitrou excelloit dans la coupe & l'appareil de ces sortes d'ouvrages; & ceux qui sont sortis de sa main, subsistent sans la moindre altération.

ARTICLE C.

ACTES DE CE QUI s'est passé de plus remarquable à la Diète de Suède des années 1755 & 1756 ; tirés des Registres de cette Diète, & traduits du Suèdois ; avec une Relation circonstanciée de la dernière révolte. Brochure (*in*-12.) de 132 pages sans la Préface de XXIV.

L'Autorité des Rois de Suède fut, pendant plusieurs siècles, tempérée par celle des Etats. Le Gouvernement n'étoit point purement monarchique ; une grande partie de la Souveraineté & de la Puissance législative résidoit dans la Nation représentée par le Clergé, la Noblesse, la Bourgeoisie, trois ordres auxquels a été joint, depuis,

celui des gens de la campagne ou des payſans. Sous Charles XI. en 1680, ces Etats renoncerent à leurs privilèges ; le Roi devint abſolu, & l'on ſçait combien Charles XII. uſa de ce pouvoir. Il ne faut pourtant pas croire, ce qu'on a écrit dans ces derniers temps, qu'étant à Bender, ce Prince écrivit au Senat de Suède *qu'il leur enverroit une de ſes bottes pour les commander :* c'eſt un petit conte inventé pour peindre le Deſpotiſme. Mais enfin le génie guerrier de Charles & ſes malheurs réduiſirent la Suède à un état déplorable ; ſa ſœur la Princeſſe Ulrique-Eléonore qui parvint au Thrône après lui, crut gagner les cœurs & procurer des remèdes aux maux préſents, en remettant la Souveraineté aux Etats. L'acte en fut paſſé au commencement de 1719 ; & ſans entrer dans le détail de cette fameuſe convention, il ſuffit

d'obſerver que la Puiſſance ſuprême y eſt déférée aux quatre ordres des Etats ; que l'adminiſtration de toutes les affaires eſt confiée au Senat compoſé de ſeize Sénateurs ; que les Sénateurs nomment aux grandes charges, en propoſant trois ſujets d'entre leſquels le Roi préfere qui bon lui ſemble ; que le Roi fait connoître les matières qui doivent être agitées dans le Senat, lequel en décide à la pluralité des voix : après quoi Sa Majeſté ſigne les expéditions ; qu'enfin le Senat eſt reſponſable de ſa conduite aux Etats qui s'aſſemblent tous les trois ans, pour examiner l'adminiſtration, & porter de nouvelles Loix, s'il eſt néceſſaire. Cette forme de Gouvernement a été confirmée par tous les Princes qui ont porté la Couronne de Suède depuis la Reine Ulrique-Eléonore, & notamment par Sa Majeſté aujourd'hui régnante. Mais on peut aiſément imaginer

que le ſyſtême de la Cour n'eſt que médiocrement analogue auxdits Articles, tous deſtinés à borner la Puiſſance Royale.

Il ſembleroit au coup-d'œil que le ſujet des défiances mutuelles n'auroit pas dû cauſer l'orage qui vient d'éclater. Le Roi ne s'eſt pas crû obligé de déférer en tout aux volontés du Senat; il a quelquefois refuſé d'admettre aux charges ceux qui avoient la nomination des Sénateurs: d'autres fois il n'a pas voulu ſigner les réſultats de leurs délibérations, mais il n'a pas prétendu pour cela en ſuſpendre l'effet. C'étoit, à ce qu'il paroît, un défaut de concert entre le Prince & ce Corps de Seigneurs; non une entrepriſe du Roi pour s'arroger la ſouveraineté; non une violation formelle des Loix fondamentales de l'Etat. Voilà, encore une fois, ce qui vient à la penſée quand on n'examine qu'en gros les pièces

contenues dans cette Brochure ; mais l'attention du Politique perce plus loin, & les Etats de Suède ont jugé que cette premiére atteinte, donnée à la forme du Gouvernement, mettoit en danger la liberté publique. On regarde, en ce pays-là, comme quelque chose d'essentiel à la constitution présente, que le Roi signe ce qui a été résolu par les Sénateurs à la pluralité des voix. Sur cela nul tempérament, nulle modification : on estime que le Senat étant chargé de toute l'administration, si le Roi n'avouë pas les résolutions de cette compagnie ; s'il refuse d'y mettre le sceau de son approbation, dès-lors il n'est plus simplement le Chef du Senat, il en est le Maître, il attire à lui le pouvoir suprême, il devient Monarque absolu : ce qui contrarie formellement les dispositions qu'il a juré d'observer.

Il faut concevoir, en lisant les

Actes de cette grande controverse, que les Loix de la Suède forment une constitution particuliére dont le principe, encore une fois, est que la Puissance législative n'appartient point au Roi, mais aux Etats. Tout ce qu'on lit ici, est totalement étranger aux Gouvernemens purement Monarchiques. Ainsi, quand on voit les Sénateurs qui portent aux Etats des plaintes très-formelles contre les entreprises du Roi, & le Roi qui fait présenter des Apologies aux Etats, & les Etats qui décident en faveur du Senat, c'est-à-dire qui déclarent que, quand les Sénateurs ont formé une résolution à la pluralité des suffrages, le Roi ne peut rappeller ce jugement à son examen; il faut toujours penser à la constitution de ce Royaume.

On y voit la Monarchie, l'Aristocratie & la Démocratie concourir au Gouvernement, mais de ma-

nière que la Puissance suprême & essentielle réside dans le Corps des Etats, composé d'Ecclésiastiques, de Nobles, de Bourgeois & de Paysans. Le Roi a une prééminence, & nulle autorité souveraine : on le considère comme Chef, & l'on peut établir des Loix sans lui : on conserve en lui parlant les démonstrations de fidélité, d'obéissance, de soumission, & au fond il ne peut rien commander si la Loi n'a parlé avant lui. Nous abandonnons à la curiosité du Lecteur ces Actes si importants, & où l'on remarque une précision de langage supérieure peut-être à tous les raisonnemens politiques d'Aristote & de Platon.

On voit, dans ce même Recueil, les instructions données par les Etats au Gouverneur du Prince Royal & des Princes héréditaires de Suède. C'est une belle chose que ce morceau, en le considérant

toujours dans le point-de-vuë du Gouvernement Suèdois; hors de-là il ne peut ſervir de régle qu'en certaines circonſtances & pour certains objets: mais l'eſprit de toute cette inſtruction appliqué, avec les égards convenables, à l'état & aux devoirs de tous les jeunes Princes qui entrent dans le monde, en feroit des modèles de bonté, d'humanité, de ſageſſe, de modération, &c Ils deviendroient, en ſe conformant à cet eſprit, des Princes religieux, équitables, laborieux, plus attentifs au bonheur des peuples qu'à leur propre gloire, ou plutôt mettant leur gloire à rendre les peuples heureux. Nous citons quelques traits de ce beau plan d'éducation. » Le ſentiment » du Comité ſecret (des Etats) eſt » que les Princes ſoient élevés » principalement dans les vertus » qui ornent l'homme, & que la » Religion, la Morale & l'Hiſtoire

» nous offrent. Que par conséquent
» on les éloigne de toutes les occa-
» ſions ſéduiſantes qui ſont inévita-
» bles à la Cour. Qu'ils ſoient en-
» tretenus médiocrement en habits
» & en nourriture, afin que leur
» propre œconomie ſerve d'exem-
» ple aux ſujets ; ce qui eſt une
» choſe très-utile chez une Nation
» qui eſt pauvre, mais libre. Qu'ils
» faſſent ſouvent des voyages à la
» campagne ; qu'ils entrent dans
» les cabanes des payſans, pour
» voir, par eux-mêmes, la ſitua-
» tion des pauvres, & que par-là
» ils apprennent à ſe perſuader que
» le peuple n'eſt pas riche, quoique
» l'abondance régne à la Cour.....
Le Comité ſecret des Etats ajoûte
à tout ceci que » comme on retient
» tous les hommes dans leur devoir
» par le charme des approbations,
» & par la terreur des châtimens ;
» on doit également imprimer aux
» Princes la crainte des jugemens

» divins & du blâme de la posté-
» rité, tandis qu'on les encoura-
» gera par les attraits d'une bonne
» conscience & d'une gloire sans
» tache. «

Cette excellente instruction n'est encore que comme le devis général qui touche cet important objet. Les Etats donnent ensuite eux-mêmes les avis les plus sages au Gouverneur. Ils sont compris en X. Articles, dont voici le premier :
» La connoissance de Dieu est le
» premier objet de l'instruction
» qu'on doit donner aux Princes
» & aux Sujets, & la crainte de cet
» Etre suprême est le premier de-
» voir qu'on doit leur inspirer.
» Cette connoissance ne doit pas
» être seulement idéale ; il faut
» que le cœur soit consacré à celui
» qui est le Maître de cet univers,
» & qui a donné au cœur même
» la vie & le mouvement. Plus
» Son Altesse Royale sera excitée

» à respecter l'Etre suprême, & » plus Elle reconnoîtra son propre » néant & son égalité avec les » autres hommes qui, dès leur » entrée dans ce monde, pendant » le cours de leur vie, & jusqu'à » la révolution générale, sont tous » également méchans & dignes de » la condamnation, sans la grace » divine. «

Au IX. Article on lit : » Et » comme il importe beaucoup » d'éloigner du Prince Royal & » des Princes héréditaires tous ceux » qui de parole, ou de fait, pour-» roient leur donner des exemples » séduisans & mauvais ; on n'aura » aucune indulgence à ce sujet pour » qui que ce soit, ni aucun égard » à la personne. Ceux qui, contre » toute attente, se découvriront » pour incliner à l'irréligion, au » libertinage, à la médisance ou » autres vices semblables, contrai-» res à une piété sincère & aux

» vertus dignes d'un Roi, seront
» immédiatement séparés & chassés
» d'auprès des Princes, fussent-ils
» à leur service ou non. «

Au reste le choix qu'ont fait les États pour remplir la place de Gouverneur du Prince Royal & des Princes, ne pouvoit être plus sensé & plus applaudi. Ils se sont fixés à M. le Baron de Scheffer, un des seize Sénateurs & ci-devant Ambassadeur de Suède en France. Ce Seigneur allie, dans un degré très-éminent, les qualités morales aux connoissances littéraires & aux talens politiques. Il étoit très-connu & très-estimé à Paris durant son Ambassade. Les Ministres, les Grands, les Citoyens vertueux, les hommes de Lettres le chérissoient & l'ont infiniment regretté à son départ. Il remplace auprès du Prince Royal de Suède, M. le Comte de Tessin qu'il suffit de nommer en rappellant aussi le sou-

venir de ſes Lettres, Ouvrage dont nos Mémoires ont fait mention ſur la fin de l'année derniére.

Il ne reſte plus qu'à dire un mot de la conjuration, & de la manière dont elle a échoué. La nuit du 21. au 22. de Juin dernier, on devoit s'emparer à main armée des Quartiers principaux de Stockholm, ſe rendre maître de l'Arſenal, ſurprendre les Etats, changer avec violence les Loix & la forme du Gouvernement. Il y avoit des gens gagnés dans tous les Corps de l'Etat, Seigneurs, Officiers, Soldats, Bourgeois, Matelots &c. tous ſe préparoient à faire un effort général, pour procurer à Sa Majeſté plus de pouvoir & d'autorité: le ſignal dont on étoit convenu, devoit être le bruit des tambours battant la génerale dans la Place d'un Fauxbourg déſigné. La nuit du 21. au 22. étoit déja bien avancée & chacun s'étoit rendu à ſon

poste, lorsque les Chefs des Conjurés donnerent avis que la chose ne pouvoit encore s'exécuter, & remirent leurs opérations à la nuit suivante : or la raison de ce délai est que le Comte Eric de Brahé, Colonel du Régiment des Gardes du Corps, ayant fait partir sur une Barque quantité de munitions de guerre, armes, poudre, balles, & ce Bâtiment devant arriver à Stockholm la nuit même du 21. au 22. un ouragan terrible l'empêcha de faire sa route. Ce contretemps a fait échouer la conjuration, car dans le courant du 22. le nommé *Schedvin*, Caporal aux Gardes, déclara au Comte de Greutz son Lieutenant, qu'il avoit découvert un dangereux complot formé dans la Capitale, pour détruire la forme du Gouvernement. En conséquence de cette dénonciation, on arrêta plusieurs personnes, entr'autres le Baron de Horn;

Maréchal de la Cour, le Comte de Brahé ; le Capitaine Stahlsward ; le Sieur Puke, Officier dans le Régiment d'Artillerie, & les nommés la Chapelle, Christiernin, Escolin, tous Bas-Officiers dans le Régiment des Gardes. Ces conjurés & quelques autres ont été nommés dans nos Gazettes, & l'on a sçû pareillement qu'ils ont été condamnés à avoir la tête tranchée. Le Caporal Schedvin a été récompensé par les Etats : on l'a annobli & gratifié d'une somme de cent mille Dalers, qui seront employés à l'achat d'une terre dont l'aîné de sa famille sera toujours le possesseur. On a fait aussi des gratifications à un Soldat, nommé *Lustig*, pour les bons services qu'il a rendus dans cette occasion. Les Etats ont fait continuer l'information criminelle, où quantité de personnes se trouvent impliquées, & il a été ordonné que tous les ans au

ſolſtice d'Eté on célébrera une Fête ſolemnelle d'actions de graces, pour perpétuer le ſouvenir de l'heureuſe découverte qui a ſauvé la Patrie.

ARTICLE CI.

MÉMOIRE POLITICO-CRITIQUE, où l'on examine s'il eſt de l'intérêt de l'Égliſe & de l'Etat, d'établir pour les Calviniſtes du Royaume une nouvelle forme de ſe marier, & où l'on réfute l'Ecrit qui a pour titre : Mémoire Théologique & Politique ſur les Mariages clandeſtins des Proteſtans de France. *Volume* in-8°. *pag.* 228. Suite de l'Article XCV. au mois de Septembre.

NOus avons réduit la Réponſe au Mémoire pour les Proteſtans à ſix Articles : dans les trois derniers

derniers qui nous reſtent à diſcuter, il s'agit des maux que le Mémoire attribue à la révocation de l'Edit de Nantes ; des allarmes qu'il fonde ſur la diſcipline établie en France par rapport aux Mariages des Proteſtans ; des avantages qu'il promet à l'Etat par le changement de cette diſcipline. Tous ces maux, toutes ces allarmes, tous ces avantages ne paroiſſent qu'imaginaires à l'Auteur de la Réponſe. Reprenons la ſuite de ſes raiſonnemens, & de ſes aſſertions contre le Mémoire de l'Anonyme, & parcourons les preuves de fait & de droit que s'oppoſent ces deux Ecrivains.

Dans ſon Mémoire l'Anonyme attribue fauſſement à l'Edit de révocation, les maux qu'il imagine.

Le Mémoire accuſe cet Edit d'avoir fait tort au Ro ume dans

ſa population, dans ſon argent, & dans ſon commerce. Voici la réponſe à ces trois chefs d'accuſation.

1°. Si le vuide que cinq cents mille transfuges ont fait dans le Royaume, n'eſt pas encore réparé, » accuſons-en le luxe immodéré : » ſeul il appauvrit l'Etat de ſujets, » & lorſqu'il éleve quelques famil- » les ſur la ruine de mille qu'il » écraſe, il empêche les unes de » ſe perpétuer, ſans exciter les au- » tres à le faire.« Le luxe dérange les fortunes en inſpirant une molleſſe qui augmente les beſoins, une émulation qui les multiplie : il eſt devenu un ſupplément de mérite & de naiſſance ; mais par l'excès de conſommation qu'il entraîne, il renchérit les denrées néceſſaires, il en rend l'acquiſition difficile. Le penchant au mariage devient plus foible, à meſure que es dépenſes en deviennent plus

fortes. *De-là*, ſelon notre Auteur, *eſt venu le Célibat raiſonné.* Ces Célibataires, dont les noms ſont inſcrits ſur les rôles des rentes viagères & des tontines, la plûpart auſſi inutiles à la Patrie qu'à la Religion, ſont les premiers à déclamer contre le Célibat du Clergé; *inconſéquence* qui n'a ſa ſource *que dans les principes irréligieux du ſiècle.* On ſe feroit un ſcrupule de ſoupçonner que ces principes ont étrangement groſſi le Clergé aux yeux de l'Anonyme, & lui ont fait avancer que, *dans la Religion Catholique, il y a un tiers au moins de citoyens qui gardent le célibat par état.* L'Anonyme feroit trop malheureux, s'il étoit auſſi foible dans la Foi que dans l'Arithmétique : n'attribuons donc point à un défaut de Religion le vice d'un calcul, que corrige néceſſairement le moindre coup-d'œil ſur nos Villes & nos Campagnes.

Ces cris qu'élevent, au nom de l'Etat, contre l'inutilité du Clergé, tant d'hommes auxquels on voudroit n'avoir à reprocher que leur inutilité, l'Auteur de la Réponſe en démontre l'injuſtice : il rappelle les obligations que les Gaules & l'Allemagne ont à ces pieux Solitaires dont on envie tant les richeſſes. Leurs mains laborieuſes n'ont-elles pas défriché & fertiliſé les cantons les plus ſtèriles ? Leurs domaines ne ſont-ils pas encore la portion de l'Etat la mieux peuplée, & la plus utilement cultivée ? Leurs maiſons ne ſont-elles pas la reſſource de tant d'autres, qu'elles ſoulagent du poids d'une trop nombreuſe famille, & même de beaucoup de maiſons illuſtres qu'elles relevent de leur chute, & ſoûtiennent dans une ſplendeur utile au ſervice du Roi & au bien du Royaume ? Ces biens Ecclèſiaſtiques, dont un certain monde eſt

ſi jaloux, ne ſont-ils pas le patrimoine de ces Communautés où la plus pure charité s'exerce avec tant d'édification ; de ces Hôpitaux où l'indigence eſt ſecourue ; de ces Collèges, de ces Séminaires & de ces autres Ecoles aujourd'hui plus que jamais néceſſaires à l'éducation de la jeuneſſe ?

On ſe plaint que l'Egliſe dépeuple l'Etat. Il y a ſoixante ans que chaque Maiſon Religieuſe, quoique le nombre en fût bien plus grand qu'aujourd'hui, comptoit au moins le double de ſujets de ce qui lui en reſte : le Royaume n'en avoit pas moins un million d'hommes de plus qu'il n'en poſsède. Ce n'eſt donc pas le Clergé qui nuit à la population ; nul autre ordre de l'Etat ne reſſent plus que le Clergé les conſéquences d'une population diminuée. Mais que le peuple vive dans l'aiſance, que les familles les plus nombreuſes trou-

vent dans leur travail une ſubſiſtence honnête ; qu'à la culture des terres & aux profeſſions utiles on n'enléve pas des bras qui leur ſont deſtinés ; qu'on n'en fortifie pas le cortège oiſif du luxe, ou l'attelier de ſes arts plus qu'inutiles ; en peu d'années les vœux de l'Anonyme, pour la population, ſeront exaucés, & le vuide actuel rempli.

Il ajoûte que *les Etats voiſins ne ſont devenus que trop puiſſants par les émigrations paſſées*, & que *les Puiſſances maritimes doivent la meilleure partie de leur gloire & de leur puiſſance aux François refugiés chez elles.* Sans ſuivre avec l'Auteur de la Réponſe, la plûpart de ces transfuges dans des contrées ou peu voiſines de la France, ou peu redoutables à ce Royaume, nous dirons ſeulement que cette perte n'a pas été fort ſenſible parmi nous, & que depuis ces

émigrations, & immédiatement après la révocation de l'Edit de Nantes, la France n'en a pas moins long-temps conſervé, dans l'Europe, une ſupériorité atteſtée par une foule de victoires & de conquêtes glorieuſes.

2°. Les tréſors enlevés du Royaume par l'émigration des Réfugiés, ſe réduiſent à des meubles & à de l'argent numèraire : en ſuppoſant ces transfuges auſſi pourvus de ces richeſſes exportables que les autres ſujets fidèles, ils n'ont dû emporter hors du Royaume que douze millions cinq cent mille livres; eſt-ce là un dommage irréparable pour un Etat comme la France? » Les Vaiſ» ſeaux que les Anglois viennent » de prendre à nos Marchands, » valent le double, *ajoûte notre* » *Auteur*, & il n'y paroît pas : » ceux que nous leur enlevâmes » entre Cadix & Lagos, preſque

» au moment de l'évaſion des Pro-
» teſtans, réparerent deux fois cette
» perte. « Tout ceci n'eſt que le réſultat des calculs qu'on trouvera dans cette Réponſe.

3°. Enfin, ſelon l'Anonyme, l'émigration des transfuges a fait un ſi grand tort au Royaume, qu'*il ne nous reſte plus de notre ancien Commerce qu'une modique induſtrie.* » Quel temps, *demande notre*
» *Auteur*, choiſit-on pour débiter
» cet étrange paradoxe ? Le mo-
» ment où la France a pouſſé la
» perfection des Fabriques à ſon
» dernier point, & l'exportation
» preſque au-delà de nos eſpéran-
» ces..... Quelle eſt donc cette *an-*
» *cienne* induſtrie perdue ? Colbert
» n'a-t-il pas jetté les premiers
» fondemens du Commerce & des
» Manufactures ? Qu'étoit avant
» lui cet Art induſtrieux ? un en-
» fant au berceau..... Mais quand
» quelqu'une de nos Fabriques au-

» roit passé à l'Etranger avec les
» Religionnaires, est-ce donc un
» si grand malheur qu'il faille le
» déplorer encore? L'industrie est
» un bien communicatif, confié à
» tant de mains qu'il est impossible
» qu'il n'en rencontre d'infidèles.
» Les Traités & les Dictionnaires
» de Commerce n'ont-ils pas
» révèlé ce que que nous avions
» de plus caché? On ne craignoit
» donc pas alors que notre indus-
» trie fût exportée. Que diroit ce
» grand homme (Colbert) s'il
» voyoit nos inquiétudes, nos al-
» larmes, notre basse jalousie? Il
» en riroit, & son vaste génie répa-
» reroit bientôt ces pertes par de
» nouveaux établissemens qui coû-
» teroient peu à son esprit, & rien
» à notre Religion. « Ici l'Auteur
démontre que les prises de l'Etran-
ger sur nous, n'ont point surpassé
nos reprises; que la multiplication
de nos Manufactures, & la per-

fection de nos Fabriques ont la même époque que l'Anonyme aſſigne au *prétendu dépériſſement de notre Commerce* ; que, quoiqu'il ne nous laiſſe qu'*une modique induſtrie*, » toutes les Nations portent encore envie à la France : » que ſeroit-ce ſi nous poſſédions » ſeuls ce précieux tréſor ? « Il ajoûte que le Commerce, comme tout le reſte, eſt ſujet à des révolutions qu'on ne ſçauroit ni empêcher, ni prévoir ; que la durée & la bonté des Fabriques dépendent de tant de cauſes qu'il n'eſt pas étonnant de les voir dépérir, & ſe détériorer dans un pays, tandis qu'elles s'établiſſent & s'améliorent dans un autre : ſur tous ces Articles l'Auteur entre dans des détails & dans des calculs dont l'évidence ſe tire des principes les plus communs, & des faits les plus avérés.

De toutes ces importantes recherches nous ne recueillerons qu'une

obſervation : c'eſt que les revenus de Louis XV. ſont au moins d'un grand tiers plus conſidèrables que les revenus de Louis XIV. D'où vient cet excèdent ? N'eſt-ce pas du Commerce ? Cette mine eſt donc aujourd'hui plus abondante, & mieux *exploitée.* Enfin après avoir bien calculé les pertes que le Royaume a faites par l'émigration ; » tout ſe réduit, *dit notre Auteur*, » à deux & demi pour cent de » perte d'habitans, de troupes, » d'argent & d'induſtrie ; voilà » bien de quoi pouſſer les hauts » cris ! «

Les allarmes ſemées dans le Mémoire de l'Anonyme, ſont auſſi vaines qu'inconſidérées.

Ces allarmes ſont fondées ſur le cri de la nature, & ſur les extrémités où pourroient ſe porter trois millions de Proteſtans qui ſont

répandus dans toutes les parties du Royaume, & qui, à la faveur de leur Religion, fournissant un tiers de citoyens plus que les Catholiques, ne peuvent manquer de remplir bientôt tout le Royaume, & d'y causer une confusion & un désordre capables d'ébranler l'Etat, si le Gouvernement les mécontentoit : c'est pour l'intimider & le réduire à la tolérance comme au parti le plus sage & le plus salutaire, que le Mémoire grossit toutes ces allarmes. Quelques réflexions, extraites de la Réponse, suffiront pour dissiper ces vaines frayeurs.

D'abord on fait observer à l'Anonyme qu'il détruit le systême qu'il veut établir, & qu'il ruine la cause qu'il défend. Car enfin, si ces allarmes sont vraies, si elles sont justes, les Protestans qu'il protège, ne peuvent être qu'un Corps de Citoyens factieux & indociles : la

Religion qu'ils professent leve sans cesse devant eux un étendart de rébellion, sous lequel ils sont toujours prêts à se rassembler & à se réunir contre la Puissance Catholique qui les gouverne : leur population augmente de jour en jour leur nombre, & l'éleve rapidement à une supériorité dont on ne sçauroit ni retarder, ni favoriser le progrès, sans exposer l'Etat à tout ce qu'il peut craindre de leurs forces & de leurs mauvaises dispositions. Sont-ce donc là ces citoyens qu'on nous vante comme *utiles & necessaires, qui, comme les autres, travaillent, peuplent l'Etat, & payent les subventions à la Couronne?*

Si le tableau qu'on fait de cette espèce de sujets est fidèle, le Monarque Catholique, qui les voit vivre & se multiplier dans son Royaume, ne peut prendre trop de précautions pour s'opposer à

l'accroiſſement de leurs forces, de leur population & de leur opulence. Toutes les voies que l'humanité & la Religion ne défendent pas, il eſt permis de les employer pour empêcher la fermentation d'un levain ſi dangereux. Ce n'eſt donc pas là une génération dont il faille, dans un temps plus que dans l'autre, favoriſer la propagation, adoucir le joug, & réhabiliter la poſtérité. Si contre les Loix établies, elle a formé des mariages, ce ſont des attentats contre l'ordre public; ils ne méritent ni impunité, ni exception, encore moins une tolérance perpétuée & de nouveaux privilèges. Ce ne ſeroit pas tant exercer, à leur égard, une indulgence politique, que les encourager & les enhardir à ſe frayer par de nouveaux attentats la voie à de nouvelles impunités & à de nouvelles prétentions. Contre la foibleſſe du Gouvernement, on ſe

prévaut toujours de ce qu'elle accorde, pour obtenir ce qu'elle refuse. Aujourd'hui le comble de la bonté, pour les Protestans, seroit de leur pardonner leurs écarts scandaleux, leurs mouvemens séditieux, & leurs assemblées tumultueuses. Loin de leur en reprocher le crime, l'Anonyme leur en fait un titre pour exiger qu'on les légitime au passé & à l'avenir; il veut qu'on les regarde comme un droit que la Nature & la Religion réclament pour eux; comme si, dans le contrat des deux sexes, dans la légitimation des enfans qui naissent de leur union, la nature ne devoit pas se gêner & s'astraindre aux Loix nationales, sous peine pour les infracteurs de subir le sort qu'elles décernent contre leurs infractions. Au lieu de venger ces Loix violées, l'Anonyme veut les abolir; il en sollicite l'abrogation comme de

Loix portées avec plus de piété que de juſtice.

Le ſuccès de ces Loix n'en juſtifie-t-il pas la ſageſſe ? Il doit être atteſté par toutes les Provinces, toutes les Villes, toutes les Paroiſſes même du Royaume, où il y a eu des Proteſtans : il n'y en a peut-être pas une qui n'ait vû pluſieurs familles de Huguenots s'éteindre, & en s'éteignant laiſſer une poſtérité ſincèrement Catholique. Sourds aux inſtructions & aux exhortations des Paſteurs, les pères ont expiré dans leur héréſie. Forcés de ſe laiſſer inſtruire, de ſe préſenter dans nos Egliſes, & d'aſſiſter au Service divin, les enfans y ont dépoſé les préjugés de leur naiſſance, & ne les ont pas tranſmis à la génération qui les remplace. Dans quelques Provinces, comme le Languedoc, le Poitou, la Saintonge &c. le Calviniſme n'a ſubſiſté, avec plus d'avan-

tage, qu'à la faveur du nombre & des reſſources que des montagnes inacceſſibles & des côtes maritimes offroient à ſon aveugle fanatiſme. Avant 1742, il y étoit preſque ſur ſon déclin : ſi le zèle & la police ne s'y étoient pas relâchés depuis cette époque, au lieu de reprendre des forces, il auroit continué d'en perdre : il n'a plus tenté de remuer, il eſt rentré dans le devoir depuis le retour des troupes, & la retraite des Miniſtres-Prédicans. En peu d'années la vigilance ferme des Magiſtrats & des Commandans, ſecondée par le zèle ſage & diſcret des Curés, fera perdre au parti le terrein qu'il a regagné ; ainſi à la faveur du temps, on arrachera ſans violence juſqu'aux dernières racines de cet arbre maudit. Ce n'eſt donc pas de la rigueur des Loix contre le Calviniſme & de leur exécution, c'eſt plutôt de leur inexécution,

ou du relâchement de cette police que le Gouvernement doit s'allarmer : ſi le Royaume a quelque choſe à craindre, ce n'eſt pas de ce qui pourroit décrier & affoiblir le parti Proteſtant, c'eſt plutôt de ce qui pourroit le favoriſer & le fortifier : il n'y a ici de vraie ſûreté que dans la loi & dans la vigueur qui la maintient, ni d'allarmes légitimes que dans l'indulgence, ou la tolérance, qui dérogent à la Loi & en énervent le pouvoir.

Les avantages que le ſyſtême de l'Anonyme promet au Royaume, ſont également faux & trompeurs.

Un avantage dont le prix qu'il coûte, excède le profit qu'il doit rendre; dont les inconvéniens qu'il entraîne, ſurpaſſent le bien qu'on en peut eſpérer, n'eſt qu'un faux avantage : c'eſt un piège dange-

reux ; on ne ſçauroit trop s'en défendre. Tels ſont les avantages de cette tolérance qu'on érige ici pour les Calviniſtes en ſyſtême politique. Le but de ce ſyſtême eſt de perpétuer, d'enrichir & d'étendre le Calviniſme dans le Royaume. Les Loix, dont le Mémoire demande l'abrogation, ne tendent qu'à gêner cette héréſie, qu'à contenir ſes partiſans, qu'à en diminuer le nombre, qu'à en purger la France, comme d'une ſemence étrangère & peſtilente.

Voilà le but du ſyſtême qu'on propoſe, voilà le but de la Loi que le ſyſtême attaque : lequel des deux eſt donc le plus avantageux au Royaume ? Dans la foibleſſe de ſon enfance, quels ravages n'a pas fait en France le Calviniſme ? Après deux cents ans de vie, eſt-il devenu plus incapable d'abuſer de ſes forces ſi on lui permet d'en acquérir ? Jugeons-en par l'uſage qu'il

en fait chez l'Etranger, où il en a de plus grandes ? Si les Presbyteriens avoient toujours dominé en Angleterre, comme les Gomaristes en Hollande, les Episcopaux auroient-ils éprouvé, dans ce Royaume, un sort plus doux que celui des Arminiens dans les Provinces-Unies ? En France, si la Catholicité étoit à la discrétion du Calvinisme, comme le Calvinisme est dans la dépendance de la Catholicité ; la condition des Catholiques y seroit-elle meilleure que ne l'est celle des Calvinistes ? On en peut juger par la situation des Catholiques qui vivent sous la domination des Protestans. Ce seroit donc exposer l'Etat & le Thrône Catholique de nos Rois aux plus funestes révolutions, que d'adopter un systême qui tend à favoriser & à grossir en France, même aux dépens de l'Etranger, la secte Calvinienne. Faire parler pour ce systê-

me la patrie, l'humanité, la Religion, c'eſt abuſer des noms les plus ſacrés pour nourrir & engraiſſer, dans le ſein de l'Etat, & en quelque ſorte à l'ombre du Thrône, un ennemi qui auroit bientôt la force de briſer le ſceptre dont il ſeroit protégé. Ce n'eſt pas en flattant, ni en peuplant une ſecte dyſcole, & eſſentiellement Républicaine, qu'on augmente la puiſſance d'un Etat Monarchique; c'eſt une humeur vicieuſe dont on infecte le Corps politique; il faut donc plutôt ſonger à lui en fermer les veines qu'à les lui ouvrir. Il ſeroit inutile d'approfondir davantage ces ſolides conſidérations; elles découvrent la haute ſageſſe de Louis XIV. auſſi-bien que la témérité du ſyſtême qu'on voudroit ſubſtituer à ſes Ordonnances.

Mais ne doit-on pas craindre de nouvelles émigrations, ſi on ne change, pour les Proteſtans, la for-

me de ſe marier ? Non : l'Etranger n'a point encore fait, à nos Réfugiés, un ſort qui tente perſonne. En quittant notre climat & notre Gouvernement, ces Réfugiés ont fait à la réforme un ſacrifice qu'elle n'a pas aſſez récompenſé pour en rendre l'exemple contagieux : l'enthouſiaſme qui fit la plûpart des Réfugiés, s'eſt bientôt évanoui. Pour être plus durable & plus efficace, il auroit dû leur procurer un état plus heureux & des avantages plus eſtimables.

Le plus étonnant c'eſt qu'on propoſe, comme avantageux à l'Egliſe, un ſyſtême qui ôte à cette tendre mère les moyens les plus puiſſants & les plus naturels de ramener & de ſauver des enfans chéris ; un ſyſtême qui offre à ſes autres enfans peu religieux, une tentation prochaine de préférer au joug de leur mère qui les captive, le joug d'une étrangère qui les licencie;

un ſyſtême qui multiplie, dans ſon champ, l'ivraye aux dépens du bon grain; un ſyſtême qui rèprouve l'intolérance Catholique comme une violence tyrannique, & qui par-là porte un coup mortel à l'unité indiviſible de l'Egliſe, à ſon autorité infaillible, & à ſon immutabilité dogmatique.

Après tout, dira-t-on avec l'Anonyme, l'Egliſe pourroit-elle ſe plaindre d'un ſyſtême, qui épargneroit des profanations ſans nombre, *un chaos affreux d'iniquités, un déluge effroyable d'horreurs, une nuée épouvantable de crimes?* Où tend donc cet étalage auſſi effrayant que nouveau? A obliger l'Egliſe & l'Etat d'anéantir des Loix qui ont fermé les plaies que le Calviniſme avoit faites à leur conſtitution, & à leur tranquillité commune; à remplacer ces Loix par des réglemens contraires, qui reſtituent au Calviniſme les forces

qu'il avoit perdues, qui lui donnent le moyen de les accroître par une progreſſion dont on ne pourroit arrêter le cours redoutable. Les profanations dont on exaggère la quantité, ce n'eſt pas à une Loi néceſſaire dans l'Egliſe & dans l'Etat, c'eſt à la foibleſſe de quelques Catholiques qu'il faut les attribuer : ſi on eût continué de veiller à l'obſervation de la Loi, ces profanations auroient bientôt ceſſé d'affliger l'Egliſe.

Au reſte, l'Anonyme a ſenti que ces déſordres, quoiqu'enflés ſous ſa plume, ne fourniſſoient pas un prétexte aſſez plauſible pour annuller un Edit dont on a reconnu la ſageſſe & l'utilité. De-là vient que, pour rapprocher & concilier, en quelque ſorte, ſon ſyſtême avec les monumens les plus authentiques, il a défiguré les anciens Capitulaires de nos Rois, & falſifié le ſens de leurs Ordonnances modernes

modernes ; il a même tronqué le texte des Réglemens qu'a porté Louis XIV. Il trouve l'origine de la Bénédiction nuptiale, dans les Capitulaires où nos Rois en font mention, quoiqu'on y cite le Rituel & la Coûtume, *ut in Sacramentario continetur*. Il en trouve l'usage interrompu dans les Ordonnances où nos Rois ne parlent point de cette Bénédiction &c. Il faut consulter la Réponse que nous abrègeons, si l'on veut sçavoir jusqu'où l'Anonyme a violé ici les régles de la Logique, de la bonne foi & de la saine critique.

Non content d'altérer les monumens historiques pour frayer la voie à son systême & pour surprendre la Religion du Roi, il en est venu jusqu'à décrier les Ordonnances émanées du Thrône contre les Mariages faits au désert, comme autant d'abus de la Puissance Monarchique ; mais il en dédom-

mage le Thrône en lui attribuant sur ces Mariages un pouvoir souverain & indépendant de l'Eglise : pouvoir dont il y a toute apparence qu'*un Prince Chrétien par excellence, Catholique par essence, Religieux par sentiment* ne voudra jamais user.

Mais enfin, dit l'Anonyme, si le Roi ne reconnoît pas ces Mariages pour valides, on verra des maris abandonner leurs femmes ; on verra moins de mariages, moins d'enfans ; il faudra casser des unions illicites & exhéréder les enfans qui en sont nés. L'Anonyme lui-même nous rassûre contre l'abandon des femmes. On doit dire de ces Mariages ce qu'il dit des enfans qui en sont nés : les uns sont contractés, comme les autres sont nés, *sous les auspices de la bonne foi, & dans la pureté de l'amour conjugal.* Les Protestans ne mériteroient pas l'encens qu'il leur prodigue,

s'ils ignoroient la maxime dont il nous reproche l'oubli : c'est que *les droits de la nature ne peuvent être détruits par le zèle même le plus grand pour la Religion.*

Quant à l'éloignement du Mariage, les Protestans ont une persuasion qui fortifie l'attrait commun ; c'est qu'ils ne pourroient s'abstenir du Mariage sans manquer aux desseins de la Providence : on sçait que, sur cet Article, ils ont des idées Judaïques.

L'inconvénient des Mariages cassés & des enfans exhérédés est commun à toutes les unions dont la Loi réprouve la forme. D'ailleurs notre Auteur imagine un moyen tout propre à prévenir les inconvéniens ; mais pour s'en expliquer, il attend l'ordre ou la permission du Gouvernement. Il ne s'avise pas, comme l'Anonyme, de donner, sans en être requis, des conseils à ses maîtres. Outre les

inconvéniens qu'on a déja remarqués, combien d'autres ſeroient inſéparables de l'innovation propoſée par l'Anonyme! Ce ſeroit une condeſcendance arrachée au Gouvernement par des prévarications qui devroient plutôt provoquer ſa vengeance ; ce ſeroit rendre arbitraire la forme du Mariage, & la ſoumettre au caprice de tout citoyen indifférent ſur la Religion ; ce ſeroit même offrir à cette indifférence un nouvel appas, & aux paſſions les plus déréglées une reſſource contraire à l'ordre & à l'honnêteté publique, au repos même & à la ſûreté des familles ; ce ſeroit autoriſer l'eſprit d'indépendance & de liberté qu'on reproche ſi juſtement aux Calviniſtes ; ce ſeroit fomenter, dans le ſein de notre Monarchie, une ſecte Républicaine, qui a ſoulevé la Hollande contre ſes Souverains, & ſouillé du ſang de ſes Rois le Thrône d'An-

gleterre ; qui, même en France, a formé des complots contre nos Monarques, & le projet de diviſer leur Monarchie en une *Républi-que de huit cercles. On commence*, dit notre Auteur, *par diſputer, on finit par ſe battre, le peuple n'eſt pas toujours maître des mouve-mens du zèle.*

On voudroit inſinuer que, dans un ſiècle auſſi philoſophe que le nôtre, ces inconvéniens ne ſont point à craindre. Mais ſi cette Philoſophie, dont on vante les lumières & les ſervices, a fait *quelques incrédules & beaucoup d'indifférens ; la Religion n'a point encore perdu tous ſes droits, la foi n'eſt pas éteinte ..... nous ne ſommes pas encore arrivés à ce point d'indifférence qui fait qu'on ne reclame pour aucune Religion* ; & préſumer que le Roi & ſon Conſeil puiſeront, dans cette Philoſophie, les principes & les Loix d'un nou-

veau Gouvernement, ce ſeroit outrager leur Religion ; ils n'ignorent pas que, dans ſes effets, comme dans ſon origine, cette Philoſophie eſt plus Anglicane que Françoiſe.

Au reſte le Calviniſte par-tout où il a dominé, a pouſſé l'intolérance ſi loin qu'il n'a pas droit de reprocher à notre Religion celle qui eſt eſſentielle à ſa vérité : ce n'eſt même qu'en inſpirant la plus grande *averſion pour la Religion Catholique*, que Calvin a établi ſa prétendue Réforme. La ſuperſtition & l'idolâtrie, dont cet Héréſiarque nous accuſe, ſont des crimes auſſi intolèrables & auſſi impardonnables dans les principes de la Réforme que dans les nôtres ; mais jamais les Catholiques ne ſe permettroient ces excès de rage & de fureur, dont ſe glorifient les Calviniſtes : excès qu'ils ont exercés ſur des Egliſes & ſur des Autels

où l'on n'adoroit que Jesus-Christ.

D'ailleurs, le systême de l'Anonyme ne s'accorde guères plus avec le fond du Christianisme qu'avec la Foi Catholique : comment donc a-t-il entrepris de lui donner pour Protecteur un Monarque qui regarde son nom de Roi Très-Chrétien, de fils aîné de l'Eglise, comme le plus précieux des titres attachés à sa Couronne ? La Religion, l'Etat & le Souverain sont donc également intéressés à la proscription d'un systême qui les blesse dans leurs droits, & dans leurs intérêts les plus sacrés & les plus inviolables. Que de sang & d'horreurs on eût épargné à la France, si dès la naissance du Calvinisme, sans lui donner le loisir de s'étendre & de se sacrifier, on eût opposé au progrès de sa contagion l'Edit qu'on propose de révoquer dans un temps où il est aussi aisé qu'important d'en maintenir l'exécution ! L'Au-

teur finit sa Réponse en conjurant le Sacerdoce & l'Empire de concourir efficacement à la manutention *des Loix, mais aussi de rendre ces Loix aimables en se rendant eux-mêmes faciles dans tout ce qui dépendra plus de leur volonté que de leur conscience.*

Dans le Mémoire pour les Protestans, on trouvera plus d'insinuation & plus d'artifices, & dans la Réponse à ce Mémoire plus de force & plus d'éloquence. Là c'est un agresseur rusé qui se replie avec adresse, sa marche est composée & tortueuse : ici c'est un adversaire hardi qui fond sur son ennemi avec impétuosité : son choc est plus droit & sa charge est moins oblique. La nouveauté ne s'avance qu'en se glissant d'abord avec précaution : la vérité ne l'arrête qu'en l'attaquant à front découvert. L'une pourroit tout perdre en risquant trop ; l'autre doit tout gagner en

ne ménageant rien. Ainsi le goût de nos deux Ecrivains est assorti à la nature de la cause dont chacun d'eux a pris la défense.

ARTICLE CII.

VIE DE PIERRE PITHOU, avec quelques Mémoires sur son père & ses frères. Deux Volumes *in*-12. le premier de 382 pages ; le second de 398. *A Paris, chez Guillaume Cavelier, &c.* M. DCC. LVI.

LE zèle de la Patrie, l'amour des Sciences & l'estime de Messieurs Pithou ont fait naître l'Ouvrage que nous annonçons. Plusieurs Ecrivains célèbres se sont exercés sur le même sujet. En profitant de leur travail, M. Grosley de Troyes, & Avocat au Parlement, a poussé beaucoup plus loin les

recherches, il a corrigé leurs erreurs, rassemblé des monumens, & recueilli des anecdotes qu'ils ont ignorées ou négligées. Les Vies de Pierre Pithou, écrites en Latin & en François, sont plutôt des éloges de ce grand homme, ou des Mémoires pour servir à son Histoire, que son Histoire même. Le nouvel Historien a embrassé tout ce qui intéresse la famille des Pithou; il n'a rien laissé à desirer sur le père, ni sur aucun de ses enfans, ni même sur ce qu'on peut sçavoir de leur origine & de leur généalogie.

Dans l'arrangement des faits, dans la liste des Ouvrages qui sont sortis de la Bibliothèque ou de la plume de MM. Pithou, l'Auteur s'est tellement astreint à l'ordre chronologique, que jamais il ne s'en écarte sans en avertir: à mesure que se présentent les différents Ouvrages qui ont immortalisé ses

illuſtres compatriotes, il ne manque jamais d'en donner la Notice, ou d'en faire le Précis ou l'Analyſe : cette attention ſuppoſe un ſçavoir étendu & profond.

Dans la carrière des Sciences, MM. Pithou ont figuré avec trop d'éclat pour n'avoir pas eu des relations avec la plûpart des Sçavans de leur ſiècle, tels que les Cujas, les Caſaubon, les Juſte Lipſe, les Scaliger, &c. Ils en ont eu avec tout ce qu'il y avoit de plus diſtingué & de plus éclairé dans la Magiſtrature, avec les Bignon, les de Thou, les Pelletier, les Harlai, &c. Tous ces brillants rapports ont fourni à leur Hiſtorien des détails & des citations, qui ornent ſa narration & en rendent le tiſſu plus varié & plus intéreſſant. Son pinceau eſt fidèle, il peint MM. Pithou tels qu'ils ont été : ſes tableaux, comme ſes Héros, ne reſpirent que le zele des Scien-

ces & du bien public, la gloire de la France en général, & en particulier celle de la Champagne & de la Ville de Troyes. Dans Messieurs Pithou, le goût de l'érudition, l'ardeur pour en hâter le progrès étoit une passion si noble, si épurée, que le succès des autres Sçavans n'alluma jamais dans leur ame aucune envie, ni même aucune émulation. Pierre Pithou ne songeoit qu'à leur applaudir, qu'à les encourager & à les aider; jamais on ne le vit en critiquer ou en rivaliser aucun. Dans un siècle où les Sçavans s'injurioient & se déchiroient, en Latin & en Grec, il leur donnoit l'exemple d'une vraie modestie, en s'abaissant à l'excès pour les élever davantage : son sçavoir, comme sa Bibliothèque, étoit un trésor ouvert à tout le monde. A ce titre il mérita les regrets & les éloges de Scioppius, ce Censeur aigre, qui

compare à *l'avare Acheron, fixé sur sa proie*, tant d'autres Sçavans aussi adroits à enrichir par des larcins leurs Bibliothèques que vigilants à les garder. Dans l'exercice de sa profession, ce fameux Avocat n'étoit pas moins exemt d'avarice & d'ambition. Ami de tous ses cliens, il devenoit bientôt leur arbitre & le juge des deux parties. L'équité de ses décisions étoit si connue, qu'on a vû des Princes étrangers y soumettre leurs affaires les plus délicates, quoiqu'on le sçût toujours disposé à plier la lettre & l'esprit de la Loi, plutôt aux sentimens de l'humanité qu'aux prétentions de l'autorité. Il eut les occasions les plus légitimes de s'élever au-dessus de son état, jamais il n'en voulut profiter. Le Roi le chargea de commissions pénibles qu'il remplit avec gloire, & ne pût lui faire accepter des places honorables qu'il eût encore décorées

par son mérite. Ce Jurisconsulte aimoit mieux être le conseil des plus grands Magistrats que leur collègue, & partager leurs travaux que leurs honneurs. Ce ne sont ici que des résultats généraux de l'Ouvrage que nous annonçons. Entrons dans quelques détails avec l'Historien.

Pierre Pithou, premier du nom, né à Ervy en 1499, fit ses études de Droit avec Christophe de Thou, & Emile Perrot, trisayeul de M. d'Ablancourt : leurs talens & leurs goûts étoient trop bien assortis pour n'être pas des attraits de sympathie ; ils devinrent bientôt les nœuds d'une solide amitié. Dans leur destinée, ces amis ont eu une heureuse ressemblance : c'est de laisser une postérité qui a rendu leur nom célebre. L'amitié des pères fut un héritage que les enfans ont fidèlement conservé & cultivé précieusement.

Pierre Pithou devint bientôt, dans sa profession d'Avocat, l'oracle de la Ville de Troyes & la lumière de la Champagne. Sa Bibliothèque a long-temps enrichi la Littérature. Après avoir eu le malheur d'embrasser la Réforme de Calvin, il mourut le 17. Avril 1554, dans cette Religion où il avoit élevé tous ses enfans. De son premier mariage avec N. Bazin, il eut deux fils, Jean & Nicole Pithou qui n'ont point laissé de postérité; du second avec Bonaventure de Chantaloé, il eut trois fils, Pierre, François & Antoine Pithou, & trois filles Jeanne, Perrette & Ambroise. Leur nom, plus glorieux par les talens & les vertus qui l'ont décoré que par son extraction, dont la noblesse ne paroît pas prouvée au nouvel Historien, s'est perdu dans les maisons de la Rochefoucault, Molé, Briçonnet, Villegagnon, Pelle-

tier*; ces illuſtres familles n'ont jamais rougi d'une alliance qui a mêlé leur ſang avec celui des Pithou.

Dans les *Mémoires* ſur la vie de Jean & Nicole Pithou, on voit deux frères intimement unis partager enſemble les diſgraces que leur attira un attachement opiniâtre à la Réforme. Troyes ne fut guères pour eux qu'une terre étrangère, Genève & Lauſanne furent leur aſyle. Cependant Nicole mourut à Troyes en 1598,

* Pierre Pithou II. du nom épouſa Catherine Paluau : il en eut ſix enfans, dont quatre moururent en bas âge : de deux filles qui lui reſtoient, l'aînée épouſa Pierre Leullier, Sieur de Montigni ; la cadette épouſa Jean Leſchaſſier, dont la fille unique Marie Le chaſſier fut mariée à Louis le Pelletier. De ce mariage naquit Claude le Pelletier, digne ſucceſſeur du grand Colbert dans le Contrôle général des Finances.

Jean mourut à Lauſanne en 1602. Tous deux laiſſerent des Bibliothèques qui avoient le mérite du nombre & du choix. Nicole s'étoit attaché au Barreau, Jean à la Médecine : l'un & l'autre excellerent dans leur profeſſion ; ils avoient pour l'étude & pour les Lettres une égale inclination : ce penchant commun ne contribua pas peu à ſerrer les nœuds de la tendre amitié qui rendit ces deux frères jumeaux inſéparables dans tout le cours de leur vie & de leurs aventures. *Eſt inter nos*, dit Nicole, *omnium rerum, conſiliorum, voluntatum, ſine exceptione communitas. Uno partu editis, una domus eſt & ſemper fuit : idem victus atque communis : peregrinationes, ruſticationeſque communes.* Cette union dura ſoixante-quatorze ans. L'agitation qui troubla leurs jours, ne leur permit que de conſerver les richeſſes littéraires de

leur père ; il étoit réſervé à Pierre & François Pithou de *les faire valoir* & de les augmenter.

Jean a composé & publié un *Traité de la Police & du Gouvernement des Républiques* : Nicole a fait imprimer un Recueil des plus beaux endroits de ſaint Bernard. Dans la lecture de ce Père, il trouva une ſource de conſolation & de réſignation, qui lui adoucit l'amertume d'une vie pleine de traverſes. Ses préjugés de Religion ne l'empêchoient pas de s'édifier de ce qu'il y a d'excellent dans les Pères ; il en étoit plus touché que des taches cenſurées dans leurs Ouvrages plus ſouvent par eſprit de parti que par le goût d'une ſaine Critique. Sur cet article il ne crut devoir aucune déférence aux Ariſtarques Proteſtans : *Quidquid igitur garriant iſti Ariſtarchi, non tamen tantum apud me valuit eorum opinio, ut ab inſtituto dimo-*

veri me sim passus. On a un autre Ouvrage de Nicole Pithou, c'est l'*Histoire Séculière & Ecclésiastique de la Ville de Troyes en Champagne, & de la restauration du pur service de Dieu, & de l'ancien Ministère dans ladite Eglise.* Dans cet Ouvrage, N. Pithou ne cesse d'être fidèle Historien que quand il devient trop zélé Calviniste.

Ces deux frères ont composé ensemble un Ouvrage intitulé, *Institution du Mariage Chrétien:* ils s'y déclarent ennemis du célibat & partisans du divorce : quant au reste l'Historien assure que ce *Traité est un assemblage des principes les plus purs & des maximes les plus exactes.* Comme nous n'avons pû nous procurer cet Ouvrage, nous ne sçaurions garantir le jugement qu'en porte M. Grosley. Nous regretons, comme lui, qu'entraînés dans l'erreur, ces deux frères y aient sacrifié ce repos &

ce loisir qui rendent les études agréables & les talens fertiles. Nous n'aurons pas les mêmes regrets à former sur leur frère le fameux Pierre Pithou, dont la vie qui va nous occuper est le principal objet du nouvel Historien.

Pierre Pithou naquit à Troyes le premier Novembre 1539. Malgré la foiblesse d'une compléxion délicate, & la vivacité d'un esprit pétulant, les études de son enfance, faites sous les yeux de son père, annoncerent son génie par des progrès si rapides qu'à l'âge » où » les enfans ordinaires sçavent à » peine lire, le jeune Pithou pos» sédoit déja les premiers élémens » du Latin, du Grec, & même de » l'Hébreu.« Ces études qu'il avoit commencées à Troyes, il les finit à Paris, où il puisa, sous Turnebe, le goût de la saine Antiquité. Dans la suite, *les conseils de son père & sa propre inclination* le fixerent

à la Juriſprudence : il alla l'étudier à Bourges ſous le célèbre Cujas, qui ne tarda pas à l'*annoncer, dans ſes Ouvrages, à l'univers ſçavant, comme une lumière qui devoit bientôt l'éclairer.* L'ami & le condiſciple du jeune Pithou, M. Loyſel, nous a conſervé la fameuſe Thèſe que Cujas força ſon Elève de ſoûtenir. Sous ce grand Maître, ces ſortes d'exercices, comme on l'obſerve ici, *n'entroient point dans le plan ordinaire des leçons*, elles étoient *le prix du mérite le plus diſtingué.*

Pendant les cinq ans d'études qu'il fit ſous Cujas, Pierre Pithou s'exerça ſur pluſieurs matières de Droit ; mais les audiences du Palais furent pour lui une ſeconde école, où il continua de faire des Recueils à ſon uſage ſur les Loix & ſur les Coûtumes : il conſulta tous les dépôts publics des Ordonnances anciennes & nouvelles ; &

ce fut dans ces ſources inaltérables qu'il puiſa ces lumieres ſûres qui caractériſent ſes recherches. Le premier fruit de ce travail fut ſon Commentaire ſur la Coûtume de Troyes, qu'on n'imprima qu'après ſa mort.

M. Pithou n'a jamais plaidé qu'une Cauſe : quoiqu'il l'eût gagnée, il ne voulut jamais ſe livrer à cette fonction : on ſoupçonne que la droiture de ſon ame l'éloignoit d'un métier où il faut s'accommoder plutôt au goût d'un certain public, aux caprices & aux paſſions des parties, qu'aux régles infaillibles de la vérité & de la juſtice. A ces raiſons on ajoûte ſa timidité naturelle & des idées ſur l'éloquence, qui ne s'accordoient pas avec celles de ſon ſiècle.

Aux devoirs de ſa profeſſion, il déroboit des momens qu'il conſacroit aux Belles-Lettres, à l'Hiſtoire & aux Monumens antiques :

en 1565, il publia le fruit de ſes amuſemens ſous le titre d'*Adverſaria ſubſeſciva*, ou de *Mêlanges raſſemblés à ſes heures perdues.* Dans cet Ouvrage, ſon but principal eſt d'éclaircir les premiéres Antiquités de la Ville de Troyes. C'eſt vers ce temps-là qu'il ne lui fut plus permis d'exercer, dans le Royaume, ſes fonctions d'Avocat. La Religion qu'il profeſſoit en étoit la cauſe; il quitta Paris pour ſe retirer à Troyes, où il s'enſevelit pendant trois ans dans ſon Cabinet : il fut enſuite appellé à Sedan par le Duc de Bouillon, qui le chargea de travailler *à la rédaction des Coûtumes de cette Principauté* : il en eſt encore le Légiſlateur, puiſque la Coûtume qu'on y ſuit, eſt ſon ouvrage. De Sedan il paſſa à Bâle, où il engagea Perna, célèbre Imprimeur, à donner au Public toutes les Pièces Latines qu'on pourroit raſſembler ſur l'Hiſ-

toire moderne d'Allemagne. Il voulut bien veiller lui-même à l'Edition de l'Histoire de Frédéric I. & à celle de l'Histoire de Paul Diacre.

En 1570, les Edits favorables aux Protestans permirent à M. Pithou de revenir à Paris : il y publia les Novelles que son père avoit tirées des ténébres. Alors il commença l'Histoire de Troyes, dont le premier Livre parut en 1571. Ce sont les *Mémoires des Comtes héréditaires de Champagne & Brie*. Après l'Analyse qu'il en donne, l'Historien regrete avec raison que M. Pithou n'ait exécuté qu'une partie de son projet. L'Histoire Eccléfiastique de Troyes fournit encore à ce laborieux Ecrivain la matière de plusieurs recherches, qu'il a publiées sous le titre de *Bref Recueil des Evêques de Troyes*.

M. Pithou n'échappa au massacre de

de la S. Barthelemy qu'à la faveur de ses meubles & de ses livres : pendant qu'on les pilloit, il se sauva par les toits chez Nicolas le Fèvre son ami ; de-là chez Antoine Loysel, où il retrouva son Manuscrit des *Conférences des Loix de Moyse avec les Loix Romaines*, & les Notes qu'il avoit composées sur cet Ouvrage : ce fut dans cet asyle qu'il le retoucha.

En 1572, M. Pithou abjura le Calvinisme : son caractère répond de la sincérité de sa conversion : sans lui faire perdre aucun des amis qu'il avoit parmi les Sçavans de la Réforme, son changement de Religion lui procura le loisir & la liberté d'étudier ; rien ne put désormais l'arracher à ses travaux paisibles : ce fut alors qu'il enrichit la République des Lettres de tant d'éditions & de compositions si connues parmi les Sçavans, que

nous ne croyons pas devoir nous y arrêter avec l'Hiſtorien.

M. Pithou n'étoit pas de ces doctes qui, citoyens de tous les temps anciens, ſont preſque étrangers dans leur ſiècle. Ses études étoient plus dirigées au bien de ſa patrie qu'à la gloire de ſon nom; ſes lumières étoient ſouvent pour le Roi & pour ſes Miniſtres des reſſources d'Etat. Nous avons les Mémoires qu'il écrivit à leur inſtance pour l'abſolution de Henri IV. & pour juſtifier l'Ordonnance de Blois rédigée en 1579. Le zèle qu'il eut pour nos Rois, ne lui fit jamais perdre le reſpect qu'on doit aux ſouverains Pontifes; & pour ſe montrer plus citoyen, il ne fut point tenté de paroître moins Catholique.

La Ligue fit de puiſſants efforts pour l'attirer dans ſon parti : le voile de la Religion, dont elle couvroit ſes entrepriſes, ne put en

masquer l'injustice aux yeux de M. Pithou. *Il la combattit*, dit son Historien, *avec autant de constance que de succès, jusqu'à son entiére défaite :* au milieu des factieux qui l'environnoient, sa fermeté pour le parti du Roi fut toujours inébranlable. La populace des ligueurs respecta toujours *son mérite & sa vertu, qui lui donnoient de l'autorité sur les chefs même de ce parti.* Mais le dernier des ressorts qu'il fit jouer contr'eux, fut le plus efficace. Les François n'ont jamais été à l'épreuve du ridicule : après avoir inutilement employé tous les autres remèdes, M. Pithou eut enfin recours à celui-ci ; d'autres l'avoient déja essayé ; leurs efforts n'avoient pas produit un grand effet. M. Pithou conçut le dessein d'une pièce satyrique, & il en espéra le plus heureux succès. Pour l'exécuter, il s'associa Messieurs Gillot, Passerat, Rapin &

Florent Chrétien. » Les travaux » & l'enjouément de ces cinq hom» mes, aussi bons citoyens que » beaux-esprits, enfanterent, pen» dant l'hyver de 1593, cette fa» meuse Satyre Ménippée, qui, au » jugement de l'homme de nôtre » siècle qui connoît le mieux notre » Histoire & qui a le mieux réussi » à la faire connoître, *ne fut guè» res moins utile à Henri IV. que » la Bataille d'Yvri.* « Dans ce chef-d'œuvre de zèle & de force, de délicatesse & de naïveté, M. Pithou eut la gloire de *frapper le grand coup*, qui, comme le dit son Historien, devoit » ramener la » Nation à ses intérêts & à son » devoir, en lui faisant sentir qu'au » milieu des factions contraires, » des intérêts opposés, des desseins » contradictoires dont elle étoit » la victime, il ne lui restoit de » ressource que dans une prompte » obéissance au Prince que les Loix

» divines & humaines lui don-
» noient pour Monarque. « L'Hiſtorien parle ici *de la Harangue de M. d'Aubray pour le Tiers-État.* Dans l'analyſe qu'il en donne, il fait bien ſentir *l'art* merveilleux, & la *méthode* admirable de ce diſcours. Il ſaiſit vivement cette occaſion pour reprocher aux Journaliſtes de Trévoux, & pour réfuter un *peut-être*, un *doute* qui, dans notre intention & dans l'endroit où nous l'avons placé, ne tombe ni ſur le fond, ni ſur la forme de la *Satyre Ménippée*, ni ſur l'idée avantageuſe qu'en ont eu les PP. Maimbourg & Rapin, dont il nous oppoſe le témoignage; mais uniquement ſur l'impreſſion que cette Satyre fait aujourd'hui ſur tant de Lecteurs pour qui *les faits* du XVI^e^ ſiècle ſont trop *obſcurcis*, les *traits* trop *affoiblis*, les *intérêts* trop changés, les *circonſtances* trop *énigmatiques*,

& les *masques* trop peu *connus* pour percer le voile de l'allégorie, en saisir la finesse, & sentir la force des tours éloquents. Ainsi en pésant nos termes avec plus d'attention, M. Grosley se fût épargné les frais d'un reproche & d'une réfutation que nous serions fâchés de mériter.

En 1594, les troubles étant calmés & le Parlement rassemblé, M. Pithou reprit sa place au Barreau: ici son Historien prend un nouvel essor, pour peindre la grande considération qu'acquit alors ce sçavant Jurisconsulte. Tous les Grands lui donnent leur confiance, tous les Sçavans lui payent des tributs d'estime. Cet éclat ne rallentit point son ardeur pour le travail. Alors parurent les *Libertés de l'Eglise Gallicane*; Ouvrage si fameux par l'importance de son objet & par les orages qu'il essuya. L'Historien s'étend avec complaisance sur

la hardieſſe & le ſuccès d'une entrepriſe formée pour concilier ſans les confondre, & pour ſéparer ſans les compromettre les droits inaliénables des deux Puiſſances.

L'Edition du Phèdre ſuivit de près celle *des Libertés de l'Egliſe Gallicane :* on ſçait l'accueil que tous les Sçavans firent au Fabuliſte Romain : ce fut le dernier prèſent que leur fit M. Pithou. Muni des Sacremens de l'Egliſe, il mourut le premier Novembre 1596 à Nogent-ſur-Seine ; d'où ſon corps fut tranſporté à Troyes, & inhumé avec autant de pompe que s'il eût été *Gouverneur de la Province*, ſelon l'expreſſion d'un de ſes Hiſtoriens. Tous les Sçavans de ſon ſiècle pleurerent ſa mort, & ſignalerent leur deuil par des éloges dont ſon nouvel Hiſtorien a recueilli pluſieurs traits magnifiques. Il y joint le détail des Ou-

vrages posthumes, le Testament, l'Epitaphe & le Mausolée de M. Pithou: nous ne sçaurions nous étendre sur tous ces Articles; à peine nous reste-t-il assez d'espace pour rendre un compte abrègé des *Mémoires sur la vie & sur les ouvrages de François Pithou.*

De sa naissance & de son éducation, François Pithou tira les mêmes avantages & désavantages que ses frères, c'est-à-dire, que né avec un génie heureux & avec le goût des Sciences, il *suça dès l'enfance*, comme le dit l'Historien, *les principes des nouvelles opinions*: ce malheur qui le tint longtemps exilé de sa patrie, l'engagea dans des voyages où il ramassa beaucoup de richesses littéraires. Ce fut en lisant les Ouvrages où l'erreur étoit enseignée, & en réfléchissant sur la foiblesse des preuves, qu'il en sentit la fausseté. Sa conversion à la Foi Catholique le

mit en état de cultiver paiſiblement dans le ſein de ſa Patrie, la Juriſprudence & les Belles-Lettres.

Le zèle de la patrie ne fut ni moins vif, ni plus oiſif dans François que dans Pierre Pithou; il ne faut que parcourir la liſte de ſes Ouvrages pour s'en convaincre. Sa *Lettre ſur la preſſéance de la France ſur l'Eſpagne*; ſon *Traité de la Grandeur, droits, prééminences & prérogatives des Rois & du Royaume de France*; ſes *Gloſſaires ſur les Capitulaires & ſur la Loi Salique*; le *Recueil des pièces du démêlé entre Boniface VIII. & Philippe le Bel*; ſon *travail ſur la Coûtume de Troyes*; ce ſont-là autant de monumens où il montre un Patriotiſme égal à ſon ſçavoir. On en trouve encore d'autres preuves dans ſes autres Ouvrages, tant *imprimés* que *manuſcrits*: l'Hiſtorien en donne le catalogue & le

Prècis dans ces Mémoires. Le Phèdre imprimé, par les soins de Pierre Pithou en 1594, étoit tiré d'un manuscrit qui appartenoit à François. L'Historien dit que, pour la découverte de ce petit Volume, » la République des Lettres a infiniment plus d'obligation à François Pithou qu'à tant de gens » dont les Ouvrages remplissent » des *in-folio* : souvent il est plus » glorieux de conserver que de » créer : rien de si commun que » les Ecrivains ; rien de si rare que » les chef-d'œuvres. « Il y a bien autant de vérité que de hardiesse dans ces réflexions.

François Pithou mourut à Troyes le 25. Janvier 1621, âgé de soixante-dix-sept ans quatre mois & dix-sept jours : ses obséques, son épitaphe, ses dispositions testamentaires & leur exécution terminent son Histoire. Dans le *Scaligerana*, les deux frères Pierre & François

Pithou ſont accuſés d'une horrible méſintelligence ; *Pithœi fratres capitalia odia exercebant.* Leur Hiſtorien n'a pas manqué de montrer la fauſſeté de cette imputation. Scaliger changea de ſentiment pour François Pithou : après l'avoir comblé d'éloges, il l'accabla d'injures, il effaça ſon nom de tous les Ouvrages où il en avoit fait une mention honorable. Cet affront n'empêcha pas François Pithou de déclarer hautement qu'*après Cujas, Scaliger étoit le plus grand homme de ſon ſiècle.*

L'opinion de l'Hiſtorien s'accorde mieux avec l'idée qu'on doit avoir des Pithou ; elle eſt appuyée ſur des faits & ſur des témoignages inconteſtables, tels que celui de Juſte Lipſe qui écrivoit à MM. Pithou qu'ils n'étoient pas ſeulement nés frères, mais qu'ils l'étoient devenus par l'heureuſe conformité de leurs goûts & de leurs caractères :

Nec nati solùm fratres videmini, sed facti. Il y avoit cependant entr'eux des différences qui n'ont pas échappé à leur Historien. Tous deux étoient vrais, fermes, sincères, & mauvais courtisans ; cependant l'aîné étoit plus souple, & d'un commerce plus aisé. Le cadet avec des mœurs austéres, & une humeur sévére, étoit incapable » de tous les égards qui semblent » mendier la considération. Il » croyoit ne devoir aux autres » que la vérité dépouillée de ces » adoucissemens, dont une vaine » délicatesse a introduit la néces- » sité. « Le cadet fut, comme l'aîné, honoré par la Cour de commissions honorables, & n'en voulut jamais accepter aucune dignité.

A l'Histoire de MM. Pithou, l'Auteur joint celle de *leurs Bibliothèques, Manuscrits, Collections & Recueils, & une Notice*

particuliére de la Bibliothèque de François Pithou, conservée au Collège de Troyes. C'est-là ce qu'il y eut de plus précieux dans la succession de ces grands hommes; & les Sçavans seront toujours curieux de sçavoir la destinée de ces trésors litteraires. MM. du Puy ont été accusés de s'être approprié une partie des travaux de MM. Pithou, & d'avoir disposé de leur Collection des Conciles de France en faveur du P. Sirmond. Le nom des accusateurs ne donne pas à cette accusation le poids que lui ôte celui des accusés; le cri des uns contre le larcin est plus foible que le silence des autres sur l'emprunt: aussi M. Boivin n'a pû ajoûter foi à l'accusation. Le nouvel Historien prétend que l'existence de la Collection est *bien prouvée* par les *témoignages* qu'il rapporte. Cependant M. Baluze qu'il cite, n'en parle que comme

d'un projet, dont Pierre Pithou avoit formé le plan, dont après sa mort Nicolas le Fevre se chargea; & dont l'exécution n'appartient qu'au P. Sirmond : *Verùm cùm neuter executus esset quod animo conceperat, tandem vir eruditissimus Jac. Sirmondus perfecit & Concilia antiqua Galliæ in III. Tomos distributa vulgavit anno 1629.* La candeur du P. Sirmond, aussi connue que sa vaste érudition, ne permet guères de soupçonner qu'il se soit paré de dépouilles enlevées à des amis & à des Sçavans tels que MM. Pithou & le Fevre. Mais ne pourroit-on pas appuyer ce soupçon sur ce qu'ajoûte l'Historien, sçavoir que François Pithou » avoit donné à ce Jésuite tous les » plus difficiles lieux d'Ennodius, » en le dispensant sans doute d'ins- » truire le public des obligations » qu'il lui avoit à cet égard ? « Est-il bien sûr que le P. Sirmond ait

reçu ce présent avant son Edition d'Ennodius, & qu'il en ait fait usage? Si cela étoit, comment auroit-il osé déclarer qu'il n'a fait cette Edition que sur un exemplaire du Vatican, & sur un autre qu'il tenoit de M. le Fèvre, à qui il dédie cette Edition? Quand elle parut, François Pithou vivoit encore, & vécut dix ans depuis. Ces ne sont donc ici que deux soupçons qui ont trop besoin d'appui eux-mêmes pour pouvoir s'entr'étayer. Il n'en est pas moins certain que MM. Pithou avoient beaucoup travaillé sur les Conciles de France, & que leurs travaux qui avoient d'autres objets qu'une Collection de ces Conciles, put leur en faire naître le dessein. Ces observations ne nous empêchent point d'applaudir aux soins qu'a pris M. Grosley, pour donner l'Histoire la plus complette que nous ayions sur la vie & sur les Ouvrages de MM. Pithou.

Octob. 1756. I. vol.

ARTICLE CIII.

L'OBSERVATEUR HOLLANDOIS, ou *onziéme*, *douziéme & treiziéme Lettres de M. Van*** *à M. H*** *de la Haye sur l'état présent des affaires de l'Europe.* (In-8°.) A la Haye, & se trouvent à Paris.

L'Observateur Hollandois, si connu & si estimé, n'écrit que quand il a bien observé : cela est dans l'ordre, & un peu mieux réfléchi que la guerre où se sont engagés les Anglois. Ils ont commencé par piller & pirater avant que d'en avoir sujet, *nec sat rationis in armis* ; & sans sçavoir où les meneroit cette belle manœuvre.

Le 15. Février dernier l'Observateur donna sa dixiéme Lettre ; puis semblable à ce spectateur

d'Homère qui, de la cime d'un rocher, contemple l'espace des airs, il se mit à considérer les armemens qui se préparoient dans nos Ports ; les tentatives faites par les Anglois pour attirer la Hollande dans leur querelle ; le Traité d'alliance conclu entre l'Impératrice-Reine & le Roi Très-Chrétien ; l'attaque & la prise de l'Isle Minorque : ensuite il se proposa cette Question fort célébre dans la guerre présente, *qui de l'Anglois ou du François est donc l'agresseur ?* Question qui nous a aussi occupés dans nos Mémoires de Juillet, & sur laquelle tout homme raisonnable prononce en faveur de la France.

Tout ceci observé, le Politique Hollandois a repris son commerce de Lettres, & voici la XI^e^, la XII^e^, la XIII^e^ qu'il nous donne : nous dirons quelque chose de chacune.

L'Angleterre s'est mise en mou-

vement pour obtenir des ſecours de la Hollande ; mais cette ſage République a raiſonné. Quel intérêt doit-elle prendre à cette guerre ? Quels ſujets de mécontentement lui a donné la France ? Quels principes de politique inviteroient une Puiſſance eſſentiellement commerçante, telle que la Hollande, à fomenter l'ambition de l'Angleterre, qui *ſe vante d'être la Reine des Mers & de tous les peuples commerçans ?* Mais d'ailleurs qui garantira les Provinces-Unies des hoſtilités Françoiſes ? Ces Provinces deviendront-elles le théâtre de la guerre, tandis que l'Empire Britannique jouira des ſecours du Hollandois ? Il n'y avoit preſque pas à délibérer ſur le refus qui a été fait & devoit ſe faire au Colonel Yorck, Ambaſſadeur d'Angleterre. La neutralité eſt le ſeul parti que les Etats-Généraux ont dû embraſſer : ſi les Anglois s'en vengent

en arrêtant les Vaisseaux de la Hollande, c'est une suite de l'esprit de piraterie qui a saisi l'Angleterre à la place de cet esprit philosophique, dont on l'a louée si long-temps & quelquefois si gratuitement. Il y a dans cette XI[e] Lettre de petites excursions politiques sur les entreprises du Ministère Anglois ; sur son attention à multiplier dans le sein de la patrie les troupes étrangères ; sur les ressorts qu'il fait jouer pour obtenir des subsides : *Quærendà pecunia primùm, ô cives!* c'est le cri de Westminster ; c'est-à-dire, du Parlement mis en jeu par le ministère, &c.

La XII[e] Lettre est singulièrement estimable par la belle exposition qu'on y fait du Traité d'alliance, conclu entre les Cours de Versailles & de Vienne. C'est une sorte de phénomène politique. Long-temps on avoit vû régner un vieux systême qui portoit que

la maiſon d'Autriche & la maiſon de France doivent toujours être rivales & jamais amies. Ce ſyſtême né avec Charles-Quint & perpétué juſqu'à ces derniers temps, » étoit » un obſtacle perpétuel au repos » de l'Europe, cet unique but de la » ſaine politique des Rois. Autour » de ces deux grandes Puiſſances, » ſans ceſſe occupées à s'obſerver, » & accoûtumées à ſe craindre, ſe » rangeoient naturellement plu- » ſieurs Etats redoutables, dont » les intérêts toujours en mouve- » ment, ſoit par l'impulſion qu'ils » recevoient, ſoit par celles qu'ils » s'efforçoient de donner, étoient, » dans le ſyſtême de l'Europe, ce » que ſont, dans les entrailles de » la terre, ces principes de feu & » de ſoufre qui agitent les plus » hautes montagnes. Chacun de ces » Etats forcé de riſquer ſon exiſ- » tence, lorſque les grands Empi- » res s'entrechoquoient, ſe for-

» moit à lui-même son plan particulier sur l'hypothèse de leurs » divisions : tantôt occupé à éviter » sa ruine, tantôt à faire acheter » son pouvoir ; alternativement dé» pouillé & enrichi ; ne pouvant » éviter de prendre part aux que» relles générales, cherchant au » moins à en profiter, & par-là » quelquefois intéressé à les faire » naître. De-là ce commerce de » secours & de protection ; le pre» mier quelquefois attaché à la » crainte, souvent vendu par l'avi» dité ; la seconde toujours formi» dable, lors même qu'elle étoit » nécessaire ; également ruineux » l'un & l'autre, & aux grands Etats » & à leurs Alliés. «

On peut voir par cette citation ce que vaut l'Observateur Hollandois, combien ses vues sont grandes, ses idées nettes, ses connoissances analysées. Il ajoûte le détail des avantages que procure l'union

des deux grandes Puiſſances de l'Europe (France & Autriche). Elle réduit l'Angleterre à ſes Limites naturelles : beaucoup de commerce, de richeſſes, de conſidération; mais nulle influence prépondérante dans le ſyſtême général ; c'eſt ſon lot & ſa deſtinée. Que ſeroit-ce ſi cette Nation toujours active avoit le pouvoir de mettre en jeu quand elle voudroit la maiſon d'Autriche, la Hollande, toutes les Puiſſances, en un mot, qui ſont capables de faire des armemens conſidèrables ? Jamais on ne pourroit parvenir à une paix durable. L'union de la France avec l'Impératrice-Reine ne peut faire ombrage qu'à de mauvais Politiques. Il règne entre cette Princeſſe & le Roi Très-Chrétien une bonne foi, une cordialité qui doit tranquilliſer tous les Etats. D'ailleurs quel intérêt l'Impératrice pouvoit-elle prendre aux hoſtilités de l'Angleterre ? Des diſputes ſur

les Limites de l'Acadie, & ſur des Forts près de l'Oyo, touchent-elles la Cour de Vienne? Faut-il que cette Cour & avec elle toute l'Europe ſoit en feu, parce qu'il a plû aux Anglois de ſe dire maîtres de quelques terreins dans l'Amérique? C'eſt un chef-d'œuvre de raiſon, de politique, d'humanité, de ſageſſe, que ce Traité de Verſailles du premier Mai 1756. Si les Anglois s'en plaignent, c'eſt que leur ambition en eſt lézée : raiſon qui ne doit pas toucher le reſte de l'Europe. On voit les effets de cette ambition, c'eſt-à-dire des injuſtices, des pirateries, des deſſeins artificieux ; & tout le monde eſt averti d'avoir plus de droiture, de circonſpection, de ſang froid, & de ne pas compter ſi fort ſur l'inaction ou la ſtupidité des Nations voiſines.

L'Obſervateur entre dans ſa

XIII^e Lettre par ce mot, *le voilà donc perdu pour l'Angleterre, ce Port si utile à son Commerce, & l'une des plus importantes acquisitions que la Paix d'Utrecht lui ait procurés!* Mais à ce sujet, de quoi s'occupe-t-on en Angleterre? Ce n'est pas du sentiment & du regret d'avoir entrepris une guerre injuste, d'avoir formé des projets aussi peu sensés que ruineux : l'Isle Minorque est perdue, & l'on recherche comment cela est arrivé; on veut inquiéter les Généraux & les Ministres; on prétend que les uns ont trahi leur devoir, & que les autres ont *vendu* la *Place* aux François. » Ainsi toujours extrême » dans les mauvais, comme dans » les heureux succès, tantôt livrée » à la fougue de sa joie présomp- » tueuse; tantôt en proie aux mou- » vemens impétueux de son indi- » gnation, la Nation Angloise est » encore bien éloignée de cette » assiette

» assiette tranquille, dans laquelle » toutes les passions se taisent pour » n'écouter que l'amour de la pa- » trie. «

A la vérité pour faire illusion aux autres, ou même pour se tromper eux-mêmes, les Anglois font sonner bien haut les invasions (prétendues) de la France sur des terres appartenantes à la Couronne Britannique. Mais cette sorte d'Apologie est trop frivole pour faire impression sur l'esprit des honnêtes gens. L'Observateur, dans le reste de sa Lettre, discute la question, *qui est donc l'Agresseur?* Le fond d'après lequel il travaille, est le *Précis des faits* & l'inaltérable vérité de *Pièces justificatives* publiées par la France. Nous avons pareillement analysé ces preuves dans nos Mémoires de Juillet, & l'on nous permettra de n'y plus revenir. Disons seulement qu'on saisit parfaitement ici le point de

vuë du projet des Anglois ; qu'on fait connoître toute l'étenduë de leurs artifices, & l'indécence extrême qu'il y avoit de leur part à vouloir tromper un grand Roi, tandis qu'ils négocioient avec lui. Les dates ſont, en cette matière, ce qui forme la démonſtration. On a d'une part tous les Actes de la Négociation entre la France & la Cour Britannique ; & de l'autre, les inſtructions données au Général Braddock pour l'attaque du Canada. Ces derniéres Pièces contrequarrent les premiéres, & mettent au plus grand jour le Machiavelisme des démarches Angloiſes.
» Mais quel fruit, *reprend l'Ob-*
» *ſervateur*, revient-il (à l'Angle-
» terre) de ces artifices indignes
» d'elle ? Cette Marine Françoiſe,
» tantôt l'objet d'un mépris ſu-
» perbe, tantôt le prétexte des
» vaines terreurs que l'on inſpiroit
» au peuple de Londres ; cette

» Marine, en un mot, que l'on
» ne vouloit écraser, que parce que
» l'on appréhendoit qu'elle ne se
» relevât de cette foiblesse dans
» laquelle la confiance aux Traités
» la laissoit depuis long-temps,
» n'est-elle pas déja en état de faire
» respecter son Pavillon aux enne-
» mis qui l'insultoient ? Si quelque
» chose a hâté ses progrès, ne sont-
» ce pas les efforts même que l'on
» a faits pour la détruire ? Les Co-
» lonies Angloises dévastées par
» ces peuples que l'on a voulu
» forcer, sous peine de la vie, à
» exterminer les François ; les
» richesses de l'Angleterre em-
» ployées à soudoyer des troupes
» étrangères, aussi inutiles qu'oné-
» reuses, tandis que le Gouverne-
» ment laisse tomber le boulevard
» qui protégeoit le Commerce de
» la Nation dans la Méditerranée ;
» ses Alliés réprouvant sa conduite,
» & ne lui prouvant que trop bien

» qu'ils ne lui doivent aucun se-
» cours ; les Etrangers se défiant
» de son ambition, & pleins de
» confiance dans la bonne foi du
» Ministère François ; enfin le peu-
» ple Anglois livré aux soupçons,
» aux craintes, aux inquiétudes ;
» le Ministère de Londres presque
» obligé à se justifier des imputa-
» tions du Citoyen ; quel tableau
» pour quiconque cherche dans le
» spectacle politique de l'univers
» de grandes & d'importantes le-
» çons ! « Cela s'appelle observer,
remontrer, instruire, parler en
Philosophe, en homme d'Etat &
en bon Citoyen.

ARTICLE CIV.

NOUVEL ESSAI DE POESIES SACRÉES, ou nouvelle interprétation en Vers, de Cantiques de l'Ecriture & de Pseaumes, dans laquelle on s'attache scrupuleusement au vrai sens de l'Auteur sacré ; Ouvrage où est rendu sensible l'ensemble des parties de chaque divin Cantique versifié qu'on y prèsente, accompagné de Cantates sur des sujets pris dans les Livres saints. (Volume *in*-12. de plus de 300 pages.) Par M. l'Abbé Seguy, de l'Académie Françoise, Abbé de Genlis & Chanoine de Meaux. *A Meaux, chez Laurent Courtois &c. & se trouve à Paris, chez Mademoi-*

ſelle Debure, Quai des Auguſtins, &c.

IL faut bien ſaiſir le deſſein de l'Auteur. Il a prétendu donner une Traduction qui ne fût ni trop libre, ni trop littérale. Les traductions trop libres des Pſeaumes ſont celles » où l'on ſe permet de » ſupprimer, d'ajoûter, de changer ſuivant que la commodité ou » l'avantage de la Poëſie le demandent..... celles où le génie s'affranchit d'une captivité indiſpen- » ſable; où, ſpécialement tous les » endroits du Texte peu ſuſceptibles » du coloris poëtique ſont omis, » & où ceux qu'on a verſifiés, ſont » à peine reconnoiſſables par le » peu de conformité de la touche » pittoreſque, du tour & de l'en- » ſemble, avec la manière & la » marche du Prophète; en un mot, » où l'on ne retrouve que peu ou » point l'original.« Les Traductions

trop littérales ſont celles où l'on ſe rend *ſec*, *obſcur*, *inintelligible* pour vouloir ſuivre la lettre du Texte, ſans en étudier ni en rendre l'eſprit.

M. l'Abbé Seguy a pris un juſte milieu. » Il s'eſt attaché au ſens » du Texte; mais il a crû, en même » temps, devoir étendre certains » paſſages, pourvû qu'il n'y ajoû- » tât rien qui ne ſortît, pour ainſi » dire, du fond de la penſée expri- » mée, ou qui n'en fût comme une » circonſtance naturelle. Il a penſé » qu'il lui étoit permis de ſerrer » d'autres endroits, qui auroient » paru trop étendus en notre Lan- » gue. Il s'eſt appliqué à dévelop- » per l'enchaînement effectif, quoi- » que aſſez ſouvent caché, des ver- » ſets d'un même Cantique; à faire » connoître le rapport réel de quel- » ques idées diſparates en appa- » rence; à rendre ſenſible l'ordre » naturel de quelques autres; or-

» dre que bien des perſonnes, faute » d'attention, croiroient n'avoir » pas été ſuivi par l'Auteur ſacré; » à adoucir certaines figures & certaines expreſſions qui doivent » l'être en François; à déférer un » peu à notre goût, qui veut que » le paſſage d'une choſe à une autre » ſoit moins bruſque; à faire remarquer, dans les mêmes penſées & les mêmes ſentimens, » diverſes nuances dont les gradations peu apperçues de quelques Lecteurs pourroient paroître des répétitions. Enfin tout ce » que le génie de notre Langue lui » a paru demander, tout ce qu'a » exigé l'intérêt de rendre l'onction & la force du Texte, l'Auteur ſe l'eſt permis, ou plutôt » le reſpect même dû à ces divines » Poëſies, lui en a fait une Loi. «

Il falloit tranſcrire tout ce grand morceau, pour faire bien comprendre quel eſt le plan de l'Au-

teur, & il ſeroit néceſſaire préſentement de montrer par beaucoup d'exemples qu'il l'a parfaitement exécuté ; mais les bornes de notre Analyſe nous impoſent la loi d'être courts, & nous ne repréſentons ici au Lecteur que deux endroits de cette Poëſie ; l'un tiré du premier Cantique de Moyſe, *Cantemus Domino, &c.* l'autre pris du Pſeaume CIII. *Benedic, anima mea, Domino, &c.*

I.

Chantons, chantons une hymne à l'Arbitre du monde,
C'eſt lui qui, Vainqueur glorieux,
A renverſé courſiers & combattans dans l'onde . . .
Je dirai ſes grandeurs en tout temps, en tous lieux.
Il eſt mon Dieu, le Dieu qu'adoroient mes ancêtres,
Ma force & mon ſalut contre d'injuſtes maîtres :

Tel qu'un ardent guerrier le Seigneur
m'a vengé.
Tout-puissant, (c'est son nom que son
bras justifie)
Pharaon, Chars, Soldats, Chefs de l'armée impie,
Dans les gouffres des eaux il a tout submergé. *

O quel coup éclatant de ta droite terrible,
Seigneur, qu'il est digne de toi!
Ta gloire aux yeux mortels, plus que
jamais sensible,
Leur présente écrasé l'ennemi de ta Loi.
Ta colère envoyée ainsi qu'un trait de
flame,
De ses jours odieux a dévoré la trame,

* Cantemus Domino, gloriosè enim magnificatus est: equum & ascensorem dejecit in mare. Fortitudo & laus mea Dominus, & factus est mihi in salutem. Iste Deus meus, & glorificabo eum. Dominus quasi vir pugnator, omnipotens nomen ejus. Currus Pharaonis & exercitum ejus projecit in mare. Electi principes ejus submersi sunt in mari rubro, abyssi operuerunt eos; descenderunt in profundum quasi lapis.

A déchaîné les flots pour moi seul arrêtés ;
Au milieu de la Mer les abysmes liquides
Entassés pour moi seul en deux remparts humides ;
Vous ont ensevelis, oppresseurs détestés.*

Ces deux strophes représentent le fond du Texte, le génie du saint Législateur, la force de ses pensées, la magnificence de ses images. *Iste Deus meus,... Deus Patris mei.*

Il est mon Dieu, le Dieu qu'adoroient mes ancêtres.

---

* Dextera tua, Domine, magnificata est in fortitudine; dextera tua, Domine, percussit inimicum. Et in multitudine gloriæ tuæ deposuisti adversarios tuos. Misisti iram tuam, quæ devoravit eos sicut stipulam. Et in spiritu furoris tui congregatæ sunt aquæ. Stetit unda fluens, congregatæ sunt abyssi in medio mari.

Misisti iram tuam quæ devoravit eos ut stipulam.

Ta colère envoyée ainsi qu'un trait de flâme,
De ses jours odieux a dévoré la trame.

Nous n'avons trouvé nulle part cette grande image aussi-bien rendue qu'elle l'est ici. *Dieu envoie sa colère* pour dévorer les jours des ennemis de son peuple. Cela est d'une élévation que les Lyriques profanes n'atteignent point. M. l'Abbé Seguy se plaint dans des *Réflexions sur l'Eloquence & la Poësie des Cantiques*, de la délicatesse de notre Langue qui ne permet pas de traduire *Sicut stipulam.* » Quand paroîtra, *dit-il*, un » génie vainqueur, assez accrédité, » à force de supériorité & de suc» cès, pour nous affranchir par son » exemple des fausses délicatesses » passées en Loi? «

Nous ne croyons pas que ce moment ſoit encore près de nous. Notre Langue, au lieu d'acquérir de la liberté, reçoit tous les jours des chaînes de l'eſprit philoſophique, des prétendues bienſéances du monde, de l'empire ſuperbe de l'oreille &c. tout la gêne, tout la captive : ſingularité ſurprenante ! elle appartient au peuple le plus leger qui ſoit au monde, & elle eſt d'une circonſpection, d'une gravité, ſupérieure à toute la pédanterie du Lycée & du Portique.

II.

Dans le centre des airs la terre inébranlable
A ton ferme décret doit ſa ſtabilité ;
Et l'humide élément, par ton ordre immuable
L'environne de tout côté.

Le chaos t'entendit. A ta voix menaçante
L'onde qui couvroit tout, troublée & mugissante
Fuit vers les abyſmes ouverts.
Les hauteurs, les vallons en leur lieu ſe placerent :
Tu mis aux mers un frein que leurs flots reſpecterent,
Les champs n'en ſeront plus couverts. *

Pour humecter le ſein des riantes campagnes,
Se forment à ton gré les ſources, les ruiſſeaux ;
Ils vont, bientôt accrus, à travers les montagnes,
Rouler ſuperbement leurs eaux.

---

* Pſeaume CIII. *Benedic, anima mea, Domine, &c.*

Qui fundaſti terram ſuper ſtabilitatem ſuam : non inclinabitur in ſæculum ſæculi. Abyſſus ſicut veſtimentum, amictus ejus : ſuper montes ſtabunt aquæ. Ab increpatione tuâ fugient : à voce tonitrui tui formidabunt. Aſcendunt

Des oiſeaux, ſur leurs bords, on entend
le ramage,
On voit & la brebis, & la bête ſau-
vage
Tour à tour s'y déſaltérer :
Des fertiles côteaux la face eſt arroſée ;
Et tu fournis les ſucs dont la terre épui-
ſée
Se ſent nourrir & pénétrer.*

Vis-à-vis de cette Traduction ſi exacte, nous plaçons un très-élégant morceau de M. Le Franc, afin qu'on voïe comment deux ha-

montes, & deſcendunt campi in locum quem fundaſti eis. Terminum poſuiſti, quem non tranſgredientur : neque convertentur operire terram.

* Qui emittis fontes in convallibus : inter medium montium pertranſibunt aquæ. Potabunt omnes beſtiæ agri : expectabunt onagri in ſiti ſuâ. Super ea volucres cœli habitabunt : de medio petrarum dabunt voces. Rigans montes de ſuperioribus ſuis : de fructu operum tuorum ſatiabitur terra.

biles gens ont sçû traiter le même objet.

Il remplit du chaos les abyſmes funè-
bres ;
Il affermit la terre, & chaſſa les téné-
bres.
Les eaux couvroient au loin les rochers
& les monts :
Mais au bruit de ſa voix, les ondes ſe
troublerent,
Et ſoudain s'écoulerent
Dans leurs gouffres profonds.

Les bornes qu'il leur a preſcrites,
Sçauront toujours les reſſerrer,
Son doigt a tracé les limites
Où leur fureur doit expirer.
La mer, dans l'excès de ſa rage,
Se roule en vain ſur le rivage
Qu'elle épouvante de ſon bruit :
Un grain de ſable la diviſe,
L'onde écume, le flot ſe briſe,
Reconnoît ſon Maître & s'enfuit.

La terre ici s'éleve en de hautes monta-
gnes,
Ailleurs elle s'abaiſſe en de vaſtes cam-
pagnes,
Les vallons émaillés ſont remplis de
ruiſſeaux;
Et des fleuves divers l'onde fraîche &
bruiante
Eteint la ſoif ardente
Des plus nombreux troupeaux.

Sur le rocher le plus ſauvage,
Dans les forêts, dans les déſerts
Le cri des oiſeaux, leur ramage
Benit le Dieu de l'univers.
Sur les montagnes ſolitaires
Il répand les eaux ſalutaires
Des torrens cachés dans les cieux;
Et dans les plaines arroſées,
Il fait par d'utiles roſées
Germer des fruits délicieux.

Dans la comparaiſon de ces deux Poetes, il ſemble que le pre-

mier a ſçû être littèral ſans ſacrifier l'élégance, & que le ſecond a ſçû être élégant ſans s'écarter de la lettre. Mais d'autres que nous apprécieront le mérite de l'un & de l'autre, & ſe chargeront de prononcer ſur la préférence.

M. l'Abbé Seguy joint à ſes Traductions celle de l'Oraiſon du Prophète Habacuc : *Domine, audivi auditionem tuam, & timui &c.* & il la fait précéder d'un Avertiſſement fort inſtructif ſur le vrai ſens de ce ſublime morceau. Pluſieurs Interprètes en appliquent la plus grande partie à la manière miraculeuſe dont Dieu délivra Iſraël de la captivité d'Egypte ; mais notre Auteur déclare qu'*il ne peut être de leur avis.* Si quelques verſets regardent cet évènement ſi célèbre ; d'autres ne peuvent lui convenir : par exemple, ce Prophète parle de *l'armée d'Ethiopie,* & l'on ne voit rien de ſemblable

dans le récit de la cataſtrophe des Egyptiens : il eſt dit que le *Soleil & la Lune s'arrêterent dans le Ciel* ; & il n'eſt pas douteux que ce prodige ne ſe rapporte au temps de Joſué ; non à celui de la délivrance des Hébreux captifs en Egypte. On lit, dans Habacuc, que le *Seigneur eſt ſorti avec ſon Chriſt pour ſauver ſon peuple* ; & il ne paroît pas que le nom de *Chriſt* puiſſe être donné à Moyſe qui n'avoit reçu ni l'onction ſainte, ni la royauté. C'eſt plutôt David que le Prophète indique en cet endroit. Ajoûtons, en ſuivant la critique de M. l'Abbé Seguy, que l'attribution totale de ce grand morceau à la délivrance des Hébreux ſous Moyſe, jette une obſcurité, une confuſion, un déſordre ſenſible dans tous les verſets qui le compoſent : c'eſt ce que l'Avertiſſement fait connoître en détail ;

& il nous semble qu'on doit s'en tenir à la censure de l'Auteur, d'autant mieux qu'on trouve aussi des Interprètes qui se rapprochent de sa pensée au moins dans quelques Articles, & par rapport à quelques circonstances. Nous expliquerions tout ceci, si nous pouvions donner plus d'étendue à notre Extrait.

Nous avons déja dit un mot des *Réflexions* de l'Auteur *sur l'Eloquence & la Poësie des Cantiques & des Pseaumes.* C'est une Dissertation où M. l'Abbé Seguy fait voir que les Cantiques & les Pseaumes excellent par le sentiment & par les images : la preuve est dans le détail des beautés que contiennent ces divines Poesies. Mais il ne s'ensuit pas qu'il y eût un art de composition chez les Juifs. Ce peuple, dans ses premiers siècles, *ne connoissoit l'Eloquence & la Poësie que comme*

un bon entendement, & une imagination forte & belle peuvent les connoître. L'Auteur met en contraſte les régles compaſſées, avec le beau naturel qui brille dans les Pſeaumes & dans les Cantiques de l'Ecriture : ce morceau eſt digne de l'attention particuliére du Lecteur. A la fin du Volume, on trouve une ſuite de Cantates ſacrées, qui mériteroient d'être miſes en Muſique par un génie analogue à celui du Poëte.

ARTICLE CV.

NOUVELLES LITTERAIRES.

FRANCE.

De Montauban.

On a imprimé, dans cette Ville, une Dissertation couronnée par l'Académie de Rouen, sur cette question, *en quels genres de Poësie les François sont-ils supérieurs aux Anciens?* L'Auteur, M. Teulières, Avocat au Parlement de Toulouse, suit tous les genres de Poësie, l'Epopée, la Fable, l'Eglogue, la Satyre, le Poëme lyrique, le Poëme didactique, la Tragédie, la Comédie; il compare les Anciens qui ont excellé

dans chaque genre, avec les Modernes qui ont couru la même carrière avec le plus de ſuccès; il dit, à ce ſujet, ce qu'il y a de plus modéré, de plus impartial, de plus raiſonnable par conſéquent; & il décide que nous ſommes ſupérieurs aux Anciens dans la Fable, dans le Lyrique élevé & dans la Comédie. Si ce jugement peut éprouver encore des contradictions, (car qui peut ſe flatter en cette matière de réunir tous les ſuffrages?) au moins paroît-il aſſez vrai-ſemblable que la plûpart des Connoiſſeurs s'accordent avec M. Teulières; il ne forme que le réſultat de ce qui a été penſé, dit & écrit mille fois. Au ſurplus, cet Auteur eſt eſtimable par ſa manière d'écrire, correcte, claire & agréable. On lui reprochera peut-être trop de comparaiſons, trop de traits empruntés des Arts à la mode, Peinture, Sculpture, &c. Mais ces légères

taches, ſuppoſé même qu'elles ſoient réelles, dénotent les connoiſſances de l'Auteur, & les agrémens de ſon eſprit. D'ailleurs il faut penſer aux droits de ſon âge, il n'a que dix-neuf ans, & ſe reſſouvenir du beau mot de Ciceron : *Volo ſe efferat in adoleſcente fœcunditas; nam faciliùs, ſicut in vitibus, reſecantur ea quæ ſe nimiùm profuderunt, quàm, ſi nihil valet materies, nova ſarmenta cultura excitantur : ità volo eſſe in adoleſcente unde aliquid amputem.* (Orat. l. 2.) On trouve des exemplaires de cette Diſſertation *à Montauban chez Teulières, & à Paris chez Chaubert.*

De Paris.

Bibliographie Médicinale raiſonnée, ou Eſſai ſur l'expoſition des Livres les plus utiles à ceux qui ſe deſtinent à l'étude de la Médecine

Médecine &c. (Volume *in*-12. d'environ 500 pages.) Chez Ganeau, rue S. Severin, &c.

L'Ouvrage est divisé en quatre Parties, qui sont *Histoire naturelle, Physique expérimentale & Chymie, Œconomie animale, Matière médicale*; c'est-à-dire que l'Auteur indique les Livres qu'il estime le plus dans chacun de ces genres. Il y a de tout dans cette composition, des Eloges, des Critiques, des Extraits de Livres, des Jugemens littèraires, des *Miscellanées* de littérature Françoise & Etrangère, des Apostrophes oratoires, & quelquefois trop de témoignages d'estime pour des Livres fort décriés en matière de Religion ou de raison, tels que Lucrèce, Teliamed, &c. L'Auteur paroît néanmoins respecter les vérités essentielles; mais vis-à-vis de pareils Livres, il faut plus de zèle & moins d'admiration. Quant à l'exé-

cution de cette Bibliographie, nous ne croyons pas pouvoir la caractériſer par un jugement dans les formes. L'Auteur a de l'eſprit ; il a beaucoup lû ; il analyſe bien certains Ouvrages : l'âge, l'expérience, la gravité, & moins de prévention pour quelques Livres pourront rendre celui-ci plus eſtimable dans les autres Editions qu'on en fera.

Voyages récréatifs du Chevalier de Quevedo, &c. Volume *in*-12. de 300 pages. *Se trouve chez Lottin & Ducheſne, rue S. Jacques; Lambert, rue de la Comédie; Piſſot, Quai de Conty.* Les Eſpagnols ont une très-grande idée de ce Roman Moral. Nous ne ſçavons s'il eſt aſſez dans le goût de notre Nation pour faire fortune à Paris. Quoi qu'il en ſoit, le Traducteur, homme d'eſprit & fort bon Ecrivain, habille autant qu'il peut cette com-

position à la Françoise : il y insère même des morceaux qui sont de nos mœurs & de notre temps. Quevedo fait des voyages Romanesques, pour avoir occasion de peindre les hommes : c'est une espèce de Spectateur. Dans sa course il voit toutes sortes de ridicules, il les remarque, il les décrit, il les présente sous un coup-d'œil original. Là les Femmes, les Médecins, les Procureurs, les Poëtes &c. occupent souvent la scène, & fournissent à l'Auteur mille bouffonneries quelquefois gigantesques. Il y a bien des indécences dans le texte. La Traduction est beaucoup plus modeste, quoique ceci ne soit pas encore un Livre de morale à l'usage des jeunes gens. Nous estimons néanmoins que certains morceaux contiennent des instructions très-saines, & que les sages peuvent profiter de cette lecture qui d'ailleurs n'est point ennuyeuse.

*Instruction sur la manière d'élever & de perfectionner les Bêtes à laine, composée en Suèdois par Frédéric W. Hastfer, mise en François par M***, deux Parties* in-12. Chez Guillyn, Quai des Augustins; & se trouve à Dijon chez Desventes &c. Le Traducteur est aussi un Etranger: on le voit à son style. Mais ici ce sont les choses qui doivent picquer la curiosité du Lecteur. Et quel Lecteur encore sera plus sensible aux détails qu'on trouve dans ce Livre? Sans doute celui qui s'intéressera le mieux aux soins œconomiques, aux exercices de la vie champêtre, &c. Cette instruction contient, dans le premier Volume, trois Chapitres: le premier, sur la nature & les différentes qualités des Brebis; le second, sur la conception & la naissance des Brebis; le troisième, sur les maladies des Brebis. Le second Volume traite, en six

Chapitres, du ſoin des Brebis en été & en hyver, des étables, de la manière de tondre & de traire les Brebis; des Bergers, des remèdes contre les maladies des Brebis, Quoiqu'il ſe trouve en tout ceci beaucoup de détails dont l'Auteur a pû s'inſtruire par ſon expérience, il s'eſt néanmoins auſſi appliqué à recueillir les obſervations contenues dans les Livres. C'eſt peut-être même un défaut que de citer tant en pareille matière. D'ordinaire les inſtructions des Ecrivains ne valent pas la pratique des gens de la campagne. Mais, après tout, comme ce Livre abonde en préceptes, il eſt difficile que les bons n'y aient pas été raſſemblés. Il faut le bien lire pour en faire ſon profit. C'eſt dommage qu'on n'ait pas un peu approprié cet Ouvrage à notre France, qui ne le céderoit peut-être ni à l'Eſpagne, ni à l'Angleterre en Brebis & en Laines, ſi

l'on vouloit prendre de bonnes mesures pour améliorer cette importante branche de Commerce. On peut relire la Dissertation de M. l'Abbé Carlier, si justement couronnée à Amiens.

Dictionnaire Universel, François & Latin, tiré des meilleurs Auteurs. Dedié à Monseigneur le Duc de Bourgogne. Par le P. Le Brun, de la Compagnie de Jésus. *In*-4°. de 1300 pages. *Chez la Veuve Bordelet, rue S. Jacques; & se trouve à Rouen, chez Nicolas & Richard Lallemant.* Ce Livre bien fait pour le fond, paroît bien exécuté pour la partie Typographique : nous pourrons en donner une Notice plus exacte, ainsi que d'une multitude d'autres Ouvrages qui viennent de paroître.

Les Vies des hommes illustres, comparés les uns avec les autres, à

commencer depuis la chute de l'Empire Romain jusqu'à nos jours. Deux Volumes in-12. Chez Prault & Pissot, Quai de Conti. L'Auteur, M. Richer, nous a déja donné un bon Ouvrage sous le titre d'*Abrégé chronologique de l'Histoire des Empereurs.* Celui-ci dénote plus de génie dans l'invention, & même dans l'exécution. Peindre les hommes illustres depuis la chute de l'Empire Romain, & les mettre en parallèle, c'est une entreprise qui demande de l'érudition, de la critique, du talent pour écrire l'Histoire, du zèle pour la vérité, de la sagesse, de la correction dans le style. M. Richer a plusieurs de ces qualités. Il nous donne déja dans ces deux Volumes les vies & les parallèles d'Attila & de Clovis; du grand Théodoric & de Guillaume le Conquérant; d'Aëtius & de Belisaire; de Charles-Martel & de Saladin; d'Amalasonte & de Brune-

haut. Ces morceaux se lisent avec plaisir. Nous ne doutons pas que les sources n'aient été consultées pour établir la vérité des faits, & quoique l'Auteur n'ait pas beaucoup cité, il nous est aisé de reconnoître qu'il a lû les bons Livres. On peut le prier pour la suite de l'Ouvrage, 1° de rendre son style plus coulant & plus uniforme; il est quelquefois bondissant, rapide, poëtique, puis il tombe dans la simplicité d'une narration toute ordinaire. 2° De ne se permettre aucun trait qui blesse la Religion. Ces deux Volumes ne sont pas exempts de tout reproche à cet égard. L'Auteur croiroit-il donner un degré de mérite à son Ouvrage en imitant quelques Ecrivains modernes toujours prêts à décrier le Clergé, les Moines, les Miracles, le zèle de la Religion, & à préconiser sans cesse le tolérantisme universel? Les jeunes gens qui se

mettent aujourd'hui à écrire l'Hiſtoire commencent par adopter ce langage, & ils empruntent juſqu'aux phraſes des mécréans de profeſſion. Avec cela ils s'imaginent plaire aux Lecteurs ; mais les honnêtes gens ſe mocquent de cette affectation ; les hommes vertueux gémiſſent de cette hardieſſe, & le Gouvernement auroit bien à ſe plaindre de la Typographie qui donne cours à de pareils Ouvrages. M. Richer a trop de bonnes qualités pour ne pas ſe rendre à l'invitation très-importante, & , nous oſons le dire, très-affectueuſe que nous croyons devoir lui faire ſur ce point. Nous avons lû tout ſon Livre, qui ſeroit une fort bonne choſe s'il avoit été revu avec plus de ſévérité.

PROJET POUR LA PERFECTION de la Carte de la France. Par M. Cassini de Thury.

Personne n'ignore les travaux immenses qui ont été entrepris dès le dernier siècle, & continués avec ardeur, pour parvenir à une description exacte de la France ; la grandeur du degré dans toute l'étendue du Royaume, constatée par les observations faites avec le plus grand soin ; la Méridienne de Paris, vérifiée de Dunkerque jusqu'aux frontières d'Espagne ; la description de plusieurs paralleles & perpendiculaires à la Méridienne ; une chaîne de plus de trois mille triangles, pour fixer les frontières du Royaume, & pour établir dans toutes les Provinces de la France des points géomètriques, représentés dans la Carte des trian-

gles que j'ai publiée : mais les connoissances acquises sur ces grands objets, ne sont encore qu'une partie de ce que la Géographie peut désirer, & de ce que paroît exiger le bien de l'Etat. Elles ne sont, pour ainsi dire, que les matériaux qu'il étoit nécessaire de préparer pour un ouvrage beaucoup plus étendu, d'une utilité plus universelle, plus immédiate & plus sensible, la Carte générale & détaillée du Royaume ; ouvrage dont on pourra tirer de grands avantages pour les différentes opérations du Commerce, pour avoir de nouvelles communications entre les Provinces, construire de nouveaux canaux, joindre des rivières navigables, &c.

Sa Majesté, persuadée de l'avantage que doit procurer à ses Etats l'exécution de ce Projet, a bien voulu la faciliter en nous procurant, depuis plus de vingt années, des se-

cours extraordinaires pour la conſtruction des inſtrumens, pour la dépenſe de pluſieurs voyages que nous avons faits pendant l'eſpace de dix années, & pour former des perſonnes capables de remplir l'objet dont il s'agit ; enfin pour différentes tentatives par leſquelles il a fallu commencer : ces différents ſecours nous ont mis en état d'avancer cet ouvrage à un point qui ne nous permet plus de douter du ſuccès. Nous annonçons donc au public avec une grande ſatisfaction qu'il va jouir des fruits de notre travail, & que dans l'eſpace de dix années environ, toutes les Cartes de la France ſeront levées & gravées.

Nous croyons qu'il eſt à propos d'inſtruire ceux qui liront cet écrit, du nouveau Projet que nous avons préſenté au Roi.

Depuis l'année 1750, qu'on a commencé à lever des Cartes détaillées, nous eſtimons qu'il y a

un tiers de l'ouvrage entièrement fini : ſçavoir, toute la Généralité de Paris, qui comprend une très-grande étenduë de terrein, & s'étend juſqu'à Vezelay; une partie de nos frontières depuis Dunkerque juſqu'à Metz, & toutes les côtes de la Manche depuis Dunkerque juſqu'à Cherbourg.

Pour achever ce qui reſte à faire, on ſe propoſe d'augmenter le nombre des Ingénieurs, & de les porter juſqu'à trente-quatre. On fera choix des perſonnes les plus capables : deux de ces Ingénieurs ſeront deſtinés à lever les grands triangles, & à procurer des baſes pour le travail de ceux qui ſeront chargés de la deſcription des Cartes particuliéres, & quatre autres ſeront chargés de vérifier les Cartes avant qu'on les donne au Public, de les communiquer à tous les Seigneurs & Curés, & de prendre leurs avis.

Octob. 1756. I. vol.

C'eſt un moyen que l'on juge abſolument néceſſaire pour donner aux Cartes la plus grande perfection poſſible ; car quoique l'on ait recommandé aux Ingénieurs de s'adreſſer à toutes les perſonnes qui ſeroient ſur les lieux pour l'orthographe des noms, le nombre des hameaux , fermes & autres objets ſitués dans l'étenduë de chaque Paroiſſe , il y a apparence que l'on remarquera pluſieurs objets omis , & d'autres défauts dans la Topographie, & dans la dénomination des diverſes parties du terrein. Les Ingénieurs ne conſtruiſent leurs Cartes qu'après leur retour à Paris ; ils peuvent avoir repréſenté le terrein ſur des brouillons où les points n'étoient pas bien placés ; les Graveurs peuvent n'avoir pas copié fidelement leur deſſein. Voilà bien des ſources d'erreur : on ne peut y remédier qu'en préſentant à chaque Seigneur ou Curé la Carte de

ſa Terre ou de ſa Paroiſſe : comme ils ſont à portée de voir d'un coup-d'œil ce qui manque, ce qui eſt défectueux, ils le feront remarquer à l'Ingénieur : celui-ci, portant avec lui ſes inſtrumens, corrigera & ajoûtera ce qui manquoit ; par ce moyen chaque Carte étant approuvée de toutes les perſonnes qui ſont ſeules en état d'en faire la critique, ſera auſſi parfaite qu'on pourra le déſirer.

Etat des fonds néceſſaires pour l'exécution du Projet.

Le nombre de ceux qui ſe ſont aſſociés pour l'exécution de cette entrepriſe, s'étant augmenté juſqu'à cinquante, avec l'agrément de Sa Majeſté ; on a penſé devoir augmenter les fonds qu'il eſt néceſſaire de fournir d'avance chaque année pour l'exécution de ladite Carte, pour ſe mettre en état, par

les approvisionnemens nécessaires; de distribuer au Public deux mille cinq cents exemplaires de chaque planche par an, au lieu de cinq cents que l'on s'étoit proposé de tirer seulement dans cet espace de temps, suivant le premier plan d'une société moins nombreuse, dont les membres s'engageoient à fournir chacun deux mille livres par an.

Suivant cette nouvelle & derniére disposition, chaque Associé sera tenu de fournir seulement chaque année pour sa part & portion d'un cinquantième au total des fonds d'avance la somme de seize cents livres, dont huit cents livres au premier Janvier, & pareille somme au premier Juillet, & ainsi de suite de six en six mois jusqu'à l'entiére exécution de la Carte générale projettée.

Les travaux de l'année étant commencés dès le premier Jan-

vier dernier, la premiére année ſera payée d'avance en entier au premier Juillet 1756, à raiſon de ſeize cents livres par chaque Aſſocié.

Sur ladite ſomme de quatre-vingts mille livres, il ſera employé aux appointemens des Ingénieurs vérificateurs & calculateurs. . . . . . . 56000 liv.

Aux approviſionnemens en cuivres, papiers, frais d'impreſſion. . . . . . . 24000 liv.

. . . . 80000 liv.

L'excédent de dépenſe, s'il y échéoit, ſera prélevé ſur le produit des ventes, la Société ſe mettant en état par cette diſpoſition de jouir plus promptement des produits qu'elle a lieu d'attendre ſur la vente deſdites Cartes.

Indépendamment de ce fonds,

il en est encore un que l'on croit absolument nécessaire pour la perfection de l'ouvrage : on ne peut espérer que des personnes intelligentes & capables d'exécuter un ouvrage qui exige tant de fatigues & d'assiduités, s'y attachent avec l'ardeur nécessaire, si elles n'en retirent d'autre avantage que celui de leur nourriture & entretien pendant l'espace de dix années, après lesquelles elles n'auroient plus à attendre que des infirmités occasionnées par le travail.

Pour leur donner l'émulation & le courage que demande une entreprise si pénible, il paroît convenable de faire un fonds de soixante mille livres, lequel sera distribué aux Ingénieurs en forme de gratification, à raison de leurs services & du travail de chacun, après la confection & vérification complette de ladite Carte.

Les Ingénieurs, qui par acci-

dent ou par infirmités ne pourroient travailler juſqu'à la fin de l'ouvrage, recevront des récompenſes ſur ce même fonds à proportion du travail qu'ils auront fait, & on les accordera à leurs femmes & enfans, au cas qu'ils viennent à mourir dans le cours de l'ouvrage.

Pour que ces Ingénieurs ne puiſſent ni craindre, ni ſoupçonner aucune faveur dans la diſtribution des récompenſes, on les avertit que ceux dont les ouvrages ſeront reconnus exacts par la vérification qui ſera faite en préſence des Seigneurs & Curés, recevront la gratification la plus conſidérable; ainſi ils ſeront jugés par leur propre travail. Les Ingénieurs, chargés de la vérification, qui négligeront de ſe tranſporter dans les Paroiſſes compriſes dans leur département, perdront leur emploi. Nous eſpèrons que Meſſieurs les Seigneurs

& Curés qui s'intèreſſent au bien de l'ouvrage, voudront bien nous en donner avis.

On ſe propoſe de donner tous les ans dix à douze feuilles, & de les vendre quatre livres la feuille. On eſpère que le produit des Cartes, joint aux dépenſes que le Roi a déja faites, pourra dédommager les Aſſociés de leurs avances; mais l'on inſiſte peu ſur cet objet, vis-à-vis d'une Compagnie de véritables Citoyens, qui n'ont d'autre but que l'avantage & la gloire de l'Etat.

On n'a rien épargné pour donner aux Cartes, non-ſeulement la plus grande préciſion, mais encore la plus grande propreté du deſſein: on y trouvera tous les objets néceſſaires pour acquérir la connoiſſance d'un pays; Villes, Bourgs, Paroiſſes, Châteaux, Maiſons de Campagne, Fermes & Métairies, Moulins à eau & à vent, Ponts &

Bacs, cours des rivières, des ruisseaux, étangs considèrables, grands chemins, chemins de traverse, le contour des bois, leurs noms, les routes qui les traversent, enfin une figure exacte du terrein.

Ceux qui aiment la précision, & qui sçavent combien il est difficile de prendre avec le compas des mesures exactes, auront de plus des Tables alphabétiques de la distance de toutes les Paroisses à la Perpendiculaire & à la Méridienne de l'Observatoire, telles que j'en ai déja fait imprimer pour les quatre premiéres feuilles des environs de Paris. Le prix sera de vingt sols en sus du prix de la Carte.

Si les Etats de Bretagne, à l'exemple de ceux de Bourgogne, de Bugey & d'Artois, veulent contribuer pour la Carte de leur Province, & si Messieurs les Evêques de France désirent avoir la Carte de leur Diocèse, ils pourront s'a-

dresser à la Compagnie qui traitera avec eux pour la levée & la gravure de leurs Cartes particuliéres. Nous ne craignons point de les assurer que l'ouvrage sera mieux fait & à moins de frais.

On a commencé à vendre la premiére feuille le 15. du mois d'Août de cette année 1756, & on en donnera tous les mois une nouvelle feuille.

Chez le sieur Seguin, *Artificier du Roi, rue Dauphine.*

Chez M. Cassini, *à l'Observatoire.*

TABLE

DES ARTICLES

Du mois d'Octobre, 1756.
I. Volume.

ARTICLE XCVII. *Mémoires de M. de*** pour servir à l'Histoire des Négociations, &c.* Tome troisième. Dernier Extrait. 2309

ART. XCVIII. *Elémens de Chymie-Pratique, &c.* 2344

ART. XCIX. *Recueil de différents projets d'Architecture, &c.* 2349

ART. C. *Acte de ce qui s'est passé à la Diète de Suède, &c.* 2361

ART. CI. *Mémoire Politico-Critique sur le Mariage des Protestans.* Suite de l'Article XCV. au mois de Septembre. 2376

ART. CII. *Vie de Pierre Pithou, &c.* 2409

ART. CIII. *L'Observateur Hollandois.* 2440

ART. CIV. *Nouvel Essai de Poësies sacrées, &c.* 2453

ART. CV. Nouvelles Littéraires. 2470

ERRATA

Pour Septembre, 1756.

Pag. 2216, *lig.* 10, ειπεῖν, *lis.* εἰπεῖν. *lig.* 12, ἐνεῖιαι, *lis.* ενεῖναι. *lig.* 16, ολιγοῖς, *lis.* ὀλιγοῖς. *lig.* 24, ἐπιζότησιν, *lis.* ἐπιζήτησιν. *lig.* 25, λογιζύμενοι, *lis.* λογιζόμενοι.

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 14. Septemb. 1756.

SALMON, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.*

De l'Impr. d'HERISSANT, rue N. D.

Ce Journal se distribue à Lyon chez J. DEVILLE.

MÉMOIRES

POUR

L'HISTOIRE

DES

SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Octobre, 1756. II. vol.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur LE *PRINCE* SOUVERAIN DE *DOMBES.*

OCTOBRE, 1756. II. vol.

A PARIS,

Chez { CHAUBERT, Quai des Augustins, à la Renommée. HERISSANT, rue Neuve Notre-Dame, à la Croix d'or.

M. DCC. LVI.

Avce Approbation, & Privilége du Roi.

CES MEMOIRES COMMENCE'S en Janvier 1701, forment (compris celui-ci) 706 volumes : Sçavoir,

ANNE'ES.	VOL.	ANNE'ES.	VOL.
1701.	9.	1729.	12.
1702.	12.	1730.	12.
1703.	12.	1731.	12.
1704.	13.	1732.	12.
1705.	12.	1733.	12.
1706.	12.	1734.	12.
1707.	12.	1735.	14.
1708.	12.	1736.	15.
1709.	12.	1737.	13.
1710.	12.	1738.	13.
1711	12.	1739.	14.
1712.	12.	1740.	13.
1713.	12.	1741	12.
1714.	12	1742.	12.
1715.	12.	1743.	12.
1716.	12.	1744.	12.
1717.	12.	1745.	12.
1718.	12.	1746.	15.
1719.	12.	1747.	14.
1720.	5.	1748.	15.
1721.	12.	1749.	14.
1722.	12.	1750.	15.
1723.	12.	1751.	14.
1724	12.	1752.	15.
1725.	12.	1753.	16.
1726.	13.	1754.	16.
1727.	12.	1755.	16.
1728.	12.	1756.	14.

Chacun de ces volumes ſe vend 15 ſ. en feuilles, & 16 ſ. broché.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Octobre, 1756. II. vol.

ARTICLE CVI.

LA RELIGION NATURELLE & la révélée, établies ſur les principes de la vraie Philoſophie & ſur la divinité des Ecritures ; ou Diſſertations

Philoſophiques, Théologiques & Critiques contre les Incrédules. (Quatre Volumes *in*-12.) A Paris, chez Nyon, Quai des Auguſtins, &c. M. DCC. LVI.

IL y a, dans cet Ouvrage, dix-ſept Diſſertations ; une Préliminaire, contenant le plan de tout le Livre ; cinq ſur la Religion : ce qui comprend la diſtinction entre le bien & le mal, la liberté, la ſpiritualité de l'ame, la création, les cauſes finales ; onze ſur la Religion révélée, où l'on traite de la néceſſité de la révélation, des miracles, de la certitude des anciens monumens de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, de la créance des premiers Chrétiens touchant leurs Livres ſacrés, du motif qu'ils ont eu de croire l'inſpiration de ces Livres, du témoignage rendu par les payens à Jeſus-Chriſt & aux Chrétiens ; des Martyrs, & de la

preuve qu'on en tire pour établir la divinité du Christianisme ; de l'état présent des Juifs, & de la démonstration qu'il fournit en faveur de la Religion Chrétienne ; de l'antiquité des Livres de cette Nation ; de la Prophétie & des Prophètes ; des soixante & dix semaines de Daniel.

Comme nous avons analysé une infinité d'Ouvrages où ces matières sont discutées, nous ne recueillerons de celui-ci qu'un petit nombre de traits propres à faire connoître le bon esprit & le zèle de l'Auteur anonyme. Il a le talent de bien raisonner ; il écrit quelquefois avec plus de force que ne l'exige le genre de *Dissertation* : on trouvera qu'en certains endroits, il transcrit trop au long les argumens de ses adversaires ; mais cela dénote un goût d'exactitude, & une bonne foi très-estimable. Nous dirons plus bas en

quoi consiste le caractère spécial de son Livre.

L'Anonyme part de ce principe *qu'il y a un Dieu*, sans démontrer en rigueur cette grande vérité. Peu d'incrédules la combattent aujourd'hui, & ceux qui s'aveuglent au point de ne la pas reconnoître, sont des têtes incurables ou des libertins désesperés. L'Auteur ne laisse pas de rappeller ici l'argument de Pascal, qui est qu'en supposant même l'existence de Dieu douteuse, c'est-à-dire aussi combattue par ses adversaires que prouvée par ses partisans ; il faudroit encore confesser & adorer un Dieu, parce que la négative ou l'incertitude, à cet égard, auroit des suites très-funestes, supposé que Dieu existât en effet. Il faut, ajoûte-t-on, prendre en ceci la méthode *du plus sûr* ; sans quoi on s'expose à être infiniment malheureux durant l'éternité. D'autres que nous

ont fait voir qu'il y a quelque défaut de précision dans cette manière de raisonner, & nous nous ressouvenons d'avoir insisté sur ce point dans nos Mémoires d'Avril 1749. C'est que, pour rendre l'argument invincible, il faut faire sentir qu'il y a toujours un poids de preuves prépondérant du côté de l'existence de Dieu : autrement l'impie diroit qu'à égalité de raisons pour & contre, il ne court point de risque, puisque chaque homme devant être jugé selon ses lumières, le souverain Arbitre de toutes choses ne pourroit condamner celui qui, par rapport à l'existence de la Divinité, auroit toujours vécu dans un état de doute & n'auroit pû le lever. En un mot, la méthode *du plus sûr* est excellente ici, parce qu'il est certain que la supériorité de raisons qui démontrent l'existence de Dieu, rend l'Athée inexcusable, & le

conſtitue par conſéquent dans un état de crainte très-ſenſible & très-continuelle. Tel eſt le vrai point de vuë de cet argument ; en le prenant d'une autre façon, on l'affoiblit.

Sur la diſtinction du bien & du mal, l'Auteur établit des principes très-ſolides contre une multitude d'impies qui confondent toutes les Loix, qui nient toute obligation de reconnoître & de pratiquer la juſtice. On n'oublie pas même de réfuter le célèbre Burlamaqui, dont une des aſſertions eſt que la ſource de l'obligation rèſide dans la raiſon priſe en elle-même, & conſidérée ſans rapport au Créateur. Cette doctrine n'eſt pas digne d'un Juriſconſulte ſi habile & ſi eſtimé. La beauté des maximes de la raiſon peut bien frapper notre eſprit, elle peut lui paroître un motif d'agir ; mais ce n'eſt point là *obliger*, impoſer un devoir, menacer le tranſ-

greſſeur : il faut pour tout cela que l'autorité du Légiſlateur intervienne. Nous croyons avoir fait ſentir la vérité de cette obſervation, lorſque nous rendîmes compte du grand Ouvrage de M. Burlamaqui aux mois d'Août & de Septembre 1747.

Vainement y auroit-il une diſtinction entre le bien & le mal, ſi l'homme n'étoit pas libre. On prouve ici cette liberté par tous les argumens philoſophiques qu'on a mis tant de fois en œuvre ; & l'on répond aux objections des Fataliſtes, de Spinoſa, de Collins : on dit un mot de la difficulté ſinguliére imaginée par Bayle, qui préciſément pour chicaner, brouiller les idées & répandre des nuages, prétendoit que Dieu pouvoit donner à des êtres intelligents le ſentiment d'une liberté qu'elles n'auroient pas. Notre Auteur ne répond pas mal à cette folle hypo-

thèſe ; mais c'eſt une trop grande facilité de ſa part quand il avoue qu'on peut faire abſolument cette *ſuppoſition*, & qu'il ne s'y trouve *point d'impoſſibilité*. Car comme on pourroit conclure d'un tel ſyſtême, que Dieu nous tromperoit perpétuellement en nous donnant la perſuaſion intime, ou plutôt la conſcience d'une vraie liberté qui n'exiſteroit pourtant point en nous ; il faut dire que ce ſyſtême eſt abſurde & *impoſſible*, Dieu étant infiniment bon, infiniment vrai & ami du vrai. Imagine-t-on en effet une impoſſibilité plus grande que celle qui rèſulte de la violation des attributs de Dieu ?

La ſpiritualité de l'ame eſt fort bien prouvée dans la troiſiéme Diſſertation ; & l'Auteur ne laiſſe rien à deſirer pour la réfutation de Locke & d'autres Matérialiſtes bien plus méchants que ce Philoſophe Anglois. Voici une bonne

réflexion : *Peut-on ne pas déplorer le ſort des Incrédules ? Ils mettent toute leur reſſource dans l'eſpérance de leur deſtruction..... mais ils ne ſeroient point encore aſſurés que leur mort ſeroit leur anéantiſſement total, quand même ils ſuppoſeroient que leur ame eſt matérielle. Il importe que les Incrédules en ſoient convaincus : peut-être ſentiront-ils par-là qu'ils ne doivent point apporter une ſecréte oppoſition aux preuves que nous donnons de la ſpiritualité de l'ame.*

La création eſt un fait très-prouvé & très-difficile à expliquer. Les Incrédules prennent avantage de la difficulté pour nier le fait ; mais tous leurs raiſonnemens, à cet égard, ne ſont que des chicanes ou des illuſions. On voit, dans la quatriéme Diſſertation, en quel ſens les anciens Philoſophes ont admis l'axiôme, *que rien ne ſe fait*

de rien ; combien il eſt abſurde de dire que tous les êtres ſont néceſſaires, ou que les êtres non-néceſſaires n'ont pas été créés ; quelles frivolités ſont contenues dans les objections du Comte de Boulainvilliers, objections dont on faiſoit peur à tout le monde avant qu'elles paruſſent, & dont tout le monde peut ſe mocquer depuis qu'elles ſont publiques. L'Auteur raſſemble auſſi, dans cet endroit de ſon Ouvrage, tout ce qu'on a de mieux pour expliquer la durée, le temps, l'eſpace, l'éternité. M. de Beauſobre & Telliamed ſont réfutés ; le premier ſur ce qu'il prétend qu'on ne peut conclure des Textes ſacrés la *création* proprement dite : c'eſt une fauſſeté bien relevée par notre Auteur ; & l'on trouve auſſi quelque choſe d'aſſez précis ſur cela dans des Lettres faiſant partie de nos Mémoires (Mai, 1751. II. vol.) Quant à Telliamed,

c'eſt un impie au premier chef & un mauvais Logicien ; voici, par exemple, une de ſes propoſitions : *Si je conſultois la raiſon, je vous dirois qu'il me ſuffit de ne pouvoir comprendre que la matière & le mouvement aient commencé, pour les croire éternels.* » Mais, *reprend* » *notre Auteur*, fut-il jamais de » principe moins avoué de la rai- » ſon que celui de Telliamed ? Il » lui ſuffit de ne pouvoir compren- » dre que la matière & le mouve- » ment aient commencé, pour les » croire éternels. Cet Auteur ne » croit que ce qu'il comprend ; il » ne croit donc pas l'éternité de » la matière & du mouvement ; » car on peut hardiment aſſûrer » que c'eſt-là une choſe que per- » ſonne ne comprendra jamais, &c. La ſuite eſt à lire ; & nous pourrions auſſi renvoyer à la réfutation de Telliamed qu'on trouve dans nos Mémoires d'Avril 1749.

La doctrine des cauſes finales tient de près à celle de la *création :* s'il n'y avoit point de cauſes finales dans le monde, il n'y auroit ni deſſein, ni ſageſſe dans les Ouvrages du Créateur ; tout ſembleroit fait au hazard : rien par conſéquent ne pourroit être regardé comme digne de Dieu : & de-là quelles conſéquences injurieuſes à ſes décrets éternels, à ſa providence infinie, à ſes conſeils adorables ſur toutes les créatures ! L'Auteur conſacre ſa cinquiéme Diſſertation à ce grand objet : c'eſt une de celles qui peuvent faire plus de plaiſir au Lecteur, & lui donner plus d'inſtruction. Nous y renvoyons en entier.

La Religion naturelle ne ſuffit pas à l'homme : il a beſoin de la révélation pour connoître ſes devoirs en ce monde, & ſes eſpérances en l'autre. L'incrédule refuſe d'examiner les preuves de la révé-

lation, parce qu'il craint de trouver une lumière qui le trouble dans ses plaisirs ; mais n'est-ce pas là s'aveugler soi-même ? Et quelle *faveur plus précieuse Dieu peut-il faire* à l'homme que de *l'instruire de sa loi & de ses desseins sur lui ?* N'est-ce pas se déclarer *ennemi* de son bonheur que de ne vouloir pas *apprendre par quels moyens on peut plaire à son Créateur ?* Ces réflexions solides préparent les Dissertations de l'Auteur sur la Religion révélée, ou plutôt sur les preuves qui en démontrent la vérité.

On commence par les miracles ; & l'on en fait voir la possibilité contre Spinosa ; l'efficacité contre une foule d'incrédules. On discute ce qui concerne la réalité & l'étendue du pouvoir diabolique, & des autres esprits inférieurs à Dieu : l'Auteur penche à ne point assigner les bornes de ce pouvoir ; c'est le

meilleur parti ; la queſtion des miracles eſt indépendante du plus ou du moins de force accordée par le Créateur aux intelligences du ciel ou de l'enfer. On reconnoît néanmoins aſſez communément que *la réſurrection des morts & la création ſont des miracles que les Démons ne peuvent opérer* : c'eſt la penſée de Clarke & de notre Auteur : nous ne la rejettons point ; mais nous eſtimons que, ſans entrer même dans cette diſcuſſion, il faut aſſigner les régles qui diſtinguent les vrais miracles des faux prodiges ; enſorte qu'il ſoit impoſſible d'imaginer aucune hypothèſe où ces régles puiſſent être en défaut, aucun cas où l'on ſoit expoſé, en obſervant ces régles, à ſe tromper ſur la voix de Dieu qui s'explique par les miracles.

Notre Auteur, raiſonnant ſur les *prodiges oppoſés les uns aux autres*, donne pour principe, de

ſe tourner du côté des plus grands prodiges, d'y reconnoître le pouvoir ſuprême de Dieu. *Si des prodiges contraires annoncent un conflit de pouvoirs ſur-humains, il eſt certain que Dieu ſe déclare en faveur du parti où ſont les plus grands & les plus nombreux prodiges.* Ce principe eſt-il ſolide, & ne peut-on pas objecter que, comme il y a divers ordres de puiſſances inférieures à Dieu, il peut auſſi y avoir divers genres de prodiges, les uns plus grands, les autres moindres, tous ſubordonnés à la permiſſion de Dieu, mais n'excédant point les forces de ces puiſſances inférieures? Ne peut-on pas dire que ſi, dans la Cour de Pharaon, Moyſe n'avoit pas invoqué le vrai Dieu; s'il ne s'étoit pas donné pour ſon envoyé, pour ſon miniſtre, la ſupériorité ſeule de ſes miracles ſur ceux des Magiciens n'auroit pas ſuffi pour

démontrer que c'étoient des miracles divins, des œuvres émanées de la puissance seule de Dieu?

Concluons que les grandes régles du miracle sont la bonté de l'objet ou de la doctrine qu'on annonce, & l'invocation du vrai Dieu. Avec ces deux caractères, tout miracle, c'est-à-dire tout fait supérieur ou contraire aux loix connues de la Nature, est certainement la voix de Dieu. Sans ces deux caractères, on n'est pas à couvert de toute illusion, quelque éclatant d'ailleurs que puisse paroître un prodige, & quelque sainteté qui brille dans celui qui en est l'Auteur. Ces observations au reste ne sont point des critiques hazardées contre le Dissertateur: ce n'est qu'un supplément à ses pensées. On trouvera, dans sa Dissertation, quantité de choses extrêmement instructives sur la question présente.

En terminant cet Extrait, nous indiquons ſimplement la huitiéme Diſſertation, qui roule ſur la certitude des anciens monumens de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique ; on fait voir qu'ils ne ſont & n'ont pû être ſuppoſés. Cette diſcuſſion eſt belle ; elle engage l'Auteur dans une ſorte de critique des idées ſingulières du P. Hardouin : ce qui ne s'exécute point ſans rendre juſtice à nos Mémoires, qui ont témoigné une oppoſition conſtante pour le ſyſtême chimèrique de la ſuppoſition des anciens Auteurs. On peut voir ſur-tout Janvier & Février 1734.

Nous donnerons un autre Extrait pour les huit Diſſertations qui nous reſtent.

ARTICLE CVII.

ESSAI SUR LA MANIÉRE de perfectionner l'espèce humaine. Par M. Vandermonde, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris. Deux Volumes *in*-12. le premier de 433, & le second de 476 pages. A Paris, chez Vincent, &c. 1756.

L'Homme, dans sa nature, est composé de deux substances, dont l'une est esprit, l'autre matière : leur différence réelle est en elle-même aussi certaine que leur union dans la même personne. L'ame a ses facultés, ses opérations & ses sentimens ; le corps a ses organes, ses sens, ses mouvemens. Entre leurs fonctions, quelque diverses qu'elles soient, il y a

un commerce, une dépendance, une influence réciproque : la liaiſon qui entretient ce commerce, nous la ſentons ſans connoître les liens qui la forment : il en rèſulte entre ces deux ſubſtances un accord, une harmonie qui fait leur perfection & celle de l'homme, ou de l'eſpèce humaine, autant que ce concert eſt reglé ſur les loix de l'ordre. Ces notions certaines, ces faits conſtants, ces principes invariables ſont les fondemens de l'*Eſſai* que nous annonçons. Les préceptes d'hygiène y ſont conformes aux régles de la morale. La belle nature & la ſaine vertu ſont les ſources où M. Vandermonde puiſe la plûpart de ſes inſtructions : en forçant le cours de l'une, en bleſſant la pureté de l'autre, loin d'orner & d'embellir l'humanité, on ne peut que la dégrader & la déshonorer. Reſpecter ces maximes, c'eſt un mérite

qui devient rare dans nos Ecrivains modernes ; les inculquer, ce ſera bientôt une ſorte d'héroïſme : on ne ſçauroit donc trop applaudir à un Auteur qui en fait les principaux fondemens d'un Ouvrage entrepris pour la perfection de l'eſpèce humaine.

Cet Eſſai eſt diviſé en quatre Parties, qui ont pour objet 1° les attentions qu'on devroit avoir en s'engageant dans l'état du mariage ; 2° les précautions qu'exige l'état de groſſeſſe ; 3° les ſoins que demande l'enfant au berceau ; 4° les moyens de former & d'élever ſa premiére enfance.

C'eſt en cherchant les moyens de prévenir, ou de corriger les vices de conformation, que l'Auteur prétend perfectionner nôtre eſpèce. Avant que d'entrer en matière, il commence par établir des notions qui ſont comme les points fixes ſur leſquels roule ſon travail.

La perfection du corps humain dépend de la beauté & de la force répandues dans toutes les parties qui composent sa machine : mais ces termes, sur-tout celui de *beauté*, sont équivoques ; chacun en juge selon son sentiment, & ce sentiment varie selon les goûts personnels & les préjugés nationaux. Là on estime les petits pieds, ou les grandes oreilles ; ici les longues barbes & les cheveux courts ; ailleurs on rase son menton, & on nourrit sa chevelure, &c. Aux yeux de l'Auteur, ce ne sont là que des beautés imaginaires, des beautés de mode ou de préjugé, & non des beautés d'essence ou de raison. Il y a des beautés factices qui ne sont que des conspirations contre la beauté naturelle : la laideur en inventa l'art par dépit, la beauté l'emprunta par vanité ; ainsi, en couvrant les disgraces de l'une, l'art éclipse &

flétrit les graces de l'autre, & bientôt toutes deux ſont preſque au même niveau. Il ſeroit à ſouhaiter que les judicieuſes réflexions de M. Vandermonde diſſipaſſent l'illuſion des modes, & qu'on ſe ſoumît au ſage précepte qu'il donne, de s'en tenir *au pinceau de la nature, & de n'employer d'autre fard que celui de la pudeur.*

Affranchi de ces bizarres préjugés, l'Auteur cherche, dans la nature même, l'idée de la beauté : plus riche, plus noble, plus ſtable, plus efficace, la nature (ou plutôt ſon tout-puiſſant Auteur) n'a point reſtreint à une dimenſion l'eſſence de la beauté. Tantôt des traits grands & nobles, tantôt des traits fins & délicats, ſont les pièces dont elle la compoſe. » Elle ſçait varier nos » plaiſirs, en ſuivant des régles inva- » riables. C'eſt dans l'arrangement » ſymétriſé des parties, & dans la

» proportion exacte qu'elles ont
» entr'elles, qu'elle fait résider son
» secret. Par la symétrie, elle par-
» tage son objet sans le séparer.....
» elle en distribue les parties avec
» justesse, & donne à son Ouvrage
» de l'ordre, de la noblesse & de la
» grace. Avec la proportion... elle
» descend dans le détail des parties,
» elle en fait la comparaison avec
» le tout, fait voir le rapport qu'el-
» les ont entre elles, & fait naî-
» tre un assemblage harmonieux à
» la vuë. «

Le caractère propre de la beauté dans l'homme, c'est la force & la noblesse; dans la femme, c'est la grace & l'élégance: dans son air, l'un doit être grave & honnête; l'autre, dans le sien, doit être douce & modeste. Quant à la force dont l'Auteur parle, il suffit d'en saisir l'idée. » J'entends, *dit-il*, par un
» homme fort, un homme bien
» constitué, d'un tempérament,

» à-peu-près toujours égal, qui
» ſupporte la fatigue, les injures
» de l'air, l'abſtinence &c. Un
» homme enfin à qui rien ne nuit,
» qui ſe fait à tout, qui jouit d'une
» ſanté parfaite « &c.

Première Partie. Selon M. Vandermonde, un des meilleurs moyens d'améliorer l'eſpèce humaine, ce ſeroit de bien aſſortir les nœuds qu'on forme dans le mariage. Mais l'ambition & l'intérêt, la paſſion & l'inſtinct ne ſont pas capables de ces attentions. De-là tant d'unions malheureuſes dans leurs ſuites & dans leur fécondité: plus d'égards aux rapports, aux convenances, euſſent aſſuré le bonheur des pères & des enfans. Si l'âge, le caractère & les autres qualités formoient une heureuſe ſympathie, la nature n'y trouveroit point d'obſtacles à l'intention qu'elle ſe propoſe; c'eſt de faire, ſous les auſpices de la Religion, couler des

jours ſereins à deux époux, & de combler leur ſatisfaction par une poſtérité bien née. De l'aveu de notre Auteur, le Chriſtianiſme ſeconde ici le vœu de la nature, en proſcrivant la polygamie autant que le libertinage.

Ces ſages précautions ne ſont pas toujours ſuffiſantes : on remarque qu'il en eſt des familles comme des arbres. Pour empêcher que certaines plantes ne dégénérent, il faut de temps en temps les greffer, les tranſplanter, & même les renouveller : les races ſont également ſujettes à s'altérer & à ſe dégrader, ſi, au bout d'un certain eſpace de temps, on manque de les croiſer & de les renouveller. M. Vandermonde prétend que les hommes ſont comme les animaux, qu'*en les aſſortiſſant de climats différents, on marie leurs qualités mutuelles, & que leurs imperfections ſe détruiſent réciproquement.*

Dans les grandes Villes où les Etrangers abondent, ces croisemens de races sont plus fréquents, c'est ce qui rend ces Villes plus fertiles en excellents sujets : *on remarque*, dit l'Auteur, *qu'il est sorti beaucoup plus de grands hommes de Londres que du reste de l'Angleterre*. Ne seroit-ce point plutôt parce que ces Métropoles sont comme le centre où les talens & le mérite sont attirés de toutes les parties d'un Etat ? *Les Juifs ne peuvent se marier avec des Etrangers. C'est*, dit-on, *peut-être une des raisons physiques qui a fait dégénérer ces peuples*. Est-il bien sûr que, dans cette Nation, l'espèce humaine ait autant dégénéré qu'on l'avance ? Dans les principes de M. Vandermonde n'auroit-elle pas dû dégénérer encore davantage ?

Sur la premiére organisation du corps humain, l'Auteur adopte les

idées d'un célèbre Ecrivain, ſans réſoudre les fortes difficultés qu'on y a oppoſées. Mais la nature ne veut pas être interrogée ſur cette matière; on prend pour ſa réponſe l'illuſion qu'on ſe fait: cette erreur eſt la moindre vengeance qu'elle tire d'une curioſité qui ne peut guères être innocente. Après être convenu qu'on n'a fait, pendant tant de ſiècles, qu'obſcurcir ce qu'on vouloit éclaircir, l'Auteur ne pouvoit trop ſe défier des nouveautés qu'on a depuis peu hazardées.

Dans la SECONDE PARTIE, M. V. conſidère la femme dans l'état de groſſeſſe. L'enfant qu'elle porte, eſt un dépôt précieux que la nature lui a confié: elle ne doit rien négliger pour remplir les intentions de cette mère commune. Autant qu'elle peut, elle doit ſe procurer tout ce qui convient au fruit qui croît & ſe perfectionne dans ſon ſein; air pur, alimens ſains &

appropriés aux besoins de l'embryon &c. Pendant le premier mois de leur grossesse, l'Auteur conseille aux femmes de se nourrir de ces poissons & de ces oiseaux qui se digèrent le plus facilement, & de les assaisonner avec un peu de citron : au défaut de ces alimens, il substitue des fruits bien mûrs & bien cuits. Après le premier mois, il ordonne absolument un autre plan de nourriture ; ce sont des œufs frais, des poulets, de la volaille rotie & bouillie. Après deux ou trois mois de régime, il ne défend aux femmes qui jouissent d'une bonne santé que les alimens indigestes. La soupe, le bouillon, la chair des vieux animaux, le pain bien fermenté & bien cuit, le lait si on le digère bien, sur-tout le lait de vache pendant le dernier mois de la grossesse, voilà les alimens les plus convenables selon M. Vandermonde. Il

s'éleve avec force contre ces goûts dépravés qui tourmentent quelques femmes dans l'état de grossesse, contre les excès d'abstinence ou de voracité, & contre l'usage des liqueurs spiritueuses & ardentes : il en démontre les funestes effets sur la mère & sur l'enfant. Une observation lui échape, c'est que les mères sujettes à l'intempérance de vin, d'eau-de-vie &c. engendrent assez communément des enfans dont l'organisation n'est pas favorable aux facultés spirituelles. En général, M. Vandermonde accommode le régime aux indications que fournit la sage nature : si l'on sent une aversion marquée pour la viande, il ordonne les végétaux assaisonnés avec des aromates ou des acides : si l'appétit est vif, il défend la diète qu'il prescrit dans les dégoûts, les nausées, la plénitude.

La promenade du matin, ou

l'usage des voitures dans le cas d'une trop grande foiblesse, sont des exercices modérés, dont les femmes enceintes ont encore plus de besoin que les autres personnes : on sçait assez qu'elles doivent éviter les mouvemens fatiguants, violents & périlleux. Le sommeil leur est plus nécessaire dans leur grossesse que dans un autre temps : on leur en permet ici une heure de plus qu'à l'ordinaire, en supposant qu'habituellement elles ne dorment qu'autant que l'exige la nature épuisée par la veille. M. Vandermonde soûtient avec le même Auteur, dont il embrasse le systême sur quelques points de Physiologie, que *la veille est un état de contrainte, & le sommeil un état naturel.* Cette thèse nous paroît hazardée sans l'aveu de la nature, qui tient pour la veille autant que pour le sommeil, ou plutôt qui ne tient que pour leur succession régu-

liére : ſi, pendant le ſommeil, elle dérobe à l'homme l'uſage de quelques-unes de ſes facultés, ce n'eſt que pour lui en reſtituer une meilleure poſſeſſion au retour de la veille.

Au Chapitre des paſſions, M. V. entre dans le méchaniſme de notre ſenſibilité machinale ; il en place le ſiège dans les nerfs, ou plutôt dans le degré de leur tenſion. Pour les rendre plus ſuſceptibles de violence & de force, quand ils ſont irrités ou contractés, il leur attribue *la forme ſpirale*. La plûpart des phénomènes qui appartiennent à nos mouvemens ſenſibles, s'expliquent ſi heureuſement avec cette idée, qu'elle paroît auſſi vraie que neuve. Dans le début de ce Chapitre, qui n'eſt qu'une ſimple expoſition du commerce que l'ame & le corps ont enſemble, on trouve la réfutation la plus palpable du Matérialiſme. » Nous

» pensons, *dit l'Auteur*, nous » réfléchissons, nous jugeons, nous » ne sommes donc pas toute ma» tière. L'ame, cette substance spi» rituelle, donne du sentiment à » nos organes, de l'esprit à nos » actions, & de l'intelligence à » nos mouvemens. Elle nous éleve » au-dessus de tous les êtres ma» tériels, comme notre corps nous » met au-dessous de tous les êtres » intellectuels. Sans notre ame, » nous serions sur la terre comme » les plus vils animaux; avec elle » nous nous transportons dans le » ciel, & nous nous élevons jus» qu'à Dieu même « &c. De ces excellents principes joints à plusieurs autres dont l'enchaînement nous meneroit trop loin, M. Vandermonde conclut que *les femmes enceintes doivent éviter toutes les passions illégitimes.* » Ce sont, » *dit-il*, les humeurs de la mère, » qui font le bien ou le mal de

» l'enfant ; elles rendent plus ou
» moins ſain, ou plus ou moins
» ſenſible. Ce ſont les ſucs que la
» mère prépare à ſon fruit, qui dé-
» cident de ſon exiſtence, qui don-
» nent à ſes *ſpirales* de la ſou-
» pleſſe ou de la rigidité, à ſes hu-
» meurs de la douceur ou de la
» violence, à tout ſon corps plus
» ou moins de penchant au vice
» ou à la vertu. « Vers la fin de ce
premier Volume on trouve un
Chapitre ſur les ajuſtemens des
femmes enceintes : la groſſeſſe leur
apporte des difformités ; le ſoin
qu'elles prennent de les cacher,
en produit dans leurs enfans ; leur
ſanté en ſouffre autant que leur
fruit : en leur recommandant de
ne point ſe gêner, on ne leur don-
ne que des leçons de propreté &
de bienſéance ; mais les devoirs
de cet état, & les intérêts de la
modeſtie, ne l'emportent pas tou-
jours ſur l'eſclavage des modes ;

ſur les prétentions de la vanité ; ſur les complaiſances de l'amour propre.

Troisiéme Partie. Ici M. Vandermonde ſe plaint preſque autant des ſoins qu'on donne aux enfans après leur naiſſance, que de ceux qu'on leur refuſe. Il ſemble perſuadé qu'ils ne viennent au monde que *pour être la victime du préjugé ou de l'erreur*. Au ſortir du ſein maternel, les langes tels qu'on les prépare ſont moins un vêtement dont on couvre l'enfant, qu'un fardeau dont on le charge ; on ſerre ſon corps qu'on ne devroit que ſoûtenir ; ſes membres qu'il tâche d'étendre, on les garotte. Au maillot il eſt dans des entraves, au berceau dans une priſon, il ne reſpire qu'un air chaud & corrompu, *il vit dans la fange & dort dans l'ordure*. Dans cet état de contrainte & de malpropreté, les fluides n'ont point leur circula-

tion libre & facile, ils se purifient moins qu'ils ne s'infectent ; les solides forcés ne sçauroient prendre la forme & la direction nécessaires à leur développement naturel. De-là tant de vices de tempérament & de conformation, qui font dégénérer l'espèce humaine dans un si grand nombre d'individus malsains & contrefaits. Ce n'est point à la nature qu'ils doivent leur disgrace, c'est à leur nourrice, à leur seconde mère, ou plutôt à leur *premier bourreau*, selon l'expression de M. Vandermonde : par ignorance ou par négligence, par insensibilité ou par *crüauté*, une nourrice est sourde aux cris d'un enfant qui ne lui demande que des services utiles & nécessaires, au lieu des soins souvent funestes & quelquefois meurtriers qu'elle lui prodigue.

Pour remédier à de si fâcheux inconvéniens, l'Auteur propose

l'exemple des ſauvages ; ils laiſſent à la nature la liberté de perfectionner ſon ouvrage, elle s'en acquite beaucoup mieux que nos nourrices mercénaires. Il faut lire, dans cet Eſſai, les ſuites fâcheuſes de nos mauvaiſes pratiques, & les moyens qu'on nous enſeigne pour prévenir, & pour réparer les torts qui en refluent ſur l'humanité.

Pour la nourriture de l'enfant, M. Vandermonde préfère le lait des animaux à celui des femmes ; il prétend qu'avec celui-ci ils ſucent des germes qui les rendent plus ſuſceptibles de paſſions & de maladies. Il avance même que l'enfant dégénère plutôt en ſuçant le lait de ſa mère que celui d'une nourrice, & en général que l'une & l'autre ſont *deux écueils dangereux*. Quelque ſolides que puiſſent paroître les raiſons de cette opinion, n'eſt-elle point une illuſion de Phyſicien plutôt qu'une vérité

de Physique? Ne répugne-t-elle point trop au cours & à l'instinct de la nature, qui s'explique si heureusement par l'organe d'un grand Poëte, & d'un célèbre Médecin, Scævole de Ste Marthe?

Nec verò nisi jam pietas in pectore nulla est,
Languida, sic cæcæ caligant lumina mentis,
Ut fidei mavis alienæ pignus alendum
Credere, quodque negat mater, venalibus illud
Sperandum esse putes.

Il ne permet de recourir à une nourrice étrangère, que quand la mère infirme est dans l'impuissance d'allaiter son enfant.

M. Vandermonde regarde la bouillie comme *l'aliment le plus pernicieux pour les enfans*: il se flatte qu'en suivant *la route qu'il trace, dans son Livre, la force, la*

beauté, la ſanté, l'égalité d'ame deviendroient les attributs de l'humanité. Nous ſouhaitons que le ſuffrage des Maîtres de l'Art, & le ſecours de l'expérience confirment de ſi magnifiques promeſſes.

Au ſortir du berceau, on donne aux enfans *des corps à baleine*; la compreſſion qu'ils produiſent, a des inconvéniens encore plus dangereux que celle du maillot; ils gâtent la taille & détruiſent la ſanté : les Africains qui en ignorent l'uſage, ſont tous grands & bien faits.

Dans la QUATRIÉME PARTIE, après avoir expoſé la force de l'habitude, M. Vandermonde traite des ſens en général & en particulier. La plûpart de ſes idées ſont des fruits qui n'ont pû naître que dans un grand fond de bonnes lectures & de ſaines réflexions. Les principes de cet Eſſai ſont auſſi bien liés que les matières en ſont

variées : il en résulte un corps de doctrine, dont la construction est régulière & méthodique, l'exposition claire & élégante. Les taches qu'on pourra remarquer dans le style, ne sont guères des traits de négligence ; ce sont plutôt quelques légères nuances d'affectation : l'Auteur nous pardonnera d'en citer un exemple trop ingénieux, pour que sa délicatesse soit blessée de l'attention qu'on y peut faire. » Dans la machine intérieure, *dit-* » *il*, la nature a dérobé à nos yeux » toute son industrie ; au lieu qu'elle » a fait éclater, dans nos sens, tou- » tes les ressources de son art. C'est » une enveloppe d'une matière » active, dont elle a recouvert un » corps grossier. C'est un réseau » de parties nerveuses diverse- » ment modifiées, qui semblent » être animées par une substance » *hermaphrodite* entre la matiere » & l'esprit. «

Octob. 1756. II. vol.

Il ne nous a pas été possible d'insister sur tous les Chapitres de ce Livre : nous n'avons même tracé qu'une Notice succinte de l'Ouvrage ; mais ce travail nous a paru suffisant pour intéresser la curiosité publique, & pour inviter l'Auteur à former de nouvelles entreprises littéraires.

ARTICLE CVIII.

LE DROIT PUBLIC DE LA FRANCE, éclairé par les Monumens de l'Antiquité, &c. Par M. Bouquet, Avocat au Parlement. Tome I[er] &c. *Suite de l'Article XCIV. au mois de Septembre.*

IL n'a jamais paru de Livre plus favorable aux Seigneuries & aux Seigneurs, que celui dont M. Bouquet vient de nous enrichir. Les

poſſeſſeurs des Seigneuries ſeroient, ſelon lui, les ſucceſſeurs & les héritiers des premiers compagnons du Conquérant des Gaules. Clovis auroit partagé la conquête avec eux; ils n'auroient tenu leurs terres que de Dieu & de l'épée; par conſéquent elles auroient été exemtes de toute redevance fonciére; & les Juſtices inhérentes à ces Seigneuries auroient joui d'une multitude de prérogatives très-éminentes que notre Auteur détaille dans la ſuite de ſon Livre.

Pour tous ces grands objets, il faut des preuves; & M. Bouquet ſe propoſe de nous ſatisfaire en fouillant dans les plus riches dépôts de monumens, ſur-tout dans le tréſor des Chartes. Il commence par expliquer ce que c'étoit que *Leude*, *Fidele*, *Senieur*, *Vaſſal*, *Comte*, *Graffion*, *Vicaire*, *Centenier*, *Lieutenant*. Tous ces titres ſe trouvent dans nos anciens Diplô-

mes, & leur vraie signification intèresse absolument notre droit public. Nous citerons quelques-unes des explications de l'Auteur; mais qu'il nous soit permis d'abord de travailler avec lui sur un passage de Tacite.

Cet Historien parlant des Germains, dit qu'ils *prenoient leurs Rois selon la Noblesse, & leurs Généraux selon le mérite.* * Cela rend mot à mot le Latin, & M. de la Bléterie croit donner le vrai sens de Tacite, en disant, que *parmi ces peuples la naissance faisoit les Rois, & le mérite les Généraux*: ce qui paroît en effet très-naturel. Selon M. Bouquet, *la Noblesse de race ne résidoit que dans la famille royale*, & c'est ainsi que ce Jurisconsulte traduit le Texte Latin: sur quoi nous nous en rapportons

* Reges ex nobilitate, Duces ex virtute sumunt.

aux Experts, qui croiront peut-être que par-là on reſtreint trop *la Nobleſſe de race* chez les Germains. On conçoit effectivement que ces peuples pouvoient choiſir leurs Rois parmi les Seigneurs de la Nation ; & que ces Seigneurs formoient ce que nous appellons *la Nobleſſe d'extraction :* mais notre Auteur nous promet une Diſſertation particuliére, où *il prouvera que dans ces premiers temps il n'y avoit point d'autre Nobleſſe de race que celle des familles royales ; où il montrera que ce fait fondé ſur les monumens les plus authentiques, n'eſt point injurieux au ſang de nos premiéres familles, & encore moins aux trois grandes Maiſons qui ont ſucceſſivement regné ſur nous.* Ceci eſt une réfutation anticipée de notre célèbre Eſprit des Loix, qui fournit déſormais à notre Auteur beaucoup de critiques, après lui avoir ſervi de

guide dans quelques Articles où nous ne croyons pas qu'il fût bien ſûr de le ſuivre. Attendons la *Diſſertation*, & ne concluons rien encore du paſſage de Tacite,

Chez les Germains, la grande diſtinction des Rois & les Princes étoit d'entretenir beaucoup de *compagnons*, ainſi que Tacite les appelle. Il paroît que cet uſage ſubſiſta parmi les Francs, & que de-là vinrent les *Leudes* ou compagnons d'armes; les *Antruſtions* ou courtiſans proprement dits; les *Vaſſaux* ou perſonnes protégées & recommandées; les *Fidèles* ou ſujets libres du Prince. Ces dénominations ne doivent point être confondues; & cette confuſion eſt une des fautes que M. Bouquet reproche à l'Auteur de l'Eſprit des Loix. Il faudroit obſerver les autres points où ces deux Ecrivains ne conviennent pas entre eux; mais nous ſommes ici comme dans une mer c uverte d'une

d'une infinité d'objets. Il est nécessaire d'en omettre la plûpart pour bien considérer un petit nombre des plus importants.

Sous les premiéres races de nos Rois, *les Vassaux, les Ducs, les Comtes, les Graffions, les Vicaires, les Centeniers, les Lieutenans étoient chargés, chacun dans leur district, des fonctions du Ministère public.* Telle est l'assertion de notre Auteur, qui en sent parfaitement l'étendue & l'importance. Mais d'abord, sous ces deux premiéres races, y avoit-il un *Ministère public*, une *Partie publique?* M. de Montesquieu le nie, persuadé qu'*il n'en falloit point, parce que les peines des crimes étoient pécuniaires, & que tout se réduisoit en réparations de dommages.* Or » ces deux preuves portent à faux, *reprend M. Bouquet*... Si les peines des crimes » n'avoient été que pécuniaires, si

» tout se réduisoit alors en répara-
» tions de dommages, il faudroit
» en conclure que, quand le crimi-
» nel n'avoit point de biens, quand
» il n'avoit offensé que la Loi,
» quand la personne tuée n'avoit
» point de parens, le crime demeu-
» roit impuni..... S'il n'y avoit
» point eu de Partie publique char-
» gée par état de venger les Loix
» & de faire punir les infracteurs,
» les Loix auroient donc été gra-
» tuitement insultées, & les in-
» fracteurs auroient échappé aux
» châtimens. Quelle idée nous
» donneroit de la sagesse de nos
» premiers Législateurs un systême
» aussi hazardé ? Il est d'ailleurs
» constant que la peine de mort a
» eu lieu sous la premiére & sous
» la seconde race. Il y avoit même
» une Loi générale qui condam-
» noit à mort le Juge qui étoit
» convaincu d'avoir relâché un
» voleur, qui avoit été mis entre

» ses mains afin qu'il poursuivît » la punition de son crime. « Ceci nous paroît déja un préjugé légitime pour le sentiment de M. Bouquet ; mais ce sçavant Jurisconsulte se fortifie de preuves en cet endroit. Il montre, dans un détail de Paragraphes , que les Ducs, Comtes , Vicaires , Centeniers, Lieutenans, ont été appellés *Parties publiques* ; qu'ils ont exercé les fonctions du Ministère public, & non celles de Juges ; qu'il y avoit, dans chaque district & dans chaque tribunal, des Juges proprement dits, établis pour former les Jugemens ; que les fonctions du Ministère public étoient souvent exercées par des Serfs, nommés *Juges* d'une façon tout-à-fait impropre , & qui ne dénote en effet que l'exercice du Ministère public. Ce détail est sçavant ; il présente une multitude de Diplômes, de Capitulaires, de Formules

antiques &c. & il nous ſemble que l'Auteur prouve ce qu'il ſe propoſe : voici néanmoins une ſorte d'objection.

Il prétend d'une part que les Comtes ne jugeoient point les cauſes, & qu'il leur appartenoit ſeulement de les faire juger : de l'autre il reconnoît que les Juges véritables & proprement dits étoient ceux de qui il eſt écrit dans les Diplômes qu'*ils exerçoient la puiſſance judiciaire.* * Cependant on trouve, dans Gregoire de Tours, que, de ſon temps, le Comte Armentarius *gouvernoit l'Egliſe de Lyon avec la Puiſſance judiciaire*, ** d'où M. Pithou prend occaſion d'obſerver que les Comtes

---

* *Quilibet de judiciariâ poteſtate.* Præcept. Lud. Pii apud Baluz. Tom. II. p. 1410.

** *Lugdunenſem urbem judiciariâ poteſtate gubernabat.*

exerçoient *la Puissance judiciaire :* par conséquent on devroit reconnoître qu'ils étoient Juges véritables & proprement dits. Apparemment que notre Auteur sçauroit donner une réponse convenable à cette difficulté. Nous avouons notre insuffisance à cet égard.

Après avoir distingué les Officiers chargés, dans les premiers temps de notre Monarchie, des fonctions du Ministère public ; après avoir déterminé qui étoient ceux auxquels on confioit le jugement des affaires, M. Bouquet explique la nature des anciennes Justices : elles ne furent pas toutes à la nomination du Roi ; plusieurs jouirent des droits de l'Allodialité ; & c'étoient alors les Seigneurs particuliers, tant Ecclésiastiques que Laïques, qui nommoient leurs Juges. La Puissance publique générale de tout le Royaume résidoit bien dans la personne du Roi qui

en connoissoit par lui-même, ou par les Pairs de sa Cour; mais celle qui étoit particuliére, résidoit entre les mains des Seigneurs ou *Sénieurs*, comme parlent les Chartes (sauf néanmoins le droit de Ressort & d'Appel.) Ces Seigneurs possédoient leurs Alleux en toute justice; plusieurs prenoient la qualité de *Comtes par la grace de Dieu*, pour faire voir qu'ils tenoient leur Seigneurie *par hérédité ancienne*, & non *de la libéralité de qui que ce soit.* De-là il est aisé de conclure qu'on a dit & écrit sans fondement, que les anciennes Seigneuries des Grands de ce Royaume étoient des usurpations faites dans la décadence de la maison de Charlemagne. Sous le régne de ce Prince, les Justices patrimoniales étoient déja établies: l'Auteur le démontre par une foule d'exemples; & d'autres Diplômes qu'il cite, font voir que l'Allodialité

des Juſtices Seigneuriales étoit bien antérieure aux inféodations dont l'époque ſe place vers les commencemens de la troiſiéme race.

Outre les Terres & Seigneuries Allodiales, il y avoit des *Bénéfices* qui n'étoient autre choſe que des conceſſions de Terres fiſcales ou d'alleux, ſous l'obligation de contribuer au ſervice militaire, de percevoir au nom du Seigneur les droits dépendants de la Juſtice, & de payer au même Seigneur une redevance annuelle. On voit là des différences bien remarquables entre les *Bénéfices* & les Alleux : ceux-ci étoient tenus en toute propriété ; ceux-là étoient amovibles : quant aux Fiefs, ce ſeroit une grande mépriſe que de les identifier avec les *Bénéfices*, puiſque notre Auteur aſſure qu'aux premiers temps de notre Monarchie, il n'y avoit point de Fiefs ; mais, pour la preuve, il faut attendre ſa

Diſſertation ſur l'origine * *des Fiefs*. Remarquons, en attendant, deux choſes ; la premiére, que tout ce qu'il nous dit ici, eſt déja très-curieux, & nous fait eſpérer d'excellentes inſtructions pour la ſuite : la ſeconde, qu'on trouvera, dans cette lecture, beaucoup de principes contraires à ceux de l'Eſprit des Loix. La matiére féodale a beaucoup occupé M. de Monteſquieu ; & c'eſt encore *un labyrinthe obſcur* où l'on peut douter qu'il ait *tenu le bout du fil.*

La matiére des Alleux étant capitale dans ce Volume, l'Auteur y revient ſans ceſſe, & le dernier Article de ſon Livre explique dans l'étenduë de près de cent pages, les prérogatives des Juſtices allodiales. On a eu long-temps un exemple ſenſible de ces prérogatives dans

* L'Auteur fixe l'époque de cette origine à la fin du IX. ſiècle.

la Vicomté de Turenne. » Elle » étoit en Alleu de temps immé- » morial, & elle n'étoit ſujette » qu'aux droits de ſouveraineté & » de reſſort ; c'eſt-à-dire que le » Vicomte de Turenne pouvoit » faire des réglemens particuliers » pour maintenir le bon ordre dans » ſa Seigneurie ; qu'il y avoit droit » de vie & de mort, de battre » monnoie, de donner des ſauve- » gardes, d'établir des impôts, de » lever des troupes ; de connoître » du port d'armes, des rivières & » des grands chemins.« Voilà, ſous un coup-d'œil, tout ce qu'on peut recueillir des monumens de l'Antiquité en matière de prérogatives allodiales. M. Bouquet détaille ce grand morceau ; après quoi il demande ſi ces *prérogatives étoient patrimoniales, héréditaires & inhérentes au Territoire ?*

Et avant que de répondre préciſément, il expoſe les motifs qui

avoient fait exclure les femmes de la succession des Terres Saliques ou des Alleux. Le premier motif étoit que chez les Francs, comme chez les Germains, le mari dotoit sa femme quelquefois fort richement ; le second étoit que le père, la mère & les autres parens de la femme lui faisoient des dons le lendemain de ses noces. Ces deux avantages réunis avoient fait croire qu'on pouvoit, sans injustice, exclure les femmes de l'héritage des Terres Saliques, auquel néanmoins la Loi les appelloit, si les mâles venoient à manquer. Au reste, l'esprit de cette exclusion étoit de conserver les Alleux dans les mêmes familles, & l'on n'a pas été persuadé qu'une telle disposition fût aussi *impie* que Marculfe, l'Auteur des Formules, a voulu le faire croire.

Ceci expliqué, M. Bouquet assure bien positivement *la patrimonialité & l'hérédité des Justices allo-*

diales, même à l'égard des femelles : il en cite des exemples qui ſont propres à former la preuve, quoique tous n'aient peut-être pas le même degré de force ou d'évidence. Ainſi, quand il s'autoriſe des Chartes données par Béatrix & par Mathilde, Ducheſſes & Marquiſes de Toſcane, pour aſſûrer que ces Dames jouiſſoient de ce grand pays & y exerçoient la Juſtice *comme Propriétaires d'Alleux ;* on s'arrête un moment, & l'on demande ce que prétend donc Muratori, qui dit que Béatrix & Mathilde gouvernoient la Toſcane ſous l'autorité de l'Empereur ; qu'il étoit très-extraordinaire qu'une grande Province fût donnée en gouvernement à des femmes, mais que les Empereurs avoient été comme obligés de ſe relâcher ſur cela, de peur que Béatrix & Mathilde, riches & puiſſantes par elles mêmes, ne retinſſent de force ce qu'on n'auroit

pas voulu leur accorder de bonne grace. * Assurément on ne voit point, dans cette explication de Muratori, la propriété & la Justice allodiales, dont nous parle M. Bouquet. Peut-être seroit-ce l'objet d'une critique à entreprendre contre le sçavant Compilateur Italien.

Toute la faveur que donne l'Auteur aux Seigneurs & aux Seigneuries, ne lui fait pas prendre le change sur la puissance, la majesté, la souveraineté des Rois de nos deux premiéres races. » Nous l'a-» vons fait observer, *dit-il*, dans » le Discours préliminaire, (qui » n'est point encore public.) La » plénitude de la Puissance publi-» que, la souveraine Législation, » le dernier Ressort, la subordina-» tion des plus grandes Prérogati-

* Voyez *Muratori*, *T. I. Antiquit. Med. ævi*, *p.* 310.

» ves des Seigneuries allodiales &
» féodales à la Justice Royale ;
» voilà, pour le dire ainsi, ce qui
» a toujours été notre boussole.....
» Il a été vrai, dans tous les temps,
» que par la constitution essentielle
» & fondamentale de notre Mo-
» narchie, le Roi réunit en sa per-
» sonne la puissance législative &
» coactive ; qu'il est éminemment
» le principe & la source de toute la
» justice & de toute l'autorité qui
» sont dans le Royaume ; qu'elles
» ne sont qu'une émanation de son
» pouvoir, & que ceux qui les
» exercent, les tiennent de lui
» seul..... Quels hommages n'exi-
» ge pas des peuples une autorité
» qu'ils doivent regarder comme
» sacrée ! leur obéissance est une
» espèce de Religion duë à la se-
» conde Majesté « &c. Il nous reste
trois sentimens à l'égard de cet
Ouvrage, 1° d'admiration pour la
grandeur de l'entreprise ; 2° de

satisfaction pour l'ébauche que nous présente déja l'Auteur ; 3° de desir pour voir bientôt la suite de ce premier Volume.

ARTICLE CIX.

HISTORIA UNIVERSALIS ET PRAGMATICA Romani Imperii Regnorum &c. *Histoire Universelle & Pragmatique de l'Empire Romain, Royaumes, Provinces, avec les plus insignes Monumens de la Hiérarchie Ecclésiastique, tirée des Auteurs approuvés, augmentée d'observations critiques, & enrichie de réflexions dogmatiques, politiques & chronologiques, spécialement appropriées à l'usage de la Théologie positive, de la Jurisprudence, & de la Philologie.* Par le P. Adrien Daude de la Compagnie de Jesus, Docteur

en Théologie & Professeur ordinaire d'Histoire dans l'Université de Wirtzbourg. *In*-4°. *pages 1134. Tome II. seconde Partie. 1754.*

DANS les deux Extraits que nous avons donnés de ce grand Ouvrage, dont les premiers Volumes ont été publiés en 1748, & en 1751, nous en avons exposé le plan, la forme, & l'exécution: on peut consulter nos Mémoires des mois de Septembre & de Novembre 1753. La suite du second Tome, que nous annonçons aujourd'hui, comprend un peu plus de trois siècles, depuis 476 jusqu'en 800: elle est divisée en quatre Livres, qui se soudivisent en un petit nombre de Chapitres.

Ce nouveau Volume s'ouvre par l'Histoire du sixième siècle: c'est un théatre intéressant par le caractère des personnages qui remplis-

ſent la ſcène, par la nature des peuples qui meſurent leurs forces, & par les révolutions qui enſanglanterent tant de fois le thrône Impérial, & qui livrerent l'Occident, comme en proie, aux Barbares dont il fut inondé.

Le tranſport du Siège Impérial à Conſtantinople, fut pour l'Italie & pour les Provinces de la domination Romaine, une époque fatale : il en réſulta deux Empires, celui d'Orient & celui d'Occident; ce changement affoiblit autant qu'il diviſa le thrône des Céſars. Tantôt rivaux, tantôt ennemis, les deux Sceptres conſpiroient également à leur ruine réciproque par leurs guerres, & par leurs alliances avec les Nations barbares. Ces peuples étrangers gagnoient preſque toujours des établiſſemens aux dépens de la puiſſance qu'ils avoient ſecourue : elle perdoit plus avec ſes Alliés, qu'elle ne pouvoit gagner

ſur ſes ennemis. En vain les deux Empires ſe remirent ſous un même Chef, cette réunion ne rendit point à l'Empire Romain ſon ancienne puiſſance : ſes frontières, une fois ouvertes aux Barbares, ne purent jamais ſe refermer : la beauté du climat étoit toujours pour ces Etrangers un attrait qui tentoit leur avarice. L'exemple & le bonheur des invaſions encore récentes, étoit un gage du ſuccès que promettoient de nouvelles incurſions. Les troubles qui agitoient preſque toujours l'Empire, favoriſoient leurs entrepriſes & leurs fourniſſoient des reſſources. Les liens qui autrefois reſſerroient les membres d'un ſi vaſte corps, s'étoient relâchés par la décadence du Gouvernement, & par le mélange d'étrangers établis dans le ſein même de l'Etat.

Au ſixième ſiècle, les Empereurs ſongerent à fortifier leur domina-

tion, à purger leurs Etats de ces eſſains de Barbares dont les mœurs & les intérêts ne pouvoient que vicier la conſtitution de l'Empire, & à oppoſer des digues à ces inondations d'ennemis qui ravageoient le domaine Impérial. Conſtantinople, devenue la Capitale de l'Empire & le Siège des Empereurs, étoit comme le centre général de tous les deſſeins & de toutes les opérations : on y forma le projet de reprendre les Provinces, dont les Barbares s'étoient emparés dans l'Orient & dans l'Occident : alors Conſtantinople couvrit la terre de ſes armées, & la mer de ſes flottes. D'abord l'Afrique, qui gémiſſoit ſous la tyrannie des Vandales, en fut affranchie ; l'Italie, qui étoit aſſervie au joug des Goths, eût également pû le ſecouer, ſi la proſpérité des armes Romaines n'eût trouvé des obſtacles domeſtiques qui rompirent le cours des conquê-

tes. Une rivalité odieuſe qui s'allumoit entre les Généraux, étoit une ſource de méſintelligence funeſte aux progrès de leurs victoires: dans leurs querelles, les Grands de l'Empire ſacrifioient la patrie à leur vengeance particuliére : la lâcheté, la molleſſe, l'indolence de quelques Empereurs répandoient dans le Gouvernement une foibleſſe, une langueur qui ne permettoit aucune fermeté dans les réſolutions, ni aucune vigueur dans les opérations. Au lieu de ſoûtenir le poids du ſceptre, leurs mains ne faiſoient qu'abuſer de ſes droits pour contenter leurs paſſions honteuſes. Pendant le ſixième ſiècle, il n'y eut guères que Juſtin & Juſtinien qui remplirent, avec quelque dignité, le thrône des Céſars; & ſi les Romains eurent encore quelques jours glorieux & fortunés, ils ne coulerent que ſous le régne des Empereurs qui furent les plus

Chrétiens & les plus Catholiques. Quel régne plus odieux que celui d'Anaſtaſe ! Quelle fin plus tragique & plus miſerable que celle de ce Prince ! Les Herules, les Huns, les Bulgares, les Getes fondent ſur ſes plus belles Provinces, tandis que, dans ſa Capitale, il ne ſçait où trouver un aſyle contre la vengeance divine qui lui fait annoncer une mort funeſte.

La premiére des Diſſertations qui ſont à la fin du 1er Chap. de ce 6e Livre, roule ſur l'abolition d'un impôt honteux dans ſon origine, odieux dans ſon étenduë, & tyrannique dans ſon exaction : perſonne n'en étoit exempt, & pour le payer, ſouvent on étoit forcé de vendre ſes biens & ſa liberté. Cet impôt, nommé *chryſargyrus*, ſubſiſtoit depuis Veſpaſien, dont *l'odorat*, en ce genre, *n'étoit pas délicat.* Il eſt plus honteux aux prédéceſſeurs d'Anaſtaſe d'avoir joui ſi long-

temps d'un tribut qui ſouilloit plus le thréſor Impérial qu'il ne l'enrichiſſoit, qu'il n'eſt glorieux à cet Empereur de l'avoir ſupprimé. La Diſſertation du P. Daude eſt auſſi abondante en maximes ſages ſur les taxes publiques, qu'en recherches ſçavantes ſur ſon objet.

Sous Juſtin, l'Empire & l'Egliſe furent plus tranquilles. Juſtinien ſon ſucceſſeur eut de grandes guerres à ſoûtenir, & de grands Généraux à la tête de ſes armées : ce Prince, comme l'obſerve le P. D., ne jouit pas d'un bonheur plus conſtant que ſa vertu ; les révolutions de ſon régne répondirent à celles de ſa conduite. De grandes vertus & de grandes proſpérités ; de grands vices & de grands revers, voilà l'ordre & le rapport des viciſſitudes qu'éprouverent l'Empereur & l'Empire. *Princeps erat, in quo magnarum virtutum, vitiorumque, ac proinde varia etiam*

fortunæ adversæ aut prosperæ vicissitudo fuit.

Dans les Dissertations du P. Daude, il y en a quatre qui intéressent spécialement le régne de Justinien. Dans la premiére, il examine l'autorité des Loix Impériales, & sur-tout celles de Justinien, qui concernent les personnes & les affaires Ecclésiastiques. Dans la seconde, il retrace l'Histoire du Code Justinien, & de toutes ses parties, & il en évalue le mérite. On ne sçauroit disconvenir que ce projet & son exécution n'aient fait beaucoup d'honneur à cet Empereur: mais il paroît que ce Prince fut jaloux de donner à ses sujets plutôt de bonnes Loix que de bons Magistrats, & qu'il aspira moins à la gloire d'être juste pour ses sujets qu'à la vanité d'être Législateur pour la postérité: ses leçons étoient des régles d'équité, ses actions n'en étoient pas des exemples.

Après avoir remis dans un état plus ſolide, le Corps de l'Empire, par des loix qui devoient former entre ſes membres des liens plus étroits & plus forts, Juſtinien ſongea aux moyens de faciliter & d'aſſurer le ſuccès de ſes nouvelles conſtitutions : les trois principaux qu'il imagina, furent de changer la forme des Magiſtratures, de faire une diſtribution plus convenable des Provinces, & enfin de relever ſur leurs ruines quelques Villes anciennes, de réparer les fortifications de quelques autres, de les décorer & de les policer toutes, en proportion de leur grandeur & de leur importance. Ces objets font la matière de la troiſiéme Diſſertation, où le P. Daude a raſſemblé beaucoup de faits également curieux & inſtructifs. On ſçait que les Critiques ſont partagés ſur la vérité du portrait que Procope nous a laiſſé de Juſtinien & de ſon Gou-

vernement. Le P. Daude ne rejette pas tout-à-fait l'autorité de cet Historien, mais il s'en défie, & il ne croit pas devoir l'écouter, quand il dit qu'après avoir abrogé l'ancienne forme des Loix de la Magistrature & de la Milice, sans y être autorisé par le droit & par le bien public, Justinien, en faisant de nouvelles constitutions, n'avoit cherché qu'à innover dans tout pour placer par-tout son nom & ses titres. *Statis Magistratuum formis, Legumque ac Militarium ordinum abrogatis, alias invenit, non jure, non publico commodo adductus; sed ut omnia nova & de suo nomine dicerentur.* » Quoi, re» *prend le P. Daude*, est-ce que » cet Empereur n'avoit pas droit de » regler les fonctions des Magis» trats ? Les motifs qu'il allègue » pour justifier la création des nou» veaux, ne sont-ils pas tirés du » bien public ? « Il nous paroît que dans

dans le Grec & dans la Traduction Latine, le Texte de Procope ne dispute point absolument à Justinien le droit de faire ces changemens, ni la bonté de ses Loix, & que cet Historien avance simplement que le motif de ces opérations fut la vanité de l'Empereur, & non pas l'amour de la justice & du bien public. Après les faits que Procope rapporte dans son Histoire secréte, il ne pouvoit pas avoir une autre idée de Justinien.

Dans la quatriéme Dissertation, le P. Daude rend compte de l'état où étoit la Milice Romaine au sixième siècle. Dans le commencement de son régne, Justinien avoit dans l'Empire 640000 hommes armés ; à peine en comptoit-il 150000 dans ses derniéres années. La suppression des troupes qui gardoient les frontières de l'Empire, le retranchement de la gratification qu'on donnoit aux soldats,

tous les cinq ans, furent autant de plaies faites à la bonté du ſervice & à la ſûreté de l'Empire. Quel ſpectacle de voir Béliſaire, un des plus grands hommes d'Etat & de Guerre, qui fut jamais, réduit par la misère & par la difette de troupes, à ramper, en quelque ſorte, & à ſe traîner de défilés en défilés, de poſtes en poſtes, & à ne ſoupirer qu'après ſa retraite pour ſe décharger d'un commandement qui ne pouvoit être que honteux & malheureux! Les autres Généraux, avares & négligents, ſongeoient ſeulement à ſe cacher & à ſe mettre en ſûreté, pour ſe plonger impunément dans la débauche.

Narſés, admirateur & bientôt rival de Béliſaire, fut ſon ſucceſſeur: avec les ſecours qu'il amena de l'Orient, il rétablit en Italie les affaires de l'Empire. Vainqueur des Goths & des Francs, il fut, ſur les plaintes des Italiens, rappellé à

Conſtantinople, où, au lieu des applaudiſſemens que l'Empereur devoit à ſa valeur & à ſes ſuccès, il ne reçut de l'Impératrice qu'une inſulte picquante : ſa fierté n'en put digérer l'amertume. Pour s'en venger, il appella les Lombards en Italie, où ils s'établirent aux dépens de l'Empire. Narſés ſe repentit de les avoir appellés. Les inſtances qu'il leur fit, pour les arrêter ſur les frontières, furent vaines. Ce fut une plaie fatale à l'Empire ; Narſés qui l'avoit faite, ne put jamais la fermer.

Nous nous ſommes un peu étendus ſur ces Diſſertations du P. Daude, parce qu'on y trouve mieux les vraies cauſes de la décadence de l'Empire ſous Juſtinien, que dans les *Conſidérations* d'un de nos plus célèbres Ecrivains. L'un les cherche dans le rapport ſimple, & l'autre dans les contraſtes ingénieux des faits différents. Les principes de

cette décadence, le premier les tire des réſultats hiſtoriques; le ſecond les puiſe dans la hardieſſe de ſes réflexions politiques. Celui-là conforme ſes idées à l'Hiſtoire, celui-ci plie l'Hiſtoire à ſes préjugés. En maniant l'Hiſtoire, l'un n'a jamais en vuë que la vérité; l'autre a ſouvent un ſyſtême. Fuſſent-ils tous deux également ſujets à l'erreur, du moins ils ne ſont pas tous deux également propres à faire illuſion.

Après les régnes de Juſtin II. de Tibère & de Maurice, le P. Daude reprend en particulier l'Hiſtoire des Barbares établis dans l'Empire, tels que les Herules, les Oſtrogoths & les Lombards en Italie, les Viſigoths en Eſpagne, & dans la Gaule les Francs &c. les Vandales en Afrique, les Anglo-Saxons dans la Grande-Bretagne. Tous les Princes qui régnerent ſur ces peuples étrangers, ſont ici peints par leurs actions: le pinceau de l'Hiſto-

rien eſt toujours vrai & ferme : ſon ſtyle eſt trop ſerré & trop nerveux pour être élégant & délicat. Aucun détail important n'échappe à la brièveté que le P. Daude affecte ; les réflexions & les portraits ſe mêlent & ſe fondent avec ſa narration, qu'il aime mieux charger qu'allonger.

L'Empire étoit trop vaſte & trop mal gouverné pour ſe garantir de ces invaſions & de ces uſurpations qui formerent, dans ſon ſein, tant d'Etats différents : le P. Daude ſe repréſente ces Etats ſous une image qui eſt, en quelque ſorte, l'abrégé de leur Hiſtoire générale. Il en eſt, *dit-il*, de la durée des Royaumes comme du cours des Fleuves. Près de ſa ſource, un fleuve eſt doux & paiſible : plus le lit où il roule ſes eaux, eſt juſte & proportionné à leur abondance & à l'avantage du terrein qu'elles arroſent ; plus auſſi ce fleuve étend ſa courſe & par-

court d'eſpace. Mais ſi ce fleuve n'eſt qu'un ruiſſeau ſubitement enflé par un gros orage; ſi, au lieu de former lentement un canal plus profond & plus large, il ſe déborde avec fracas au-deſſus de ſes rives & porte le ravage aux environs, ce ne ſera plus qu'un torrent dont le cours ſera auſſi borné que violent. Ainſi les Etats, dont la vertu creuſe les fondemens & règle la forme ſur le bonheur des peuples, ne tardent pas à jouir d'une gloire & d'une puiſſance ſolides & durables : bonheur dont ne jouiſſent guères ces Etats qui ne doivent leur naiſſance, ou leur accroiſſement qu'aux mouvemens déréglés d'une férocité turbulente, ou d'une impiété fougueuſe. *Regnorum idem, qui fluminum, curſus eſſe ſolet. Ut enim amnes lenibus initiis orti, ſi aquas ad regionis commodum intra juſtos alvei limites deducant, in longiora ſpatia*

excurrunt: ſin verò à ſubita irruentium imbrium mole congeſti, ſupra ripas cum ſtrepitu ac mortalium ſtrage licenter ſe effundunt, torrentium more magnâ celeritate defluunt; ità Principatus virtute cœpti, & ad ſubditorum ſalutem geſti, maturum gloriæ poteſtatiſque ſenium obtinent quod attingere regnis illis rarò conceſſum eſt, quæ à turbulenta vi, & ab impietatis impetu, aut exordia, aut incrementa captant. Atque hæc ratio fuit cur Herulorum, &c.

Le P. Daude a fait des Diſſertations ſur les Loix des Oſtrogoths, des Viſigoths & des Bourguignons. Avant leurs tranſmigrations, la plûpart de ces peuples n'avoient point d'autres Loix que leurs mœurs & leurs coûtumes. Quand ces Barbares furent ſolidement établis dans l'Empire Romain, leurs Rois ſentirent bientôt que pour affermir leur autorité &

maintenir le bon ordre parmi leurs ſujets, il falloit des liens plus forts & plus étendus que des uſages nationaux; qu'il étoit de leur intérêt de civiliſer & de policer leurs peuples, & que les établiſſemens qui ſe font par les armes, ne ſe conſervent que par les Loix. Au milieu des Romains qu'ils avoient vaincus, ils trouvoient ce qui leur manquoit, une Juriſprudence fixe & ſtable, où étoient conſignés ces principes de ſociété & d'équité, qui du Barbare diſtinguoient le Romain. Ils s'appliquerent donc à puiſer dans le Droit Romain, les Loix propres au but qu'ils ſe propoſoient.

Le caractère des peuples tient toujours de fort près à leurs mœurs & à leurs uſages conſtants: on ne ſçauroit introduire, dans leurs coûtumes, preſque aucun changement qui ne bleſſe leur délicateſſe, ou leur orgueil national: les plus ſau-

vages étant les plus libres & les plus indépendants, ils ſont auſſi toujours les plus intraitables & les plus indiſciplinables. Ainſi, dans le choix des Loix nouvelles, il falloit reſpecter les mœurs anciennes : ce fut le plan que ſuivit Théodoric, Roi & Légiſlateur des Oſtrogoths. En ne dérogeant que le moins qu'il put aux Loix de ſa Nation, il tâcha de les accommoder aux Loix de l'Italie. Le P. D. expoſe comment, avec cette attention, dans le Code qu'il compoſa & dans les Magiſtratures qu'il établit, ce Prince, quant au fond & quant à la forme, régla la Juriſprudence de ſes Etats, ſur le Droit & ſur les Coûtumes Romaines.

Les Viſigoths ne furent pas ſi aiſés à diſcipliner que les Oſtrogoths : ils ne voulurent jamais ſe ſoumettre aux Loix qu'Ataulphe entreprit de leur donner. Euric, ſon ſucceſſeur, fut plus heureux ;

cependant il ne fit qu'ébaucher l'ouvrage : Alaric l'acheva. Le P. Daude, avec nos meilleurs Critiques, pense qu'Annien ne fut point chargé de rédiger ces Loix, mais seulement d'y apposer le sceau royal.

Gondebault fut le Législateur des Bourguignons : les Romains de ses Etats furent, comme ses sujets, asservis aux Loix qu'il publia. Malgré la férocité de son caractère, ses Loix sont marquées au coin de l'équité ; elles mettoient les Romains mêlés avec les Bourguignons à couvert de l'oppression qu'ils en pouvoient craindre. Sous Charlemagne, ces Loix jouissoient encore de leur force. On sent que le P. Daude ne disserte sur toutes ces Loix qu'après les avoir étudiées dans les sources.

Les Antiquités des Thuringiens sont si obscures & si cachées, que la plûpart des Sçavans n'y ont percé

que par des conjectures & par des fables débitées avec un appareil d'érudition qui n'a pas imposé au P. Daude. Dans sa Dissertation sur l'origine & le Royaume de ce peuple, il se contente de montrer le vuide & l'incertitude de ces différentes opinions, sans entreprendre d'y substituer de nouvelles imaginations : il se borne à prouver que le pays de Tongres & le Royaume de Thuringe ne furent jamais synonymes. Basin fut le premier Roi de Thuringe, & Hermanfroi le dernier.

A toutes ces Dissertations, l'Auteur en a joint une sur la Loi Salique & sur les Loix Ripuaires. L'origine, le nom & l'idiome primitif de la Loi Salique sont autant d'énigmes qui exercent depuis longtemps la sagacité de nos Sçavans laborieux : leurs recherches ont plus élevé de doutes que répandu de lumières sur toute cette matière,

& ſur ce qu'on appelle *la Terre Salique* : ainſi tous ces Articles ouvrent un vaſte champ à l'érudition contentieuſe. Le P. Daude s'y engage, moins pour entrer en lice, que pour juger des ſuccès qui n'ont pas répondu au travail des recherches. Les Loix Ripuaires n'obligeoient qu'une partie des Francs qui habitoient au-delà du Rhin ſur les rives de ce fleuve. Elles ne s'accordoient pas en tout avec la Loi Salique. Les Capitulaires de nos anciens Rois furent autant d'additions faites à ces Loix Primordiales. Dans ſa Diſſertation, le P. Daude ſépare toujours ce qu'il y a de certain de ce qui reſte encore incertain. C'eſt là le mérite propre des Diſſertations qu'il ajoûte à ſon Hiſtoire profane. Son érudition, toujours ſage, ſobre & ſolide, ne paroît ſenſible qu'au vrai, & qu'indifférente à tout le reſte : ferme ſans témérité, réſervée ſans

timidité, sa critique s'en tient ordinairement à ce qu'il y a de sûr, sans rien hazarder au-delà.

La derniére de ces XI Dissertations contient la liste des Ecrivains profanes du 6^e siècle, & le catalogue de leurs Ouvrages. En peu de mots, le P. Daude trace leur caractère historique. Parmi ces Auteurs, Procope tient un rang distingué : son *Histoire secréte* est une espèce de problème, sur lequel la critique n'a point encore définitivement prononcé. Procope y soûtient-il le rôle d'un Historien digne de foi ? Cette Histoire est-elle même l'ouvrage de sa plume ? Eikelius l'a nié aussi fortement que Nic. Alemannus l'a soûtenu : l'un & l'autre ont leurs partisans parmi les Critiques. Sans décider entr'eux, le P. Daude expose les raisons de chaque sentiment : il pense seulement que Procope, en écrivant cette Histoire, s'est livré à une malignité

qui, pour exaggérer le mal & encore plus pour empoiſonner le bien, ſe permet tous les traits & tous les tours du génie le plus hyperbolique, & par conſéquent le plus fait pour enchérir ſur la licence familiére aux Auteurs d'Anecdotes ſecrétes.

Le VII^e^ ſiècle fut encore plus fertile en grandes révolutions que le VI^e^. Les cruautés que Phocas exerce en montant ſur le thrône; la haine de ſes ſujets qui l'en fait deſcendre & le précipite dans le tombeau; l'élévation d'Héraclius à l'Empire, & ſes victoires ſur les Perſes; la naiſſance du Mahométiſme & ſes progrès ſanglants; la Syrie, l'Egypte, l'Afrique & la Numidie devenues la conquête des Sarraſins; la Perſe affoiblie par les Romains, & ſubjuguée enſuite par les Arabes; l'Empire d'Orient déſolé par ſes troubles & ſes calamités domeſtiques; l'Italie vexée par les Lombards &c.

Voilà les principaux évènemens dont le P. Daude retrace l'Hiſtoire dans ſon VII^e Livre. La France & l'Angleterre fourniſſent auſſi à ſa plume une matière abondante. Toujours fidèle à ſa méthode, il termine ce Livre par cinq Diſſertations, dont la premiére roule ſur les médailles & les antiquités Byzantines ; la ſeconde, ſur l'Etat & la Religion des Arabes avant le Mahométiſme ; la troiſiéme, ſur les duels établis pour le jugement des affaires criminelles & autres ; la quatriéme, ſur les Loix des Lombards ; la cinquiéme enfin, ſur les Auteurs profanes du VII^e ſiècle. Par-tout, le nouvel Hiſtorien conſulte les ſources & les cite fidèlement : il n'en profite pas moins des éclairciſſemens qu'on peut tirer des Ecrivains modernes : ainſi tous ceux qui, en liſant l'Hiſtoire, cherchent plus à s'inſtruire ſérieuſement qu'à s'amuſer agréablement ;

Octob. 1756. II. vol.

doivent être satisfaits de son travail. Il n'a donc rien épargné pour ne leur laisser que la peine de dévorer peu de Volumes : nous souhaitons que leur poids & leur épaisseur n'effraie pas plus les François que les Allemans.

Il nous resteroit à parcourir les deux siècles d'Histoire Ecclésiastique, qui répondent à ceux de l'Histoire profane. Dans le VI^e^ siècle, diverses hérésies trouverent des protecteurs, & susciterent des persécutions à l'Eglise : la fermeté des Pontifes en triompha, & l'unité de la Foi orthodoxe sortit inviolable & victorieuse de toutes ces épreuves. Le Monothélisme, au VII^e^ siècle, excita de nouveaux orages dans l'Eglise. Pendant ces deux siècles, l'Ordre de S. Benoît donna de saints Apôtres, qui portant la lumière de l'Evangile en quelques contrées de l'Europe, dissiperent les ténébres de l'idolâtrie &

de la ſuperſtition où leurs habitans étoient encore plongés.

Au VIII^e^ ſiècle, les Sarraſins continuérent leurs ravages dans l'Empire, & les Iconoclaſtes commencerent à troubler l'Egliſe. Nos Rois rendirent à l'un & à l'autre de grands ſervices, dont le P. Daude a conſervé la mémoire avec l'équité d'un Hiſtorien fidèle & ſincère. C'eſt-ce qu'on reconnoîtra également dans le corps de ſon Hiſtoire générale, & dans les Diſſertations qu'il a miſes à la fin des deux Chapitres, où, ſuivant toujours ſon plan, il traite ſéparément les affaires de l'Empire & celles de l'Egliſe.

Comme l'Auteur, ſans affecter aucune ſingularité dans ſes opinions hiſtoriques, ſans ſe permettre aucun écart arbitraire, embraſſe toute l'étendue de ſa matière, & en ſuit le cours abondant, & d'ail-

leurs assez connu, nous avons cru ne devoir au public qu'une légère Notice de son travail : avec ce Volume, nous avons reçu la nouvelle de sa mort. Nous sommes persuadés que les Lecteurs équitables seront, comme nous, fâchés que la mort ait enlevé un Historien si sçavant, si exact & si judicieux, avant qu'il eût achevé la vaste carrière dont il avoit si heureusement atteint le milieu.

ARTICLE CX.

CHYMIE DU GOUT ET DE L'ODORAT, ou *Principes pour composer facilement, & à peu de frais, les Liqueurs à boire & les Eaux de senteurs.* Avec *figures.* (Volume *in*-8°. pages 390.) A Paris, de l'Imprimerie de P. G. Le Mercier,

rue S. Jacques, au Livre d'or. M. DCC. LV.

DANS une Dissertation préliminaire *sur la salubrité des Liqueurs & l'harmonie des saveurs*, l'Auteur propose ce problème : *Que faut-il penser* du goût régnant pour les Liqueurs spiritueuses ? *Est-ce un bien, est-ce un mal ?* Plusieurs Médecins célèbres débitent sur cette question des maximes, ou des *avis* très-sévères qu'ils appuient de *menaces* terribles. *Respectons leurs avis*, dit l'Auteur ; *craignons leurs menaces :* mais ce respect & cette crainte ne vont qu'à exclure *un abus formel :* hors ce cas, l'Auteur *maintient que les Liqueurs, préparées avec art & prises avec discrétion, font merveille généralement parlant :* il annonce une méthode qui doit *ôter aux Liqueurs tout ce qu'elles ont de pernicieux.* L'expérience & la

théorie ſont les garants qu'il donne de cette promeſſe.

Pour l'agrément des Liqueurs, l'Auteur le fait dépendre du mêlange des ſaveurs dans une proportion harmonique. Sur ce principe il forme le plan d'une *Muſique ſavoureuſe*, parfaitement analogue à la Muſique ſonore. Il entre dans tous les rapports de cette Analogie; il les fixe en Muſicien & en *Gourmet*; il en conclut qu'un Cuiſinier, un Confiſeur, un Diſtillateur, ſont autant de *Symphoniſtes* qui doivent connoître à fond les principes de l'*harmonie* ſavoureuſe, & qu'on pourroit faire un *inſtrument harmonieux* des ſaveurs, un *Orgue*, *ſur lequel on pourra jouer toutes ſortes d'airs ſavoureux, pourvû que le nouvel Organiſte poſſéde avec intelligence ſon clavier.*

L'Auteur ne doute pas que les odeurs n'aient également leurs tons

harmoniques; il avoit même formé le projet d'une *musique olfactive ;* mais il a été arrêté par l'*embarras* de trouver des noms pour les sons primitifs ; les Physiologistes n'ayant encore annoncé que deux de ces tons, le *suave & le fœtide.* » Les autres dénomina» tions, *dit-il*, sont toutes spéci» fiques, ou plutôt dérivées des » noms des corps odorants, comme » l'odeur de rose, l'odeur de jas» min « &c.

Premiére Partie. *Des principes généraux.* Dans le laboratoire de l'Auteur, on n'exerce qu'une *amusante Chymie :* en suivant avec exactitude les *principes* qu'il enseigne, on apprend à composer soi-même des Liqueurs d'*une qualité supérieure & à très-bon compte.* Tout l'art consiste en quatre opérations, *infusion*, *distillation*, *composition*, *filtration.*

Pour l'*infusion*, on ne fait que

dépoſer une ſubſtance aromatique dans une vaſe plein de bonne Eau-de-vie : pendant l'infuſion, les particules ſpiritueuſes de la Liqueur, miſes en mouvement par une chaleur tempérée, s'inſinuent dans les pores du végétal, en détachent les particules aromatiques & huileuſes. Quand l'Eau-de-vie en eſt bien impregnée, on paſſe à la *diſtillation.*

Cette opération n'eſt que la ſéparation des particules ſpiritueuſes & aromatiques d'*avec les principes plus groſſiers.* L'agent de la diſtillation eſt un feu ſagement gradué ; on en diſtingue trois ſortes, *le feu ouvert, le bain-marie, & le bain de vapeurs.* On trace ici l'uſage de tous ces feux, on décrit les vaiſſeaux qui ſervent à cette manipulation, on avertit des inconvéniens qu'il faut éviter dans le choix de ces vaiſſeaux, & dans la conduite de l'opération.

Dans l'art des Saveurs, comme dans celui de la Musique, la *composition* est ce qu'il y a de plus sçavant & de plus essentiel. C'est le mêlange assorti *des ingrédiens qui constituent les Liqueurs.* Il s'agit ici d'accorder le rapport des Saveurs avec les principes de l'harmonie ; il n'y a qu'un goût sûr & éclairé qui puisse éviter les *combinaisons discordantes.* La Liqueur impregnée d'esprits aromatiques a souvent une violence qu'il faut tempérer & adoucir : l'eau & le sucre émoussent la force & la pointe des aromates ; mais l'emploi de ces *adoucissemens* doit être réglé sur des proportions que l'Auteur a eu soin de déterminer. Il s'éleve avec raison contre la pratique de colorer les Liqueurs : ces teintures en alterent la *délicatesse & la salubrité.* Cependant, par complaisance pour les goûts bizarres, il enseigne des méthodes pour tein-

dre innocemment les Liqueurs.

La *filtration* est la derniére des opérations : l'Auteur expose les attentions qu'elle exige, les phénomènes qu'elle produit, les accidens qui la troublent, ses heureuses ressources pour prévenir ces accidens, & pour y remédier.

Seconde Partie. *Des principes particuliers, ou recettes pour composer les Liqueurs à boire.* Cette Partie est la plus importante de tout l'Ouvrage : l'Auteur avoue qu'elle lui a beaucoup coûté, n'étant le fruit que d'*une longue expérience.* Il ne se flatte pas de donner toutes les recettes possibles : si l'on en venoit à bout, il pense qu'il en résulteroit un fâcheux inconvénient, celui de tarir les sources de l'invention qui fait *le plaisir des Artistes ingénieux.* Il se borne donc à une *méthode* aisée de *répéter*, d'*inventer*, de *rectifier toutes les Liqueurs connues & inconnues.*

Il entre ici aſſez à fond dans la nature de ſon ſujet : qualités aromatiques, vertus médicales, perte, ou acquiſition de ces qualités & de ces vertus ; voilà le champ qui s'ouvre aux talens de ce Praticien. L'eau-de-vie eſt la baſe de toutes ſes compoſitions, il la préfère à l'eſprit-de-vin, & il en donne des raiſons phyſiques. Aux Liqueurs aſſez & peut-être trop connues, l'Auteur en joint de ſon invention, telles que le *macaroni*, la *ſingulière*, &c. De tous ces Articles, le meilleur, ſans contredit, eſt celui où il traite de la liqueur la plus néceſſaire & la plus précieuſe, l'*eau commune* ; auſſi convient-il qu'elle eſt *préférable* à toutes les autres.

La TROISIÉME PARTIE contient la doctrine des *Ratafiats & des infuſions ſimples* : on n'y a pas oublié les fruits à l'Eau-de-vie : l'Auteur s'eſt permis *cette excur-*

ſion en terre étrangère, à raiſon de l'analogie de cette préparation avec les Ratafiats.

Quatriéme Partie. *Des odeurs.* Dans la Diſſertation qu'on trouve à la tête de ce Traité, l'Auteur eſt tenté d'attribuer aux ſoufres & aux ſels l'étonnante diviſibilité des ſubſtances odorantes, & de ſoupçonner que les ſels volatils qu'il admet dans les odeurs, ſont un *mercure très-exalté* : il fonde cette conjecture ſur la nature des individus qui compoſent les trois régnes. » Ces » individus ſont, *dit-il*, formés des » mêmes principes différemment » combinés; 1° d'une ſubſtance ſéche » & ſtérile qui leur donne la fixité: » c'eſt la *terre*; 2° d'une ſubſtance » agiſſante & volatile qui leur don- » ne la diviſibilité : c'eſt le *mercure*; » & enfin d'une ſubſtance molle & » onctueuſe qui coagule, raſſem- » ble & unit les deux autres prin- » cipes : c'eſt le *ſoufre*. De-là

» l'analogie générale entre tous les
» êtres matériels, quoiqu'en parti-
» culier d'une organisation spécifi-
» que. «

Se bornant aux odeurs qui sont de son ressort, sans *empiéter* sur les droits du Parfumeur, il divise ces odeurs en trois classes : » *Eaux odo-* » *rantes simples*, première classe. » *Eaux odorantes composées*, ou » plutôt *Esprits odorants*, seconde » classe. *Quintessences aromati-* » *ques*, ou *Huiles essentielles*, troi- » siéme classe. « Dans la première classe, on ne sépare que la *terre* des autres principes, par un feu vif; dans la seconde, on sépare les *flegmes* & la *terre* par voie de fermentation ou d'infusion ; dans la troisiéme, par distillation, on extrait des autres principes la seule *Huile essentielle*. Il faut recourir au Livre même, pour s'instruire de tous ces procédés. A la fin du Volume, on trouve un *Supplément en*

forme de Dictionnaire, & un *Vocabulaire*, où sont expliqués les termes qui ne sont point d'un usage familier.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur un Ouvrage où il ne s'agit que d'arts inventés plutôt pour nos délices que pour nos besoins : il ne faut pas tant de frais pour contenter la nature, *natura parvo cultu contenta est.* Ce luxe a plus multiplié nos maux que nos plaisirs : combien d'infirmités ne sont connues que depuis sa naissance !

ARTICLE CXI.

NOUVELLE MÉTHODE sûre, courte & facile pour le traitement des personnes attaquées de la Rage. Par le F. Claude du Choisel, de la Compagnie de Jesus, Apothicaire de la Mission de Pondichery, &c. M. DCC. LVI.

LA Rage est un de ces maux redoutables dont la seule idée fait frémir la nature. Quantité de Médecins ont tenté des remèdes, & très-peu en ont trouvé qui fussent efficaces. Les Bains de Mer sont des palliatifs, bons pour calmer l'imagination; mais qu'on n'en attende rien de plus, & quand les malades sont éloignés de la Mer, qu'on ne leur conseille point des voyages longs, coûteux, fatigants

pour ſe procurer une ſi petite conſolation ; mais qu'on uſe plutôt du remède qui eſt expoſé dans cette Brochure de 23 pages, ſans l'Avertiſſement, morceau bien fait, & qu'il faut lire pour ſçavoir l'origine du ſpécifique employé par le Pharmacien de Pondichery.

M. Tauvry, de l'Académie Royale des Sciences, eſt le premier qui ait ſoupçonné que le Mercure ſeroit propre à guérir la rage, parce qu'il eſt capable de *forcer les obſtacles que le reſſerrement des veines apporte à la circulation :* car tel eſt le principe de ce mal ſi funeſte. Le venin inſinué dans la plaie, » diſſout la partie balſamique & » nourricière du ſang : après quoi » le corps ne ſe nourrit plus, & les » veines deſſéchées faute de nour» riture, ſe reſſerrent & ne don» nent pas un paſſage aiſé au ſang » qu'elles devroient recevoir des » artères. «

Il auroit fallu tirer promptement les conséquences de cette théorie, & employer plus fréquemment le Mercure : il paroît néanmoins que M. Desault, Médecin de Bordeaux, est le premier qui, sans avoir connoissance du raisonnement de M. Tauvry, s'est aidé des *frictions mercurielles* pour la guérison de la rage. On a de lui une Dissertation sur ce sujet, & c'est d'après cet Ouvrage que le F. du Choisel a travaillé dans l'Inde sur quantité de personnes mordues par des bêtes ou par d'autres personnes enragées. Dans ce pays-là, les animaux sont fort sujets à la rage; on en attribue la cause au peu de nourriture qu'ils trouvent, & aux chaleurs excessives du climat. Les habitans qui vont presque nuds, sont exposés à de fréquentes morsures; & l'on éprouve qu'elles sont toutes infiniment dangereuses. Un Pharmacien de Pondichery, que

son état & la charité obligent à distribuer beaucoup de remèdes & à voir beaucoup de pauvres, n'a pû manquer de sujets d'observation en cette matière. On trouve ici plusieurs exemples cités, & une multitude d'autres indiqués en général. Le F. du Choisel ne prétend pas que tous ceux qu'il a traités, fussent devenus enragés s'ils n'avoient pas eu recours à ses remèdes : *mais*, ajoûte-t-il, *que tant de gens mordus par des animaux enragés, aient tous été garantis des symptômes de la rage ; la chose est décisive ; la guérison du plus grand nombre ne pouvant être attribuée qu'à l'effet du remède que j'ai constamment employé dans toutes ces occasions.*

Et quel est-il au juste ce remède si puissant ? Le même que celui de M. Desault, mais administré un peu différemment. Ce sont des *frictions mercurielles* ou faites avec

un onguent composé de trois onces de graisse de mouton, & d'une once de mercure crud, éteint dans deux gros de Térébenthine. On continue ces *frictions* pendant dix jours, & l'on accompagne ce remède de pillules mercurielles que prend le malade : pillules composées *de trois gros de Mercure crud, éteint dans un gros de Térébenthine, de Rhubarbe choisie, de Coloquinte en poudre, de Gomme-gutte, deux drachmes de chaque drogue, le tout incorporé avec suffisante quantité de miel écumé. La dose* de chaque prise *est d'un gros.* Le régime, au reste, n'est ni difficile, ni gênant; il consiste à s'abstenir de choses aigres ou acides, & de mets indigestes : pour tout autre aliment, liberté entiére. Il a fallu indiquer tout ceci à cause de l'importance du sujet ; mais l'Ouvrage est si court, qu'il sera bien aisé de s'instruire davantage. *On trou-*

ye cette Brochure à Paris, chez Guerin & Delatour, rue S. Jacques.

ARTICLE CXII.

EPISTRE A SON EXCELLENCE M. l'Abbé Comte de Bernis, Conseiller d'Etat, Ambassadeur auprès de Leurs Majestés Impériales. Sur la conduite respective de la France & de l'Angleterre. *Par M. Marmontel*..... A Paris, chez Claude Hérissant, rue Neuve Notre-Dame, &c. M. DCC. LVI.

LA Poësie peut chanter la Politique comme toutes les autres parties de la Morale. Ce sujet a même l'avantage de fournir des contrastes; car il y a une fausse & une vraie Politique: on a, dans l'Histoire de la Philosophie, un

Platon & un Machiavel ; on a, chez les Poëtes, un Ulysse à *doubles pensées*, & un Nestor *à sages conseils*. La race des Ulysses n'a point péri ; & M. Marmontel commence son Poëme par le tableau...

De cette ambition tyrannique & fatale
Qui de la Politique inventa le dédale.
Elle avoit tout à craindre en osant éclater,
Pour subjuguer le monde, il fallut le flatter.
Des traits de la justice on colora l'injure,
A l'ombre des sermens s'éleva le parjure,
La trahison suivit la foiblesse & la peur,
Et cacha son poignard sous un voile trompeur.

Mais à cette Politique pleine d'artifices, de noirceurs, de crimes, le Poëte oppose aussi-tôt la vraie & saine Politique, qui est celle

du Négociateur illustre, dont on voit le nom à la tête de cette Epître.

Mais s'il est une intrigue, obscure & tortueuse;
Il est une sagesse & noble & vertueuse.
Fille de la justice & mere de la paix,
Son trône est entouré des heureux qu'elle a faits.
Elle se montre aux Rois telle qu'aux jours d'Astrée
Sur la terre encor pure elle fit son entrée.
Ses traits d'un faux éclat ne sont point revêtus;
Elle est nue & sans art, comme il sied aux vertus.
Qu'auroit-elle à cacher? Sa bonté généreuse
Ne désire plus rien, quand la terre est heureuse.
L'honneur & l'équité, la concorde & l'amour,
Soûtiennent sa couronne, & composent sa Cour.

Cette belle Politique ne fut pas celle des Carthaginois, si nous en croyons Tite-Live; & nous avons des voisins qui ne paroissent pas non plus fort curieux de l'adopter. Ils ont commencé par le desir de posséder & par l'ambition de s'étendre.

L'Anglois a dit : „ Les mers bornent mon horizon,
„ Leurs bords sont mes remparts ; mais ils sont ma prison :
„ L'Europe a beau changer de face & de fortune,
„ Tourbillon séparé de la sphère commune,
„ D'un feu séditieux consumé vainement,
„ En serai-je moi seul la proie & l'aliment ?
„ Répandons au-dehors ce feu qui me dévore.
„ Hâtons-nous d'asservir l'Océan libre encore,

» Et qu'un monde nouveau par moi ſeul
dominé,
» Se joigne aux bords étroits où je ſuis
confiné.

L'ambitieux ne ſouffre ni partage, ni rivaux. Le Batave tenoit tête à l'Anglois ſur toutes les Mers ; celui-ci ſe replie ſur lui-même.

Il flatte le vainqueur, l'appaiſe, le
déſarme.

Et ce peuple qui avoit tant verſé de ſang pour ſa liberté, ſe livre aux volontés de l'Anglois,

Qui ſous le nom d'ami s'en faiſant un
eſclave,
L'abaiſſe, l'affoiblit, le dépouille & le
brave.

Il n'en eſt pas de même du François. Il a bien voulu traiter avec l'Anglois ; il n'a point été

jalouх de ſon opulence, de ſon induſtrie, de ſes entrepriſes maritimes : mais il n'a pas cru devoir renoncer à ſes propres avantages.

Peuple doux & léger, mais courageux, docile ;
Inventeur négligent, imitateur habile ;
Demain profond dans l'art qu'il effleure aujourd'hui,
Il laiſſe, en ſe jouant, ſes Maîtres après lui.

Les Flottes Françoiſes couvrent auſſi la Mer ; le Nouveau-Monde renvoie auſſi ſes richeſſes à Paris ; Londres ne jouit pas ſeule du Commerce de l'Inde & de l'Amérique : c'eſt ce qui ranime l'envie de l'orgueilleuſe Albion.

L'Anglois tyran des Mers, sûr de ſon aſcendant,
Prétend ſeul de Neptune uſurper le Trident.

Pour détourner l'attention & partager les forces de la France, le Gouvernement Britannique lui suscite des ennemis dans le Continent. Les sterlings d'Angleterre mettent l'Europe en feu.

Les vainqueurs, les vaincus, dans ce triste univers
Tout gémit ; & l'Anglois triomphe sur les mers.

On ouvre enfin les yeux sur cette singuliére politique, on demande pourquoi tant de peuples servent, comme à l'envi, la passion de l'Anglois ?

L'un à l'autre il les vend comme de vils esclaves,
Il a, par les François, ruiné les Bataves ;
Pour épuiser la France, il arme les Germains,
Qu'il détruira peut-être un jour par d'autres mains.

. . . .
. . . .

Ainsi l'Europe enfin s'éclaire & se
dégage.
L'Anglois en vain trois fois la rappelle
au carnage :
Trois fois vaincu lui-même il fuit en
ménaçant,
Et réduit à la paix, la signe en frémissant.

C'étoit la paix d'Aix-la-Chapelle ; mais bientôt cet ennemi implacable mèdite l'invasion de la Nouvelle-France. Tout se trame en secret : on ne parle que de paix ; & les armemens de terre & de mer, & les ordres donnés en Europe & en Amérique doivent avoir pour terme une guerre sanglante.

Tel étoit ce projet si terrible & si vain
Dont Shirley, parmi nous, fomentoit
le levain.

Mais le temps découvre tout, la fausse politique ne tient pas long-

temps contre la droiture & les ſages conſeils.

Le piège eſt découvert ; retirez vos arbitres,
Anglois : les attentats ſont déſormais vos titres.

On paſſe de la diſſimulation aux violences & à la fureur : par un coup de la plus mauvaiſe politique qui fut jamais, on met à prix la tête de l'Indien ; & ce Barbare, qui ſçait pourtant les Loix de la nature & les principes du Droit des gens, trouve dans ſa valeur de quoi faire repentir les Auteurs d'une ſi inſenſée proſcription.

Sa maſſue a déja ſecondé notre épée,
Et déja, d'une main dans le meurtre trempée,
Il montre à ſes enfans vos cheveux tous ſouillés
Du ſang qui fume encor ſur vos fronts dépouillés.

Braddock, ce Confident d'une trame
perfide,
De vos Brigands armés ce redoutable
guide,
Les voit périr, ſuccombe, & nous laiſſe
en mourant
D'un complot déteſté l'aveu déshono-
rant.

C'eſt ce Portefeuille trouvé dans les dépouilles du Général vaincu: monument éternel des deſſeins ambitieux, & des ſourdes pratiques de ce peuple qui a parlé de *paix* juſqu'au moment de nous accabler.

Vous nous criez *la paix*, & nous livrez
la guerre,
Lâcheté juſqu'à vous inconnue à la
terre.

Tandis qu'Albion donne le ſpectacle des Conſeils de Carthage & des manœuvres d'Alger; la France & l'Autriche s'uniſſent par les

nœuds de la grandeur d'ame & de la confiance.

France, Autriche, vos noms enlacés par
la gloire,
Enchaînés par la paix se suivront dans
l'Histoire.

Qne ne méritoit pas aussi la Princesse immortelle, qui a hérité de la puissance & des vertus de tant de Césars!

Reine l'amour du monde & l'exemple
des Rois,
De Louis triomphant digne émule autre-
fois,
De Louis désarmé plus digne amie
encore,
Le François t'admira; désormais il t'a-
dore.
Les sujets de Louis sont devenus les
tiens.
Tes peuples à leur tour sont au nombre
des siens.

Leur amour, pour leurs Rois, vient de
former leur chaîne,
Il furent ennemis sans connoître la
haine;
Ils sont rivaux encor de gloire & de
vertu,
Et s'aiment en Héros, comme ils ont
combattu.

Pour l'Anglois, il perd Minorque malgré ses remparts & ses flottes; puis il querelle ses Généraux.

Sage & malheureux Bing, il est temps
de paroître,
Viens chercher ta ruine & ta honte
peut-être.
Rome après la défaite honoroit la va-
leur;
Carthage en un Héros punissoit le mal-
heur:
Ta patrie a l'orgueil & la foi de Car-
thage,
Tremble; elle peut encor l'imiter davan-
tage.

Il combat ; & vaincu préfère son devoir
A l'honneur dangereux d'un noble désespoir.

Rome eût félicité M. Bing de n'avoir pas *désespéré* de la patrie ; mais Londres ne connoît point cette manière de penser. En est-elle plus forte & plus redoutable quand elle a insulté la maison & l'effigie d'un homme de mérite ? Laissons ces horreurs, pour remercier M. Marmontel de la belle Epître qu'il nous donne. Nous en avons représenté le dessein & l'exécution. Nous en avons cité assez de morceaux pour qu'on puisse juger des succès de l'Auteur. On doit y trouver, ce semble, de la grandeur dans les images, de la facilité dans la versification, & beaucoup d'adresse à rassembler tous les évènemens de cette guerre très-singuliére en son genre & dans ses circonstances.

ARTICLE CXIII.

L'INOCULATION, Poëme à Monseigneur le Duc d'Orléans. Par M. Poinsinet le jeune. (*In*-8°.) pages 40.

IL est fort ordinaire que les Poëtes décrivent les maux qui affligent l'humanité. Lucrèce n'est peut-être nulle part plus grand Peintre que quand il représente la Peste ; & Virgile est singuliérement beau dans la description des maladies qui nous assiègent sans cesse, & dont sa demeure principale est à l'entrée du Tartare. Mais ne seroit-on inspiré des Muses que pour chanter ce qui nous désole, & nullement pour nous consoler par le spectacle & la promesse des biens que la nature ou l'art oppose à nos maux ?

Voici un jeune Poëte qui célebre *l'Inoculation*, remède néceſſaire dans cette décadence des ſiècles. Les Grecs & les Romains ne connurent point la petite vérole : ce monſtre étoit digne de naître dans les déſerts de l'Arabie. Ainſi l'*Inoculation* n'a pû être chantée que par nos Poëtes modernes. Car ces Chinois & ces Circaſſiens qu'on dit *Inoculateurs* de temps immémorial, n'ont probablement point fait de Vers en l'honneur de l'*Inoculation* ; & quand leurs Muſes ſe ſeroient occupées de ce ſujet, le *Quis leget hæc* de Perſe auroit là toute ſon application.

M. Poinſinet traite cette matière en grand, en Vers hèroïques, en trois Livres, Chants ou Parties. D'abord il *examine l'origine, le progrès & les effets de la petite vérole :* enſuite il *crayonne l'origine poëtique de l'Inoculation, la manière d'inoculer, ſes effets, ſes ſuccès,*

ſuccès, & le détail des contrées où cet Art eſt le plus en vigueur. Enfin il *propoſe les objections, & les combat.* Tout ceci au reſte eſt en Vers à *rimes redoublées :* ce qui met de la variété dans l'Ouvrage, & ſupprime cette monotonie preſque inſupportable dont nos *rimes plates* ne peuvent ſe juſtifier.

L'Auteur dit que *le François n'a pas la tête poëtique ;* ce qui ſignifie apparemment, qu'il ſe dégoûte aiſément de la lecture d'une Poëſie qui marche régulièrement de deux en deux Vers par rimes maſculines & par rimes féminines. Cette délicateſſe de notre oreille prouveroit peut-être auſſi, en un autre ſens, que nous avons *la tête poëtique,* puiſque l'idée de la vraie harmonie ſe préſente à nous, & que nous reprochons à notre Langue de ne pouvoir ſatisfaire nos goûts & remplir notre attente.

L'Auteur doit être aimable, puiſ-

qu'il met dans ſon Ouvrage beaucoup de ſentiment ; car il nous ſemble qu'il n'y a que les belles ames qui ſçachent dire des choſes affectueuſes & intéreſſantes pour l'humanité.

Il s'attendrit d'abord ſur les ravages que cauſe la petite vérole dans l'univers.

Laiſſez, Muſes, laiſſez tomber ma main tremblante.
De mes ſens déſolés, n'augmentez point l'horreur :
Non, vos rayons divins n'éclairent plus mon cœur,
Non, je ne puis tracer la peinture effrayante
D'un mal, dont j'ai moi-même éprouvé la fureur.
Qui peut, ſans s'abreuver de ſes larmes amères,
Voir tomber de l'Etat les têtes les plus chères ?
De la patrie, hélas ! c'étoit l'unique eſpoir.

Ils eussent combattu, vaincu, péri pour
elle :
Moins fier dans ses travaux, mais égal
dans son zèle,
Cet autre aux Citoyens eût dicté leur
devoir.
L'un dut vaincre en Héros, l'autre penser en Sage, &c.

Tout le premier Chant de M. Poinsinet est une exposition pathétique des maux, dont ce monstre afflige la terre. Il y a de la force, de la poësie, de l'abondance dans ce morceau.

Le second Livre décrit les biens que procure l'Inoculation.

On vient tarir vos pleurs, on fait taire
vos cris ;
On vous rend vos attraits, vos époux &
vos fils.
A peine échappent-ils des mains de la
nature,
Tandis que de leur sang la route est encor
pure,

On y fait circuler le poiſon dévorant.
Pour les guérir d'un mal, Apollon le leur donne ;
Il épure le fiel dont il les empoiſonne,
Et fait mourir ſon germe en le développant.
Ainſi quand de ſes jours la trame eſt altérée,
L'homme prodigue alors de ſon dangereux ſang,
Veut, en le répandant, prolonger leur durée,
Et pour ſauver ſa vie il épuiſe ſon flanc.

Pour donner plus d'éclat à cet endroit, il falloit peut-être employer une comparaiſon qui ne fût pas tirée de la Médecine ; les images en euſſent été plus variées & plus agréables : mais quoi qu'il en ſoit de cette obſervation, nous

trouvons ici beaucoup de Vers très-heureux.

„ On vous rend vos attraits, vos époux
& vos fils,

. . . .

„ Pour les guérir d'un mal, Apollon le
leur donne,
„ Il épure le fiel dont il les empoisonne,
„ Et fait mourir son germe en le développant.

Cela nous paroît dit clairement, aisément & d'une manière toute propre du sujet. Ce qui suit est le didactique de l'art : le Poëte expose comment l'Inoculation se fait au moyen de *quelques fils de coton, impregnés de la matière varioleuse, que l'Inoculateur insère dans une légère incision faite au bras.*

Dans la plaie à l'instant l'étouppe est
insérée,
Et ce fiel, jusqu'alors principe du trépas,
Dans un corps où sa route est déja pré-
parée,
Coule, altère le sang, mais ne le cor-
romp pas :
A l'art qui l'a dompté, sa violence cède,
Et des maux qu'il causoit, il devient le
remède, &c.

Le Poëte étale les succès de l'Inoculation, il compte les pays & les peuples qui lui font accueil, il félicite la France d'avoir ouvert enfin les yeux à la lumière : ici l'éloge de M. le Duc d'Orléans est tracé ; c'est principalement sous les auspices de ce Prince que les préjugés ont été combattus & vaincus. Mais une pensée de Citoyen vient troubler la Muse de M. Poinsinet. C'est principalement aux Anglois que nous devons le bienfait de l'Inoculation.

Ah ! pour un cœur François, sans doute il est affreux
De ne devoir cet Art si grand, si salutaire,
Qu'à ces fiers ennemis, à ces brigands des mers;
Peuple qui se croit libre, & qui traîne des fers,
Républicains *soumis* *, dont l'injuste colère
Ose attaquer la France, ose insulter l'Ibère:
Tyrans, dont les fureurs, dont les cruels excès,
Dont le nom s'est plus fait haïr dans l'Amérique
Que ne le fut jamais Pizare ni Cortez.
Humiliez, grands Dieux ! leur orgueil tyrannique, &c.

Cette tirade terrible est tempérée plus bas par des desirs plus pacifi-

* Nous ne saisissons pas tout le sens de cette expression : elle présente en beau ce qui n'est peut-être chez les Anglois qu'un vice de la constitution de l'Etat, ou de la foiblesse des particuliers qui le composent.

ques. On ſoupire après le moment où les deux Nations ſerreront les nœuds d'une amitié ſincére.

Non, vous futes amis, vous pouvez
l'être encore.
Dieux! de ce jour de paix, quand brillera
l'aurore!
Ne verrai-je jamais ces fières Nations
N'écouter que la voix des Arts qui les
animent,
Eteindre le flambeau de leurs diviſions;
Et s'aimer toutes deux autant qu'elles
s'eſtiment?

Les préjugés contre l'Inoculation ont arrêté long-temps le progrès de cet Art. L'Auteur décrit fort bien les efforts de l'ignorance; il répond à ſes difficultés prétendues; il nomme les ſçavans Médecins qui ont reconnu la bonté du remède, qui ont ſuivi le cours des heureux effets qu'il a par-tout. Et voici une obſervation générale qui

mèrite d'être accueillie du public qui raisonne.

De l'Art dont nous jugeons, analysons
l'essence ;
Son succès quel qu'il soit ne doit point
étonner ;
C'est l'Art même, c'est lui qu'il faut
examiner ;
Et quand de son principe on connoît
l'excellence,
Ce n'est plus aux effets à nous déter-
miner ;
Sans cesse, dans l'erreur, ils pourroient
entraîner.
Un seul jour détruiroit quarante ans de
prudence,
Et d'un Artiste obscur la fatale igno-
rance
Aviliroit un Art qu'on alloit couronner.

Il y a tant de bonnes choses dans ce Poëme, qu'il faut le lire entier, & desirer qu'on en donne une Edition plus correcte.

ARTICLE CXIV.

LE RÉGNE ANIMAL, divisé en IX Classes ; ou méthode contenant la division générale des animaux en IX Classes, & la division particuliére des deux premiéres Classes ; sçavoir, de celle des Quadrupedes & de celle des Cétacées, en ordres, sections, genres & espèces. Auxquelles on a joint une courte Description de chaque espèce, avec les citations des Auteurs qui en ont traité ; les noms qu'ils leur ont donnés, ceux que leur ont donné les différentes Nations, & les noms vulgaires. Par M. Brisson, Démonstrateur du Cabinet d'Histoire naturelle de M. de Réaumur. Avec figures en taille-douces. *A Paris, chez Claude-Jean-Baptiste*

Bauche, Quai des Augustins.
M. DCC. LVI. in-4°. *pages*
312.

LE Régne animal est si étendu & si varié dans son étenduë, qu'il n'est pas aisé d'en donner la carte, encore moins d'en donner la description. Ce régne est peuplé d'un nombre infini d'habitans. Dans leurs masses & dans leurs formes, dans leurs instincts & dans leurs mœurs, les animaux se rapprochent & s'écartent les uns des autres sur un espace si plein & si vaste, que les uns sont comme infiniment voisins, & les autres comme infiniment éloignés; il y en a même dont le volume, & encore plus la structure est imperceptible à nos organes. Les uns vivent dans des élémens qui les dérobent, en quelque sorte, à nos recherches; les autres naissent dans des climats qui les mettent hors de notre

portée : la différence même de ces climats altere quelquefois les ressemblances entre des animaux qui n'ont entr'eux aucune différence essentielle. Ainsi la nature a tellement enrichi & distribué le régne animal, que, dans son abondance prodigieuse & dans son industrie œconomique, elle semble avoir plus songé à donner un spectacle à notre admiration qu'à ouvrir une carrière à nos découvertes. Par-tout nos connoissances sont limitées par des bornes ou des obstacles qui en arrêtent le progrès ; tandis qu'à notre admiration s'offre un théatre immense, où de tous côtés les merveilles prodiguées entretiennent & renouvellent sans cesse une scène dont tous les objets vivants & animés frappent & intèressent tout ce que nous avons de sens & de facultés. Quand on entre dans le temple de la nature, moins pour en contempler

la belle ordonnance que pour en peindre les traits réguliers, bientôt le génie le plus fort & le plus induſtrieux déſeſpère d'en ſaiſir, d'en ſuivre, & encore plus d'en exprimer toute la délicateſſe.

Aux yeux d'un ſimple Spectateur, la nature, priſe en gros, préſente au milieu d'un déſordre apparent qui n'a rien de confus, une harmonie, une ſymétrie qui n'a rien de gêné. Aux yeux d'un Obſervateur profond, elle offre des détails infinis, c'eſt-à-dire des êtres ſans nombre, dont les différences prochaines ſont ſouvent graduées & marquées par des intervalles preſque inſenſibles. Ce ſont comme autant de termes d'une ſérie dérangée, qu'on voudroit rétablir ſans connoître aſſez parfaitement leur valeur, pour les remettre en progreſſion. En ſe bornant à un ſeul régne, comme le régne animal, on

ne s'épargne que le nombre des difficultés, on ne gagne rien sur leur grandeur.

La science du Régne animal consiste donc à séparer cette foule d'animaux qui sont mêlés dans les mêmes élémens, & à les arranger dans un ordre qui réponde aux rapports de leurs dimensions générales & de leurs formes particuliéres, de leurs habitudes communes & de leurs caractères propres. Il faudroit des siècles d'observations continuées, pour hâter & fixer sans retour les progrès qu'on peut faire dans cette science. Mais combien de siècles s'écoulent sans observateurs & sans observations, ou du moins sans aucune attention à grossir, ni même à conserver le dépôt des anciennes !

Dans des siècles, comme le nôtre, où le goût de l'Histoire naturelle s'est réveillé, où ce genre

d'étude eſt encouragé & honoré, où l'émulation eſt peut-être trop vivement allumée, l'eſprit de ſyſtême s'empare quelquefois des génies rivaux : alors on tourne l'obſervation au profit du ſyſtême ; on interroge la nature pour l'intérêt du ſyſtême ; on ne lui permet de répondre qu'en faveur du ſyſtême. Voilà des écueils où l'on a fait des naufrages aſſez récents.

M. Briſſon n'a rien oublié pour vaincre toutes ces difficultés, & pour ſe garantir de tous ces écueils : outre la lecture des Anciens & des Modernes qui l'ont précédé dans ſa carrière, il a eu les ſecours les plus précieux, dont il ſe glorifie avec autant de reconnoiſſance que de complaiſance ; il a étudié le Régne animal dans la plus célébre Ecole de l'Europe, dans le Cabinet de M. de Réaumur : ſous ſes yeux, ſous ſa main, il a la plûpart des

pièces en original : il a été par état obligé d'en faire la comparaiſon, d'en eſſayer des combinaiſons, d'en tirer des réſultats, & de ſe former un plan de démonſtrations, où les ſpéculations ont toujours été, autant qu'il l'a pû, liées & ſoumiſes aux obſervations. Libre de tout préjugé, diſciple de la ſeule nature, attentif à ſes leçons, il n'a point conſulté d'autre maître ſur les principes de ſa méthode.

L'homme a été pour lui le premier terme de comparaiſon : c'eſt le plus noble & le plus familier qu'il pût choiſir. Selon le plus ou le moins d'analogie que les autres animaux ont avec l'homme, M. Briſſon les diſtribue en neuf claſſes : cette analogie va en décroiſſant à meſure qu'elle s'éloigne du premier terme. Les cinq premiéres claſſes ſont conſtituées ſur cinq analogies, dont aucune ne

s'étend aux quatre derniéres classes ; toutes ces analogies sont bornées à la sphère de l'animalité : il n'est point ici, & ne doit point être question de l'ame humaine, ni de sa spiritualité.

Voici l'énumération & la gradation des cinq premiéres analogies. 1° Le corps humain est une machine entrelassée de vaisseaux, ou de canaux, où circule une liqueur rouge qu'on appelle sang. 2° Dans la cavité supérieure de son tronc, il a des poulmons, où l'air, comme dans une pompe, alternativement attiré & repoussé, entretient un mouvement qu'on nomme respiration. 3° L'homme est vivipare & allaite ses petits. 4° Il est couvert de poil au moins en quelque partie de son corps. 5° Il a deux pieds & deux mains. Voilà le fondement de cinq espèces d'analogies entre l'homme & les animaux. M. Brisson range, dans la premiére classe

du Régne animal, les animaux qui ont ces cinq analogies avec l'homme; dans la ſeconde, ceux qui en ont quatre, & ainſi de ſuite. Les Quadrupedes occupent la premiére claſſe; les Cétacées la ſeconde; les Oiſeaux la troiſiéme; les Reptiles la quatriéme; les Poiſſons cartilagineux la cinquiéme.

Dans les quatre autres claſſes, on ne trouve aucune de ces cinq analogies: les poiſſons proprement dits, les cruſtacées, les inſectes, les vers ſont les animaux qui occupent ces quatre derniéres claſſes dans l'ordre où nous les avons nommés.

Ces claſſes ſe diviſent en ordres; les ordres en ſections; les ſections en genres; les genres en eſpèces. Toutes ces diviſions & ſubdiviſions ont chacune leurs caractères propres, que l'Auteur a décrits & déterminés: ce ſont ces caractères

même qui ont ſervi à tracer le plan de ces diviſions, & qui en juſtifient la méthode ; il ne faut que les parcourir avec la plus légère attention, pour reconnoître les lignes qui ſéparent les diviſions les plus prochaines & les plus immédiates : pour peu qu'on ſe les rende familiers, on aſſignera ſur le champ la claſſe, l'ordre, la ſection, le genre, l'eſpèce où doit être placé un animal qu'on voit pour la premiére fois. On a défié les Méthodiſtes de montrer, dans le plan de leurs diviſions, l'eſpace, ou le quartier que le Cochon doit obtenir : ſans faire mention de ce défi, M. Briſſon y a ſatisfait & le problême eſt réſolu.

On retrouve donc ici ces claſſes, ces ordres, ces genres, ces eſpèces qu'un célèbre Ecrivain a voulu proſcrire de l'Hiſtoire naturelle, en affirmant que la nature ignore l'uſage de ces diviſions, & que ce

n'est ni le nombre, ni la collection qui fait l'espèce, mais la succession constante & le renouvellement non-interrompu des individus. Ainsi dans le systême de cet illustre Historien, si toutes les destructions & toutes les productions du Régne animal cessoient, si ce régne subsistoit sans altération dans l'état où il est actuellement, il n'y auroit plus *d'espèces*. Mais l'idée attachée jusqu'ici à ce terme résiste à cette assertion. Car enfin qu'entend-on par le terme d'*espèce?* Ce n'est proprement ni un nombre, ni une collection, ni une succession constante d'individus; c'est une sorte d'animaux, dont les membres, les organes & la force ont été dessinés par le Créateur sur le même modèle; dont les instincts naturels, les goûts, les appétits, les aversions, les opérations & les ouvrages sont dirigés sur le même méchanisme, bornés aux mêmes matières, & astreints

aux mêmes conſtructions. Les deux premiers animaux de cette ſorte ſont, comme en convient l'ennemi des diviſions méthodiques, *ſortis tout formés des mains du Créateur.* Dans toute la ſucceſſion des individus qui en ont été engendrés, le même plan dans leur machine, la même forme dans leurs organes, le même jeu dans leurs reſſorts ſe ſont perpétués, ſans avoir jamais dégénéré en rien d'eſſentiel. Avant que de les former, le Créateur avoit conçu le deſſein de cette fabrique ; en les créant, il n'a fait que l'exécuter.

Cette notion, qui n'eſt rien moins qu'imaginaire & factice, éleve l'idée, qui conſtitue l'*eſpèce*, au-deſſus des nomenclatures arbitraires : elle attribue à tous les animaux une eſſence & une nature propre ; c'eſt de cette diverſité d'eſſence & de nature que naiſ-

ſent toutes les diviſions du Régne animal ; & c'eſt de-là qu'il faut partir pour en tracer la carte, ſi on veut qu'elle ſoit ſûre & fidèle.

Au reſte il n'eſt pas poſſible de compoſer l'Hiſtoire du Régne animal, non plus que celle d'aucun autre, ſans ſe propoſer un plan ſuivi, un ordre méthodique : l'eſquiſſe en doit être crayonnée, autant qu'il ſe peut, d'après les lignes de ſéparation que la nature met entre les divers animaux : les unes ſont plus, les autres moins ſenſibles ; & ſelon le plus ou le moins de ſagacité qu'il apporte à les diſcerner, l'Hiſtorien donne à ſon ſyſtême plus ou moins de perfection. Si, à ſes yeux, quelques lignes paroiſſent ſe compliquer ou ſe confondre, les erreurs ou les mépriſes qui en rèſultent dans l'Hiſtoire, l'Hiſtorien ne doit point les attribuer au défaut de la nature, il

ne doit s'en prendre qu'à l'imperfection de son génie ou de ses organes, ou peut-être au vice du systême dont il s'est laissé prévenir sans l'aveu de la nature : on ne doit critiquer aucune méthode, qu'autant qu'elle est moins d'accord, ou plus en opposition avec la marche de la nature ; le meilleur des systêmes est celui où elle est le mieux représentée : l'Historien d'un de ses Régnes n'en doit être que le Peintre ; ici la beauté du tableau dépend de l'exactitude du pinceau.

La nature, dit-on, *ne produit que des individus*. C'est une vérité qu'on n'a aucun intérêt de contester : elle ne répugne point à cette autre vérité qu'on soûtient ; c'est que la nature ne produit aucun individu au hazard. Pour les individus essentiellement semblables, & qu'on appelle de la même espèce, la nature n'a qu'un modèle com-

mun : la diverſité des eſpèces répond à celle des modèles ; ces modèles ſont comme des moules éternels & invariables ; un ſeul ſuffit à tous les individus d'une eſpèce ; tous en effet ſont comme fondus dans ce moule unique. C'eſt-là un point fixe, où les Hiſtoriens de la nature ne ſçauroient trop s'attacher. Lors même qu'ils font profeſſion de s'en écarter, ils y reviennent malgré qu'ils en aient, & leur retour ou plutôt les contradictions où ils tombent, ſont une eſpèce de tribut qu'ils payent, ou une amende honorable qu'ils ſont forcés de faire à des vérités qui, pour être anciennes & communes, n'en ſont pas moins ſolides & immuables. Aux pieds de ces vérités immobiles, s'il eſt permis de parler ainſi, viendront ſe briſer toutes les nouveautés qu'on leur oppoſe. L'éclat, dont on les orne, n'a point ébloui M. Briſſon ; ſes diviſions ne

ſont point marquées ſur des rapports extrinſéques, mais ſur des caractères intrinſéques aux animaux; ces caractères ſont toujours *ſimples*, toujours *faciles à appercevoir. Au reſte*, ajoûte-t-il avec une modeſtie qui relève en lui le prix du ſçavoir, *je ne me flatte pas d'avoir été toujours aſſez heureux pour ſaiſir ce qu'il y avoit de mieux; je ſerai ſenſiblement obligé à ceux qui voudront bien me le montrer, & me faire connoître mes fautes que je ſerai empreſſé à corriger.*

Dans ce Volume on n'a encore que deux claſſes, celle des *Quadrupedes*, & celle des *Cétacées*. Comme l'Ouvrage eſt en François & en Latin, chaque page eſt diviſée en deux colomnes: le ſtyle de l'une & de l'autre eſt ſi correct & ſi naturel, qu'il ſeroit difficile de décider laquelle des deux ne prè-

ſente qu'une Traduction. M. Briſſon n'a rien négligé de ce qui peut rendre ſon Ouvrage plus utile & plus commode ; il indique toutes les ſources, où il a puiſé des ſecours & des lumières ; il a multiplié les Tables de toute eſpèce. Les Lecteurs intelligents lui ſçauront d'autant plus de gré de ce travail, que nos Auteurs modernes ſe l'épargnent aujourd'hui trop aiſément.

ARTICLE CXV.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

DE ROME.

LETTRE AUX AUTEURS de ces Mémoires sur les Académies Littéraires de Sicile.

MM. RR. PP.

Les Académies ne sont pas plus rares en Sicile que dans le reste de l'Italie, où l'on peut dire qu'elles sont trop multipliées : mais parmi ces Académies de Sicile, celle qui fut établie à Palerme en 1718, mérite d'être distinguée.

Elle prend le titre d'*Academia del buon gusto*, par où elle prétend moins faire entendre ce qu'elle est, que confesser ingénuëment ce qu'elle voudroit être ; & c'est surtout dans le choix des matières & dans la manière de les traiter, qu'elle se propose d'être fidèle au bon goût, d'en donner, s'il se peut, des modèles, ce qui vaut encore mieux que de chercher à en tracer les régles. Eloquence, Poësie, Physique, Mathématique, Antiquité sacrée & profane, elle embrasse tous ces objets ; mais c'est principalement à illustrer leur patrie que les membres de cette Société littéraire ont résolu de consacrer leurs travaux & leurs veilles. L'Histoire Civile, Ecclésiastique, & Naturelle de la Sicile a de quoi fournir longtemps à d'utiles Dissertations ; & pour justifier mieux le symbole par lequel ils ont voulu caractériser leur Compagnie, & qui est un essain

d'abeilles répandues ſur une campagne ſemée de fleurs, avec ces mots *Libant & probant*; tous ſe picquent de fournir au tréſor commun, & d'être abeilles *ouvrières*. Voici déja des fruits précieux de ce beau concert & de cette louable ardeur.

Saggi di Diſſertazioni dell' Academia Palermitana del buon guſto, Vol. I. *in*-4°. p. 337. *In Palermo 1755, nella Stamperia de SS. Apoſtoli preſſo Piero Bentivenga.*

L'Ouvrage eſt dédié au Prince de Sainte-Flavie (Pierre Filingeri) Fondateur de l'Académie. Ces Diſſertations auxquelles on donne le nom trop modeſte *d'eſſais*, ſont au nombre de huit. En voici les titres.

1. *Saggio ſopra la Storia letteraria e le antiche Academie di Palermo e ſpecialmente dell' origine, inſtituto e progreſſi dell' Acad.*

del buon gusto, del Sacerd. Dottore Domen. Schiavo.

2. *Della necessità e de' vantaggi delle leggi Accademiche.* (Du même Auteur.)

3. *Delle leggi de' Siciliani dell' Avvocato Niccolò Gervasi.*

4. *Delle Università di Sicilia dell' Avvocato Giuseppe Santa Croce.*

5. *Sopra un Talismano di rame de gli Eretici Basilidiani del D. Schiavo.*

6. *Sopra un Vase figurato del Museo Martiniano, del P. D. Salv. Maria di Blasi Lettore Cassinense.*

7. *Sopra due scifi siegellati dello stesso Museo del D. Schiavo.*

8. *Intorno all' utilità della Storia naturale specialmente di quella di Sicilia del Dottor Agostino Teramo.*

9. *Sopra un Vase figurato rappresentante le Cistefore di Ce-*

rere del Dottor Gaetano Barbaraci.

Dans la premiére Dissertation, après être remonté jusqu'aux Phéniciens qui, de bonne heure, apporterent en Sicile les Arts qu'ils répandirent dans la Grèce & en tant d'autres endroits; après avoir fait passer en revuë les temps où les Carthaginois se rendirent maîtres de l'isle; l'Auteur se hâte d'arriver à ceux où elle devint Province Romaine. Il reste un peu plus de monumens qui peuvent nous instruire de ce qu'étoit l'état des lettres en Sicile, lors de cette révolution & dans les temps qui suivirent. Siciliens, Romains même, quand ces derniers ont fait quelque voyage de curiosité en Sicile, ou qu'ils y ont composé quelques Ouvrages, tout est employé pour nous donner une idée avantageuse de la Littérature du pays, où l'Auteur remarque qu'on ne

ceſſa de parler & d'écrire en Grec que vers les temps d'Auguſte.* Le Chriſtianiſme, qui ne tarda pas à y entrer, loin de nuire aux Lettres, ne fit que leur fournir un nouvel objet. On nous donne les noms de quelques Evêques fameux par leur ſainteté, & recommandables par leurs connoiſſances; témoin entre autres, dans le ſecond ſiècle de l'Egliſe, un Théodore qui combattit les erreurs d'Heracléon & des Valentiniens. Les Vandales Ariens, ſous Genſeric leur Chef, ſe répandent dans l'iſle & menacent d'être également funeſtes à

* Il faut pourtant convenir que le Grec s'y maintint encore long-temps après, du moins parmi le bas peuple, puiſque les Princes Normands firent publier leurs Loix en Grec, miſes enſuite en Latin par Pierre de Vineis, Secrétaire de Frédéric II. & publiées par ce Prince avec les nouvelles Conſtitutions qu'il voulut ajoûter.

la foi & aux études ; mais Belisaire & les enfans de S. Benoît preservent la Sicile de ce double malheur, ceux-ci en ouvrant des asyles de science & de piété, celui-là en chassant les usurpateurs.

Les Sarrasins réussirent mieux que les Vandales à y affermir leur domination ; mais aux saccagemens près par où ils débuterent, & au scandale inévitable de leur fausse Religion qu'ils ne chercherent pourtant pas à établir sur les ruines de la Religion Chrétienne, on ne peut nier que ces Conquérans Arabes n'aient cultivé les Sciences & n'aient donné l'exemple de le faire. Les Califes d'Afrique, comme on sçait, firent traduire en Arabe quantité d'excellents Ouvrages Grecs, & en composerent des Bibliothèques nombreuses. On voit que les Sarrasins en Sicile cultiverent l'Architecture, la Sculpture, la Peinture, la Mosaïque & la Ver-

rerie, & l'on ſçait qu'ils furent, dans des ſiècles d'ignorance ; les Reſtaurateurs de la Philoſophie, des Mathématiques, de la Médecine. (Peut-être diroit-on mieux ſi l'on diſoit qu'ils furent les corrupteurs de la Philoſophie, & qu'ils lui firent des plaies dont elle s'eſt reſſentie long-temps.) Ils eurent, dans les principales Villes de l'Iſle, des Ecoles publiques ; & notre ſçavant Académicien croit que le Caſtel-Réale, autrement dit *la Ziſa*, Palais qui a une ſorte de magnificence & qui ſubſiſte encore aujourd'hui à deux milles de Palerme, fut une de ces Ecoles.

Mais la Religion déploroit ſes pertes, que toute l'érudition Arabeſque ne pouvoit compenſer. Heureuſement les fils du fameux Hauteville vinrent enfin affranchir les Siciliens du joug honteux, ſous lequel ils gémiſſoient depuis plus de deux cents ans. Egalement bra-

ves & religieux, ces Princes Normands, après avoir réparé les maux de la Religion, s'appliquerent à faire fleurir les Lettres. Roger II. & les deux Guillaumes se signalerent sur-tout par la protection qu'ils accorderent à ceux qui s'y distinguoient. C'est ce Roger qui fit venir à Palerme notre fameux Pierre de Blois, pour élever Guillaume son fils dans l'étude des Sciences. La maison de Suabe ne fut pas moins féconde en Mecènes. On sçait ce que fit pour Naples, Padoue, Vicenze, Salerne & Bologne, le fameux Frédéric II. Il n'eut donc garde de négliger Palerme; son Palais devint une Académie, où les Lettres régnerent avec autant d'empire & d'autorité que le Prince même. Enzius & Manfrede ses enfans se signalerent en ce genre, & ce fut alors que la rime prit naissance. Leon-Allatius nous a donné des compositions, fruits

de ces exercices academiques, où l'on admire encore aujourd'hui l'esprit & le génie des Auteurs, & les premiers begaiemens de la Langue Toscane, portée depuis à une si grande perfection. Nos Princes de la maison d'Anjou, engagés dans quantité de malheureuses guerres, ne purent tourner leurs pensées aux doux exercices des Lettres, qui demandent des temps plus tranquiles & plus calmes. Les guerres civiles, que se firent les grandes familles de la Sicile, devenues indépendantes, furent, pour les Lettres, un contretemps plus funeste encore; & ces temps, sinon d'éclypse totale du moins d'obscurcissement, durerent jusqu'au fameux Alphonse d'Arragon, surnommé le Magnanime. On peut lire, sur ce Prince & sur la protection qu'il donna aux Lettres & aux Sciences, l'Ouvrage du célèbre Becadelli, plus connu sous le nom d'*Antonius Panormitanus.*

de *Geſtis & factis Alphonſi Regis.* Alors on voit éclore à Palerme l'Académie *de' Solitari*, ſuivie de tant d'autres *Nobili*, *Acceſi*, *Reſoluti*, *Fregolati*, *Stravaganti*, *Agghiacciati*, *Addolorati*, *Riacceſi*, &c. Celles qui ſubſiſtent encore ſont celles *de' Geniali*, la *Colonia oretea di Arcadia*, de' *Raſſodati*, de' gli *Argonauti*, de' *Paſtori Erinei*, de' *Piſcatori eretei*; mais les deux plus fameuſes, ſans contredit, ſont celles des *Jatrofiſici*, & celle *del Buon guſto*, de laquelle on nous fait l'hiſtoire, mais qui ne peut guères intéreſſer que dans le pays même.

La ſeconde Diſſertation contient une propoſition qui eſt très-vraie, & qui ne le paroît peut-être que trop, ce qui fait qu'elle n'a pas aſſez de quoi picquer la curioſité. L'Auteur la traite ainſi que la précédente avec une grande érudition, beaucoup de clarté & de ſolidité.

Je vous donnerai, dans une autre Lettre, l'Extrait de la troisiéme Dissertation.

Je suis, &c.

A Rome, premier Juillet, 1756.

Institutiones Theologicæ Dogmaticæ, sive Brevis Demonstratio veræ Religionis, id est Naturalis, Christianæ, Catholicæ adversùs Atheos, Deistas, & Heterodoxos, Auctore D. Friderico de Judice, Abbate Cælestino & sacrorum dogmatum in Romano Archigymnasio Professore, duabus partibus comprehensa. (In-8°. pag. 430, 1754.) On ne nous donne encore que la premiére Partie de ce Livre, laquelle a pour objet l'essence & l'existence de la Religion Naturelle, Chrétienne, Catholique : c'est un Traité de la Religion, prise en gros & sans le détail des dogmes

que l'Auteur rèſerve pour la ſeconde Partie. Il y a beaucoup de méthode dans cet Ouvrage.

Ad Capponianas Ruthenas Tabulas Commentarius Auctore Nicolao Carminio Falconio, Archiepiſcopo Eccleſiæ Sanctæ Severinæ in Brutiis ulterioribus. Calendrier de Ruſſie, communiqué par M. le Marquis Capponi, & commenté par Monſeigneur Falconi, Archevêque de Sainte Severine, dans l'Abruzze ultérieure. *A Rome, de l'Imprimerie de Salomoni,* in-fol. *pages 136.*

Geraſime Phoca étoit un Prêtre Grec de Céphalonie, qui, étant paſſé chez les Ruſſes, devint Confeſſeur du fameux Czar Pierre Alexiowitz ſurnommé le Grand, des mains de qui il reçut en prèſent ces Tables ou Calendrier de Ruſſie. A la mort du Prince, Geraſime ſongea à retourner dans ſa patrie; mais aupa-

ravant il voulut passer à Constantinople, & y faire sa cour de ce monument d'Antiquité Ecclésiastique au Patriarche qui pensoit à élever ce Prêtre au rang d'Evêque. La peste faisoit à Constantinople ses ravages ordinaires quand Gerasime y arriva, il y périt; mais son trésor fut recueilli par Marin son frère avec les autres pièces de la succession. Marin saisi des Tablettes, dont il connut très-bien le prix & l'importance, se hâta de faire le voyage de Rome, où il comptoit trouver plus de Connoisseurs & de Curieux que parmi ses Compatriotes. Il y trouva en effet M. le Marquis Capponi, lequel méritoit ces deux titres, & qui ne le chicana point sur le prix. Charmé de posséder un monument de cette nature, & qui avoit été à l'usage d'un des plus grands Princes de son siècle, bientôt il le fit graver en cuivre, & le Pape Clement XII. souhaita que

quelqu'un pût le déchiffrer. Monſeigneur Aſſemani s'en étant excuſé ſur ſes autres occupations, on s'adreſſa à Monſeigneur Falconi, lequel à l'aide d'un Moine de S. Baſile, né dans la Ruſſie inférieure, s'eſt trouvé en état d'expliquer les inſcriptions en Langue Ruſſe, qui ſe trouvent au-deſſus des figures dont ces tablettes ſont ornées. Elles ſont d'un coloris très-beau, très-vif, très-bien conſervé malgré cinq ſiècles qui ont paſſé deſſus. Et comme on ne voit dans ces peintures aucune éminence, aucun renflement, ou, pour le dire d'une autre manière, aucun corps ſenſible de couleurs, quelques-uns penſent qu'on n'y a employé que le ſuc de quelques herbes ou quelque liqueur Chymique. La matière & le fond de ces tablettes paroît être un bois de cèdre; elles ont un peu plus d'un doigt d'épaiſſeur. Il y a une différence importante entre

elles, & celles que le P. Papebrock a mises à la tête du premier Tome du mois de Mai des *Acta Sanctorum*. Ces Tables accompagnées d'un Commentaire sçavant & tel qu'on pouvoit l'attendre de ce docte Hagiographe, quoiqu'il eût mis peu de temps à le faire, & qu'il n'y eût employé, pour le dire ainsi, que le courant de la plume, ont le désavantage que plusieurs Schismatiques s'y trouvent mêlés parmi les Saints; au lieu que dans celles de M. Capponi, vous ne trouvez aucun Saint qui n'ait aussi un culte dans l'Eglise Romaine. La nomenclature en est renfermée en quatre Tables à trois colonnes qui répondent à autant de mois de l'année. La cinquiéme n'est employée qu'à marquer, dans son premier segment, les Fêtes mobiles & les Dimanches depuis la Septuagésime jusqu'au premier Dimanche de la Pentecôte : le Carême & le

Temps Paſchal, lequel commence au Dimanche des Rameaux, forment les deux autres ſegmens de ce *Triodium* ou Table a trois colonnes.

Tel eſt le Prècis du premier Chapitre des *Prolégomènes* que le ſçavant Archevêque a mis à la tête de ſon Commentaire. Dans le 2^e^ Chapitre, il nous donne une deſcription de la Ruſſie, ou de l'ancienne Sarmatie, tant Européenne qu'Aſiatique. Dans les 3^e^ & 4^e^, il cherche à fixer l'époque préciſe de l'établiſſement de la Religion Chrétienne dans la Ruſſie, tant celle qu'on nomme Ruſſie-Blanche, autrement la Moſcovie, que l'autre Ruſſie nommée indifféremment Ruſſie-Noire ou Rouge, & qui eſt la Lithuanie ; il détermine, à cette occaſion, le temps où elle s'introduiſit & s'établit chez les autres peuples voiſins dans tout le Nord de l'Europe.

Le Chapitre 5^{e} eſt une liſte des Métropolitains de Chiovie : le 6^{e} contient une notice des Evêchés & Archevêchés de Moſcovie, & du grand Duché de Lithuanie : dans le 7^{e}, on examine ce qu'il faut penſer des Saints de la Ruſſie, & comme la ſolution de ce point dépend des divers états de l'Egliſe Grecque, chaque Métropolitain des Egliſes de Moſcovie ayant toujours été conſacré par les Patriarches de Conſtantinople, entre les mains de qui ils faiſoient la profeſſion de foi ; le ſçavant Auteur nous donne, dans un Abregé qui eſt le Prècis des plus grandes recherches, l'Hiſtoire du ſchiſme des Grecs, ſchiſme abandonné & repris juſqu'à quatorze fois ; & il nous explique la part qu'y ont eue les Egliſes Rutheniques & la conduite qu'elles ont tenue dans ces différents temps, conduite quelquefois contraire, le plus ſouvent conforme à celle des Grecs.

Après les Prolégomènes viennent les Tables en queſtion, ſuivies d'un Commentaire plein d'érudition & de bonne critique. Les Bollandiſtes ſont des guides que l'Auteur ſe fait gloire de ſuivre le plus qu'il peut. Il égaye quelquefois ſa critique ; il l'exerce avec complaiſance contre certains Grecs qui ont mêlé quantité de fables à leurs légendes. Ce Commentaire, au reſte, n'eſt qu'un Abregé ſuccint des Actes de chaque Saint ; mais dans chaque mois l'Auteur s'attache à diſcuter l'Hiſtoire de quelqu'un d'eux. Tel eſt en Septembre, le Patriarche Jean le Jeuneur : il examine s'il doit être reconnu par l'Egliſe Romaine & y avoir un culte : tel, au même mois, S. Euſtache ; en Octobre, les ſept Dormans d'Ephèſe ; ſous le mois de Novembre, Ste Catherine ou Æcatherine ; en Décembre,

S. Nicolas, & les SS. frères Théodore & Théophanes, furnommés *Grapti*, parce que l'impie Empereur Théophile leur fit écrire fur le front & le vifage des vers injurieux au culte des images; en Janvier, le bienheureux Pape Silveftre, les Saintes Synclétiques; en Mai, l'examen de la fainteté & du culte du grand Conftantin, &c. On y reconnoît par-tout un Sçavant capable de nous donner l'*Oriens Chriftianus*, qu'il a, dit-il, déja bien avancé; mais qu'on n'ofe prefque efpérer d'un homme qui eft plus qu'octogenaire, & qui fait fon office d'Archevêque en rigueur, & felon toute l'étenduë des faints Canons.

Ce même Prélat donna, en 1751 de l'Edition de Naples, les Actes ou la Vie de S. Nicolas fous

ce titre : *Sancti Confessoris, Pontificis, & celeberrimi Thaumaturgi Nicolai Acta primigenia nuper detecta & eruta ex unico & veteri codice Membran. Vaticano per Nicolaum Carminium Falconium ab eodem Latinè reddita, & cum recentioribus aliis Sancti Nicolai Actis Græco Latine, cum suis Notis, edita.* (In-fol. pag. 145.) Selon ces Actes, le célèbre Thaumaturge S. Nicolas n'est plus un Archevêque de Myre, mais un Archimandrite qui devint Evêque de Pinara en Lycie; il n'assista point non plus au premier Concile de Nicée après avoir souffert sous Dioclétien, puisqu'il ne naquit (en suivant toujours les memes Actes) que vers la fin du cinquieme siecle & mourut dans le sixieme. Monseigneur Falconi a trouvé, dans la Bibliothèque du Vatican, ces anciens Actes écrits par Artemas,

frère aîné de S. Nicolas & qui lui survécut. Il y a beaucoup d'érudition dans cet Ouvrage. On y trouve une Description sçavante de la Lycie, un Catalogue des Archevêques de Myre, des Evêques de Pinara, & tout le reste que le titre seul indique suffisamment.

FRANCE.

DE PARIS.

VERS SUR LA CONQUÊTE de Minorque, suivis d'une Lettre sur la Tragédie de Semiramis. Par M. Gazon Dourxigné.

C'est un bon Citoyen qui voudroit pouvoir partager les travaux de nos Guerriers.

Témoin de vos illustres coups,
Oh ! que ne puis-je ainsi que vous,
Animé

Animé par le même zèle,
Suivre vos drapeaux triomphants,
Et de vos travaux éclatants
Partager la gloire immortelle?

Mais Minerve attache l'Auteur à la Poësie, & il se contente de chanter les Guerriers, trop convaincu de sa foiblesse pour se flatter de pouvoir les suivre. Son zèle se développe contre l'Anglois ennemi du repos de l'Europe & de l'Amérique, Peuple qui retrace le souvenir de la foi Gréque & de la morale Carthaginoise.

Dans *Minorque* un peuple sans frein,
Des Traités infracteur perfide,
Aux coups d'une armée intrépide
Opposoit un obstacle vain:
Quand tout-d'un-coup l'ardeur guerrière
Qui transporte nos combattans
Du haut de cette roche altière
Précipite ces fiers Titans,

Qui, dans l'excès de leur délire,
Croyoient pouvoir en ſûreté
Des Mers aſſujettir l'Empire
A leur coupable avidité, &c.

Il y a de la facilité & de l'agrément dans cette petite pièce de Vers: elle eſt ſuivie d'une Lettre bien écrite ſur la *Semiramis* de M. de Voltaire, *Tragédie remiſe au Théatre.* On lit vers la fin, que *la Semiramis eſt pleine, comme Athalie, de ce feu poëtique qui enlève preſque toutes les réflexions.* Voilà le plus grand éloge qu'on puiſſe faire d'un Drame; & il faut bien deſirer que la poſtérité confirme ce jugement.

Projet d'un Gloſſaire François. Tout le monde connoît le fameux Gloſſaire Latin de du Cange. On ſe propoſe la même tâche pour le François. Les avantages de cette entrepriſe ſont ſenſibles. Combien

de mots répandus dans nos vieilles Chartes, Hiſtoires, Légendes, Inſcriptions, Poëſies &c. ſont devenus inintelligibles par les révolutions qu'a eſſuyées la Langue ! On prétend les expliquer dans un Gloſſaire très-abondant, à ce qu'il paroît, & très-digne de l'attention du public. Le *Projet*, qui ſe publie aujourd'hui, met ſous les yeux toutes les meſures qu'a priſes l'Auteur pour le ſuccès de ſon Ouvrage, & toutes les raiſons qui peuvent en faire deſirer l'exécution. Il faut lire ce morceau qui eſt une Brochure *in*-4°. de 30 pages, imprimée chez Guerin & Delatour, rue S. Jacques.

Traduction du Mercure de Vittorio Siri propoſée par ſouſcription. On a écrit que *Vittorio Siri aimoit la vérité aux dépens de tout*; qu'il *découvre*, dans ſes Ouvrages, *le ſecret de ce qui s'eſt*

fait de plus conſidèrable dans l'eſpace de temps qu'il embraſſe. M. Requier, très-habile dans la Langue Italienne, entreprend de nous donner cet Auteur en François, & il ſemble que l'entrepriſe doit être agréable aux Amateurs de l'Hiſtoire. Il y aura trente-ſix Volumes *in*-12. & ſix Volumes *in*-4°. le tout pour la ſomme de 72 liv. en faveur des Souſcripteurs. Les autres payeront 90 liv. Le premier payement de la ſouſcription ſera de 12 liv. & l'on recevra le premier Volume *in*-12. au commencement de Décembre ; les autres ſucceſſivement de deux en deux mois : & l'on ſouſcrit juſqu'au premier Janvier, pour Paris, & juſqu'au premier Février pour les Provinces ; chez Didot, Quai des Auguſtins, à la Bible d'or.

Le Conſervateur, ou *Collection de morceaux rares & d'Ouvrages*

anciens, élagués, traduits & refaits en tout ou en partie. C'eſt un nouvel Ouvrage périodique qui paroîtra chaque mois, à commencer en Novembre prochain. On s'y propoſe de faire connoître les Livres *qui ont déja paru*, c'eſt-à-dire de rappeller le ſouvenir de ceux qu'on a oubliés, d'indiquer ce qu'il y a de bon dans ceux que des défauts eſſentiels ont fait tomber, de rajeunir ceux qui ſont ſurannés, d'abrèger ceux que leur prolixité rend inutiles, de communiquer des Manuſcrits hiſtoriques cachés dans des Cabinets de Curieux, &c. Si cet Ouvrage eſt bien exécuté, comme il y a lieu de le croire, il aura un mérite capable de picquer la curioſité du Public. *On ſouſcrit chez Lambert, rue de la Comédie.*

Proſpectus de l'Hiſtoire univerſelle, pour ſervir de continuation à celle de M. de Thou. Par une Com-

pagnie de Gens de Lettres. L'Hiſtoire univerſelle de M. de Thou finit à l'an 1610. On ſe propoſe de la continuer depuis ce temps-là juſqu'à la Paix d'Aix-la-Chapelle en 1748, non en Latin : cela n'eſt plus de mode ; mais dans la Langue de ceux qui ont traduit le de Thou en François, & l'on adopte auſſi le format *in*-4°. Le premier Volume paroîtra le premier de Mars 1757. Le ſecond en Septembre ſuivant, & ainſi de ſuite juſqu'à la conſommation de l'Ouvrage. L'abonnement pour chaque Volume en feuilles ſera de 9 livres, les non-abonnés payeront 12 livres. Ce projet demande des Auteurs fort attentifs pour le choix des matières, fort laborieux pour remplir ſi promptement leurs promeſſes, fort circonſpects pour dire la vérité ſans bleſſer perſonne, fort bons Ecrivains pour ne pas déparer la manière de M. de Thou. Nous

verrons volontiers le succès de cette entreprise.

Barbou, Libraire & Imprimeur, rue S. Jacques, continue avec beaucoup de succès les Editions des Auteurs, pour completter la suite de ce qu'on appelle les *Couteliers*. Cette Collection forme aujourd'hui seize Volumes, reliés très-proprement, & coûte 96 liv. (6 liv. le Volume.) Le Quint-Curce paroîtra dans peu, & sera suivi de l'Ovide, du Plaute, du Pline le Naturaliste, du Cicéron & des autres Ecrivains célèbres de l'Antiquité. Le César donné en dernier lieu, est d'une élégance & d'une correction parfaite. Le même Libraire distribue *gratis* un Avis raisonné au sujet de ladite Collection. Elle rend compte en détail de ce beau Recueil, & contient une invitation aux Sçavans pour qu'ils daignent

s'intéresser à l'entreprise & communiquer leurs lumières.

Il vient de mettre au jour un Recueil fort agréable de Poësies Latines & Françoises, intitulé *Ruris Deliciæ* : c'est ce qu'on a dit de mieux en divers temps sur ce riant objet. Le Livre est un *in*-12. de 300 pages ; nous en rendrons compte plus au-long. On trouve aussi chez ce Libraire une seconde Edition des *Fables moralisées en quatrains*, *par M. de la Cour Damonville.*

Dictionnaire de la prononciation Angloise, ou *nouveau Dictionnaire dans lequel on a essayé de peindre les vrais sens de la Langue Angloise : Ouvrage absolument nécessaire à tous les François qui veulent apprendre cette Langue.* Premier Volume, François & Anglois. Gros *in*-8°. de plus de 900 pages. *Chez Le Breton, rue de la Harpe ; & Despilly, rue S. Jac-*

ques. Il eſt à croire que les Romains, qui faiſoient la guerre aux Carthaginois, ſçavoient la Langue Punique. Les François qui ſçavent battre les Anglois & leur enlever une grande Iſle de la Méditerranée, ignoreroient-ils la Langue Angloiſe ? Quand il n'y auroit que le plaiſir de voir comment & dans quel ſtyle l'Angleterre querelle ſes Généraux & ſes Miniſtres après une opération malheureuſe, telle, par exemple, que la Bataille de M. Bing & la défenſe de Port-Mahon, il faudroit apprendre cette Langue : & comme nos ſoldats de terre & de mer ſont d'humeur à s'aboucher de près avec ceux de la Nation Britannique, il eſt bon que les premiers ſçachent prononcer l'Anglois. Il en réſultera pour l'Angleterre le très-grand avantage d'apprendre de nos gens les définitions de pluſieurs choſes fort utiles, comme de la *valeur* qui n'eſt

point *férocité* ; de la *bonne politique*, qui ne ſe confond point avec la *fourberie* ; de la vraie & légitime *liberté*, qui ne dégénère jamais en *licence*, &c. Quand le François ſçaura bien prononcer la Langue de l'Anglois, celui-ci apprendra ſans peine & ſans étude toutes ces bonnes définitions dont il paroît qu'on n'a pas même l'idée à Londres. Jugeons par-là des utilités du Dictionnaire que nous annonçons. L'Auteur M. Brady, homme d'eſprit & de ſçavoir, s'eſt donné de grands ſoins pour le rendre parfait. On y voit trois colonnes, la premiére pour le François (elle eſt très-abondante ;) la ſeconde pour l'Anglois tel qu'il s'écrit ; la troiſiéme, pour l'Anglois tel qu'il ſe prononce ; c'eſt l'imitation Françoiſe des ſons Anglois. La Préface qui eſt bien faite, explique tout : nous renvoyons à l'expérience & à l'uſage pour les détails de ce Livre

qui nous vient dans de fort bonnes circonſtances : ci-devant on apprenoit & on parloit l'Anglois par curioſité, & quelquefois pour plaire à cette fameuſe Albion ſi vantée ; aujourd'hui on l'apprendra & on le parlera par une ſorte de convenance bien entendue. Quand on va viſiter les gens, fût-on même armé d'un fuſil, il eſt bon de parler leur Langue : c'eſt dommage que les Sauvages du Canada ne ſçachent pas lire ; le Dictionnaire de M. Brady leur ſeroit bien utile ; car ces gens, dont la tête eſt miſe à prix dans Baſton, vont auſſi viſiter les habitations Angloiſes & y faire la traite avec des balles & le caſſe-tête.

On voit ici un morceau imprimé en Suède, & curieux par ſon objet : nous l'analyſons ainſi.

Un Elève de Médecine, nommé M. Zetzell, a publié un Ecrit qui

est le résultat de beaucoup d'observations sur l'*Electricité médicale*. On sçait les efforts qui ont été faits en Italie & en France, pour soulager les malades en les électrisant. La Suède a voulu n'avoir rien à se reprocher sur cet Article. L'Hôpital d'Upsal a été abandonné à M. Zetzell pour être le théatre de ses expériences électriques. Il a opéré sur les principales maladies qui affligent l'humanité; sur l'*Amaurose* ou obscurcissement de la vuë, sur la *Goutte*, la *Migraine*, la *Contraction des membres*, la *Surdité* & le *Tintement d'oreilles*, l'*Epilepsie*, les *Charbons*, le *Ganglion*, la *Jaunisse*, la *Sciatique*, les *maux de dents*, la *Constipation*, la *Paralysie*, la *Fiévre-quarte*, la *Fiévre-continuë*, le *Rhumatisme*; & il paroît qu'aprés avoir tiré bien des étincelles de ses malades, non sans les faire beaucoup souffrir, M. Zetzell n'a pas découvert

grand'chose. Dans l'*Amaurose*, nul bon effet. Dans la *Goutte*, surcroît de maux. Dans la *Migraine*, quelque peu de soulagement d'abord; retour ensuite des mêmes douleurs. Dans la *Contraction des membres*, assez bien : c'est le mal où il paroît que la vertu électrique a eu les meilleurs effets : un homme électrisé s'est levé, a marché quelques momens avec un bâton. Dans la *Surdité & le tintement d'oreilles*, remède inutile. Dans l'*Epilepsie*, ni bien ni mal. Dans les *Charbons*, quelque apparence de résolution ou *digestion*. Dans le *Ganglion*, de même. Dans la *Jaunisse*, expériences nulles. Dans la *Sciatique*, plus de mal que de bien. Dans la *douleur des dents*, quelque répit, douleur ensuite plus violente, puis soulagement : le mieux de tout cela est peu de chose. Dans la *Constipation*, peine perdue. Dans la *Paralysie*, du bien & du mal.

Octob. 1756. II. vol.

doute & incertitude : il faudroit répéter & continuer les eſſais électriques. Dans la *Fiévre-quarte*, rien de certain. Dans la *Fiévre-continuë*, remède douteux. Dans le *Rhumatiſme*, comme dans la *Sciatique*. Et voilà tout le chef-d'œuvre de l'électricité, d'où l'on peut conclure que c'eſt un remède qui ne fera pas fortune.

Tableau des Meſures itinéraires anciennes, & de leurs rapports entre elles, & avec les Meſures modernes. Extrait d'un Mémoire lû à l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres en Août 1756, par M. Gibert de cette Académie.

Quand on lit les Auteurs anciens, on eſt toujours embarraſſé des rapports de leurs meſures itinéraires. On n'a, dans l'eſprit, que les eſpaces modernes, les milles, les lieues, &c. On ne ſe forme pas une idée juſte du Stade, du Schœne, du

Parasange. Or M. Gibert rèsout toutes les difficultés par la feuille qu'il publie. Il compare 1° les Stades entre eux, parce qu'il y en avoit de quatre espèces; le plus petit étoit l'*Olympique*, le plus grand étoit le *Philatérien*, & il y avoit encore des subdivisions & des degrés dans chacune de ces espèces: en sorte, par exemple, que le Stade Olympique vulgaire étoit moins grand que le Stade Olympique sacré, &c. 2° Il compare le Stade au mille qui comprenoit tantôt un peu plus de treize Stades, & tantôt un peu plus de six, selon les diversités du Stade, &c. 3° Il évalue le nombre de Stades compris dans le Schœne; c'étoit tantôt 30, tantôt 60, selon la différence des Stades, & il y avoit aussi deux sortes de Schœnes, l'un double de l'autre &c. 4° Il fait la comparaison du Stade avec le Parasange; cette dernière mesure comprenoit

30 Stades, & 60 quand c'étoit le grand Paraſange. 5° Il réduit le Stade en toiſes, pieds & pouces de Paris : ce qu'il faut voir, étudier & comprendre ſur la feuille imprimée, qui ſe trouve chez *Hériſſant, rue Notre-Dame.*

Nouveaux Elémens d'Odontalgie. Par M. Jourdain, Expert pour les dents, reçu à Paris. Volume *in*-12. de 220 pages. Chez Guillaume Deſprez, rue S. Jacques &c. Il ne faut pas exercer le métier de *Dentiſte en Charlatan* ; c'eſt une bonne obſervation de M. Jourdain dans ſon Avertiſſement. Pour éviter cet écueil trop ordinaire, on doit acquérir des principes, de la théorie, & c'eſt pour cela que la premiére Partie du Livre de M. Jourdain roule ſur l'*Anatomie de la bouche* ; ce qui embraſſe la deſcription des os, des muſcles, des artères, des nerfs, des

glandes, des parties charnues de cette portion de la tête & du corps humain. La ſeconde Partie a pour objet particulier les dents & tout ce qui concerne leurs différences, leur ſortie, leur chute, leurs maladies, les remèdes qui leur ſont propres, avec la manière de mettre en œuvre quelques inſtrumens dont ſe ſert l'Auteur. Il paroît que ce Praticien a lu les bons Livres; qu'il a fait des réflexions ſur ſon Art; qu'il cherche à remédier aux maladies des dents, ſans multiplier les opérations de celui qui n'eſt qu'*Arracheur de dents* : eſpèce de profeſſion très-nuiſible à la Société, puiſqu'elle ne ſubſiſte que par la deſtruction. On doit lire ces *Elémens*, & en recueillir diverſes pratiques relatives à la cure des dents. *L'Auteur opère dans Paris, & demeure chez l'Epicier qui fait le coin du Pont S. Michel & du Marché-Neuf, au ſecond, près le Palais.*

Octob. 1756. II. vol.

*Lettre à Madame*** ſur les affaires du jour, ou Réflexions politiques ſur l'uſage qu'on peut faire de la conquête de Minorque, ſuivies d'un état circonſtancié des Iſles de Gerſey & de Guerneſey, & précédées de l'Analyſe hiſtorique de nos conteſtations avec les Anglois.* C'eſt une Brochure de 77 pages, ſortie de la plume d'un homme inſtruit & d'ailleurs bon Citoyen. On voit-là nos querelles avec les Anglois, & toutes leurs pratiques Carthaginoiſes : on voit de quelle importance eſt la conquête de Minorque ; ce qu'on pourroit obtenir des Eſpagnols en échange ; ce que la conjoncture préſente nous apprend au ſujet de notre Commerce trop négligé juſqu'ici ſur certains articles eſſentiels, &c. Enfin l'Auteur donne des ouvertures politiques pour augmenter la puiſſance, la gloire & le bonheur de la Nation. Nous croyons

que cet Ecrivain eſt un de ceux qui ſe ſignalerent des premiers dans la diſcuſſion de nos intérêts touchant l'Acadie. Il faut deſirer qu'il continue de raiſonner ainſi ſur les affaires publiques. *Cette Lettre ſe trouve chez Lambert & autres Libraires.*

Hiſtoire de la Ville de la Rochelle & du Pays d'Aunis, compoſée d'après les Auteurs, & les titres originaux, & enrichie de divers plans. Par M. Arcère, de l'Oratoire, de l'Académie Royale des Belles-Lettres de cette Ville. Tome premier, *in*-4°. *A la Rochelle, chez Deſbordes; & ſe trouve à Paris, chez Durand, rue S. Jacques.* Cet Ouvrage paroît fait avec ſoin, & nous en rendrons compte au plutôt; ainſi que des ſuivants, dont voici les titres.

La Voix du vrai Patriote Catholique, oppoſée à celle des faux

Patriotes tolérans. In-8°. dont on trouve quelques Exemplaires chez *Hérissant, rue Neuve Notre-Dame.* C'est un Livre qui a le même objet que le *Mémoire Politico-Critique sur le Mariage des Protestans*, dont nous avons fait l'Analyse dans les deux derniers Journaux, & qui se trouve chez le même Libraire, & chez Chaubert, Quai des Augustins.

Essai de réunion des Protestans aux Catholiques Romains. Par M. P. D. R. Avocat au Parlement de Paris. (*In*-12.) Chez Hérissant, rue Neuve Notre-Dame: c'est une sorte d'exposition de la Doctrine Catholique, avec la réfutation des principaux raisonnemens que les prétendus Réformés y opposent.

Histoire moderne des Chinois, des Japonois, des Indiens, des

Persans, des Turcs, des Ruſſiens &c. pour ſervir de ſuite à l'Hiſtoire ancienne de M. Rollin. (Tomes troiſième & quatrième.) Nous avons parlé des deux premiers Tomes ; & toute cette ſuite ſe trouve chez Deſaint & Saillant, rue S. Jean de Beauvais.

Hiſtoire des Conjurations, Conſpirations & Révolutions célébres, &c. Par M. Duport du Tertre. Tomes IV. V. VI. (Suite d'un Ouvrage bien connu.) Chez Ducheſne, rue S. Jacques.

Hiſtoire Littéraire de la France, &c. Par des Religieux Bénédictins de la Congrégation de Saint Maur. Tome X. *in*-4°. Chez Nyon, Chaubert, Brocas, Durand, Piſſot, Davidts, &c.

Le Conciliateur, ou la Nobleſſe militaire & commerçante, en Réponſe aux objections faites par

l'Auteur de la Nobleſſe militaire. Par M. l'Abbé de***. Se trouve à Paris, chez Ducheſne, rue S. Jacques, &c. L'Auteur veut, en effet, ſe bien entendre avec M. l'Abbé Coyer, Auteur de *la Nobleſſe commerçante*; & avec M. le Chevalier D. Auteur de la *Nobleſſe militaire.* Il propoſe des tempéramens, il garde des meſures, il convient des avantages de la *Nobleſſe militaire*; mais ſon penchant l'entraîne vers la *Nobleſſe commerçante*, bien entendu qu'il reſtera dans l'Etat & dans les Armées du Prince aſſez de têtes & de bras nobles, pour faire une vigoureuſe défenſe. Cet Ecrivain anonyme a raiſon, & ſon Ouvrage eſt fondé ſur les vrais principes. Nous doutons qu'il égale les Auteurs de la *Nobleſſe commerçante* & de la *Nobleſſe militaire*, quant à la manière d'écrire; mais en général cette Brochure eſt bien, & devroit réunir les ſuffrages de tout le monde.

TABLE
DES ARTICLES
Du mois d'Octobre, 1756.
II. Volume.

ARTICLE CVI. *La Religion naturelle & la révélée, &c.* 2501

ART. CVII. *Essai sur la manière de perfectionner l'espèce humaine, &c.* 2518

ART. CVIII. *Le Droit public de la France.* Suite de l'Art. XCIV. au mois de Septembre. 2540

ART. CIX. Historia universalis & pragmatica, &c. *Histoire universelle de l'Empire Romain, &c.* 2558

ART. CX. *Chymie du goût & de l'odorat.* 2586

ART. CXI. *Nouvelle méthode pour la guérison de la Rage.* 2597

ART. CXII. *Epître à M. le Comte de Bernis.* 2602

ART. CXIII. *L'Inoculation, Poëme, &c.* 2615
ART. CXIV. *Le Régne Animal, &c.* 2626
ART. CXV. Nouvelles Littér. 2643

ERRATA

Pour Octobre, 1756. I. Vol.

Pag. 2406, *lig.* 7, Calvinifte, *lif.* Calvinifme. *p.* 2407, *lig.* 21, fe facrifier, *lif.* fe fortifier. *p.* 2448, *lig.* 6, procurés, *lif.* procurées.

Pour Octobre, 1756. II. Vol.

Pag. 2502, *lig.* 9, fur la Religion, *ajoûtez*, naturelle. *p.* 2510, *lig.* 14, ce qu'on a de mieux, *lif.* ce qu'on a dit de mieux.

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monfeigneur le Chancelier, ce préfent Journal, dont il m'a paru que l'impreffion pouvoit être permife. A Paris, ce 24. Septemb. 1756.

SALMON, *Docteur de la Maifon & Société de Sorbonne.*

De l'Impr. d'HERISSANT, rue N. D.

Ce Journal fe diftribue à Lyon, chez J. DEVILLE.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

NOVEMBRE, 1756.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur LE *PRINCE SOUVERAIN* DE *DOMBES.*

NOVEMBRE, 1756.

A PARIS,

Che[z] { CHAUBERT, Quai des Augustins, à la Renommée.
HERISSANT, rue Neuve Nôtre Dame, à la Croix d'or. }

M. DCC. LVI.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.

CES MEMOIRES COMMENCÉS en Janvier 1701, forment (compris celui-ci) 707 volumes : Sçavoir,

ANNÉES.	VOL.	ANNÉES.	VOL.
1701.	9.	1729.	12.
1702.	12.	1730.	12.
1703.	12.	1731.	12.
1704.	13.	1732.	12.
1705.	12.	1733.	12.
1706.	12.	1734.	12.
1707.	12.	1735.	14.
1708.	12.	1736.	15.
1709.	12.	1737.	13.
1710.	12.	1738.	13.
1711	12.	1739.	14
1712.	12.	1740.	13.
1713.	12.	1741	12.
1714.	12	1742.	12.
1715.	12.	1743.	12.
1716.	12.	1744.	12.
1717.	12.	1745.	12.
1718.	12.	1746.	15.
1719.	12.	1747.	14.
1720.	5.	1748.	15.
1721.	12.	1749.	14.
1722.	12.	1750.	15.
1723.	12.	1751.	14.
1724	12.	1752.	15.
1725.	12.	1753.	16.
1726.	13.	1754.	16.
1727.	12.	1755.	16.
1728.	12.	1756.	15.

Chacun de ces volumes ſe vend 15 ſ. en feuilles, & 16 ſ. broché.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

NOVEMBRE, 1756.

ARTICLE CXVI.

LA RELIGION NATURELLE & la révélée, établies sur les principes de la vraie Philosophie & sur la divinité des saintes Ecritures ; ou Disser-

tations Philosophiques, Théologiques & Critiques contre les Incrédules. (Quatre Volumes *in*-12.) A Paris, chez Nyon, Quai des Augustins, &c. M. DCC. LVI. *Suite de l'Article CVI. au mois d'Octobre, II. vol.*

NOus avons promis, dans notre premier Extrait, de dire en quoi consiste le caractère spécial de ce Livre; & le voici sans détour, comme sans adulation. C'est de prouver fortement & invinciblement la divinité des saintes Ecritures. Nous disons leur *divinité*, non simplement leur *vérité*; l'*inspiration* des Ecrivains de l'Ancien & du Nouveau Testament; non simplement leur *fidélité*.

L'Auteur de cet Ouvrage a cru que ce point n'étoit encore qu'ébauché par les défenseurs de la Religion; & nous serions assez de

son avis. La plûpart montrent bien qu'il faut ajoûter foi aux Livres saints ; que le style & le goût de ces Livres décèle des Auteurs amis du vrai, des hommes pieux, simples, sans ambition ; mais on néglige quelquefois de présenter le témoignage invincible de l'Antiquité, qui a reconnu ces Livres comme divins & ces Auteurs comme inspirés dans la composition de leurs Ouvrages. *Divinité* des Livres, qui s'étend à toutes & à chacune de leurs parties, en ce sens que tout y est non-seulement vrai, mais la vraie parole de Dieu : *inspiration* des Auteurs, qui n'a jamais abandonné ces Ecrivains durant leur travail ; ensorte qu'ils ont été non-seulement exempts d'erreur, mais les organes même des volontés de Dieu. Du reste nulle dispute sur la manière dont s'est faite l'inspiration. Notre Auteur a cru ne pouvoir rien dire sur

cela *de nouveau ni d'intéressant ;* & la matière d'ailleurs est traitée dans tous les Livres de Théologie.

Nous pouvons donc assûrer que le mérite principal de l'Ouvrage qui nous fournit ce second Extrait, est de bien convaincre le Lecteur de la divinité des saints Livres, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament. L'Auteur entame cette matière dans sa IX^e Dissertation, qui a pour objet *la créance des premiers Chrétiens touchant leurs Livres sacrés :* il fait voir que tous ceux qui embrasserent le Christianisme, dans les premiers temps, tinrent le dogme de la divinité des Ecritures ; que les Pères de l'Eglise, dans leurs Ouvrages, & les Fidèles dans leurs assemblées, regarderent constamment ces saints Livres comme la pure parole de Dieu ; que ceux qui en rejettoient ou altéroient quelques parties,

furent toujours mis au nombre des hérétiques ; qu'on puniſſoit comme un ſacrilége la lâcheté de ceux qui avoient livré ce précieux dépôt aux perſécuteurs, &c.

Il y a, ſur tout ceci, une belle expoſition, qui ſe trouve appuyée de l'examen du motif qu'eurent *les premiers Chrétiens pour croire l'inſpiration des Livres ſacrés :* ce motif ne put être que l'autorité des Fondateurs même du Chriſtianiſme. Jeſus-Chriſt & ſes Apôtres avoient rendu témoignage aux Livres de l'Ancien Teſtament. Non-ſeulement ils ne s'étoient point élevés contre la vénération profonde que la Synagogue avoit pour ces Livres ; ils étoient entrés dans les mêmes ſentimens ; ils avoient cité, adopté, expliqué les vérités contenues dans ces Livres. Et ſaint Paul, parlant à ſon diſciple Timothée, ne lui dit-il pas que toute l'Ecriture *eſt divinement inſpirée ?*

C'eſt la leçon & le ſens du Grec, qui ne diffère point ici de notre vulgate bien entendue : l'Auteur démontre ce point de Critique ſacrée ; nous ne nous ſouvenons pas de l'avoir vû traité ailleurs avec autant de préciſion & de fineſſe.

Voilà donc l'inſpiration de toute l'Ecriture de l'Ancien Teſtament reconnue par l'organe de Jeſus-Chriſt même & des Apôtres. L'inſpiration des Livres du Nouveau Teſtament ſe prouve par les qualités de ceux qui en ont été les Auteurs. D'abord ces Livres ſont véritablement des Ecrivains dont ils portent les noms, & ces Ecrivains étoient des hommes qui ſe donnoient pour les Envoyés de Dieu, qui diſoient que Jeſus-Chriſt leur avoit communiqué ſon Eſprit ; qui, pour gage des promeſſes qu'on leur avoit faites, opéroient ſans ceſſe des miracles : or des hommes

de ce caractère ont dû être regardés comme parlant & écrivant au nom de Dieu ; comme n'avançant rien que de très-conforme aux volontés de Dieu : leurs Livres ont dû être comparés & égalés, pour l'autorité, à ceux de l'Ancien Testament ; & ce sont-là, en effet, les idées que conçurent tous ceux qui, dès la naissance de l'Eglise, embrasserent le Christianisme. Ils ne douterent pas que les Apôtres n'eussent été inspirés en écrivant, & que tous leurs écrits ne continssent la pure parole de Dieu. *Se trompoient-ils ?* Les Apôtres avec qui ces premiers Fideles vivoient, les auroient donc induits en erreur. Par leur silence, ils auroient favorisé cette espèce d'idolâtrie qu'on auroit eue pour les Livres du Nouveau Testament. Ils auroient laissé naître & se fortifier dans l'Eglise un des plus dangereux principes qu'on pût jamais imaginer. Mais

comment les premiers Disciples des Apôtres se seroient-ils accordés ; ou à ne point reconnoître l'erreur, ou à l'accréditer de plus en plus ? » L'erreur de l'inspiration de » ces Livres, si c'en est une, est » très-importante ; & il falloit » qu'on y eût bien du penchant, » puisqu'avant le milieu du second » siècle elle se trouva répandue » dans toutes les Eglises du monde. » Comment donc disculper sur ce » point les Apôtres & leurs pre- » miers Disciples ? Comment dis- » culper S. Clement Romain, qui » dit que S. Paul étoit inspiré en » écrivant aux Corinthiens ? Com- » ment disculper S. Polycarpe qui » a rempli son Epître aux Philip- » piens de citations du Nouveau » Testament comme de l'Ancien, » les mettant tout-à-fait de niveau, » & les comprenant sous le nom » général d'Ecritures ? « &c.

Comment d'ailleurs concevoir

que les hérétiques, si multipliés dans ces premiers siècles, eussent adopté, soit en tout, soit en partie, les Livres du Nouveau Testament, si la créance de leur divinité n'eût pas été aussi ancienne que l'Eglise même? Observons que plusieurs de ces hérétiques ne reconnoissoient pas le Dieu du Nouveau Testament, comme étant le même que le Dieu de l'Ancien : erreur capitale, absolument détruite par les Livres même du Nouveau Testament; mais il falloit donc que l'autorité de ces Livres fût incontestable, puisqu'avec l'intérêt de ne les pas recevoir, ces hérétiques ne pouvoient néanmoins les rejetter. Nous disons qu'ils les recevoient *en tout* ou *en partie*, car on sçait que ces premiers hérétiques rejettoient tantôt un Evangile, tantôt un autre, quelquefois certaines Epîtres de S. Paul, d'autrefois celles de S. Pierre & des

autres Apôtres, &c. Mais cela même prouve la perſuaſion intime qu'ils avoient de l'autorité des Livres qu'ils s'accordoient à recevoir. Et d'où leur venoit, encore une fois, cette perſuaſion? ſinon du témoignage très-certain & très-évident de la vérité & de la divinité de ces Livres.

Nous trouvons tout ce morceau excellent : mais pour le conſidérer dans toute ſa force, il faut reprendre un mot eſſentiel ; c'eſt que *les Livres du Nouveau Teſtament ſont véritablement des Auteurs dont ils portent les noms.* On le prouve ici par la tradition de tous les Ecrivains poſtérieurs, qui ont toujours crû que les Livres du Nouveau Teſtament étoient de cinq Apôtres & de deux Diſciples (de Pierre, de Paul, de Matthieu, de Jean, de Jacques, de Luc & de Marc.) Les Pères du premier ſiècle citent des paſſages de ces Livres : où les

avoient-ils pris ? ſinon dans les Ouvrages de ces Apôtres & de ces Diſciples. Les Pères du ſecond ſiècle nomment ces Apôtres & ces Diſciples comme Auteurs de ces Livres : comment pourroit-on croire qu'ils euſſent été trompés ou qu'ils euſſent voulu tromper les autres en faiſant cette attribution ? Comment ſur-tout ſe perſuader que les Epîtres adreſſées à certaines Egliſes n'euſſent pas été de ceux dont elles portent les noms ? Quand les fauſſaires, qui les euſſent fabriquées, ſeroient venus les publier dans un temps poſtérieur, en les attribuant à ceux dont le nom paroît dans le titre, comment les fidèles de ces Egliſes ne ſe ſeroient-ils pas récriés ? Comment n'euſſent-ils pas dit que Paul, par exemple, ne leur avoit point écrit, qu'on ne liſoit point ſes Lettres dans les aſſemblées ? &c. Cet argument a une force ſupérieure, &

notre Auteur le développe parfaitement.

Dans la controverſe où il entre vis-à-vis de Dodwel, qui a écrit très-mal-à-propos que l'époque de la publication des Evangiles ne remonte pas au-delà du régne de Trajan, nous croyons qu'il eût fallu faire auſſi mention du ſyſtême très-impie de Milord Bolingbroke, qui prétend que les Pères du premier ſiècle n'ont ni connu nos ſaints Evangiles, ni nommé leurs Auteurs. La réfutation de ce paradoxe eſt dans nos Mémoires de Novembre 1752. On y fait uſage d'un beau paſſage de Papias, Ecrivain du premier ſiècle, paſſage cité par Eusèbe, & très-efficace dans la queſtion préſente pour faire voir que, dès ce premier ſiècle, on connoiſſoit & l'on nommoit les Auteurs des Evangiles. Nous renvoyons à cet endroit de nos Mémoires.

Encore une fois, cette grande preuve tirée de la tradition est invincible : mais les ennemis du Christianisme voudroient qu'on leur citât d'autres témoins que les Pères de l'Eglise & les Chrétiens ; ils desireroient qu'on trouvât, parmi les Auteurs profanes & payens, des partisans du culte de Jesus-Christ, des hommes persuadés de la vérité & de la divinité des Livres du Nouveau Testament. Voilà une singuliére idée : ces Payens auront-ils été des Panégyristes de la Religion Chrétienne, tandis qu'ils seront demeurés dans le Paganisme ? Cela est impossible ; & tout ce qu'on peut attendre d'eux, c'est 1° qu'ils aient parlé des faits qui regardent la naissance, les progrès, l'établissement du Christianisme ; c'est en second lieu que l'idée qu'ils avoient des Chrétiens, quoique fort obscurcie de préjugés & de faux principes, rende néanmoins

les traits principaux qui caractèriſerent cette ſainte ſociété. Or voilà ce qu'on trouve dans les Ecrits des Payens, d'un Tacite, d'un Pline, d'un Lucien, d'un Celſe, d'un Porphyre, &c. On voit bien qu'il y a des détails dans cet endroit de l'Ouvrage ; mais nous aſſûrons qu'ils ſont intéreſſants ; que l'Auteur diſcute très bien les témoignages de ces ennemis de la Religion ; qu'il fait ſentir parfaitement qu'avec les diſpoſitions où ils ſe trouvoient, ils n'ont pû parler autrement du Chriſtianiſme, & que ce qu'ils en ont dit forme encore une preuve très-avantageuſe à la Religion de Jeſus Chriſt.

Sur l'Article de Vopiſcus, qui cite une Lettre d'Adrien où cet Empereur reprèſente les Chrétiens comme étant adorateurs de Serapis & de Jeſus-Chriſt, l'Auteur donne des raiſons très-plauſibles pour expliquer la ſingularité

de cette pensée ; mais comme il n'a point vû les doctes Commentaires de Casaubon & de Saumaise sur Vopiscus, il n'a pû profiter de la Remarque du premier, qui croit avec raison, qu'une phrase entière a été insérée par quelque demi-sçavant dans le texte de cet Historien. * Saumaise croit le contraire ; mais il ne répond point à la contradiction que Casaubon trouve dans le texte, si cette phrase est de Vopiscus, ou plutôt d'Adrien dont Vopiscus transcrit la Lettre. C'est ce qu'il faudroit voir en suivant les textes.

Sur l'Article de Lucien, qui se répand en railleries contre les Disciples de Jesus-Christ, notre Auteur, tirant la substance de ces passages, démontre que, dépouillés du

---

* Voici cette phrase, *Unus illis Deus est. Hunc Christiani, hunc Judæi, hunc omnes venerantur.*

tour ſatyrique de Lucien, ils préſentent au naturel la foi & les mœurs des premiers Chrétiens. Ici les Livres ont encore manqué à notre Diſſertateur. Des deux Ouvrages qu'on cite, dans la queſtion préſente, comme étant de Lucien, il y en a un intitulé *Philopatris*, qui doit être d'une autre main, & le Diſſertateur avoue ſincèrement qu'il ignore ce qui fonde ce ſoupçon; le voici : c'eſt 1° que le ſtyle du *Philopatris* diffère totalement de la manière & du ton de Lucien; c'eſt en ſecond lieu, que celui qui y parle ſe porte pour avoir été baptiſé par S. Paul; or Lucien n'eſt mort que plus de cent ans après le martyre de cet Apôtre. On peut lire ſur ce point de Critique les Notes de la nouvelle Edition de Lucien, donnée à Amſterdam en 1745, & la ſçavante Diſſertation où Geſner démontre la ſuppoſition du *Philopatris*.

Lucien & les autres ennemis de la Religion Chrétienne, ont repréſenté la conſtance des Martyrs comme un fanatiſme. Les Incrédules modernes tâchent de rendre inutile la preuve tirée de la conſtance des Martyrs, en obſervant que, dans toutes les ſectes & pour toutes ſortes d'intérêts, on a vû périr des milliers d'hommes trompés. L'Auteur répond à ces adverſaires; & le réſultat de ſes réponſes eſt que le nombre des Martyrs de la Religion Chrétienne; que leur patience au milieu des plus horribles tourmens; que la diverſité de leur âge, de leur tempérament, de leur éducation, de leur pays; que leur bonne foi, en affrontant la mort; que l'excellence de la morale dont ils faiſoient profeſſion; que la facilité d'échapper aux ſupplices en diſſimulant leur créance; qu'enfin la proximité, l'éclat, l'authenticité

des faits de la Religion pour laquelle ils couroient au martyre; tout cela réuni & mis dans le point de vuë convenable, forme une démonstration complette en faveur de la vérité du Christianisme & de la sagesse des Martyrs. Cette Dissertation est une des plus belles du sçavant Recueil qu'on nous donne ici. L'Auteur manie aussi la preuve que fournit l'état présent des Juifs, puis il revient aux Livres saints; car cet objet tient toujours le premier rang dans le dessein & dans l'exécution de cet Ouvrage. Nous ne pouvons plus qu'indiquer les sujets des trois derniéres Dissertations.

L'Auteur traite dans la premiére, qui est la XIV[e] de tout le Livre, de l'Antiquité des Livres du peuple Juif, de l'authenticité du Pentateuque, du Canon des Ecritures, de la prévision de l'avenir, de la preuve qu'on tire des Prophé-

ties en faveur de la Religion, &c. Dans la Dissertation suivante qui est la XV^e^, on attaque tout le systême de Spinosa sur les Prophéties : ce morceau est très-travaillé & très-lumineux. Enfin dans la derniére, on raisonne sur les LXX semaines de Daniel : & c'est peut-être une sorte de hors-d'œuvre par rapport à tout l'Ouvrage ; mais l'Auteur a trouvé si défectueux le sentiment de D. Calmet sur la Prophétie de ces LXX semaines, qu'il a crû devoir le réfuter. Il attaque, chemin faisant, les systêmes de Marsham & du P. Hardouin ; il prétend même qu'il n'y a aucune différence essentielle entre ces trois opinions : mais celle de D. Calmet, comme plus connue & plus capable d'en imposer par cette raison, attire les grandes critiques du Dissertateur. Tout ceci seroit bien la matière d'un Extrait dans les for-

mes, mais les bornes de ces Mémoires nous avertiſſent de finir. Nous ne dirons de ce nouvel Ouvrage que ces trois mots; il eſt vrai, profond, ſçavant. Il faut le ſuivre, l'étudier, l'abrèger même pour l'inſtruction des Lecteurs du ſecond ordre. La manière d'écrire eſt bonne; & enfin une compoſition ſi eſtimable doit inſpirer le deſir de connoître l'Auteur, & celui d'en voir une meilleure Edition.

ARTICLE

ARTICLE CXVII.

HISTOIRE DE LOUIS XII. Trois Volumes in-12. *A Paris, chez Lottin, rue S. Jacques.* M. DCC. LV.

L'Histoire du Roi Louis XII. manquoit encore à notre Littérature : nous entendons une Histoire récente, exacte, détaillée ; estimable par les recherches & par l'attention de l'Auteur à rendre toute la vérité des faits. Ce Regne si intéressant dans nos Annales, & ce Monarque si distingué par le titre précieux de *Père du Peuple* méritoient tout le zèle d'un bon Ecrivain.

Celui qui nous parle ici, a puisé dans les sources originales, sans négliger les Ecrivains modernes, & dès en commençant il étale une

longue liste des autorités sur lesquelles il se fonde. Mais n'a-t-on pas desiré cent fois que tous les Auteurs se fissent une loi de citer en marge? Sans cette précaution le Lecteur judicieux n'est-il pas toujours en garde contre les faits, & principalement contre les anecdotes? Prenons ici un exemple.

A l'occasion des brouilleries qui survinrent pour la Régence pendant la minorité de Charles VIII. entre Madame de Beaujeu sœur aînée du Roi régnant, & Louis XII. jeune encore & Duc d'Orléans, on s'exprime ainsi: » Il (le Duc d'Orléans) se retira en Bretagne pour » se mettre à couvert du ressentiment de la Princesse, qui, sous » le prétexte apparent de venger » l'autorité royale, n'auroit pas » manqué de lui faire un mauvais » parti. Elle s'y seroit portée avec » d'autant plus de zèle, qu'elle auroit vengé le mépris que le Prince

» faiſoit de ſa perſonne, & de l'in-
» clination qu'elle ſentoit pour lui,
» & à laquelle Louis fut toujours
» inſenſible. On ſçait de quoi eſt
» capable la colère d'une femme
» qui, après avoir fait les premié-
» res avances, ſe voit rebutée avec
» hauteur. « Quand on s'énonce auſſi affirmativement, & qu'on dément ainſi l'idée que donnent toutes nos Hiſtoires de cette ſage & vertueuſe Princeſſe, il ſeroit à propos de fournir des preuves. Si l'on citoit *Brantôme* à la marge, le Lecteur jugeroit quelle créance peut mériter *Brantôme*, ſur-tout quand il s'agit d'intrigues galantes; peut-être prendroit-il la peine de conſulter les Mémoires en queſtion, & n'y verroit que des bruits hazardés: tout au moins il ménageroit un peu plus les termes, & ſe contenteroit de dire avec l'illuſtre Auteur de l'*Abrégé Chronologique: Si ce Prince* (le Duc d'Or-

léans) *eût voulu un peu fléchir à l'amour de Madame Anne de France, il auroit eu bonne part au Gouvernement ; car elle en étoit un peu épriſe.* (Brantôme) mais venons au Héros de cet Ouvrage.

» Il étoit tel, dit un Hiſtorien *, » que nous ne pouvons imaginer » qu'il ſoit ſorti des mains du Créa- » teur un homme plus accompli » que le jeune Duc d'Orléans. Il ne » manquoit à ſa prêſtance royale » que le ſceptre, pour en faire le » perſonnage le plus achevé. « On ne diſſimule pas les écarts de ſa jeuneſſe, dès qu'une fois il ne fut plus ſous la tutèle de ſa mère, Marie de Cléves, Princeſſe d'une rare vertu. Pluſieurs Auteurs ont obſervé la malheureuſe politique de Louis XI. lequel voyant l'affection des François ſe tourner vers

* George Florus.

ce jeune Prince, fomenta ſes paſſions au lieu de les tenir en bride : & cette idée n'eſt pas étrangère au caractère du Monarque.

Quoi qu'il en ſoit, les égaremens du Duc d'Orléans, s'ils furent grands, ne furent pas longs, du moins en matière de libertinage : mais l'ambition leur ſuccéda ; il crut que la Régence lui convenoit mieux qu'à une femme à qui le teſtament du dernier Roi l'avoit déférée, & pour laquelle s'étoient déclarés les Etats du Royaume aſſemblés à Tours. Il fit donc un parti, & ſe retira en Bretagne dont il arma le Duc contre la France. Si la faute fut grande, la punition ne tarda pas. Vaincu par la Trémouille, Louis II. du nom, que Guichardin appelle *le plus grand Capitaine du monde* *,

* Madame de Beaujeu s'étoit attaché ce grand homme en le mariant avec

il demeura priſonnier trois années entières, tant au Château de Luſignan que dans la Tour de Bourges, & ne ſortit de captivité qu'à la majorité de Charles VIII. Alors il regagna ſans peine les bonnes graces du Roi ſon couſin, par ſes aimables qualités & par ſes ſervices : l'envie le deſſervit encore, & il étoit comme diſgracié, lorſque le Roi mourut à Amboiſe.

C'eſt dans ces conjonctures que la bonté du cœur de Louis ſe montra toute entière, puiſqu'il donna des larmes amères au Monarque qu'il remplaçoit, & dans l'eſprit duquel il n'étoit pas bien. Perſonne n'ignore la magnifique réponſe qu'il fit aux Courtiſans qui vouloient l'aigrir contre ſes anciens

---

Gabrielle de Bourbon-Montpenſier, le plus riche parti du Royaume, & en lui faiſant des avantages très-conſidèrables à l'occaſion de ce mariage.

ennemis, en particulier contre le Seigneur de la Trémouille qui l'avoit défait & pris à la journée de S. Aubin : *le Roi de France ne venge pas les querelles du Duc d'Orléans* ; mais tout le monde n'eſt pas auſſi inſtruit de la manière noble dont il en uſa avec le Duc & la Ducheſſe de Beaujeu.

» Les Duchés de Bourbonnois & » le Comté de Clermont, dont la » maiſon de Beaujeu étoit actuel» lement en poſſeſſion... étoient, » au défaut d'héritiers mâles, re» verſibles à la Couronne. Le cas » étoit préſent : le Comte & la » Comteſſe de Beaujeu n'avoient » qu'une fille ; ils vouloient la ma» rier avec Charles de Bourbon» Montpenſier ; mais comme ils » ne pouvoient, ſans l'attache du » Roi, faire le tranſport de leurs » beaux domaines à Suzanne de » Beaujeu leur fille unique, Louis,

» par une générosité peu com-
» mune, annulla les conditions
» des Traités antérieurs, & con-
» sentit par un nouveau Traité que
» Suzanne leur fille portât à son
» futur époux ces domaines. Il en
» fit expédier l'acte en bonne for-
» me, & le fit homologuer en la
» Cour de son Parlement. Je laisse
» à décider aux gens du monde,
» si la vengeance qu'il eût pû tirer
» de ces deux puissants rivaux, lui
» auroit fait autant d'honneur que
» la générosité dont il usa à leur
» égard. «

Au reste, son avènement à la Couronne ne fut pas au gré de tout le monde : *quelques-uns murmurerent*; mais, quoi qu'en pense l'Auteur de cette Histoire, il ne faut pas confondre ces murmures avec une opposition dans les formes, comme a fait Machiavel, à-peu-près contemporain. Ainsi M. le Pr. Henault a eu raison de

dire : » Où Machiavel a-t-il pris
» qu'après la mort de Charles VIII.
» on ſoûtint que Louis Duc d'Or-
» léans ne pouvoit ſuccéder, &
» étoit déchu de ſon droit à la Cou-
» ronne pour avoir ſervi le Duc
» de Bretagne, & avoir porté les
» armes contre la France ? « Les mécontentemens de quelques particuliers ne ſont point un procès en régle ; & l'on ne prouve par aucun acte que la ſucceſſion ait été conteſtée au Duc d'Orléans.

Un des premiers ſoins du nouveau Monarque fut de faire caſſer ſon mariage avec Jeanne fille de Louis XI. & d'épouſer Anne de Bretagne, ſes premiéres inclinations. Si Jeanne eût été moins patiente, ce divorce eût ſouffert de plus grandes difficultés ; mais il faut lire notre Auteur pour être au fait de cette grande affaire. Nous n'entreprenons pas de le ſuivre dans le détail de ce Regne,

contents d'obſerver avec lui quelques vertus de ce grand Roi.

Les traits de ſa clémence & de ſa bonté ſe font ſentir en toute occaſion. C'eſt un problême à réſoudre, s'il aima plus ſon peuple qu'il n'en fut aimé : d'où vient que ſa mémoire eſt encore aujourd'hui ſi chère aux François. Pour ce qui eſt des Etrangers, on ſçait comme il reçut en grace les Villes rebelles d'Italie, qui lui appartenoient à double titre, & d'héritage, & de conquête, & qui l'avoient reconnu pour leur Roi. Si la Ville de Gènes fut moins ménagée, c'eſt qu'elle étoit plus coupable ; encore en futelle quitte pour beaucoup de terreur & fort peu de mal. Quant à Milan, on ne voit pas ce que l'indulgence de Louis eut de ſi hèroïque. » Tout autre Prince, *dit l'Au-*
» *teur*, moins porté à la clémence,
» auroit livré les Milanois au tran-
» chant du fer de ſes troupes victo-

» rieuses, ou en auroit fait périr
» un grand nombre par la main
» du bourreau; il auroit confisqué
» leurs biens à son profit, détruit
» ou démantelé leurs Villes « &c.
Oui, si ce Prince eût été un tyran, une ame sanguinaire. Car enfin quel étoit leur crime? D'avoir reçu Ludovic Sforce qui se présentoit avec une armée, & qu'ils regardoient comme leur Prince légitime, tout vicieux qu'il étoit. On sçait d'ailleurs que cette grande Ville peu fortifiée (à la reserve de son Château) a eu long-temps pour maxime de se donner au premier venu, quand il venoit en force. On ne voit pas non plus qu'il y ait tant à se récrier sur la générosité de Louis XII. qui laissa échapper Ferdinand après une entrevuë qu'ils eurent à Savone. Les deux Princes étoient en paix & se combloient d'amitiés réciproques; le Castillan étoit muni d'un bon passe-

port. L'arrêter en ces circonstances, c'étoit violer le droit des gens & de l'hospitalité. Ferdinand, nous dit-on, avoit trompé Louis : si Ferdinand étoit trompeur, ce n'étoit pas à Louis d'être perfide. Louis mérite assez de vraies louanges, pour se passer d'une gloire équivoque.

La bonté de notre Héros n'étoit pas foiblesse ; on cite ici des exemples frappants de son exacte & sévére justice. » Il fut très-grand » Justicier, *dit Humbert Vellai*, » qui est la premiére partie nécessaire à un Prince souverain. « S. Gelais s'exprime plus fortement : » Au regard de la Justice, elle ne » fut oncques tenue en si grande » vigueur qu'elle est du temps de » ce Regne ; tellement que le plus » petit a justice contre le grand, » sans faveur aucune, au moins qui » vienne à la connoissance du Maî» tre. Car s'il étoit averti qu'il y

» eût aucuns de ses Juges favorables à l'une des Parties, il en » feroit la punition telle que ce » feroit exemple à tous autres, & » ne voudroit point qu'on le favorisât lui-même, en quelque cause » qu'il aye en aucun de ses Parlemens « &c.

Aussi l'Auteur observe qu'il a eu le surnom de *Juste*, comme celui de *Père du Peuple*. Il aimoit & considéroit l'Université de Paris comme la maîtresse des Ecoles de son Royaume ; mais dès qu'elle voulut abuser de son crédit, il sçut la réprimer avec force : on en rapporte ici un exemple dont le détail est curieux.

La valeur guërrière de Louis n'est pas équivoque : non-content de rétablir la discipline & de former la Gendarmerie, en combien de rencontres ne paya-t-il pas de sa personne ? Il se signala devant Gènes, devant Milan, à la bataille

de S. Aubin, à celle d'Agnadel, qu'il gagna par lui-même : c'est dans cette derniére action » que, sans ménager » sa personne, il s'exposa au plus » grand feu du canon des ennemis ; » & comme quelques-uns de ses » Courtisans voulurent lui repré- » senter le danger où il exposoit » *sa personne : Rien, rien*, dit-il, » *je n'en ai point de peur ; & qui-* » *conque en aura peur, qu'il se* » *mette derrière moi, il n'aura* » *point de mal.* « Il sçut aussi choisir ses Généraux, & s'il eût eu autant d'intrigue & de politique, que de science militaire, sans doute il auroit eu des succès plus constants & moins traversés ; mais il étoit trop franc vis-à-vis d'un Jules II. d'un Ferdinand, &c.

Louis XII. paroît un peu plus lettré que la plûpart de ses prédécesseurs : ce qu'on ne peut lui refuser, c'est beaucoup d'esprit : il brille dans ses Lettres, dans ses bons

mots, dans ſes reparties, dont on nous a conſervé quelques-unes. La Reine Anne ſa chére épouſe, avec mille belles qualités, n'étoit pas exemte du défaut ſi ordinaire aux Grands, du deſir d'être obéïe & de ne trouver aucune réſiſtance à ſes volontés. Entr'autres traits de ce caractère entier & abſolu, on cite qu'elle s'oppoſoit fortement au mariage de Madame Claude ſa fille aînée avec le Comte d'Angoulême, qui fut François I. mariage arrêté par le Roi à la prière de tous les Ordres de l'Etat. La Reine ſollicitoit cette alliance pour le Comte de Luxembourg, depuis Charles V. Un jour qu'elle importunoit le Roi ſur cette affaire, il la paya de cet Apologue : » Sçachez, *dit-il*, Madame, qu'à la » création du monde Dieu avoit » donné des cornes aux biches auſſi-» bien qu'aux cerfs ; mais que com-» me elles ſe virent un ſi beau bois

» ſur la tête, elles entreprirent de » leur faire la loi ; dont le ſouverain Créateur étant indigné, leur » ôta cet ornement pour les punir » de leur arrogance.« Anne comprit qu'il falloit ſe ſoumettre. Du reſte Louis avoit pour la Reine de grandes complaiſances, & lui paſſoit ſes humeurs, *parce qu'il faut*, diſoit-il agréablement, *qu'un homme ſouffre beaucoup d'une femme, quand elle aime ſon honneur & ſon mari.* Il avoit coûtume de dire » que les Grecs avoient fait peu de » choſe ; mais qu'ils avoient rendu » leurs exploits grands & glorieux » par la ſublimité de leur éloquence : que les François avoient fait » quantité de belles actions ; mais » qu'ils n'avoient pas ſçû les écrire : » que les Romains étoient ceux de » tous les peuples, qui avoient fait » beaucoup d'exploits d'armes glorieux, & qui avoient ſçû les écrire » & les raconter dignement.« Ceci

montre un grand ſens ; & de plus un fonds de lectures & de connoiſſances.

Ce qui met le comble à ſa gloire, c'eſt l'eſprit de piété & de Religion dont ce bon Prince fut animé. » On le voyoit aſſiſter aux Offices » de l'Egliſe avec un reſpect, qui » marquoit qu'il étoit pénétré de » la grandeur du Dieu qui habite » dans nos Temples ; il entendoit » la Meſſe avec un zèle, une appli-» cation, & une humilité ſi pro-» fonde ; qu'il inſpiroit de la dévo-» tion à ceux qui le voyoient dans » cet état d'abbaiſſement. Il étoit » bien éloigné de diſcourir & de » s'entretenir pendant le Sacrifice » redoutable de nos Autels : il ſe » ſeroit fait un ſcrupule d'y lire une » lettre, quelque diligence qu'elle » eût demandée. Un jour qu'il en-» troit dans l'Egliſe, on lui remit » un paquet d'Italie, qui lui don-» noit avis que le Château de Cré-

» mone s'étoit rendu à ses troupes
» qui en faisoient le siège ..... Le
» respect pour la sainteté du lieu....
» lui fit suspendre la lecture, jus-
» qu'à ce qu'on eût achevé la Messe,
» & qu'il fût sorti de l'Eglise......
» Il tenoit une liste exacte de tous
» ceux qui l'avoient offensé, dans
» la seule vuë de leur pardonner
» de meilleure grace : *Jesus-Christ*,
» disoit-il, *étant aussi bien mort*
» *pour eux que pour moi.* «

Comme il n'y a point d'astre qui n'ait ses éclipses, l'Auteur ne laisse pas de reconnoître quelques taches dans son Héros. Pour ne rien dire de sa jeunesse, certains Auteurs l'ont taxé d'avarice ; mais on observe, & avec raison, que ces Auteurs sont des Italiens, Ecrivains passionnés contre tous ceux de nos Princes qui ont fait des expéditions au-delà des Monts, surtout contre Charles VIII. Louis XII. & François I. comme si ces

Monarques n'avoient pas eu des droits à ſoûtenir, & que l'injuſtice de leurs ennemis les eût rendus reſponſables des malheurs de l'Italie. Au reſte, ſon œconomie eut un beau principe : il craignoit de fouler ſes peuples. » Si Louis avoit » été poſſedé de la paſſion de l'ar- » gent, à ſon avènement à la » Couronne auroit-il remis à ſon » peuple le préſent qu'il fait d'ordi- » naire aux Rois en ces occaſions ? » auroit-il ôté le tiers des impôts » qu'il avoit trouvés établis ? au- » roit-il diminué les Tailles ? « Il faut dire de plus à la décharge de ce grand Roi, qu'il ne laiſſa jamais ſans récompenſe, ni ſervice, ni bonne action, & que dans les cérémonies d'éclat, il ſçut paroître autant qu'aucun de ſes prédéceſſeurs.

Quant à ſes démêlés avec les ſouverains Pontifes, laiſſant à part quelques réflexions de l'Auteur qui

ne paroît pas payé pour flatter les Papes, nous nous bornons à cette obſervation : ſi le reſpect que Louis XII. portoit à la dignité de Jules II. ne l'eût pas ſouvent retenu, les affaires ſe feroient mieux ſoûtenues au-delà des Alpes ; dans cette circonſtance, il en fit trop, ou n'en fit pas aſſez. C'eſt-ce qui nous conduit à reconnoître, dans ce Prince, un défaut réel qui fut le manque de politique. Jugeant des autres par lui-même, il ne ſe défia point aſſez des artifices du Roi de Caſtille, & des menées de Jules. Il compta trop légerement ſur les démonſtrations des Italiens qu'il avoit ſoumis, & qui n'attendoient d'ordinaire que ſon éloignement pour ſecouer le joug. Il eut grand tort, en particulier, de ſe brouiller avec les Suiſſes, qui lui firent perdre le Milanez. Il voulut réparer ſa faute : il n'étoit plus temps. Dans le Cardinal de Sion, Suiſſe de naiſſance,

il trouva un ennemi irrèconciliable qui ferma l'oreille des Cantons à toute proposition d'accommodement. On peut dire même que Louis perdit tout à la mort du Cardinal d'Amboise. Depuis qu'il n'eut plus les conseils de ce sage Ministre, rien ne lui réussit : trois fois il conquit le Milanez ; trois fois il le perdit avec autant de facilité & de promptitude qu'il l'avoit conquis.

Il reste un mot à dire de l'Auteur & de son Ouvrage. Quelques Lecteurs y désireront plus de correction dans le style, y trouveront des répétitions, y remarqueront un peu trop de partialité nationale, ne jugeront pas ses portraits & ses caractères frappés d'une main assez ferme, assez décidée. Peut-être encore y verra-t-on quelques faits hazardés. Par exemple, les nouveaux Critiques conviennent assez que le Pape Alexandre VI. assez

noirci par d'autres endroits, n'étoit nullement d'intelligence avec ſon fils Céſar Borgia, Duc de Valentinois, pour l'empoiſonnement du Cardinal Corneto & des autres; & cependant on l'affirme ici. Mais la juſtice que nous devons à l'Auteur anonyme, & un mérite qui efface bien de petites taches répandues dans ſon Livre, c'eſt qu'il y a, dans cette Hiſtoire, d'excellentes recherches, & qu'on y trouve quantité de pièces curieuſes; -Traits, Anecdotes, Traités, Actes publics, dont l'enſemble ne ſe rencontre point ailleurs. C'eſt ſur-tout par cet endroit-là que cet Ouvrage nous a ſemblé vraiment eſtimable, digne de l'attention & de l'éloge des Connoiſſeurs.

ARTICLE CXVIII.

***RECUEIL DE PIÉCES** concernant l'Inoculation de la Petite-Vérole, & propres à en prouver la sécurité & l'utilité.* (In-12. pages 319.) A Paris, chez Desaint, Saillant & Vincent. M. DCC. LVI.

DANS ce Recueil on a rassemblé presque tous les titres & toutes les autorités qui recommandent l'Inoculation. Tout le monde sçait aujourd'hui que ce terme signifie une méthode imaginée pour *greffer*, insérer & *transplanter* la petite-vérole, sans attendre que la nature en développe le germe qu'on suppose *enfermé dans le sang de presque tous les hommes*. Quand on se laisse surprendre à cette maladie, on est

éprouve ordinairement des accidens fâcheux, & les ſuites en ſont ſouvent très-funeſtes. Les ravages qu'elle fait ſur la beauté, quoique la moindre, ſont peut-être la plus impardonnable des diſgraces qu'on lui reproche. C'eſt pour parer à tous ces inconvéniens qu'on implore le ſecours de l'inoculation. Ces nouveautés étrangères ne prennent pas aiſément faveur, à moins qu'un Médecin également étranger ne les mette en crédit. Eraſme en a fait la remarque: le Public n'eſt pas trop prévenu pour les Médecins qui le ſervent habituellement; il tranſporte plus volontiers ſon eſtime & ſa confiance à des Docteurs qui viennent d'un autre climat: une plante étrangère a toujours plus de prix, quoique ſouvent elle ait moins de valeur qu'une plante domeſtique. *Noſtros faſtidimus licèt eruditos... magno emunt herbas è longinquo advectas,*

quum

quum interdum meliores naſcuntur in horto vicino.

L'Inoculation n'eſt que l'échange d'un mal incertain contre un mal certain : c'eſt un moyen non d'éviter la maladie, mais d'en diminuer les riſques : c'eſt une dette qu'on veut payer avant l'échéance pour obtenir une meilleure compoſition : c'eſt un ennemi dont on ſe croit menacé ; on court à ſa rencontre plutôt pour l'appaiſer que pour le repouſſer. Quoiqu'introduite en France ſous les plus heureux auſpices, cette pratique y ſouffre encore de grandes contradictions. C'eſt dans l'intention de les faire ceſſer qu'on a publié le Recueil que nous annonçons. Si l'Inoculation n'étoit qu'un remède, ce ſeroit pour lui un mérite d'être étranger ; nous en aurions de meilleurs, on ne prendroit pas dans eux autant de confiance : *Miramur enim exotica, cum interdum domi*

habeamus meliora. Par malheur c'eſt une maladie qu'on ſe donne par précaution ; on convient méme qu'elle eſt parfaitement homogène à celle qu'on redoute. Il n'eſt donc pas étonnant qu'on ait de la peine à s'apprivoiſer avec une pareille recette, & qu'un ſpécifique ſi étrange n'ait pas ſi-tôt enlevé le ſuffrage de tous nos Docteurs. Nous en connoiſſons de très-ſages & de très-ſçavants qui conſeillent de ne s'échauffer ni pour ni contre, & de laiſſer à l'expérience qu'ils n'ont garde de tenter, le loiſir de terminer la controverſe.

Dans le Recueil dont nous allons rendre compte, on produit les pièces les plus favorables à l'Inoculation : pour éviter les répétitions fréquentes qu'on y trouve, nous donnerons à notre Extrait une forme méthodique dont un Recueil n'étoit pas ſuſceptible. L'origine, la méthode, les avantages de l'Ino-

culation ; voilà les principaux articles que nous embrasserons dans cette Analyse.

1°. La patrie de l'Inoculation est celle des Arts, mais sa date n'est pas si ancienne. Les Arts avoient abandonné la Grèce, quand on y vit paroître la maladie qui a occasionné cette invention. Dans ce siècle, l'Inoculation a passé de la Grèce à Constantinople, d'où elle est venue en Angleterre, & s'est répandue dans le reste de l'Europe. Cette pratique ne fut d'abord en usage que parmi les Grecs & les Arméniens de Constantinople ; des femmes de Thessalonique & de Philippopolis l'exerçoient dans les quartiers habités par ces Nations : une routine heureuse, quoique peu éclairée, dirigeoit ces Inoculatrices dans leurs opérations ; le succès justifioit leurs procédés. Une pareille autorité ne suffisoit pas pour y soumettre les Turcs : à la Porte

Ottomane, comme par-tout ailleurs, l'Inoculation fut d'abord fortement combattue ; le Corps entier des Médecins se ligua contre ces vieilles Grecques qui ne pouvoient leur opposer que des succès aussi obscurs que constants : de si foibles remparts n'auroient jamais pû soûtenir les assauts d'un crédit réel & d'un sçavoir présumé. Mais la petite-vérole elle-même, sous la forme d'une épidémie meurtriére, vint au secours de ces Inoculatrices méprisées & persécutées : malgré les Docteurs conjurés on agréa leurs services, quand on en sentit la nécessité urgente.

Alors Milord Wortley Montaigu étoit Ambassadeur d'Angleterre à la Porte : le Sr Maitland son Chirurgien se mit à observer la méthode que suivoient ces Inoculatrices ; à la requête de Madame l'Ambassadrice, il tenta l'opération à Constantinople sur le fils, & à

Londres, après leur retour, sur la fille de son Excellence. Voilà l'origine de l'Inoculation chez les Anglois, qui l'ont introduite dans l'Europe & dans l'Amérique.

2°. Nous nous attacherons principalement à tracer la méthode que nos Inoculateurs ont mise en vogue. Leur première attention est de choisir un sujet bien constitué, & une saison convenable pour le préparer à l'opération. La meilleure saison est celle où le froid & le chaud sont moins à craindre, c'est-à-dire le printemps & l'automne. Au-dessus de deux ans l'enfance est l'âge le plus propre à l'inoculation; on purge le sujet choisi, on lui ordonne un régime approprié à la nature du mal qu'il doit contracter; selon sa constitution, son âge, ses forces & ses besoins, on varie, on multiplie, on prolonge les préparations: s'il est adulte, il est à propos de le

faigner & de lui faire prendre des bains tiédes.

Après la préparation, on fait, dans un *endroit musculeux* des bras ou des jambes, une légère incision: quand le sang en sort, on y applique un gros fil traîné dans un bouton de petite-vérole, ouvert avec la lancette; ou bien on fait un cautère qu'on bouche avec un peu de matière varioleuse; il est toujours essentiel de la choisir de l'espèce la plus bénigne. On couvre le fil d'un petit emplâtre avec un bandage; vingt-quatre heures après on lève l'appareil, on panse l'incision avec le *diachilon* ordinaire. Ce pansement se fait d'abord une fois par jour, ensuite deux fois quand la matière coule avec abondance, & il se continue jusqu'à la parfaite guérison.

Depuis un temps immémorial, dans le pays de Galles, on pratique une inoculation qui consiste à se

frotter la peau des bras avec la matière varioleuse de pustules mûres, ou à la picquer avec des épingles trempées dans cette matière; cela s'appelle *acheter la petite-vérole*; apparemment parce qu'on paye ceux qui fournissent le germe ou la semence de cette inoculation. C'est, à peu-près, de cette manière qu'on inocule en Circassie, & ce sont des femmes âgées qui prennent ce soin. En général même les personnes de ce sexe qui ont le plus d'âge sont censées exceller en *sagesse & en connoissance*; elles exercent la Médecine, & cet usage rend, *dit-on*, en Circassie, les maladies chroniques plus rares, les traitemens plus courts & moins dangereux.

A la Chine on *seme la petite-vérole* par une voie également analogue à l'inoculation. On choisit dans une petite-vérole bénigne, des croutes qu'on pulvèrise pour les

mêler avec du musc ; on en fait des pastilles qu'on insère dans le nez de l'enfant qui doit être inoculé.

Les symptômes qui annoncent la maladie qu'on attend, sont, dans la tête, quelques vertiges, ou un léger délire ; dans les épaules & dans la poitrine, quelques douleurs plutôt vagues & sourdes que fixes & aiguës ; de l'assoupissement, des sueurs, des rougeurs, & quelques hémorragies. Ces symptômes demandent qu'on modére la boisson & la nourriture des inoculés : à moins que ces symptômes ne soient excessifs, ils n'exigent aucun autre remède extraordinaire : quand ils sont violents, on peut saigner ; mais sans y être forcé par de pressantes indications, on n'en vient jamais aux vomitifs.

Quand les symptômes sont d'une nature qui affecte le genre nerveux, qui l'irrite, ou le relâche (on reconnoît cet accident aux convul-

ſions qui agitent le malade, ou à l'état de langueur où il tombe,) l'irritation s'appaiſe en appliquant des véſicatoires à la nuque du cou, pourvû cependant que la fièvre ne ſurvienne pas immédiatement après la convulſion. La langueur ſe diſſipe par les ſtimulans, l'émétique, les cordiaux, &c. A la fin de la maladie, les purgations doivent être réïterées, ſi *quelque indication bien contraire* ne s'y oppoſe.

3°. L'Inoculation a des avantages que ſes partiſans ne croient pas qu'on puiſſe lui conteſter; tels ſont le choix de la ſaiſon & du ſujet, le bénéfice de la préparation. Avec ces précautions, on ne court aucun riſque, on écarte les ſymtômes fâcheux, on prévient les accidens funeſtes, on métamorphoſe une maladie accablante & humiliante en une infirmité douce & légère. Dans toutes ces aſſertions les Inoculateurs ſuppoſent que l'opération

eſt conduite par un Docteur habile & exercé qui ſçache, pour ainſi dire, maîtriſer le ferment varioleux, le dépouiller de ſa malignité, en affoiblir le *foyer*, l'épuiſer, en quelque ſorte, ou du moins n'y laiſſer aucun aliment qui en rende l'inflammation ou l'incendie redoutable.

Ici les Inoculateurs Anglois, ſelon le goût de leur Nation qui eſt devenu le goût du ſiècle, invoquent le calcul, & en font un moyen démonſtratif des avantages qu'ils attribuent à l'inoculation. Le *réſultat* de ces calculs eſt 1° que de tous les enfans qui naiſſent, il en mourra tôt ou tard un ſur quatorze, de la petite-vérole; 2° que des perſonnes de tout âge, malades de la petite-vérole, il en mourra deux ſur onze; 3° que des perſonnes de tout âge, inoculées ſans égard à leur ſanté & à leur conſtitution, comme cela s'eſt fait dans

la Nouvelle-Angleterre, il en mourra ſeulement une ſur ſoixante; 4° que ce nombre, en Angleterre, eſt réduit à un ſur quatre-vingt-onze, par l'habileté des Praticiens qui ont introduit l'Inoculation dans ce Royaume. En accordant même aux adverſaires de l'Inoculation que dans la petite-vérole naturelle, il en meurt un ſur ſix, & dans l'artificielle un ſur cinquante; il *s'enſuit*, conclut M. Jurin, qu'en ſubſtituant l'inoculation à la petite-vérole naturelle, le nombre des morts ſera ſept fois moindre.

A un calcul ſi victorieux, on oppoſe quelques faits contraires dont les Inoculateurs ne ſont nullement embarraſſés. Parmi ces faits, les uns ſont faux, les autres ſont équivoques; aucun n'eſt aſſez avéré pour détruire un compte où tout eſt mis au rabais. Cependant la ſource des objections n'eſt pas encore tarie. Nous ne les diſſimu-

lerons pas plus que les ſolutions; nous les propoſerons ſous la forme de queſtions.

1°. Quand on a reçu la petite-vérole par l'inoculation, en eſt-on quitte pour jamais?

Réponse. Ici les Inoculateurs ouvrent leurs archives, dont les regiſtres dépoſent qu'à moins que l'inoculation n'ait été inefficace, aucun inoculé n'a jamais eſſuyé une autre petite-vérole, ſoit naturelle, ſoit artificielle. Dans le ſentiment de ceux qui penſent qu'on peut avoir deux fois la petite-vérole même naturelle, l'objection eſt nulle; puiſqu'elle ne roule que ſur un péril commun à toutes les eſpèces de petite-vérole.

2°. N'eſt-il point à craindre qu'avec le venin varioleux on n'inſére dans les veines quelqu'autre poiſon étranger & plus dangereux?

Réponse. Il faudroit donc ſe

tromper dans le choix des pustules, ce qui ne peut guères arriver à un Inoculateur intelligent & expérimenté. Ce cas cependant est arrivé par méprise, & n'a eu aucune suite fâcheuse : on en cite ici des exemples ; nous ne conseillons pas de s'y fier.

De la part des Théologiens l'Inoculation n'a pas été universellement approuvée. Quelques Casuistes l'ont censurée comme une pratique illicite. C'est, disent-ils, exposer, de propos déliberé, des enfans ou des adultes à un mal que la Providence ne leur eût peut-être jamais envoyé : c'est donc, contre l'ordre de la nature, tenter la Providence. En Angleterre, l'Inoculation est devenue une affaire de parti : dans leur chaleur, quelques-uns de ses ennemis l'ont *traitée de diabolique* ; ils ont avancé que le Démon avoit donné la petite-vérole à Job par inoculation ; on en est

venu juſqu'à la décrier comme une plante apportée d'un climat infidèle, comme ſi avec la petite-vérole on inoculoit le Mahométiſme. A ces cenſures, outre un Sermon prêché à Londres par l'Evêque de Worcheſtre dans la Paroiſſe où a été fondé l'Hôpital de l'Inoculation, on oppoſe une concluſion ou un réſultat des conférences que des Inoculateurs ont eues avec quelques Docteurs de Sorbonne. Ces Docteurs ſont convenus qu'il *étoit licite dans la vüë d'être utile au public, de faire des expériences de cette pratique.* Ses partiſans ont fait entendre à ces Docteurs que cette méthode étoit un moyen de conſerver la vie à pluſieurs citoyens ; que la préparation qu'elle preſcrit, chaſſe du ſang le venin qui fait le danger de la petite-vérole ; que l'inoculation ſe réduit à une inciſion volontaire qui procure l'écoulement à une matière

morbifique ; qu'on doit la regarder comme un antidote, ou un préservatif inventé & administré contre le poison & la violence meurtriére d'une maladie naturelle ; qu'on peut se donner la fièvre pour se guérir d'une autre maladie ; se faire saigner & médicamenter par précaution ; pourquoi ne pourroit-on pas également se faire inoculer, c'est-à-dire, d'une maladie qui répand la terreur parmi tous les humains, faire le troc avec une maladie qui n'en diffère pas, si ce n'est en ce que l'art n'y laisse rien d'effrayant, rien de dangereux ?

Par-devant la Police, on intente aux Inoculateurs un procès qui paroît bien fondé, c'est qu'il n'est pas possible d'écarter leurs malades de tout voisinage, ni par conséquent d'empêcher la contagion varioleuse qu'ils doivent répandre. Dans une Lettre qu'on vient de nous remettre, M. Cantwel appuie beau-

coup sur cet inconvénient, il en cite des exemples qui sont de grands ravages causés en différents endroits par l'infection des inoculés. Cette Lettre, imprimée chez Delaguette, est remplie de faits & de calculs qui contrastent violemment avec ceux de notre Recueil, & pourroient bien ébranler la *sécurité* qu'il doit inspirer. De tous les avantages dont se glorifie l'Inoculation, il n'y en a aucun que M. Cantwel ne combatte par des faits graves; il ne craint pas d'affirmer que cette pratique a nui à la population, & c'est de Londres même & de la Circassie qu'il en tire la preuve. Le sort de l'Inoculation n'est donc pas encore décidé sans appel, du moins à Paris. La dispute pourra s'échauffer entre les Docteurs; le Public n'en sera que plus incertain jusqu'à ce que le temps & l'expérience l'aient terminée. M. Cantwel prétend que

les Inoculateurs enflent beaucoup le nombre des citoyens que la petite-vérole enlève à l'Etat ; d'autres Docteurs se flattent que le traitement de la petite-vérole naturelle leur seroit aussi aisé & aussi sûr que l'est celui de l'inoculation, s'il leur étoit également permis de choisir leurs sujets. Pour nous, contents d'avertir le Public qu'il y a encore des doutes sur l'Inoculation, & qu'on n'est pas obligé d'y prendre une confiance absolue, nous ne croyons pas devoir étendre ici des objections qu'il ne nous conviendroit pas d'adopter ou de rejetter sur nos préjugés particuliers. C'est aux Maîtres de l'Art à continuer leurs observations avec un zèle exempt de passion & de partialité, & à porter, sur le résultat qu'elles produiront, un jugement assuré, qui fixe toutes les incertitudes, & qui finisse toute la dispute.

Novembre, 1756.

Dans le cours de cet Extrait nous avons pris pour guides principaux les Docteurs Timone, Pylarini, & MM. Jurin, de la Coſte, Ramby, Kirkpatritz. A la fin de ce Volume, on a placé un *Catalogue raiſonné des divers Ecrits qui ont paru juſqu'ici, concernant l'Inoculation.*

ARTICLE CXIX.

RECUEIL D'ANTIQUITÉS Egyptiennes, Etruſques, Grecques & Romaines. Tome II. *in*-4°. Suite de l'Article LVII. au mois de Juin. *A Paris, chez Duchesne, rue Saint-Jacques.* M. DCC. LVI.

NOUS avons parlé des trois premiéres Parties de cet Ouvrage, c'eſt-à-dire des Antiquités Egyptiennes, Etruſques, Grecques: il nous reſte un grand morceau ſur

les Antiquités Romaines, & une addition ſur quelques Antiquités des Gaules notre patrie ; tout ceci très-inférieur aux chefs-d'œuvres de la Grèce. M. le Comte de Caylus ne nous laiſſe point ignorer ces différences ; & ce ſont juſtement les contraſtes qui inſtruiſent en cette matière, parce qu'ils prépa-rent les voies de comparaiſon & les moyens de préférence.

Nous n'avons intention ni de flatter, ni même de louer en diſant que la lecture de ce Recueil eſt très-intéreſſante pour quiconque aime les Arts & deſire apprendre la vraie manière d'en parler. On trouve aſſez de Livres d'Artiſtes ou d'Amateurs qui prétendent inſtruire, & beaucoup trop qui ne peuvent qu'ennuyer, parce que les Auteurs avoient peu d'eſprit, ou peu d'ouverture pour développer leurs penſées. M. le Comte de Caylus a, ce ſemble, le talent

particulier d'approfondir la raison même qui a déterminé l'Artiste, de deviner son intention, d'expliquer les convenances de chaque monument.

Il y a, par exemple, dans sa LXXVII[e] Planche un Apollon dont les doigts paroissent animés d'un mouvement qui ne se remarque guères dans les Statuës antiques. Quelle en est la raison ? » Apollon, » comme Dieu, doit commander, » mais ses ordres ne peuvent jamais » être indiqués avec la force & la » dureté nécessaire pour exprimer » ceux, par exemple, de Neptu- » ne, de Pluton &c. dont les mains, » dans une pareille position d'auto- » rité, n'auroient qu'un seul mou- » vement dans le jeu des doigts. » Apollon, au contraire, n'exerce, » pour ainsi dire, qu'un empire » de séduction. Il aime qu'on lui » obéisse plus par le charme qu'il » inspire, que par nécessité. Son

» commandement doit donc être
» balancé, & le mouvement de ses
» doigts peut n'avoir rien de dé-
» cidé. Ces sortes de finesses, dans
» la composition, échappent au
» premier coup-d'œil; une atten-
» tion réfléchie les fait sentir : ces
» détails ne frappent point, mais
» ils relèvent le mérite de l'Ou-
» vrage, & entrent dans le compte
» que nous nous rendons à nous-
» mêmes de la satisfaction qu'il
» nous a causée. «

On nous parle tant aujourd'hui de l'*esprit* de chaque chose; voilà aussi l'*esprit* des Arts & de leurs productions. A quoi l'Auteur ajoûte un trait historique d'Antiquaire, c'est que les Anciens ont quelquefois arrangé les doigts de leurs figures de manière à indiquer des calculs; témoin le Janus, dont parle Pline, lequel marquoit par l'arrangement de ses doigts les 354 jours de l'année lunaire.

Novembre, 1756.

M. de Caylus met à propos 354, non 355 jours comme on lit dans Pline, même de l'Edition du P. Hardouin ; quelques Editions plus anciennes disent 365 jours, & ce n'est pas Manuce qui a établi cette leçon, ainsi que l'en accuse le P. H., puisqu'on la trouve dans l'Edition de 1543, donnée seize ans avant celle de Manuce : mais, quoiqu'on en dise, il faut ou 354 ou 365, non 355, puisque l'année n'a jamais eu ce dernier nombre de jours.

Comme tout devoit tendre à l'instruction dans un Livre comme celui ci, il ne faut pas être surpris des critiques qui se rencontrent de temps en temps, sous la plume de M. le Comte de Caylus. Dans sa Planche LXXXI^e, on voit une petite tête d'enfant du plus beau travail & véritablement antique. Un Moderne y a ajoûté un buste; addition médiocre & peu digne de

figurer avec la pièce principale : mais » ſi cet Artiſte , *reprend* » *M. de Caylus* , a manqué d'une » certaine habileté , il a du moins » un mérite bien capable de rache- » ter ce défaut. Il ſentoit les in- » convéniens des ornemens, & n'en » a point mis. On ne ſçauroit être » trop modéré en les employant, » mais ſur-tout quand il s'agit de » reſtaurer les monumens anti- » ques. La comparaiſon qu'on ſera » toujours en état de faire de l'ori- » ginal & de l'ouvrage ajoûté , doit » faire frémir les Modernes. C'eſt » dans ce cas que l'Antiquité triom- » phe , & que les Connoiſſeurs gé- » miſſent. Nous avons vû pluſieurs » Artiſtes, médiocres à la vérité, » qui loin d'imiter la noble ſim- » plicité des morceaux antiques » en les réparant , vouloient les em- » bellir , les écraſer même par des » ornemens déplacés. Cette audace » mériteroit d'être punie , ſi le bon

» goût avoit la force en main. «
Voilà bien la colère d'un grand Connoisseur & Amateur. Horace se fâchoit aussi contre le Poëte imprudent qui s'amusoit à décrire le Bois sacré de Diane ou l'Arc-en-ciel, & qui gâtoit par-là un beau dessein. Tout cela est le lambeau de pourpre tout propre à défigurer un grand Ouvrage.

Dans la description d'un très-beau vase d'Agathe chargé d'un dessein confus & sans finesse, l'Auteur fait une Remarque qui pourroit fournir seule la matière d'un Volume. » Il faut observer, *dit-il*, » que le désordre dans les compo-» sitions a précédé, chez les Ro-» mains, la décadence de l'Art : » car on voit souvent de très-belles » parties dans des sujets très-mal » composés. « Cette Remarque ne se vérifieroit-elle pas également par rapport à la Littérature ? Ne cesse-t-on pas de faire des Ouvrages bien

bien pris, bien entendus, bien *composés* avant que de renoncer à toutes les beautés de détail ? Le mêlange du mauvais goût & de quelques traits de génie ne fait-il pas le caractère particulier de ces siècles qu'on regarde comme mitoyens entre la perfection & la barbarie ? Encore une fois, la discussion de cette remarque ne pourroit-elle pas occuper utilement un bon Ecrivain, sur-tout s'il étoit assez instruit pour y appliquer des exemples ; & son sujet ne le meneroit-il pas aussi de l'empire des Arts & des Lettres à celui de la Morale ? Ne verroit-il pas & ne feroit-il pas voir qu'il y a des temps où l'on étale les dehors de la vertu, sans en avoir la réalité ? Epoque certaine du dépérissement des mœurs & de la décadence du genre humain.

On trouve ici beaucoup de choses sur les anneaux des Anciens.

Il eſt ſurprenant que le luxe de Rome ait été au point de négliger l'or comme trop commun, & de *préférer l'argent, même pour les anneaux.* Pline eſt garant de cette Anecdote, & il s'écrie à ce ſujet, *Heu mores! Fabricii nos pudet!* Parole qui vaut ſeule un traité de Philoſophie. Ce fut bien un autre excès quand l'or & l'argent étant devenus plus communs que le fer, la bizarrerie & la mode voulurent que les anneaux fuſſent de ce dernier métal. Alors on en paroit les doigts des femmes, on en chargeoit les Statuës des Dieux : l'Avocat, en plaidant, montroit avec oſtentation un gros anneau, & il falloit que le Client payât cher l'avantage d'être protégé par un Orateur ſi important, ce qui faiſoit dire à Juvenal :

Ciceroni nemo ducentos
Nunc dederit nummos niſi fulſerit annulus ingens.

Satyr. VII.

M. le Comte de Caylus rappelle ce Vers fort à propos ; puis il entre dans une obſervation que lui fournit la Planche XC de ſon Recueil. On y voit une Divinité aſſiſe & entourée de tous les ſymboles de l'Abondance ; mauvais deſſein, ouvrage ſans goût & ſans génie, compoſition même qui a déja les caractères du Gothique, quoiqu'elle doive ſe rapporter aux temps de Domitien ou à peu-près ; & voilà un fait qui dérange un peu les idées qu'on pourroit avoir conçues des Arts & de leurs Epoques. » Quand on a étudié, *dit M. le* » *Comte de Caylus*, une Nation » amie des Arts, & qu'on a ſuivi » ſes différentes opérations, on » peut ordinairement prononcer » avec certitude ſur l'âge des mo- » numens qu'elle a produits ; mais » on en rencontre quelquefois dont » la date eſt incertaine. « Telle eſt la figure de cette Planche. Il vaut

mieux, en effet, ne lui aſſigner aucune date que de faire remonter l'origine du goût Gothique juſqu'au régne de Domitien. Ce ſeroit allonger de trois ou quatre ſiècles l'Empire de la Barbarie.

Voici cependant une ſorte de conſolation ou de dédommagement. L'Auteur nous donne, dans ſa XCI^e^ Planche, une *tête du plus beau travail ; le viſage en eſt charmant, & l'arrangement des cheveux répond à la beauté & au caractère noble de cette jeune perſonne ..... Le beau travail & les idées du grand qu'on voit dans ce modèle, me perſuadent que l'Auteur étoit un de ces Artiſtes Grecs qui ſe diſtinguoient encore dans le temps de Sabine, de Plotine &c.* Ainſi, ſous Trajan & ſous Adrien, la Grèce ſeroit donc venue encore au ſecours des Arts de Rome ; ainſi quand le Gothique auroit commencé dès le régne de Domitien,

il auroit du moins été contrebalancé ou réfuté par le travail Grec : au lieu que, dans le bas Empire, la Grèce aussi-bien que Rome méconnut le naturel, les graces, les belles formes. Tout périt sous le fer & sous les mœurs des Barbares. On n'eut plus que des idées basses, mesquines, misérables, & il fallut acheter par plus de mille ans d'une nuit profonde, l'avantage de voir renaître les Arts dans le beau siècle des Médicis & de François I.

Cette belle tête qui donne lieu à nos observations reprèsente une jeune personne ; & toutes celles qu'on trouve aujourd'hui sont également des figures consacrées aux agrémens & à la jeunesse : ce qui est assurément, comme l'observe M. de Caylus, *très-singulier :* car il s'ensuit ou que les personnes âgées n'ont point employé les Artistes, ce qui n'est nullement vraisemblable, ou que le temps a seu-

lement épargné la jeunesse, & fait périr tous les *visages décrepits & difformes :* ce qui peut être regardé comme une espèce de merveille.

Deux morceaux de plomb, en forme d'olives, & chargés, l'un de caractères Grecs, l'autre de caractères Latins, donnent lieu à une Dissertation très-curieuse sur les balles ou espèces de balles que lançoient les Anciens dans les combats. L'Auteur cite à ce sujet beaucoup de textes qui ne laissent aucun doute sur cet usage. Il critique à propos l'idée que plusieurs Ecrivains s'étoient faite de la figure qu'acquéroient ces plombs en passant dans l'air. Ils croyoient que l'air les mettoit en fusion ; & que de-là venoit l'applatissement qu'on remarquoit dans ces petites masses, quand elles étoient parvenues au terme : c'est une erreur. Le changement de forme est l'effet de la

vîteſſe & de la preſſion de l'air, non celui de la chaleur de l'air & de l'embraſement des parties qui le compoſent. Quant aux lettres, dont ces pièces étoient chargées, elles donnent auſſi lieu à une queſtion. On lit ſur un des plombs de M. de Caylus le mot *Feri;* ce qui prouveroit apparemment la deſtination de cette balle ou petit boulet. Peut-être auſſi étoit-ce une de celles qu'on jettoit à des Emiſſaires, ou à des Alliés pour donner des avis: les lettres auront exprimé ce qu'il y avoit de plus important à faire dans les circonſtances; ou bien c'étoient des lettres initiales, dont le ſens étoit inconnu à tout autre qu'aux parties intéreſſées. Il y auroit encore des recherches à faire ſur ce genre d'Antiquités. Le morceau de M. de Caylus donne de grandes ouvertures pour traiter la matière à fond.

Nous ajoûtons ici un mot ſur ce qui regarde les Antiquités des Gaules, c'eſt-à-dire de Niſmes, de Paris, de Bavay en Hainault. M. de Caylus examine auſſi ces monumens en Critique & en Amateur des Arts. Sur Niſmes, il ne s'agit pas des grands édifices dont cette Ville conſerve de ſi beaux reſtes ; on ne nous parle que de quelques découvertes faites dans des fouilles de terre. On voit par la multitude & la beauté de ces pièces, que Niſmes fut une Colonie où les Arts & le Commerce étoient très-floriſſants. A l'occaſion de quelques vaſes de verre qu'on y a trouvés, l'Auteur diſſerte ſur la manière de travailler le verre au tour : opération connue des Anciens & pratiquée aujourd'hui avec beaucoup de ſuccès. On lira toute cette expoſition avec plaiſir.

Pour fixer l'imagination du Lecteur ſur les endroits de Paris, où

l'on a découvert les Antiquités dont il eſt ici queſtion, M. le Comte de Caylus donne deux plans, l'un de la Ville, l'autre de ſes environs. Il marque auſſi les différentes enceintes qui font voir les aggrandiſſemens ſucceſſifs de cette Capitale, & les changemens qui y ſont arrivés.

Deux morceaux ſe diſtinguent dans ces Antiquités de Paris ; le Palais des Thermes, habité autrefois par l'Empereur Julien ; & la belle Tête de Cybèle en bronze, trouvée auprès de S. Euſtache vers l'an 1675. Le Bâtiment des Thermes étoit ſi étendu, qu'il gagnoit même les bords de la rivière : ce qui ſubſiſte aujourd'hui a été deſſiné & gravé par les ordres de notre Auteur avec une exactitude fort ſupérieure à tous les ſoins qu'on s'étoit donnés juſqu'ici pour rendre aux yeux ce magnifique

monument. Il en eſt de même de la tête de Cybèle.

Tous les autres deſſeins de cette pièce n'étoient propres qu'à tromper les Antiquaires & les Artiſtes, ſans compter que les Hiſtoriens, qui en ont parlé, ſe ſont comme attachés à ne rien dire de précis & de réfléchi ſur ce monument. Il faut voir la Critique que trace l'Auteur, & la bonne Deſcription qu'il ſubſtitue à toutes les mauvaiſes.

Bavay n'eſt aujourd'hui qu'un Village; autrefois c'étoit une Ville qui avoit un cirque, de vaſtes édifices, de beaux aqueducs, &c. On y a trouvé des inſcriptions, des bas-reliefs, des vaſes de terre d'une belle forme, des uſtenciles de diverſes eſpèces & deſtinés à divers uſages, des pièces de Moſaïque, avec un petit bronze charmant, & tel que l'Auteur *n'a jamais vû aucun ouvrage Romain d'un*

aussi grand mérite, sur-tout pour le caractère de tête. C'est un *enfant qui joue avec un lapin*, sujet incapable de *fournir une explication intéressante*, mais extrêmement *recommandable par la finesse de son exécution.* Il y a toute apparence qu'un si joli morceau n'avoit pas été exécuté à Bávay, & qu'il y étoit venu d'ailleurs. La gravure rend l'élégance & la gaieté de ce petit monument.

Nous terminerions bien notre Extraît par l'éloge de ce *Recueil d'Antiquités*, mais il vaut mieux prier l'Auteur de donner un troisième Volume.

ARTICLE CXX.

LETTRE DE M. DE L'ISLE de l'Académie Royale des Sciences &c. au P. B. J. sur quelques observations particuliéres faites à Paris dans l'Eclipse de Lune du 27. Mars 1755, que l'on prie les Astronomes de vérifier dans les deux Eclipses qui doivent arriver l'année prochaine le 4. Janvier, & le 30. Juillet.

M. R. P.

MONSIEUR de Barros, de la Société Royale de Prusse, qui a observé avec moi dans l'Hôtel de Clugny l'Eclipse de Lune du 27. Mars de l'année derniére, a essayé d'y employer des verres différemment colorés, de la même manière qu'il avoit fait dans son

obſervation du dernier paſſage de Mercure ſur le Soleil, que j'ai fait imprimer, & dont vous avez rendu compte au mois de Février 1754.

Il s'étoit ſervi de ces verres dans le paſſage de Mercure, après avoir prévu d'avance ce qui en devoit réſulter. Ce n'eſt de même qu'après avoir ſoupçonné les variétés que devoient produire, dans la derniére Eclipſe de Lune, des verres différemment colorés, qu'il a cherché à s'en aſſûrer par l'expérience : mais l'effet en a été ſi ſenſible, & nous a paru d'une telle conſéquence pour l'Aſtronomie, que j'ai cru devoir communiquer ſes obſervations à l'Académie des Sciences, & prendre la voie de vos Mémoires pour en avertir les Aſtronomes étrangers, afin que s'ils trouvent la matière auſſi intéreſſante que que nous le penſons, M. de Barros & moi, ils puiſſent en faire l'expérience dans les deux Eclipſes de

Novembre, 1756.

Lune de l'année prochaine. Les verres colorés, dont M. de Barros s'eſt ſervi dans la derniére Eclipſe de Lune, ne ſont que des verres plans, minces, & légèrement teints en bleu & en jaune. Il s'eſt alternativement ſervi de l'une & de l'autre de ces couleurs, & il a placé ces verres entre ſon œil & l'oculaire de la lunette qu'il avoit choiſie pour obſerver cette Eclipſe : c'étoit une très-bonne Lunette, de la façon de M^rs Paris & Gonichon, de huit pieds de longueur.

Comme le Ciel, dans le temps de cette Eclipſe, étoit fort ſerein, & la Lune fort élevée au-deſſus de l'horiſon, ſa lumière étoit très-vive & très-éclatante. Ce n'étoit qu'avec peine qu'on en pouvoit ſoûtenir l'éclat pendant quelques temps ſans ſe bleſſer la vuë ; mais en ſe ſervant d'un verre légèrement teint en bleu, cette lumière devenoit plus ſupportable & paroiſſoit en

même temps plus blanche ; ce qui eſt arrivé non-ſeulement avec la Lunette de huit pieds, mais encore avec un Teleſcope Newtonien de quatre pieds & demi que j'avois préparé pour faire mes obſervations ſur cette Eclipſe, & dans lequel j'avois mis des oculaires aſſez larges pour y voir tout le diſque de la Lune. La lumière de cette Planète y paroiſſoit, ſans verres colorés, trop forte pour en pouvoir ſoûtenir quelque temps l'éclat ſans me fatiguer conſidérablement la vuë, en m'éblouiſſant ; mais en y employant un verre légèrement teint en bleu, la lumière me paroiſſoit plus douce, plus ſupportable & plus blanche que ſans ce verre ; de ſorte que quand même les différents verres colorés, ou les différentes nuances des couleurs que prend la Lune, ne cauſeroient pas des différences dans la ſituation de l'ombre de la terre

ſur la Lune, comme je le vais dire, il ſeroit toujours avantageux d'employer des verres légèrement teints en bleu, pour obſerver plus aiſément & voir plus diſtinctement le progrès de l'ombre de la terre ſur le diſque de la Lune ſans ſe bleſſer la vue. Mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'eſt que les différentes nuances de couleurs que prend le diſque de la Lune, quelque légères & inſenſibles qu'elles paroiſſent & qu'elles ſoient en effet, cauſent des variétés ſenſibles dans les limites de l'ombre de la terre ſur le diſque de la Lune : ce qui fait que cette ombre paroiſſant s'étendre plus ou moins ſelon la nuance de couleur dont ces verres ſont teints, elle arrive plutôt ou plus tard aux taches de la Lune ; & la grandeur de la partie éclipſée, meſurée avec le micromètre, dans chaque inſtant, paroît plus ou moins grande, ſelon la couleur ſous laquelle la Lune paroît.

J'ai déja dit qu'avec un verre légèrement teint en bleu, on pouvoit rendre la couleur de la Lune un peu plus blanche qu'elle ne paroît ſans verre ; mais quelque légère que ſoit la différence des nuances de la Lune, vue de ces deux différentes manières, l'effet en eſt cependant ſi ſenſible ſur les bords de l'ombre, que M. de Barros a obſervé l'arrivée de l'ombre de la terre; au bord de Tycho, 2 min. 36 ſec. plutôt avec le verre bleu qu'étant vue ſans verre coloré; d'où il ſuit que, quelque légère qu'ait été la nuance dont ce verre eſt teint, elle a aggrandi l'ombre d'une quantité répondante au mouvement propre de la Lune pendant 2 min. 36 ſec. Le verre jaune au contraire rétrecit les limites de l'ombre; c'eſt ce dont M. de Barros s'eſt aſſuré dans l'attouchement de l'ombre au bord de Copernic: cet attouchement, dans ſon entrée, s'eſt

faite 1 min. 40 sec. plus tard avec le verre jaune qu'avec le bleu.

Si les Immersions arrivent plus tard avec le verre jaune, parce que cette couleur accourcit l'ombre, cette même couleur doit faire paroître les émersions plutôt, & c'est ce que M. de Barros a encore éprouvé; dans le commencement de la sortie de *mare humorum*, qui lui a paru arriver avec le verre coloré en jaune 1 min. 40 sec. plutôt que sans verre coloré.

Le contraire de ce que je viens de dire des Emersions avec le verre jaune, doit arriver avec le verre bleu; & c'est-ce que l'expérience a encore fait connoître dans la sortie totale de Grimaldi, qui est arrivée 2 min. plus tard avec le verre bleu que sans verre coloré.

Voilà les principales expériences que M. de Barros a faites sur l'étenduë, plus ou moins grande, que l'ombre acquiert avec les diffé-

rents verres colorés qu'il y a employés ; à quoi l'on peut ajoûter leur effet sur l'extrémité de la pénombre, que le verre bleu a paru aussi étendre tant au commencement qu'à la fin de l'Eclipse, ayant fait paroître le commencement de cette pénombre 2 min. 10 sec. plutôt, qu'en l'observant sans verre ; & cette même pénombre ayant paru 1 min. 55 sec. plus longtemps avec ce même verre bleu que sans lui.

A l'égard de ce que j'ai dit ci-devant de la grandeur de la partie éclipsée, mesurée avec le micromètre, laquelle devoit paroître à chaque instant plus ou moins grande, selon la couleur sous laquelle la Lune paroît, M. de Barros n'a pû s'en assurer par des observations immédiates avec ses différents verres colorés, parce qu'il n'avoit point de micromètre à sa lunette ; mais il l'a conclu des observations des

autres Aſtronomes, qui ont trouvé la partie reſtante de la Lune, dans le plus fort du milieu de l'éclipſe, d'autant plus petite qu'ils y ont employé de plus courtes lunettes. D'où il ſuit que les plus courtes lunettes aggrandiſſent davantage les limites de l'ombre : ce que M. de Barros attribue aux différentes nuances de couleur, que prend la Lune avec des Lunettes de différentes longueurs ; quoiqu'on ne s'en apperçoive pas, & que même on ne l'ait pas ſoupçonné juſqu'ici.

La différence en eſt aſſez conſidérable pour ne pouvoir être rejettée ſur l'erreur des obſervations ; car il s'eſt trouvé plus d'un demi-doigt ou 1 min. 30 ſec. de grand cercle entre la grandeur de l'Eclipſe, dans ſon plus fort, obſervée par le P. Ximènes à Florence avec une lunette de 11 pieds, & la même phaſe obſervée par M. le Gentil

à Paris avec une lunette de deux pieds.

Pour expliquer cette différence, M. de Barros considère qu'à mesure que les lunettes grossissent (& elles grossissent à proportion de leur longueur) la blancheur de la Lune diminue, c'est-à-dire que le disque de la Lune paroissant avec une lunette de huit pieds, d'un jaune blanchâtre, il paroîtra plus jaune dans une lunette de douze pieds ; & comme l'accourcissement où le retrécissement de l'ombre de la terre dépend de l'intensité de la couleur jaune, il suit que la grandeur de la partie éclipsée, mesurée avec le micromètre, dans quelque temps que ce soit, doit paroître d'autant plus petite que l'on y emploiera de plus longues lunettes.

Voilà assez de vues & d'observations nouvelles, qui doivent engager les Astronomes à en faire l'expérience dans les deux Eclipses

de Lune : que l'on attend l'année prochaine : pour s'y préparer, ils doivent se munir de verres colorés, en bleu & en jaune plus ou moins foncés, essayer ensuite avant l'Eclipse quels seront les verres qui rendront le disque de la Lune le plus blanc qu'il sera possible, sans être trop éclatant, à la lunette qu'ils auront choisie. Ayant remarqué cette couleur ou nuance de verre ; il faudra encore mettre à part d'autres verres, plus ou moins colorés que celui qui rend blanc le disque de la Lune, & enfin tâcher d'observer, dans l'Eclipse, les mêmes phases avec ces différents verres.

Dans le commencement de l'Eclipse & dans l'entrée des taches, on doit commencer par les verres les plus bleus, c'est-à-dire par ceux qui feront paroître l'image de la Lune bleue ; & ensuite par ceux qui la feront paroître blanche, & on doit finir par les verres jaunes,

tirant de plus en plus ſur l'orangé & le rouge.

Il faudra faire le contraire, dans les émerſions, en commençant à ſe ſervir des verres jaunes, puis des bleus dans un ordre renverſé à celui des immerſions, & cela juſqu'à la fin de l'Eclipſe & de la pénombre entière, qui doit paroître plus long-temps ſur la Lune avec les verres les plus bleus.

Ceux qui voudront employer les micromètres à meſurer la grandeur de l'Eclipſe dans ſon plus fort, avec les différentes phaſes de ſon accroiſſement & de ſa diminution, pourront de même éprouver les changemens qu'y doivent apporter les différents verres colorés dont j'ai parlé. On pourra même, ſans micromètre, reconnoître ce que ces différents verres colorés produiront ſur les taches de la Lune que l'ombre raſera vers le temps du milieu de l'Eclipſe ; ce

qui ſe pourra obſerver d'autant plus facilement que ces taches reſteront long temps ſur ce bord, parce que l'Eclipſe n'augmente & ne diminue que fort lentement lorſqu'elle eſt proche de ſon milieu : les taches de la Lune qui ſeront dans cette ſituation, paroîtront entrer, ou ne pas entrer dans l'ombre, en les regardant avec des verres de différentes couleurs ; c'eſt pourquoi il ſeroit avantageux d'avoir un deſſein exact de cette partie du diſque de la Lune, pour y marquer juſqu'à quel terme l'ombre paroîtra s'avancer ſur les différentes parties de ces taches avec les verres des différentes couleurs dont on ſe ſervira.

On ſouhaiteroit auſſi que, dans le rapport que chaque Aſtronome fera de ſes Obſervations, il voulût bien ſpécifier non-ſeulement la longueur & la bonté de la Lunette dont il ſe ſera ſervi, mais encore

la

la quantité dont elle augmente dans l'état qu'il l'aura employée, en ſpécifiant la longueur du foyer de l'oculaire. Il ſeroit auſſi néceſſaire que ceux qui emploieront le micromètre vouluſſent bien dire par quelles obſervations, & ſuivant quelle méthode ils auront réduit les parties de ces inſtrumens en minutes & ſecondes d'un grand cercle ; car il y a diverſes méthodes qui donnent des rapports différents, quand on n'a pas égard à toutes les circonſtances des obſervations & des méthodes.

Après que les obſervations, que je viens d'indiquer, auront été faites par pluſieurs Aſtronomes dans un même lieu, ou dans des lieux différents, on pourra comparer celles dans leſquelles on aura employé des verres colorés d'une même nuance, ſur-tout celles qui

auront été faites avec les verres qui auront rendu le disque de la Lune le plus blanc qu'il aura été possible. Ce ne sera qu'après ces comparaisons que l'on pourra être assuré de la grandeur apparente de l'ombre de la terre par le choix que l'on fera des observations, qui seront les plus propres à la déterminer suivant les méthodes connues.

Avant de comparer cette grandeur apparente de l'ombre déduite des observations, avec la grandeur qui se tire des Tables Astronomiques, afin d'en conclure les causes physiques qui pourroient altérer la figure & la grandeur apparente de l'ombre, il faudra avoir égard 1° à une diminution de plus d'une demi-minute dans le diamètre apparent du Soleil, qui est un des élémens dont on se sert pour déterminer par les Tables le diamètre de l'ombre de la terre dans les

Eclipſes de Lune. 2° Il faut encore avoir égard à la diverſe ſituation des lieux de la terre d'où l'Eclipſe aura été obſervée, parce qu'il y entre une petite parallaxe, à laquelle on n'a pas eu égard juſqu'ici, quoiqu'elle puiſſe produire, dans de certains cas, un effet aſſez ſenſible. Ce ſont deux nouveaux articles aſſez importants pour le ſujet que je traite à préſent : j'aurai l'honneur de vous en entretenir dans une autre occaſion.

Je ſuis, &c.

ARTICLE CXXI.

***NOUVEL ECLAIRCISSEMENT** sur le célebre Oracle d'Isaïe.* Cap. VII. v. 14, 15, 16. *Ecce Virgo concipiet & pariet filium &c.* dans lequel on offre à ceux qui sont au fait de ces matieres, ou qui voudroient s'en instruire, un moyen qu'on a crû propre à accorder heureusement entr'elles les choses les plus difficiles à concilier, & même toutes celles qui ont paru jusqu'ici fonder de vraies difficultés.

PAR quelles discussions & avec quelles ressources de critique, d'érudition & de connoissance des Langues sçavantes n'a-t-on pas recherché le vrai sens de cet oracle d'Isaïe: *Ecce virgo concipiet, &*

pariet filium & vocabitur ? &c. Il falloit avoir égard en même temps aux circonſtances dans leſquelles il eſt prononcé ; aux évènemens prochains & aux dangers preſſants qui intéreſſoient au temps du Prophète ; au ſens naturel des paroles ; à tout ce que demande l'accompliſſement des diverſes parties de l'oracle ; enfin à l'application poſitive que fait de ce Texte au Meſſie né d'une Vierge, l'Evangéliſte S. Matthieu : autorité irréfragable pour ceux que l'on ſuppoſe Chrétiens, & qui fait toujours ſentir à tout vrai Critique que les paroles d'Iſaïe, entendues dans le ſens que l'uſage leur avoit donné au temps des Apôtres, annoncent une véritable Vierge, dont la virginité inviolable ſe concilioit parfaitement dans elle avec les plus beaux avantages de la fécondité. Mais quelle eſt l'explication qui ait heureuſement accordé enſemble

tant de choſes diverſes, tant de caractères & tant de rapports différents ?

Si l'on s'en tient à dire que ce Texte regarde en effet la Vierge mère du Meſſie, comment alors cet événement a-t-il pû ſe propoſer à Achaz comme un ſigne qui eût rapport à l'état préſent ou prochain du Royaume de Juda, ou des Royaumes voiſins ? Quelle aſſurance pouvoit donner à Achaz ce ſigne, qu'il ne devoit jamais voir, que les ennemis auxquels il ne croyoit pas pouvoir réſiſter, ne réuſſiroient pas dans leurs projets ? Comment cela pouvoit-il annoncer particuliérement que la Tribu d'Ephraïm qu'on redoutoit ſurtout, ou le peuple d'Iſraël dont elle étoit la principale force, ne ſeroit plus un peuple dans ſoixante & cinq ans ? Car c'eſt en confirmation de ces prédictions qu'Iſaïe paroît manifeſtement ajoûter : *De-*

mandez un signe au Seigneur votre Dieu ; Pete tibi signum à Domino Deo tuo.

De plus, après avoir appris le nom du Fils de la Vierge & le discernement qui doit présider à son choix, il ajoute : *Avant que l'enfant sçache réprouver le mal & choisir le bien, la terre que vous détestez sera abandonnée de ses deux Rois.* Cela ne désigne-t-il pas un événement prochain ? sans parler encore de ce que l'on ne sçauroit bien concilier ici avec le caractère & les divines qualités du Messie.

D'un autre côté, si l'on dit que l'oracle du Prophète regarde directement sa propre épouse & le fils qu'il en devoit avoir, il ne s'agit donc plus, dans cet oracle, d'une véritable Vierge : ou si l'on veut que celle qui devoit être l'épouse du Prophète, fût encore Vierge, & qu'elle devoit concevoir quelque temps après son mariage ; il

ne s'agit sûrement plus, dans cet oracle, d'une Vierge qui soit en même temps Vierge & Mère.

Cependant 1° le nom Hébreu עלמה, ainsi que l'ont remarqué les plus habiles Hébraïsans, paroît bien signifier une Vierge, & une Vierge même *retirée*, *cachée*, dans laquelle on reconnoît encore les embarras d'une pudeur timide : ce qui convient d'une manière bien singulière à celle qui fut *troublée* par la voix d'un Ange. La racine de ce mot est עלם verbe qui signifie *demeurer caché*. * L'Evangéliste saint Matthieu a sûrement entendu ce texte d'une véritable Vierge ; & il parle avec la simplicité d'un Auteur qui a droit de supposer dans le terme que le Latin rend par celui-ci, *Virgo*, un sens reconnu des [illegible]

* Pour ne point interrompre la suite naturelle des choses, on renvoie à la fin de cette Dissertation une remarque plus étendue sur ce point.

Hébreux. C'est le nom Παρθενος, qui signifie *Vierge*, qu'on retrouve aussi dans les Versions Grecques de l'Ancien & du Nouveau Testament.

2°. Qu'il s'agisse d'une Vierge mère d'un fils, sans cesser d'être Vierge, c'est-ce qu'annoncent encore les termes pris dans le sens le plus simple. C'est le sens de l'Evangéliste & qui le doit être conséquemment de tout Chrétien, & même d'un Critique judicieux qui, pour quelques momens, ne supposeroit pas l'autorité infaillible du témoignage Evangélique ; & n'auroit égard qu'au sens naturel des termes, tel qu'on le reconnoissoit dans le temps où l'Evangéliste écrivoit, lorsqu'il y avoit encore un peuple Hébreu. Et d'ailleurs, s'il ne s'agissoit que d'une Vierge qui devoit concevoir, quand elle seroit devenue l'épouse du Prophète, à quoi se réduiroit la

promesse & le grand signe annoncé dans la Prophétie ? au fils que doit mettre au monde une femme mariée, vierge seulement avant son mariage ? Cela paroît-il valoir la peine d'être si magnifiquement annoncé, & après avoir demandé toute l'attention de la maison de David : *Audite ergo domus David ?*

De plus le Texte Hébreu offre non le futur, mais un présent deux fois exprimé ; ensorte que pour le rendre de mot à mot, il faudroit dire : *Voici une Vierge concevant & mettant au monde un fils :* הנה העלמה הרה וילדת Il est vrai que dans la bouche du Prophète, cela peut présenter aussi un sens futur, & qu'on l'interprète ainsi ; mais alors ce sens futur doit regarder la virginité comme le reste, & ne laisse voir aucune différence de temps entre la virginité & l'enfantement ; ensorte que l'un de ces deux objets soit présent à l'égard

de l'autre : *Vierge & concevant : Vierge & enfantant.*

Enfin cet enfant, que le Prophète nomme *Emmanuel*, ne paroît point du tout être l'enfant que le Seigneur lui donne à lui-même après cette Prophétie. Le premier, dont le Texte sacré fait mention un peu après, reçoit un autre nom que la Vulgate exprime en des termes qui offrent ce sens : *Pressez-vous de dépouiller ; hâtez-vous de ravager.*

Il faut aussi commencer à observer ici que le Seigneur avoit positivement averti le Prophète de prendre & de conduire avec lui à la rencontre d'Achaz, le fils qu'il avoit déja, avant qu'il eût à se présenter au Roi ; & que dans toute cette explication du Texte dont il s'agit, ce fils ne sert de rien. Et quand le Prophète semble montrer un de ses enfans, *ecce*, ce n'est point celui qui est avec lui, conduit

par ordre exprès du Seigneur, mais celui qui n'eſt pas encore au monde.

Enfin cet *Emmanuel* eſt ſans doute le même *Emmanuel* que le Prophète a en vuë au Chap. 8, qui lui donne occaſion de défier les Nations réunies, & d'inſulter à leur nombre, à leurs projets & à leurs efforts.

Cet *Emmanuel* eſt encore ſans doute cet enfant & ce nouveau-né dont il eſt parlé au Chap. 9, & qui doit avoir des noms propres à exprimer la ſageſſe, la puiſſance, la gloire & les richeſſes de la Divinité. Tout cela pouvoit-il convenir au Fils du Prophète? C'eſt-ce qu'on ne peut certainement ni prétendre, ni même imaginer.

Une troiſiéme explication applique ces paroles du Prophète à la naiſſance prochaine de ſon fils, mais enſorte que l'épouſe & le fils du Prophète ne ſont ici regardés

que comme figures, l'une de la Vierge Mère du Messie, l'autre du Sauveur né de cette Vierge; & que toute la Prophétie & toutes les parties qu'on y peût distinguer, sont littéralement accomplies dans ces figures du Messie, qui en doit être le dernier & parfait accomplissement.

Cette explication qui paroît d'abord fort heureuse, & qui semble réunir les avantages des explications différentes, en a aussi presque tous les inconvéniens.

1°. L'on demande toujours à quoi sert donc ici ce fils d'Isaïe, qu'il mène avec lui au-devant du Roi par ordre exprès du Seigneur?

2°. On demande encore où est cet *Emmanuel* parmi les enfans du Prophète, à chacun desquels le Texte sacré donne un autre nom?

3°. Si tout convient, dans quel-

que sens littéral, aux figures ainsi déterminées, une jeune personne, même mariée, peut donc être appellée en Hébreu עלמה, en Latin *Virgo*, même dans le sens littéral; & tout l'oracle enfin, suivant les Auteurs de cette explication, telle qu'elle a été donnée jusqu'ici, sera littéralement accompli dans les sujets qui n'étoient que figures; ensorte que s'il n'y avoit point de Messie, il ne lui manqueroit qu'un accomplissement parfait: ce qui n'empêcheroit pas que l'oracle ne fût suffisamment accompli pour être vrai.

Cependant S. Matthieu, au sujet de la naissance du Sauveur, dit positivement: *Tout ceci a été fait pour l'accomplissement de ce qui a été dit par le Prophète:* Hoc *autem totum factum est ut adimpleretur, &c.* Peut-être dira-t-on, (mais avec quel fondement?) que le verbe *adimpleretur*, employé

dans l'Evangéliste, signifie quelque chose de plus qu'un simple accomplissement littèral.

Mais, quand cette réponse paroîtroit satisfaisante, il reste toujours un désavantage dont on se chargeroit bien mal-à-propos, si l'on peut s'en garantir. C'est que comme il n'est point nécessaire qu'une prédiction, pour être vraie prédiction, ait un si parfait & si admirable accomplissement, mais qu'il suffit qu'elle soit vraiment accomplie dans un sens littèral, la vérité de cette prédiction n'obligera plus à chercher son accomplissement dans la naissance d'un Messie; & nous perdons un des bons moyens de faire impression sur un Juif qui chercheroit la vérité, ou de confondre ceux qui lui sont opposés.

Ajoûtez à cela, que le nom עלמה appliqué à une femme dont le mariage est public, contredit ce qui

doit être reconnu de tout bon Hébraïſant ; ſçavoir, que ce nom ne peut ſûrement ſe donner qu'à celle qui eſt au moins réputée vierge, & ne paroît point encore ſortie de cet état.

4°. Si nous trouvons, dans les figures, un accompliſſement réel & litteral de cet oracle, quoique beaucoup moins parfait que dans le Meſſie, il faudra donc reconnoître auſſi dans la figure, ou le fils d'Iſaïe, un accompliſſement litteral des autres oracles que l'on voit aux Chap. 8 & 9, qui ont toujours en vûe le même *Emmanuel*. Mais en vérité, comment pourroit-on dire que ces oracles ſont accomplis litteralement, en quelque ſens que ce ſoit, dans le fils d'Iſaïe, dont l'Ecriture ne célébre point d'ailleurs les qualités ſingulieres ? Dans quel ſens auroit-on dit au Chap. 8, à la vûe de ce fils d'Iſaie: *Nations, réuniſſez-vous, armez-*

vous toutes enſemble, & que tous vos efforts ſoient confondus. Et au Chap. 9: *Il nous eſt né un Enfant, ſon nom ſera l'Admirable, l'Auteur du conſeil, le Dieu fort, le Prince de la paix, le Père du ſiècle futur.* Oſeroit-on jamais donner ces noms à un pur homme, quand il ſeroit figure du Meſſie? & ſi on les avoit donnés véritablement à quelqu'un, toute la tradition des Juifs n'auroit-elle pas retenti d'une choſe auſſi ſinguliére?

Si l'on dit que ces dénominations ſignifient ſeulement que celui dont le fils d'Iſaïe eſt la figure, ſera ainſi appellé, l'oracle d'Iſaïe ne convient donc plus alors littéralement au fils de ce Prophète, puiſqu'on ne peut dire : Le fils d'Iſaïe ſera appellé l'*Admirable*, le *Dieu fort*, ou *le Dieu, le Fort*, *&c.*

Une quatriéme explication admet deux ſens & deux objets, tous deux

néceſſaires pour juſtifier & accomplir, même littèralement, l'oracle d'Iſaïe; enſorte que cet oracle ne puiſſe être un oracle vrai, s'il n'eſt vérifié dans ces deux ſens & ſous ces deux rapports. Si cet oracle ne regarde que l'épouſe & le fils d'Iſaïe, vous ne voyez plus de ſujet auquel convienne bien le caractère de Vierge, plus de ſujet auquel conviennent vraiment le nom d'*Emmanuel* & les magnifiques qualités que le Prophète lui donne. S'il ne s'agit que du Meſſie dans cet oracle, ce n'eſt plus un ſigne pour le temps d'Achaz, plus rien qui annonce les évènemens auxquels s'intéreſſoit particulièrement Achaz; & d'ailleurs il faut alors appliquer au Meſſie ce qui ſemble indigne de lui, en quelque ſens & ſous quelque jour qu'on le conſidére, comme on le verra dans les termes que l'on aura bientôt occaſion de rappeller. Il eſt donc néceſ-

ſaire de reconnoître deux objets de cet oracle bien diſtingués. Et, ſur ce principe on commence par reconnoître deux mères, dont l'une eſt la Vierge Mère du Meſſie, auquel on applique cette partie de la Prophétie, qui ne peut convenir en effet qu'au Meſſie & au véritable *Emmanuel* : l'autre de ces mères, vierge ſeulement avant qu'elle fût mère, eſt l'épouſe du Prophète : de cette épouſe le Prophète a un fils, auquel on applique cette autre partie de la Prophétie qui ne peut regarder le Meſſie ; & dans cette ſuppoſition tout ſe conçoit, dit-on, & paroît heureuſement vérifié.

Cela eſt bientôt dit, & il faut avouer que cela s'eſt propoſé dans quelque Diſſertation avec des obſervations propres à faire eſtimer l'Auteur. Mais que de difficultés dans cette explication, dont les Auteurs admettent encore que l'épouſe du Prophète & le fils qu'elle

doit enfanter, ſont un des objets de cette Prophétie ; & que l'autre & le principal objet de la même Prophétie entendue dans un autre ſens, ou conſidérée dans quelqu'autre des images qu'elle prèſente, ou des évènemens qu'elle annonce, eſt Marie Vierge & le Meſſie qui eſt né d'elle ſelon la chair !

1°. Il faudra toujours reconnoître, ſuivant cette explication, que, dans quelque vrai ſens, l'épouſe du Prophète a pû être appellée *Vierge*, & dans cette ſuppoſition reviennent les difficultés que l'on a déja faites.

2°. Ce changement d'objet, qui n'eſt nullement annoncé dans la Prophétie, eſt contraire à toutes les régles de conſtruction. Et s'il faut admettre quelque choſe de pareil, quelle confuſion dans les paſſages ! les régles univerſellement reçues n'en garantiſſent plus le ſens. Que diroit-on ſi l'on parloit de deux

hommes différents, & que sans employer aucun signe distinctif, on passât ainsi de l'un à l'autre : *C'étoit l'admiration du dix-septième siècle: qu'il étoit glorieux dans le quinzième siècle?* Que penseroit-on de cet énoncé? Il n'est pas nécessaire de le dire. Cependant, si l'on y voit une confusion qu'on ne peut soutenir, ce n'est que celle des sujets; on n'y ajoûte pas celle des temps, comme on le fait dans la Prophétie d'Isaïe, quand on suppose qu'après avoir parlé du véritable *Emmanuel*, qui sçaura discerner le bien & le mal, les expressions suivantes ne regardent plus que l'enfant du Prophète & les évènemens de son temps. Qu'est-ce qui autoriseroit à croire que les Prophéties eussent des droits si singuliers non-seulement à l'obscurité, mais au vrai désordre du discours? Désordre qui devient encore plus intolèrable quand on ajoûte aux différents

objets de la Prophétie, le double ſens que l'on donne encore à certains termes de cette Prophétie, & auquel on eſt obligé de renoncer pour les expreſſions ſuivantes.

Des explications toutes ſujettes à tant de difficultés en demandent néceſſairement une autre, & ſerviront à l'établir, ſi cette explication nouvelle n'a pas de ſemblables inconvéniens. Elle ſera propoſée au premier jour, & le public en jugera. On lui laiſſe à préſent l'agrément de la prévoir, s'il veut s'en occuper, & on le prie ſeulement de ne ſe pas prévenir contre elle avant qu'il ait lû les pièces qui le mettront en état d'en bien juger. On les croit propres à faire diſparoître les difficultés qui pourroient venir d'abord à l'eſprit contre cette explication, dont on ſe propoſe de faire voir la néceſſité & les avantages. Nous ajoûterons ſeulement ici la Note annoncée à la page 2792.

Remarque annoncée dans la Dissertation supérieure sur le nom Hébreu עלמה.

Il paroît étonnant que quelques Interprètes Chrétiens aient eu la bonté de convenir, sur ce qu'on lit au 30e Chap. des Proverbes, que ce nom עלמה peut être employé pour signifier une jeune personne, qui paroît à l'âge & dans l'état d'une Vierge, soit qu'elle soit Vierge en effet, ou qu'elle en ait perdu les privilèges.

Il est vrai qu'il s'agit, en cet endroit des Proverbes, du commerce d'un homme avec celle que l'Hébreu appelle cependant עלמה; mais conclure de-là que ce nom ne signifie pas une vraie Vierge, n'est-ce pas comme si l'on prétendoit que ces façons de parler : *Les boiteux sont guéris & marchent droit : Les aveugles y voient clair,*

ne doivent pas être entendues de vrais boiteux & de vrais aveugles? Ne voit-on pas au contraire que, dans toutes ces manières de s'exprimer, on prétend oppoſer des choſes incompatibles, dont l'une ſuccède immédiatement à l'autre?

Ce qui ſuit au 20^e^ ℣. du même Chap. & ce qu'on y dit de la femme adultère, ne prouve rien du tout pour le Texte précedent; c'eſt une choſe à part. Et d'ailleurs il eſt vrai que cette femme eſt adultère, même avant qu'elle trompe ſon mari par la diſſimulation & les proteſtations, dont on parle en cet endroit. Au contraire, la jeune perſonne corrompue étoit vraiment vierge avant ſon mauvais commerce. Ainſi l'on avoit droit d'en parler au ℣. 19 précedent, comme d'une Vierge qui n'étoit point corrompue avant le fait ſur lequel l'Auteur fait la réflexion qui vient à ſon ſujet: au-lieu que l'épouſe,

l'épouſe, dont il s'agit après, ne peut être donnée pour une épouſe fidèle, même avant les moyens & les artifices que l'on rappelle, & que cette femme met en uſage, pour cacher ſa honte & ſon infidélité. Ainſi l'on n'en doit parler, en cet endroit, que comme d'une adultère.

Rien ne s'oppoſe donc ici au ſentiment des meilleurs Hébraïſans qui penſent que le nom עלמה eſt le vrai mot Hébreu, deſtiné à ſignifier une vierge, & que les autres mots qui paroîtroient avoir cette ſignification, ou ne ſignifient pas une véritable vierge, ou ne ſignifient pas préciſément une vierge, mais une vierge de certain état, de certain âge, vierge, par exemple, déja grande & nubile. Telle paroît être la ſignification du nom בתולה.

Au reſte ce que l'on vient d'obſerver ſur le ſens du verſet 19 au

chap. 30 des Proverbes, n'autoriſe point à croire que l'on a pû dire auſſi : *Une Vierge conçoit & enfante ;* dans le même ſens que l'on dit : *Les boiteux marchent droit ; Les aveugles y voient clair ;* en ceſſant, ainſi qu'on l'entend aſſez, d'être boiteux ou aveugles. Car 1° l'autorité de l'Evangéliſte bien ſupérieure à toute autre exclut ce ſens, comme on l'a déja remarqué. 2° Il n'y auroit plus rien d'extraordinaire dans celle que l'on propoſe à l'admiration des peuples.

De plus, ces expreſſions ainſi entenduës ne préſenteroient pas même un ſens vrai, tel que celui dans lequel on dit que les boiteux marchent droit ; parce que, dans cet ordre tout naturel, celle qui conçoit & enfante, même avant qu'elle conçoive, & aſſez longtemps avant qu'elle enfante, n'eſt plus Vierge, & par conſéquent n'a

point passé immédiatement de l'état de vierge à celui de mère. Pour s'exprimer dans les régles & avec les droits du premier exemple, il faudroit dire : *La Vierge est épouse, & l'Epouse sans enfans voit le fruit de son mariage.* Ainsi tout se réunit, pour assurer en plein le sens que nous donnons au Texte sacré.

Mais si l'on prétendoit au contraire que le nom עלמה signifie non-seulement une vierge, mais une vierge qui n'est pas encore nubile, comme on croiroit peut-être pouvoir l'inférer du Texte des Proverbes, on auroit toujours à répondre que rien n'empêcheroit encore que cette expression, prise même dans ce sens, ne convînt parfaitement à la Mère du Messie, qui n'étoit que destinée à être l'Epouse de Joseph, & ne l'étoit pas encore quand elle conçut.

ARTICLE CXXII.

HISTOIRE UNIVERSELLE sacrée & profane, composée par ordre de Mesdames de France. Tomes VI. VII. VIII. *in*-12. A Paris, chez Desprez, rue S. Jacques, &c. M. DCC. LVI.

LEs cinq premiers Volumes de cette Histoire parurent au commencement de l'année derniére, & nous en rendîmes compte dans nos Mémoires de Mai 1755. Les caractères de l'Ouvrage ne pouvoient nous échapper: nous y remarquâmes beaucoup de sagesse & de goût. Quant à l'érudition, elle a dû être pour l'Auteur, & ne se montrer que par des traits comme imperceptibles dans un Livre où tout est en forme d'abrégé & de résultats. C'est un tissu qui sup-

pose bien de l'adresse dans celui qui l'a formé ; il a fallu placer tout à son rang, dépouiller les faits de mille circonstances accidentelles ou superflues, embrasser tous les lieux, tous les temps, instruire & être court.

M. Hardion, qui est l'Auteur très-estimable de cette entreprise, reprend sa tâche à l'Ere Chrétienne ; il la divise par siècles, & il donne séparément l'Histoire de l'Eglise & l'Histoire profane, en sorte néanmoins que celle-ci est la plus étendue & la plus détaillée. On a, dans ces trois Volumes, les cinq premiers siècles.

Nous venons de dire que l'érudition a dû être pour l'Auteur : nous ne pouvons douter, par exemple, à la lecture de la 4ᵉ page de son 6ᵉ Tome, qu'il n'ait pensé aux grandes difficultés qui accompagnent l'Epoque de la mort d'Hérode. En parlant de l'arrivée des

Mages dans la Judée immédiatement après la naissance de Jesus-Christ, M. Hardion dit que cet évènement *allarma Hérode qui étoit alors à Jéricho*; & c'est en effet cette Ville qui fut le dernier séjour de ce Roi accablé de douleurs, d'inquiétudes, & tourmenté par ses propres passions. Mais il s'ensuivroit de cette demeure à Jéricho, dès les premiers mois de l'an 750 de Rome, que les Mages de l'Evangile auroient vû Hérode, dans cette Ville, avant que de se rendre à Jerusalem: ce qui ne paroît pas s'accorder avec le récit de S. Matthieu. Cependant M. Hardion n'est pas le seul Auteur qui ait insinué que les Mages passerent à Jéricho & y virent Hérode. Mais il faut convenir que ce point de critique n'est pas encore développé; & qu'il seroit à souhaiter qu'on l'examinât de plus en plus d'après le Texte de l'Evangile &

d'après l'Hiſtoire de Joſephe.

Nous répétons que l'Hiſtoire profane eſt plus détaillée, dans cet Ouvrage, que celle de l'Egliſe. L'Auteur touche, en déduiſant la premiére, preſque tous les évènemens dont parlent les Hiſtoriens; entrepriſes militaires, troubles domeſtiques, caractères des Princes & des Généraux, travaux des hommes de Lettres, monuments des Arts: on trouve ici toutes ces choſes indiquées du moins, & quelquefois préſentées aſſez en grand. Nous recueillons un petit nombre d'exemples, plutôt en parcourant ce tiſſu hiſtorique, qu'en nous attachant à donner une Analyſe ſuivie.

A la mort d'Agrippa, Auguſte *perdit le plus grand Capitaine & le plus honnête homme de ſon ſiècle; ſur-tout un vertueux ami qui lui avoit été fidèlement & conſtamment attaché.* C'eſt cet Agrippa, gendre d'Auguſte, qui bâtit le

Panthéon, Temple célèbre qu'on voit encore aujourd'hui, & qui étoit *consacré à un grand nombre de Dieux*. Par cette expression l'Auteur fait voir qu'il n'adopte point l'idée récente, qu'on a eue dans Rome même, sur la destination ancienne du Panthéon. On a voulu persuader au public, dans une Dissertation curieuse & picquante par son objet, que cet édifice n'avoit jamais été un temple, mais un bain magnifique. Nous croyons avoir rendu compte de cette opinion, dont il semble que les partisans ne sont pas encore fort répandus.

Auguste perdit, quelque temps après, l'illustre Mecène, » le plus » grand Ministre qui ait jamais » paru, l'ami le plus tendrement » & le plus fidèlement attaché à » son Prince, l'objet éternel des » éloges des Sçavans & des gens » de Lettres, lui-même sçavant & » bel esprit, à qui on n'a reproché

» que ſon penchant pour la volupté,
» qui ſe faiſoit remarquer juſques
» dans ſes Ouvrages, dont le ſtyle
» étoit trop recherché, mais qui ne
» lui avoit rien fait perdre de ſon
» goût pour tout ce qu'il y a de
» grand & de beau, ni de cette
» vigueur d'eſprit néceſſaire pour
» gouverner un vaſte Empire. «
Ainſi Mecène reçoit-il encore aujourd'hui des éloges, parce qu'il aima les Lettres : ſans cette qualité précieuſe, il ſeroit peut-être oublié ou réduit à ne figurer qu'avec les Courtiſans habiles : avantage médiocre aux yeux de la poſtérité. Mais qu'il eſt beau de ſe trouver ſans ceſſe ſous la plume d'Horace & de Virgile ! La poſtérité ne réclame point contre de tels hommes, & leurs ſuffrages font loi, quelques murmures ſecrets que puiſſe former la critique ou même l'auſtère vérité.

Il n'y a point de plaiſir à décrire

les Regnes de Tibère, de Caïus, de Claude, de Néron, cela ressemble mieux à l'Histoire des ours & des tigres qu'à celle des hommes. Tibère ne fit usage de son esprit que pour la méchanceté ; Caïus fut encore plus insensé que brutal ; l'imbécille Claude laissa regner tous les vices avec ses Affranchis & avec Messaline ; Néron commit tant de crimes, qu'on seroit presque incrédule sur les détails de sa vie.

M. Hardion peint au naturel tous ces mauvais Princes, mais sans charger leurs portraits de ces nuances fortes, odieuses & révoltantes que Suètone n'a point épargnées. Il s'attache avec plus de complaisance à faire connoître les gens de Lettres, qui vécurent dans cet âge où l'on voit les beaux restes du siècle d'Auguste & les premières atteintes, quoique fort légères encore, de la Barbarie. Voici ce qu'il

dit de Senèque : » Il ſe fraya des » routes nouvelles, & parce qu'il » ſe ſentit incapable d'égaler ou de » ſurpaſſer les grands Orateurs qui » l'avoient précédé, il prit le parti » de les décrier, & introduiſit » un genre d'éloquence propre à » éblouir par des traits brillants, » par des penſées hardies, par des » antithèſes recherchées, par un » ſtyle coupé, ſec, uniforme, mais » vif, & d'autant plus ſéduiſant » qu'on y appercevoit une imagi- » nation forte, une ſorte d'éléva- » tion, & qu'il étoit nourri d'un » grand fonds de connoiſſances. » Dans un ſiècle où les mœurs » étoient totalement dépravées ; » l'éloquence, par une ſuite preſ- » que néceſſaire, ſe ſentoit de la » corruption générale. Le luxe & » la molleſſe avoient amené le rafi- » nement des penſées & l'afféterie » du langage. Senèque, en s'éloi- » gnant des façons de parler ſim-

» ples & naturelles, devint l'unique modèle que la jeunesse voulut imiter ; & faute d'avoir le » même fonds d'esprit & de sçavoir, on ne copia communément que ses défauts. « Tout cela est fort bien dit pour le temps de Senèque & pour le nôtre. Quand il se trouve des Littérateurs, qui sçavent faire de jolies contrastes de choses & de mots, ils ne manquent point de Copistes qui se rendent ridicules. Les Senèques & les Plines de nos jours sont peut-être des hommes de mérite ; mais leurs complaisans & leurs imitateurs font sûrement un abus perpétuel des talens ; & ils comptent trop sur la patience du public.

M. Hardion se déclare à tout propos contre le mauvais goût dans les Lettres & dans les Arts. Il ne cesse de rappeller ses Lecteurs au vrai beau de l'antiquité. *Sous le*

regne de Domitien, Martial, Stace, Juvenal étalerent des beautés dans leurs Poëmes ; mais *ces ouvrages se sentoient de la décadence du goût chez les Romains, & l'on n'y retrouve plus ce beau naturel, cette simplicité noble, ni cette délicatesse qu'on a si justement vantée dans les grands Ecrivains du siècle d'Auguste.*

La décadence du goût se trouva bientôt après combinée avec les plus beaux Regnes que Rome ait jamais vûs ; avec les temps de Trajan, d'Adrien, d'Antonin, de Marc-Aurèle ; & ce seroit peut-être une question à faire, pourquoi ces grands Princes ne ramenèrent pas toute l'élégance, tout le naturel, toutes les graces & toutes les richesses littéraires du siècle d'Auguste ? Seroit-ce que les vertus des Monarques n'influent pas sur les talens & sur les esprits de leurs sujets ; ou bien que ces talens &

ces esprits une fois parvenus à leur perfection, ne peuvent ni se maintenir dans ce degré de gloire, ni le recouvrer quand ils l'ont perdu? Quoi qu'il en soit, après le regne monstrueux de Domitien, Rome vit des Maîtres dignes d'elle. Voici, par exemple, l'idée que M. Hardion nous donne d'Antonin.

» Il étoit grand & bienfait; il » avoit l'air majestueux, mais sans » fierté, & la douceur de ses mœurs » étoit peinte dans sa physionomie. » Il avoit de l'enjouement dans la » conversation, beaucoup de dé» cence & nulle austérité. Il étoit » magnifique quand les occasions » le demandoient, d'ailleurs exact » & ménager du bien d'autrui, li» béral du sien, & toujours prêt à » l'employer pour le besoin de ses » amis. Il étoit fort laborieux, & » soûtenoit long-temps le travail, » parce qu'il étoit extrêmement » sobre; il n'aimoit ni le luxe de

» la table ; ni celui des habits ;
» mais il n'étoit pas moins attentif
» à éviter tout ce qui ſent la négli-
» gence & la mal-propreté. Au ſur-
» plus il avoit beaucoup d'eſprit,
» un grand ſçavoir, & une élo-
» quence ſupérieure ; nulle autre
» ambition que celle de remplir ſes
» devoirs, nulle paſſion violente,
» toujours égal, toujours maître
» de lui-même ; ferme & indul-
» gent ſelon les circonſtances ;
» équitable, doux, poli, tran-
» quille, auſſi digne, en un mot,
» de commander aux hommes,
» qu'il étoit capable de ſe com-
» mander à lui-même, & encore
» plus reſpecté pour ſes vertus que
» par la puiſſance dont il étoit re-
» vêtu « &c.

Marc-Aurèle, ſucceſſeur d'Antonin, vérifia ce mot de Platon, *que les Etats ſeront heureux quand les Philoſophes régneront* : ce qu'il faut entendre des vrais *Philoſo-*

phes, non de ceux qui en usurpent le titre, & ne sont au fond que des hommes méchans & corrompus. Lucius Verus, par exemple, collègue de Marc-Aurèle, se picquoit de Philosophie, portoit une longue barbe, affectoit un air de gravité, & ne s'en livroit pas moins à des débauches honteuses. Marc-Aurèle peu heureux en collègue, fut positivement malheureux en épouse & en fils. Faustine vécut toujours dans le désordre ; & Commode ramena les jours de Caligula, de Néron & de Domitien.

La suite des Empereurs prèsente une sorte d'alternative de vices & de vertus, ensorte néanmoins que peu-à-peu le mérite devient plus rare, & que l'Empire s'affoiblit. On verra tout ce grand tableau dans l'Histoire de M. Hardion : le tissu en est fidèle, bien suivi & intéressant : nous en citons encore un morceau, & nous finissons. Ce

morceau eſt tiré de l'Hiſtoire de l'Egliſe du 5[e] ſiècle, & comprend le caractère de Pulcherie, ſœur du jeune Théodoſe. » Ce Prince trou-
» va en ſa ſœur tout ce qu'on peut
» ſouhaiter dans un excellent maî-
» tre ; la prudence, le ſçavoir, l'eſ-
» prit de juſtice, un grand amour
» de la Religion, en un mot tous
» les talens qui font les grands
» hommes. Dès l'âge de dix-ſept
» ans, elle ſe trouva capable de
» gouverner l'Empire ; & ſon frère
» qui n'en avoit que quinze, l'aſſo-
» cia ſous le titre d'Auguſte à la
» Puiſſance Impériale. Elle avoit
» montré, dès ſon enfance, un
» goût fort vif pour l'étude de
» l'Hiſtoire & de la Philoſophie,
» & l'habitude de penſer & de ré-
» fléchir, la mit en état de prendre,
» dans les affaires, les meilleures
» réſolutions. Elle s'appliqua ſur-
» tout à former le cœur de ſon
» frère, & ce Prince eût été heu-

» reux, s'il n'eût point ceſſé de ſui-
» vre ſes conſeils, pour ſe livrer à
» de vils flatteurs, qui lui firent
» perdre la gloire qu'il avoit acquiſe
» ſous le miniſtère de Pulcherie. «

On a auſſi, à la fin du huitième Volume de cet Ouvrage, les commencemens de notre Hiſtoire de France, avec l'origine de notre Monarchie. Dans les Volumes ſuivans, l'Auteur fera voir à Meſdames de France la gloire de ce Thrône qu'elles touchent de ſi près, & qui ſubſiſte depuis treize ſiècles.

ARTICLE CXXIII.

MÉMOIRES POUR SERVIR à l'Histoire d'Espagne sous le Regne de Philippe V. Par D. Vincent-Bacallar y Sanna, Marquis de S. Philippe, Vicomte de Fuente-Hermosa, du Conseil de Sa Majesté Catholique, son Grand-Ecuyer pour le Royaume de Sardaigne, Gouverneur & Réformateur des Caps de Cagliari & de la Gallura, Alcayde de la Grande-Tour, & Envoyé-Extraordinaire auprès de la République de Gènes. *Traduits de l'Espagnol. Quatre Tomes* in-12. A Amsterdam, chez Zacharie Chatelain. M. DCC. LVI. Et se vendent à Paris, chez Debure l'aîné, & N. Tilliard.

Novembre, 1756.

Le prix eſt de 10 livres, broché.

CEs Mémoires ſont diviſés en dix Livres : ils comprennent un eſpace de vingt-ſix ans, depuis 1699 juſqu'en 1725. L'Auteur ne fait qu'indiquer les évènemens étrangers qui ſont liés au Regne de Philippe V. Il ne décrit en détail que les batailles, les ſièges & les expéditions où les fidèles ſujets de ce Monarque ont défendu ſon Thrône & combattu pour les droits de ſa Couronne. L'Hiſtoire de ces exploits eſt curieuſe & intéreſſante, mais connue & voiſine de notre âge : nous ne ferons guères que l'annoncer d'après ces Mémoires ; Ouvrage exact & qui décèle un Auteur inſtruit. Nous nous attacherons davantage aux opérations privées. Elles ſont l'amè des opérations publiques, & ſans contredit la plus importante partie d'un Regne célèbre.

On a, dans le Marquis de Saint-Philippe, un guide ſincère & religieux. Il ſe fait ſcrupule de révéler contre l'honneur de quelques Seigneurs, ou de quelques familles, des myſtères qu'une ſage Politique a dérobés aux yeux de la poſtérité. Cet Auteur vertueux ne croit pas que les Loix de l'Hiſtoire l'affranchiſſent des Loix de la charité. Il n'écrit point pour flétrir des noms, dont les taches ont échappé aux yeux du public. C'eſt moins l'amour du vrai qu'un goût de malignité qui recherche & publie les Anecdotes honteuſes : quand elles échappent à l'Hiſtoire, c'eſt un bonheur qu'on ne doit point envier à ceux qui en jouiſſent. Les troubler dans la poſſeſſion de l'eſtime publique, ce ſeroit moins l'office d'un Hiſtorien que d'un Délateur.

Le Traducteur de ces Mémoires eſt entré dans l'eſprit du Marquis

de Saint-Philippe : il ne s'est point fait un mérite de déchirer le voile que son Auteur a respecté ; il a même redressé & rectifié cet Auteur quand, sur des bruits & des soupçons trop légèrement admis en Espagne, il a prêté à des Princes de la maison de France, des intentions dont ils n'étoient ni coupables, ni susceptibles. Nous avons cru ces observations nécessaires, pour faire sentir que l'Auteur & le Traducteur de ces Mémoires sont des Ecrivains d'un ordre aussi distingué par le mérite des sentimens que par celui des connoissances. Entrons avec eux en matière.

A la Paix de Riswich en 1699, l'Espagne regagna, par la négociation, ce qu'elle avoit perdu par la guerre : Louis XIV. rendit à cette Monarchie ce qu'il avoit conquis sur elle en Flandres & en Catalogne. Le Marquis de Saint-Philippe prétend que ce Monarque *ne*

se débarrassa de ces dépouilles que pour courir plus sûrement dans la carrière spacieuse qu'il se préparoit ; c'est-à-dire, pour faire valoir les droits de sa Maison à la succession d'Espagne.

Sans postérité, & sans espérance d'en avoir, Charles II. étoit alors dans un état d'infirmité, qui annonçoit la fin de son regne : ce Prince n'en songeoit pas plus volontiers à se donner un successeur : c'étoit pour lui, comme pour la plûpart des autres hommes, une idée lugubre qui rendoit sa langueur plus amère. Le Comte d'Oropesa, Président du Conseil de Castille, plus attentif à affermir son autorité, & à en étendre la durée qu'à ménager la foiblesse de son Maître, lui persuada de préférer le Prince Electoral de Bavière. L'Empereur éclata contre ce choix, Louis XIV. se tut. La Reine

& l'Amirante de Caſtille *, Chefs de la faction Autrichienne, réſolurent la perte d'Oropeſa. Le Roi de France ſe contenta de recommander à ſon Ambaſſadeur de cultiver le Cardinal Porto-Carrero, & les autres Seigneurs qui étoient dans ſes intérêts : ainſi les ennemis d'Oropeſa, diviſés entr'eux, ſelon les factions qu'ils avoient embraſſées, concoururent diverſement à ſa perte. Il fut accuſé, auſſi-bien que la Reine & l'Amirante, d'avoir enſorcelé Charles II. Les exorciſmes indiſcrétement employés augmenterent un mal qu'ils ne devoient pas guérir. Une ſtérilité ſurvenue, la juſtice mal adminiſtrée, tous les maux de l'Etat réels & apparents, imputés au Comte & à l'Amirante, ſouleverent le

* D. Jean-Thomas Henriquès de Cabrera.

peuple;

peuple : pour calmer la ſédition, le Roi fut obligé de les exiler l'un & l'autre.

La mort du Prince Electoral remit Charles II. dans l'embarras de ſe donner un ſucceſſeur. Le Marquis de Saint-Philippe avance que le Duc d'Harcourt ne fut alors rappellé de ſon Ambaſſade que ſur les plaintes du Roi d'Eſpagne ; que cet Ambaſſadeur avoit propoſé à la Reine d'épouſer, après la mort de Charles, le Dauphin de France, & que cette Princeſſe en avertit le Roi ſon époux. Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que Charles II. conſulta le Pape Innocent XII. ſur le choix qu'il devoit faire d'un ſucceſſeur. Rome répondit que la renonciation de Marie-Therèſe ne pouvoit annuller *les Statuts patriotiques*, ni déroger à la force des Loix conſtamment obſervées. Les Juriſconſultes, les Grands d'Eſpagne, & le Conſeil d'Etat furent égale-

ment favorables au Dauphin de France, comme au ſeul Prince qui eût un droit légitime, les moyens de le ſoûtenir, & le pouvoir de conſerver en ſon entier une ſucceſſion dont le partage eût été funeſte à la Monarchie. Ils ajoûtoient que, ſi on lui refuſoit ſon héritage, il étoit en état de le conquérir, & par conſéquent d'arracher, comme vainqueur, une Couronne qu'il devoit recevoir comme héritier.

Parmi ceux qui opinerent dans une délibération ſi importante, les avis ne furent pas unanimes : on rend ici un compte exact de ces ſuffrages partagés ; on y voit la ſageſſe du Cardinal Porto-Carrero, qui ſçut doucement amener l'eſprit de la Reine à une concluſion favorable aux intérêts de la France. La répugnance que Charles II. avoit à ſe choiſir un héritier parmi les Bourbons, ne fut vaincue que par le cri de ſa conſ-

cience : le teſtament qu'il dreſſa en faveur du Duc d'Anjou, fut un acte de juſtice ; il crut devoir s'en acquiter avant que de paroître au Tribunal où les Rois ſont jugés. M. le Marquis de Saint-Philippe nous apprend » qu'après que Char» les eut entendu la lecture de ſon » teſtament, ſes yeux ſe rempli» rent de larmes. Il diſoit : *Dios » es quien dà los Reynos, porque » ſon ſuyos : C'eſt Dieu qui donne » les Royaumes, parce qu'ils lui » appartiennent.* « Ce teſtament demeura ſi ſecret, que l'Ambaſſadeur de l'Empereur le crut favorable à ſon Maître, juſqu'à ce que le Duc d'Abrantes, ſortant de l'appartement du Roi qui venoit d'expirer, ſurprit & déconcerta étrangement ſon Excellence en lui diſant: *Je viens de prendre congé de la maiſon d'Autriche.*

Excepté l'Empereur & quelques Princes de l'Empire, preſque toute

l'Europe reconnut bientôt Philippe V. Jusqu'à son arrivée le Cardinal Porto-Carrero étoit chargé du Gouvernement : la séverité de ce Régent autorisoit les partisans de l'Autriche à se déclarer ; il en résultoit des *dissensions* dans le Royaume, l'Empereur ne les ignoroit pas ; il comptoit plus sur l'effet de ces divisions que sur la force de ses armes. A la Diète de Ratisbonne, & par ses Envoyés dans toutes les Cours Chrétiennes, il exaggéra ce qu'on avoit à craindre de l'élévation de Philippe V. Les Anglois & les Hollandois n'entrerent que trop aisément dans ses vuës.

Le Prince George de Darmstadt, Vice-Roi de Catalogne, ne put obtenir d'être conservé dans son Gouvernement où il étoit fort considéré : il fallut le céder à un homme dur & violent, le Comte de Palma, frère du Cardinal Porto-Carrero. Avant que d'en partir, le

Prince ſema, dans cette Province, le germe d'une conſpiration qui éclata dans la ſuite.

Après avoir peint l'entrée triomphante de Philippe V. en Eſpagne, le Marquis de Saint-Philippe expoſe les commencemens de ſon Regne, qui ne répondirent pas à de ſi heureux augures. Il prétend que le Cardinal Porto-Carrero *gâtoit tout*, qu'il éloignoit du Roi les Grands d'Eſpagne, qu'il lui en inſpiroit de la défiance, qu'il ne mettoit que des François dans le Conſeil, qu'il aigriſſoit les eſprits au lieu de les concilier, qu'il inſpiroit aux Eſpagnols une crainte plus propre à faire haïr que reſpecter le nouveau Monarque, & qu'à la fin il fut victime de ſon dévouëment aux François, qui le chaſſerent du Conſeil.

Le Comte de Bedmar, qui commandoit en Flandres, avoit ordre du Cardinal d'obéir en tout au Roi

de France : les Autrichiens en prirent occasion de répandre de grandes allarmes en Hollande, comme si l'on eût formé le projet de remettre les Provinces-Unies sous le joug de la domination Espagnole.

Le Cardinal accusoit d'infidélité tous les Espagnols qui ne paroissoient pas contents de ses opérations : il croyoit voir des Autrichiens par-tout où il ne voyoit pas des flatteurs. Son administration jointe à la sévérité du Président du Conseil de Castille, D. Manuel Arias, tournoit également au profit de l'Archiduc & au déthrônement de Philippe V. La dureté de ces deux Ministres rallentissoit le zèle des citoyens bien intentionnés, irritoit les mécontens, précipitoit les indifférens dans le parti Autrichien, & le grossissoit au-lieu de le détruire. Ils ne sçavoient ni tolérer, ni dissimuler les abus en

attendant qu'on pût les retrancher ; les remèdes qu'ils employoient étoient pires que le mal ; *ils tuoient*, dit M. de Saint-Philippe, *le malade au lieu de le guérir.*

Porto-Carrero cherchoit à épargner au trésor royal des dépenses qui faisoient subsister une multitude de particuliers, mais cette œconomie ne pouvoit avoir lieu sans exciter des plaintes & des clameurs : les circonstances demandoient qu'on laissât au temps & aux évènemens le soin de supprimer les Officiers surnumèraires & superflus. Dans l'administration des Finances, il y avoit des vices dont la réforme étoit plus urgente, & eût été plus agréable à la Nation. S'il n'eût fallu que des vertus dans le Monarque, pour compenser les torts de son Ministre, les fautes que le Marquis de Saint-Philippe reproche au Cardinal Porto-Carrero, n'eussent porté aucun préju-

dice à Philippe V. Ce Prince, dit l'Auteur, » montra, dès le com- » mencement de ſon Regne, un » entendement lumineux, un juge- » ment facile ; un eſprit ſérieux, » paiſible, capable de ſecret & de » diſcrétion, & nullement terni des » vices ordinaires à la jeuneſſe : au » contraire il étoit religieux, mo- » deſte & amateur de la continence » juſqu'à exciter l'admiration... Il » avoit eu une éducation peu ordi- » naire aux Princes, ſous les yeux » du Roi ſon ayeul. Le pouvoir » ſouverain n'altéra jamais ces ver- » tus : il les rendit au contraire plus » fortes, & elles jetterent de pro- » fondes racines avec le temps, » l'expérience & les travaux. «

Le Duc d'Harcourt avertit Louis XIV. du préjudice que l'autorité du Cardinal portoit à Philippe V. L'Hiſtorien remarque que le Roi de France *n'étoit pas fâché de voir que l'inſtrument qui tra-*

vailloit à abaiſſer la fierté des Grands, fût Eſpagnol.

Un Négociant Hollandois fut alors envoyé en Eſpagne, pour avertir ſes compatriotes d'en retirer leurs effets, & pour examiner l'état du Royaume : il remplit fidèlement l'objet de ſa commiſſion. L'Amirante ne lui laiſſa rien ignorer de ce qu'il déſiroit de ſçavoir ; il lui fit concevoir qu'en attaquant l'Eſpagne par l'Andalouſie, on n'avoit pas à craindre une forte réſiſtance. La Hollande ne tarda pas à en inſtruire le Roi d'Angleterre. L'Empereur déclara qu'il étoit prêt à tout ſacrifier, pour ſauver l'Europe du joug dont la France la ménaçoit.

Louis XIV. fit propoſer à l'Italie de garder une entiere neutralité, & de s'épargner les ravages d'une guerre dont elle alloit être le théatre. A ces ſages repréſentations, quelques Italiens oppoſoient que

les François avoient enfin trouvé le moyen de s'établir en Italie ; qu'à l'ombre des Espagnols, les *Lis* s'enracineroient & s'étendroient dans un climat où *ils n'avoient jamais pû fleurir*. La neutralité fut cependant résolue : le Marquis de Saint-Philippe rapporte les motifs divers qui déterminerent tant d'Etats différents à un même parti. En faveur des avantages & des sûretés qu'on lui accorda pour ses Etats & son Commerce, le Roi de Portugal accéda au Traité de neutralité : le Duc de Savoye ne demandoit pas mieux que d'en être le garant, en plaçant sur le Thrône d'Espagne la Princesse sa fille, qui épousa Philippe V. La France & l'Espagne, selon l'Auteur, compterent trop sur ces deux alliances, & cette sécurité fut la source de toutes leurs disgraces.

Dans ses vastes Etats, l'Espagne n'avoit alors presque aucunes trou-

pes formées, ſur ſes frontières aucunes Villes fortifiées, & dans ſes Ports aucune Marine guerrière.

En Flandres & en Italie, l'Empereur commença bientôt les hoſtilités ; le Roi Guillaume déclara la guerre à la France, ſous prétexte qu'Elle avoit reconnu Jacques III. fils de Jacques II. *mort en odeur de ſainteté.* Les Anglois couvrirent la Manche & la Méditerranée de leurs Flottes ; ces armemens & ces mouvemens, dont l'Auteur décrit les opérations relatives au plan de ſes Mémoires, intimiderent les Eſpagnols, & réveillerent dans beaucoup de familles des ſentimens favorables à la maiſon d'Autriche, dont elles tenoient leurs honneurs & leurs priviléges. Alors, dit M. le Marquis de Saint-Philippe, *le ſeul nom d'Autriche faiſoit une guerre redoutable au Roi Catholique.*

Au paſſage de la Reine, la Cata-

logne obtint la permiſſion d'aſſembler les *Cortés* (ce ſont les Etats-Généraux ;) mais les priviléges accordés à cette Province, ſemblerent n'être, à ſon égard, que des titres pour faire de nouvelles demandes ; & en recevant les faveurs que Philippe V. lui prodiguoit, elle n'en écouta pas moins les promeſſes de l'Archiduc. L'Amirante de Caſtille inſtruiſoit exactement le Duc de Molés, Ambaſſadeur à Vienne, de tout ce qui ſe paſſoit en Eſpagne : ces inſtructions qu'il envoyoit à un ami, étoient marquées au coin de la diſſimulation la plus profonde ; dans ſes lettres, il ne faiſoit que gémir ſur les fautes du Miniſtère qui rendoient odieux le Gouvernement de Philippe V ; il murmuroit contre l'indiſpoſition ou l'infidélité des mécontens ; il ſe plaignoit de l'état de foibleſſe où les Bourbons laiſſoient l'Eſpagne pour en être plus

maîtres. Ces lettres étoient communiquées aux Miniſtres Autrichiens, qui les envoyoient en Angleterre & en Hollande. Elles hâterent la concluſion de la Ligue qui fut ſignée à Londres en 1702; & qui fut le ſignal d'une guerre, dont l'Empereur devoit recueillir le fruit ſans en faire les frais.

Après avoir rapporté la mort du Roi Guillaume, l'Auteur fait ainſi le caractère de ce Monarque: » C'étoit, *dit-il*, un grand Prince, » courageux, pénétrant, diſſimulé, » ſecret, mais tyran, puiſqu'il garda le ſceptre d'Angleterre ſans » aucun droit après la mort de ſon » épouſe. On ne lui connoiſſoit » aucun attachement à quelque Religion en particulier. Il les regardoit toutes comme devant être » ſubordonnées à la raiſon d'Etat... » Les ſeules paſſions, dont ſon ame » fut agitée, étoient la ſoif de régner & le deſir d'acquérir de la

» gloire. Malgré la dureté de ſon » caractère, il ſoumit ſi bien ſes » ſentimens à ſa politique, qu'il ne » laiſſoit rien échapper qui ne mar- » quât de la douceur. Il faiſoit un » ſi grand cas de la réputation & » de l'eſtime des hommes, qu'il » ne s'occupa, au moment de ſa » mort, que des diſpoſitions pour » la guerre, comme s'il eût voulu » étendre ſon Empire au-delà même » du tombeau. «

La Princeſſe Anne Stuard, fille de Jacques II. fut alors proclamée Reine d'Angleterre. M. le Marquis de Saint-Philippe obſerve que ſon époux, le Prince George de Dannemark, ne partagea point ſon thrône, quoiqu'il y eût *un droit auſſi-bien fondé que celui du feu Roi*. La Reine Anne entra dans la ligue, & reconnut l'Archiduc pour Roi d'Eſpagne. Les Hollandois & les autres Alliés en firent autant: après quelques changemens aux

Articles de l'alliance, on convint d'un projet de partage, quoiqu'en le dressant, les Alliés ne doutassent point, selon notre Auteur, que ce ne fût un projet *chimèrique*.

Nous laissons Philippe V. s'embarquer pour l'Italie, aborder à Naples, se rendre au camp du Duc de Vendôme, se distinguer par sa valeur & sa conduite à la bataille de Luzara, & nous rentrons en Espagne où le Ministère étoit divisé. Le Comte de Montellano croissoit en crédit. Dans son caractère & dans ses manières, il avoit une douceur & un agrément qui regagnoit les cœurs & les esprits qu'avoit aliénés l'austérité de Porto-Carrero : ce Cardinal n'avoit inspiré au Roi de confiance que dans les Etrangers, & ne se soûtenoit plus que par les François.

M. Orry, qu'il avoit appellé en Espagne, pour *débrouiller* & *régir* les Finances mal administrées, exé-

cutoit ſes projets avec une force deſpotique qui l'élevoit au-deſſus de tous les autres Miniſtres. C'étoit, diſent ces Mémoires, *un grand travailleur, ſingulièrement intelligent dans les opérations de Finances, qui avoit un jugement droit & ſolide, mais auquel on reprochoit de l'impatience & de l'impétuoſité.* Le Cardinal, dont il étoit la créature, ſe plaignoit de ſes hauteurs. L'Amirante, habile Courtiſan, appuyé du Comte de Montellano ſon ami, s'étoit inſinué dans les bonnes graces de la Reine & de la Princeſſe des Urſins.* Jaloux de ſa faveur, le Cardinal entreprit de l'éloigner de la Cour en le faiſant nommer à l'Ambaſſade de France. L'Amirante cacha ſon

* Marie-Anne de la Trimouille qu'on avoit donnée pour *Camarera-Mayor* à la Princeſſe de Savoye, quand elle paſſa en Eſpagne pour épouſer Philippe V.

dépit & accepta la commiſſion, en attendant du temps, & de la guerre qu'il ſçavoit prochaine, la diſpenſe de remplir un engagement qu'il étoit réſolu de ne pas tenir.

Les Anglois débarqués à Rota, avoient conçu le deſſein de ſe rendre maîtres de Cadix : on n'avoit pas aſſez de troupes pour les empêcher d'y réuſſir ; ils n'en échouèrent pas moins dans leur projet. L'infidélité inviolable des Eſpagnols, & l'habileté du Marquis de Villadarias qui commandoit leur armée, furent des reſſources ſuffiſantes. Le Duc d'Ormond qui étoit à la tête de l'entrepriſe, ne l'abandonna que ſur l'avis de ſon Conſeil de Marine. Le Prince de Darmſtadt, Général des Impériaux, s'en plaignit comme d'une trahiſon & d'une intelligence avec la France. Le Duc d'Ormond ſe juſtifia, en accuſant le Prince de ſimplicité

& de crédulité sur le nombre des partisans dont il se flattoit en Espagne : il dit qu'aucun ne s'étoit déclaré, excepté le Gouverneur de Rota, quand il s'étoit vû prisonnier après la prise de sa place ; que tous les autres Andalousiens & Castillans avoient montré pour le Prince Philippe & pour leur patrie un zèle qui rend les hommes soldats indépendamment de toute discipline ; que ces intelligences dont le Prince se vantoit, n'avoient pas empêché l'Amirante même d'offrir à la Reine tous ses biens pour la défense de l'Andalousie.

L'Amirante, devenu suspect, feignit de partir pour son Ambassade de France, rebroussa chemin, trompa son monde, se réfugia en Portugal, & de cet asyle publia son Apologie, qui consistoit à dire qu'après les soupçons dont on l'avoit noirci, il ne pouvoit résider en France ni avec honneur, ni

avec ſûreté ; que l'Ambaſſade, à laquelle il avoit été nommé, étoit un piége qu'on lui tendoit, pour le conduire à ſa perte après l'avoir dépouillé de ſon emploi de Grand-Ecuyer, écarté des affaires, décrié comme un traître & rendu auſſi mépriſable que ſuſpect. En proteſtant de ſa fidélité à Philippe V. il écrivit à l'Archiduc d'un ſtyle qui reſpiroit la rébellion. Son procès ayant été inſtruit à Madrid, ſes biens furent confiſqués, *attendu qu'on n'étoit pas maître de ſa perſonne.* Il eut des imitateurs de ſa révolte : ſa naiſſance donnoit un grand poids à ſon exemple, & ſa juſtification prêtoit des couleurs ſpécieuſes à ſa défection.

On trouve ici les détails les plus exacts ſur la retraite des Gallions à Vigo, ſur leur pillage, leur incendie, & ſur la défaite des Flottes combinées de France & d'Eſpagne. Il en réſulte, de l'aveu du

Marquis de Saint-Philippe, que, dans cette action, M. de Château-Renaud & D. Velaſco montrerent autant de valeur que les Généraux Anglois & Hollandois.

Après avoir été jaloux de tous les Eſpagnols, le Cardinal Porto-Carrero le devint de tous les François qui, mécontents de ſes maximes auſtéres, firent tomber ſon crédit. Le Cardinal d'Eſtrées, Ambaſſadeur de France, prit le deſſus: arbitre & maître des affaires principales, il obtint qu'aucune ne ſeroit expédiée chez le Cardinal Porto-Carrero, & que tout ſeroit porté au Conſeil du Cabinet, où l'avis de cette Eminence n'étoit pas d'un grand poids. M. Orry rétablit l'ordre dans le Tréſor Royal avec autant d'équité que de lumières. S'il faiſoit reſtituer au Roi des droits uſurpés ſur la Couronne, il prenoit également ſoin que le Roi reſtituât ce qu'il poſſédoit ſans titre légitime.

Après que le Roi de Portugal eut ſigné la Ligue avec la France, il écrivit à Londres & à Vienne que l'Acte ſigné n'étoit qu'un Traité de neutralité pour défendre ſes Etats, & pour n'accorder aucun paſſage aux troupes étrangères. Alors l'Empereur envoya à la Cour de Liſbonne le Comte de Voſteinek : cet Ambaſſadeur Extraordinaire repréſenta à Sa Majeſté Portugaiſe que les Alliés vouloient entamer l'Eſpagne par l'Eſtramadure qui en étoit le cœur ; qu'en leur permettant le paſſage, il leur rendroit un ſervice dont ils ne ſeroient pas ingrats ; que cette Province, la Gallice, & Buénos-Ayres en Amérique en ſeroient la récompenſe ; que, s'il vouloit armer un Corps de vingt mille hommes, ils en payeroient la ſolde ; que ces troupes s'aguerriroient ſans qu'il lui en coutât rien, &c. Les Puiſſances Maritimes confirmerent ces

offres. L'Amirante repréſentoit comme aiſée & infaillible la conquête de l'Eſpagne. Mendoze, Ambaſſadeur de D. Pedre à Madrid, écrivoit à ſon Maître que l'Eſpagne étoit dans un état déplorable; que la Nobleſſe étoit indignée, les Peuples mécontents, le Miniſtère diviſé, les François abhorrés; que Porto-Carrero même étoit leur ennemi; que leur Marine étoit trop foible pour défendre le Portugal & ſes Colonies contre les Anglois & les Hollandois; que leur Roi avoit à ſoûtenir ſeul la guerre en Flandres, en Italie & ſur le Rhin; que le Duc de Savoye entendoit trop bien ſes intérêts pour être long-temps fidèle à la France; que l'Eſpagne conquiſe ſeroit une dépouille, dont le Portugal auroit ſa portion; qu'on ne devoit pas manquer une ſi belle occaſion de l'étendre du côté de l'Eſtramadure où il eſt ſi reſſerré, &c. A la ſuite de ces raiſons,

les Alliés faiſoient couler leur or ; & l'Empereur laiſſoit entrevoir le mariage de l'Archiduc avec l'Infante de Portugal. Le Duc de Cadaval ne fut point ébloui par les idées & les projets de Mendoze ; il en montra le vuide & le vague, ou, pour mieux dire, la vanité & le danger. Mais le Roi D. Pedre ne fut point touché de ces conſidérations ſages & ſolides. *Excité*, dit M. le Marquis de Saint-Philippe, *plus par la crainte que par l'ambition, il entra dans la Ligue contre l'Eſpagne.* Des motifs différents déterminerent le Duc de Savoye au même parti.

Tandis que les ennemis de Philippe V. réuſſiſſoient à détacher de ſes intérêts, des Alliés dont il ne prévoyoit pas l'infidélité, tandis que leur union formoit contre ſon Thrône une ligue redoutable ; dans ſon Conſeil la diviſion & la méſintelligence faiſoient tous les jours

des progrès funestes à ses affaires. Ce n'étoit pas seulement entre les Espagnols que la jalousie de la faveur entretenoit la discorde des sentimens ; les François eux-mêmes y devinrent rivaux & ennemis les uns des autres ; les intrigues de l'ambition y rompirent jusqu'aux liens du sang. L'Abbé d'Estrées entreprit de supplanter le Cardinal son oncle : de concert avec la Princesse des Ursins, dont le crédit monta au plus haut degré de puissance, l'Abbé fit rappeller le Prélat qui, à la Cour de Madrid, jouoit moins le rôle d'un Ambassadeur de France que celui d'un Ministre d'Espagne.

Ainsi, peu de temps après son avènement à la Couronne d'Espagne, Philippe V. se trouva dans la plus étrange situation : son thrône assiégé par des Puissances étrangères & par des sujets rebelles, n'avoit ni en Finances, ni en troupes, aucunes ressources capables de résister

ſiſter à tant d'ennemis conjurés. Dans ſes Conſeils, comme à ſa Cour, les ſentimens étoient auſſi partagés que les intérêts perſonnels. Ses nouveaux ſujets & ſes anciens amis, ne pouvant s'accorder enſemble, travailloient à s'entredétruire. Les Eſpagnols fidèles ne ſembloient ſervir le même Maître que pour ſe deſſervir les uns les autres dans ſon eſprit. Les François qui avoient ſa confiance, employoient leurs forces plutôt à s'entredéchirer qu'à ſoûtenir le Monarque, dont ils étoient l'appui ; de ſorte que les troubles qui agitoient le Palais du Roi, lui donnoient autant d'occupation que les mouvemens qui ſe faiſoient dans les armées ennemies. Ce n'eſt là qu'une légère eſquiſſe du tableau, où M. le Marquis de Saint-Philippe peint les agitations de la Cour d'Eſpagne. *Nous en verrons la ſuite, le progrès & le dénouëment dans un autre Article.*

ARTICLE CXXIV.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

De Padoue.

Sextus Aurel. Propertius Umber & in eum Joan. Passeratii Prælectiones sive Commentarii aliquantùm contracti : Jani Broukhusii Notæ selectæ : Joan. Ant. Vulpii animadversiones perpetuæ atque indices locupletissimi : omnia ex accurata ejusdem Vulpii recensione excudebat Joseph. Cominus. *In*-4°. deux Volumes, 1755. *Nouvelle Edition de Properce, &c.* Il y a quatre Tables dans cette Edition ; la premiére est destinée à l'explication

de plusieurs endroits que l'Editeur croit avoir expliqués avec succès; la seconde est un Catalogue de toutes les expressions contenues dans les Elégies du Poëte, avec des explications grammaticales, historiques, géographiques, mythologiques; la troisiéme comprend les noms de divers Auteurs, qui sont cités ou corrigés dans le cours du Commentaire; la derniére est une Table des matières renfermées dans les deux Tomes, dont chacun est d'environ 600 pages. Il faut que l'Editeur, M. Vulpi, ait travaillé long-temps sur ce Poëte; car dès 1710 on eut de lui une Edition de Catulle, Tibulle & Properce. On peut voir le premier Tome de la Bibliothèque Latine de Fabricius.

De Bologne.

Bedæ, Claudii Taurinensis, itemque aliorum Vet. PP. Opuscula à

Canonicis Regularibus S. Salvatoris Bononiæ, majori ex parte nunc primùm edita. Bononiæ 1755, apud Hieronym. Corciolani. *Recueil d'opuscules de plusieurs Pères ou Auteurs Ecclesiastiques, &c.* L'Abbé Trombelli, Editeur de ce nouveau Recueil d'Anecdotes sacrées, nous les donne enrichies de Préfaces & de Notes pleines d'érudition. Voici quels sont ces Opuscules.

I. *Bedæ Præfatio in Epistolas Canonicas.* Partie en Prose, partie en Vers, copiée sur un manuscrit de l'Abbaye de Florence.

II. *Claud. Taurin. priora in Libros Regum Commentaria.* Copiés sur un manuscrit de Pistoye. Claude de Turin, qui répond, dans cet Ouvrage, aux questions qu'on lui avoit faites, proteste qu'il ne veut rien dire de lui-même, mais suivre en tout les oracles des SS. Docteurs de l'Eglise. Il tient parole, & c'est

S. Auguſtin, S. Gregoire le Grand, Bede, S. Iſidore, dont il emprunte les déciſions, & dont il copie preſque toujours les expreſſions.

III. *Claud. Taurin. poſteriora in Lib. Regum Commentaria.* C'eſt comme la ſuite ou le Supplément du précedent Ouvrage.

IV. *Prudentii Tricaſſini Epiſcopi Florilegium ex ſacra Script.* Copié ſur un manuſcrit du Vatican. Prudence de Troyes, Auteur du IXe ſiècle, annonce lui-même ſon deſſein par les paroles ſuivantes: *Hæc Prudentius Epiſc. Tricaſſ. tam de Veteri quam de Novo Teſtamento collegit, & ad ſacros Ordines properantes memoriæ commendare præcepit.* Cette Note nous apprend que ceux qui ſe préſentoient aux Ordres, étoient ſoumis dès-lors à un examen, & qu'on les interrogeoit ſur les Livres des deux Teſtamens.

V. *Goffridi Vindocinenſis Epiſ.*

tolæ duæ. Tirées de la Bibliothèque de Ste Croix de Florence.

VI. *G. Mediolanenſis Archiep. Epiſtola.* L'Editeur conjecture que cette Lettre initiale indique le nom de *Groſſolano*, Archevêque de Milan au commencement du 12[e] ſiècle, ſelon l'Abbé Ughelli.

VII. *Huguccionis Ferrarienſis Epiſcopi de Symbolo Apoſtolorum.* C'eſt encore un Ecrivain du 12[e] ſiècle ; mais comme il y a eu, à Ferrare, trois Evêques de ce nom, il faudroit diſtinguer l'Auteur de ce Commentaire.

VIII. *Vetuſti Canonici Regularis Opuſculum de Cognitione veræ vitæ, de Deo & vita æterna.* L'Editeur croit que l'Ouvrage eſt d'un Honorius d'Autun, que nous ne connoiſſons point.

IX. *Innocentii III. de Quadripartita ſpecie Nuptiarum.* Tiré de la Bibliothèque de S. Sauveur de Veniſe.

X. *Ejusd. Innocentii Epistolæ duæ.* Tirées de S. Sauveur de Bologne.

Ce Volume est terminé par un ancien Catalogue des Evêques de Bologne, depuis S. Zama, premier Evêque de cette Ville vers l'an 270, jusqu'à Barthelemy de Raymundis en 1392.

De Florence.

Trattato delle stime de' beni stabili. Traité des produits qu'on peut espérer des biens fonds, 1755. *in*-8°. pag. 52. Il y a, en Italie, une Académie nouvelle qu'on nomme *des Georgiphiles*; leur but, comme celui de Virgile, dans ses Georgiques, est de forcer les terres *à répondre aux vœux de l'avide Laboureur.* Un Académicien de cette Compagnie a cru ne pouvoir mieux remplir ses obligations Académiques qu'en procurant l'Impression de cet Ouvrage vraiment utile.

FRANCE.

De Paris.

RURIS DELICIÆ. Colligebat ex melioris notæ Latinis Gallicisque Poëtis Franciscus Bertrand, Academiæ Andegavensis Socius. *Recueil des Vers Latins & François sur les Agrémens de la Campagne.* * A Paris, chez Barbou, rue S. Jacques. M. DCC. LVI.

Un homme de Lettres, nommé M. Bertrand, avoit rassemblé, pour son plaisir, quantité de Pièces Latines & Françoises *sur les Agrémens de la Campagne.* Après sa mort on a cru ce Recueil digne de l'attention du Public; & c'est le Vo-

* Ce Livre est déja annoncé dans nos Mémoires d'Octobre, II. vol.

lume qu'on donne aujourd'hui proprement imprimé, quoiqu'il ſe ſoit gliſſé quelques fautes dans les noms des Auteurs qu'on y cite : car il faut penſer que chaque Pièce, tant Latine que Françoiſe, eſt ſouſcrite du nom de ſon Auteur. Ainſi au coup-d'œil on voit qui ſont ceux dont M. Bertrand a fait choix. L'Antique s'y trouve avec le Moderne ; l'excellent avec le médiocre ; mais on peut aſſûrer en général que le bon domine dans ce choix. C'eſt un avantage d'ailleurs, que de trouver dans un ſeul Volume tous les objets de la Campagne, placés ſous les points de vuë les plus agréables. Il entre, dans ce choix, autant de philoſophie que de goût ; & quelqu'un qui ne ſera ni eſclave du luxe des villes, ni troublé lui-même par le tumulte des paſſions, ſera bien-aiſe de ſe délaſſer avec un Livre où la ſimplicité, la frugalité, l'innocence, toutes les vertus parlent

le langage qui leur eſt propre. Nous ne citons rien, contents de dire qu'un Ouvrage de cette nature eſt bon pour tous les âges ; pour les jeunes gens, afin de les inſtruire ; & pour les hommes faits, afin de les amuſer.

Abrégé du Traité de l'amour de Dieu de S. François de Sales. (*In*-12.) Chez Guerin & Delatour, rue S. Jacques. Il y a quelques années qu'on fit une Edition de l'excellent Livre de S. François de Sales, *ſur l'amour de Dieu* : Edition miſe dans un ſtyle plus propre de ce temps-ci, en quoi il y auroit à diſputer ſi le langage antique de ce pieux Auteur ne ſeroit pas encore préférable à nos manières de parler plus modernes. Mais quoi qu'il en ſoit, l'Ouvrage a réuſſi ; & l'on en a fait pluſieurs Editions. Sa longueur néanmoins & quelque défaut d'ordre & de clarté ont fait

naître la penſée de l'abréger. Un homme de bien & de goût s'eſt appliqué à former un tout ſuivi & méthodique des diverſes matières répandues dans ce beau Traité *de l'amour de Dieu.* Il en a réſulté trois parties : » La premiére traite » de l'amour de Dieu, de ſa nature, » de ſon excellence, de ſa néceſſité, » de ſes différentes eſpèces, de ſes » effets & de ſa pratique. Il eſt » queſtion, dans la ſeconde partie, » de la conformité de notre volonté » à celle de Dieu & de la ſainte » indifférence. Enfin, dans la troi- » ſiéme Partie, on traite de l'union » de l'ame avec Dieu par l'Orai- » ſon.« Cette annonce, comme on voit, n'eſt qu'un ſommaire, qu'un frontiſpice du Livre. Dans le détail de l'exécution nous remarquons beaucoup d'ordre, d'attention à bien choiſir les morceaux, de fidélité à rendre la penſée de S. François de Sales. Mais que

peut-on dire d'un pareil Ouvrage ; ſi l'on en ſépare la lecture & la pratique ? C'eſt aſſûrément le cas de dire : *Tolle, lege.*

Nous ajoûtons ici une obſervation : Puiſque l'Auteur de cet Abrégé a le talent de bien raſſembler les penſées d'un ſaint Auteur, il faudroit le prier de conſacrer ſes talens aux Ouvrages aſcétiques des ſaints Pères ; nous avons déja traité ce ſujet dans quelques endroits de nos Mémoires. Après les ſaintes Ecritures, les Livres des Pères ſont ce qu'il y a de plus inſtructif & de plus utile : pourquoi n'en formeroit-on pas des ſuites de lectures en notre Langue ? Il ne faudroit pour cela que raſſembler ce qu'ils ont de plus touchant ſur chaque matière. S. Chryſoſtôme, par exemple, & S. Ephrem chez les Grecs, S. Auguſtin & S. Bernard chez les Latins, pourroient fournir des Volumes entiers ; mais il faudroit bien

ſaiſir leurs ſentimens, & il ne ſeroit ni impoſſible ni défendu de les expoſer, de les étendre, de les caractèriſer de plus en plus. Ceci, nous le croyons, ſeroit une ſource d'inſtruction & d'édification, un moyen de ranimer la Foi : les ſaints Pères en furent remplis ; c'eſt le mérite eſſentiel de leurs Ouvrages ; pourquoi ne les prendrions-nous pas pour nos modèles en ce point & pour nos Maîtres ?

Les Poëſies d'Horace, avec la Traduction Françoiſe du R. P. Sanadon, de la Compagnie de Jeſus. Nouvelle Edition, revue ſur les corrections de l'Auteur, & enrichie de Notes, tirées de tous les meilleurs Interprètes. (Deux Volumes *in*-12.) *Chez les Libraires aſſociés Huart, Nyon, Chaubert, Veuve Bordelet, Savoye, Bauche, Durand, Cavelier, Moreau, Robuſtel, Aumont, Davidts, Brocas*

Novembre, 1756.

le jeune. M. DCC. LVI. Au mois de Mars dernier nous rendîmes compte de la nouvelle Edition, en huit Volumes *in-12.* du grand Horace de Sanadon; & nous remarquâmes ce qui rendoit cette nouvelle Edition préférable à l'ancienne. Aujourd'hui il se trouve encore un autre genre de mérite dans le petit Horace du même Traducteur. On redonne sa Version toute entière avec le Texte, en deux Volumes très-portatifs. On y ajoûte des Notes courtes, précises, instructives, fruit d'un choix très-bien fait d'après Sanadon lui-même, Jouvancy, Dacier, & les autres Interprètes qui ont le mieux connu Horace. On y évite les discussions, on en écarte les traits superflus d'érudition; on s'est proposé simplement de mettre les Elèves & la plûpart des Maîtres en voie de bien entendre l'Auteur, de s'en rendre compte à eux-mêmes,

& de satisfaire ceux qui en désireroient ou exigeroient l'intelligence. Dans ces deux petits Volumes on indique aussi tout ce qui regarde la Fable, l'Histoire, la Géographie; mais comme, sur ces trois points, la curiosité peut aller plus loin que ne s'étendent de simples Notices, on a cru devoir ajoûter un troisième Volume sous le titre de *Dictionnaire Alphabètique de tous les noms propres qui se trouvent dans Horace.* Ce Dictionnaire est divisé en trois Tables; la premiére, Mythologique; la seconde, Historique; la troisième, Géographique. Cette derniére est même comparée, c'est-à-dire qu'on y trouve les rapports de l'ancienne Géographie à la Géographie moderne: ce qui forme, en pareille matière, le degré de mérite le plus utile, & celui dont on sçait le plus de gré à un Auteur. Au reste, ce Dictionnaire peut être acquis séparément; &

quoiqu'il ne ſoit fait que dans la vuë d'Horace, il comprend tant de choſes qu'on pourra s'en ſervir dans l'explication de la plûpart des Auteurs. On a donc, dans ces trois Volumes, un fort bon Ouvrage; c'eſt-à-dire un Livre où l'intelligence, le goût, le zèle de l'utilité publique ſe font reconnoître au coup-d'œil. *Le Dictionnaire ſe trouve chez les mêmes Libraires aſſociés : c'eſt auſſi-là que ſe débite le grand Horace en huit Volumes.*

*Lettres de Madame du Montier à la Marquiſe de *** ſa fille, avec les Réponſes, où l'on trouve les leçons les plus épurées & les conſeils les plus délicats d'une mère pour ſervir de régle à ſa fille dans l'état du Mariage ; & pour ſe conduire avec religion & honneur dans le grand monde. On y voit auſſi les plus beaux ſentimens de reconnoiſſance, de docilité & de déférence*

d'une fille envers sa mère. (Volume *in*-12°.) Imprimé à Lyon, chez Bruyset Ponthus ; & se trouve à Paris chez Duchesne, rue S. Jacques. Les Lettres de Madame du Montier & de sa fille étoient confondues dans un assez mauvais Recueil, intitulé *Lectures sérieuses & amusantes.* Elles méritoient d'en être séparées, & c'est le service qu'on vient de leur rendre. Madame du Montier est supposée guider sa fille, devenue riche & Marquise, dans toutes les situations où peut se trouver une femme du monde, qui veut en même temps être vertueuse & Chrétienne. Cela forme une suite de leçons très-utiles : les incidents qui s'y trouvent répandus, ont quelquefois l'air d'aventures ; mais qui ne sçait que la scène du monde est infinie en évènemens ? Quoi qu'il en soit, apologue ou vérité, tout peut servir aux ames bien

faites, & confondre celles qui ne le sont pas.

Le Clerc Libraire, Quai des Augustins ; & Durand, rue du Foin, ont acheté les Exemplaires qui restoient du Robert Etienne de Bâle, imprimé, il y a seize ans, en quatre Volumes *in-fol.* Edition préférable à celle de Londres, c'est-à-dire plus correcte, plus commode & plus estimée des Sçavans. On offre, pour la somme de 50 liv. ces quatre Volumes en feuilles, & l'on pourra les acquérir d'ici au premier de Mars 1757; passé lequel temps, on les payera, s'il en reste, 80 liv.

On trouve chez la Veuve Bordelet, rue S. Jacques, la suite de l'*Introduction à la Langue Grecque* du P. Giraudeau, Jésuite. C'est le Volume destiné aux Rhétoriciens, & comprenant les quatre premiers Livres d'Homère en Grec & en

Latin, avec deux bonnes Tables; la premiére sur-tout qui explique en détail, mais sans trop flatter la paresse des Ecoliers, tout ce qui peut embarrasser dans ces quatre Livres d'Homère. On a vû, dans nos Mémoires, quelle est la méthode de ce Recueil, & comment l'Auteur s'est appliqué à rendre les commencemens de la Langue Grecque plus faciles & plus agréables. Sauvera-t-il les débris de cette Langue? En ranimera-t-il le zèle dans les Colléges? Questions que nous ne pourrions résoudre sans quereller le siècle, & peut-être ceux qui devroient tenir ferme contre ses préjugés & sa frivolité. *On trouve aussi ce bon Ouvrage à la Rochelle, où il a été imprimé.*

Dictionnaire Iconologique, ou Introduction à la connoissance des Peintures, Sculptures, Médailles, Estampes &c. avec des Descrip-

tions tirées des Poëtes anciens & modernes. Ceci eſt un *in*-12. précédé d'un diſcours où l'on explique l'uſage des allégories dans les Ouvrages de l'Art. On peut diſtinguer deux ſortes d'allégories, les unes fondées ſur la Fable : ainſi Neptune, avec ſon Trident, repréſentera toujours la Mer ; Bellone, avec ſon caſque & ſa lance, ſera toujours l'image de la guerre &c. Les autres allégories ſont des attributs perſonnifiés : ainſi peint-on la Prudence ſous la figure d'une femme portant à la main un miroir entouré d'un ſerpent, &c. Les Peintres & les Sculpteurs mettent également en œuvre ces deux eſpèces d'allégories ſelon les ſujets qu'ils traitent ; & l'habileté conſiſte à ne les placer qu'à propos. L'Auteur de ce Dictionnaire a de bons principes ſur cet objet déja bien connu : dans le détail de ſon Livre, on rencontre les principaux ſujets allègoriques,

dont les Artiſtes ſont uſage. De temps en temps cette nomenclature eſt relevée par des citations de Vers Latins, François, Italiens. Et du tout enſemble rèſulte un Livre aſſez agréable, ſans compter l'inſtruction que les jeunes gens peuvent y trouver. *On le publie chez Théodore de Hanſy, ſur le Pont au Change.*

Traité complet de Trigonométrie, contenant les Principes, la Conſtruction & l'Uſage des Tables des Sinus, des Tangentes & des Logarithmes : la Trigonométrie-Rectiligne, avec ſon application au Meſurage des diſtances inacceſſibles, au Toiſé, à l'Arpentage & aux Fortifications : & la Trigonométrie-ſphérique, avec la manière de s'en ſervir pour réſoudre tous les problêmes de l'Aſtronomie & de la Géographie qui en dépendent. Ouvrage néceſſaire aux jeunes gens

qui font leur cours de Philoſophie, & à toutes perſonnes qui ſe deſtinent au Toiſé, à l'Arpentage, à l'Architecture, au Génie, à la Marine, à l'Aſtronomie, &c. Par M. Audierne. (*In*-8°. pag. 507, ſans les figures.) *Chez Claude Hériſſant, rue Neuve Notre-Dame. M. DCC. LVI.* L'Auteur n'eſt pas ſeulement Géomètre & Auteur d'un bon Livre d'*Elémens de Géométrie*, qui parut, il y a quelques années; ſon goût l'attache à donner des leçons en ce genre. Il traite ici la Trigonométrie d'une manière fort étendue, commençant toujours par les principes, en déduiſant les problêmes, paſſant de-là aux uſages, & multipliant les exemples propres à faire connoître les avantages de cette Science. On ne peut que bien accueillir un Livre dont l'Auteur joint depuis tant d'années l'Inſtruction pratique à la Théorie. Nous croyons que ce

Traité est une seconde Edition ; car l'Approbation de M. Clairaut est datée de 1749, & le Privilège de 1750.

TABLE DES ARTICLES

Du mois de Novembre, 1756.

ARTICLE CXVI. *La Religion naturelle & la révélée, &c.* Suite de l'Article CVI. au II. vol. d'Octobre. 2693

ART. CXVII. *Histoire de Louis XII. &c.* 2713

ART. CXVIII. *Recueil de Pièces concernant l'Inoculation de la petite-vérole, &c.* 2735

ART. CXIX. *Recueil d'Antiquités Egyptiennes, Etrusques, Grecques & Romaines.* Tome II. dernier Extrait. 2754

ART. CXX. *Lettre de M. de l'Isle, de l'Académie Royale des Sciences, sur quelques observations faites dans une Eclipse de Lune.* 2772

Art. CXXI. *Nouvel Eclairciſſement ſur le célèbre oracle d'Iſaïe.* Chap. VII. ℣. 14. Ecce Virgo concipiet, &c. 2788

Art. CXXII. *Hiſtoire univerſelle ſacrée & profane, compoſée par ordre de Meſdames de France.* 2812

Art. CXXIII. *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire d'Eſpagne ſous le Regne de Philippe V. &c.* 2827

Art. CXXIV. Nouvelles Lit. 2858

ERRATA

Pour Octobre, 1756. II. Vol.

Pag. 2533, *lig.* 1, elles rendent, *liſ.* elles le rendent. *ibid. lig.* 5, exiſtence, *liſ.* excellence.

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monſeigneur le Chancelier, ce préſent Journal, dont il m'a paru que l'impreſſion pouvoit être permiſe. A Paris, ce 15 Octobre, 1756.

SALMON, *Docteur de la Maiſon & Société de Sorbonne.*

De l'Impr. d'Herissant, rue N. D.

Ce Journal ſe diſtribue à Lyon, chez J. Deville.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
CIENCES ET BEAUX-ARTS.

DÉCEMBRE, 1756.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur LE PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

DÉCEMBRE, 1756.

A PARIS,

hez { CHAUBERT, Quai des Augustins, à la Renommée.
HERISSANT, rue Neuve N tre-Dame, à la Croix d'or. }

M. DCC. LVI.

vec *Approbation, & Privilége du Roi.*

CES MÉMOIRES COMMENCÉS en Janvier 1701, forment (compris celui-ci) 708 volumes : Sçavoir,

ANNÉES.	VOL.	ANNÉES.	VOL.
1701.	9.	1729.	12.
1702.	12.	1730.	12.
1703.	12.	1731.	12.
1704.	13.	1732.	12.
1705.	12.	1733.	12.
1706.	12.	1734.	12.
1707.	12.	1735.	14.
1708.	12.	1736.	15.
1709.	12.	1737.	13.
1710.	12.	1738.	13.
1711	12.	1739.	14
1712.	12.	1740.	13.
1713.	12.	1741	12.
1714.	12	1742.	12.
1715.	12.	1743.	12.
1716.	12.	1744.	12.
1717.	12.	1745.	12.
1718.	12.	1746.	15.
1719.	12.	1747.	14.
1720.	5.	1748.	15.
1721.	12.	1749.	14.
1722.	12.	1750.	15.
1723.	12.	1751.	14.
1724	12.	1752.	15.
1725.	12.	1753.	16.
1726.	13.	1754.	16.
1727.	12.	1755.	16.
1728.	12.	1756.	16.

Chacun de ces volumes ſe vend 15 ſ. en feuilles, & 16 ſ. broché.

MÉMOIRES POUR L'HISTOIRE DES SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Décembre, 1756.

ARTICLE CXXV.

DESCRIPTION HISTORIQUE de l'Hôtel Royal des Invalides. Par M. l'Abbé Pérau, Licencié en Théologie, de la Maison & Société de Sor-

bonne. *Avec les Plans, Coupes, Elévations géométrales de cet Edifice, & les Peintures & Sculptures de l'Eglise*, dessinées & gravées par le S^r Cochin, Graveur du Roi & de l'Académie Royale de Peinture & Sculpture. *(In-fol.) A Paris, chez Guillaume Desprez, rue S. Jacques, &c. M. DCC. LVI.*

On avoit déja donné la Description de l'Hôtel des Invalides, avec un grand nombre de Planches, dessinées & gravées par le S^r Cochin père ; mais le peu d'exactitude de cette Description & les augmentations faites à ce magnifique édifice sollicitoient, depuis quelques années, une nouvelle entreprise littéraire à cet égard ; & l'on en a chargé M. l'Abbé Pérau bien connu par d'autres Ouvrages qui ont eu les suffrages du public. Il commence par expo-

ſer tous les ſecours qu'il a eus pour bien connoître & pour bien décrire ce chef-d'œuvre de la grandeur, de la charité & de l'intelligence du feu Roi ; il rend à tous ceux qui ont donné des lumières & des conſeils pour cette Deſcription, le tribut de reconnoiſſance qui leur étoit dû : mais cela n'empêche pas que le mérite de l'ordre, du choix, de la belle expoſition, de toute la partie littéraire, en un mot, n'appartienne en propre à M. l'Abbé Pérau : & ſon Diſcours préliminaire, qui ſuit immédiatement la Préface ou Avant-propos, prouve déja les attentions & le goût de cet Auteur.

On eſt prévenu agréablement par une grande vignette, qui reprèſente Louis XIV. au milieu de ſa Cour, donnant ſes ordres pour la conſtruction de l'Hôtel des Invalides. L'Architecture perſonnifiée offre à ce Monarque le plan du

Bâtiment ; le Génie de la Guerre amène un Militaire chargé d'années & épuisé de travaux, il lui montre le Roi bienfaisant qui va soulager ses maux. La figure de ce Militaire est parlante, Horace ne l'a pas mieux peint dans sa premiére Satyre. Enfin la Renommée, dans les airs, déploye le guidon de la France, sur lequel on lit *Militibus senio & vulnere invalidis.* Il y a, dans ce morceau, gravé par Cochin, un concert de grandeur & d'humanité qui intèresse, & l'on entre par-là dans le Discours.

Il convenoit de rechercher d'abord comment les Anciens avoient pourvu à la subsistance & au soulagement de leurs Soldats invalides. Les Grecs & les Romains ne pûrent abandonner cette partie si respectable de leurs Citoyens ; mais M. l'Abbé Pérau désireroit des éclaircissemens plus précis sur les mesures qu'on prit alors pour rem-

plir, à cet égard, tous les engagemens de la Patrie. Chez les Grecs il étoit ordonné que *ceux qui avoient vieilli ſous les armes, ou qui revenoient couverts de bleſſures, fuſſent nourris aux dépens de la République.* Mais comment cela s'exécutoit il? Les anciens Auteurs ne nous l'apprennent point : c'eſt la plainte que forme notre Auteur. Cependant il ſemble qu'au moyen d'un rôle exact, le tréſor public pouvoit aiſément fournir chaque année la ſubſiſtance aux vieux Soldats. On lit quelque part, dans Meurſius, que les enfans de ceux qui étoient morts dans le combat, étoient nourris aux dépens de la patrie, juſqu'à ce qu'ils fuſſent entrés dans l'adoleſcence; alors on les abandonnoit à eux-mêmes, mais on leur fourniſſoit auparavant une armure complette, afin qu'ils puſſent entrer ſur le champ au ſervice. Il ſemble, encore une fois,

que ces diſpoſitions ſont faciles à comprendre, & qu'elles ne dûrent pas être difficiles à exécuter.

Chez les Romains on donnoit des terres aux Soldats vétérans, & l'on conçoit auſſi que cette ſorte de récompenſe étoit très-digne du peuple conquérant & maître du monde. Ses vieux Soldats alloient s'établir ſur les frontières, & jouiſſoient dans un repos honorable du fruit de leurs exploits. Mais quel étoit le ſort des bleſſés? Si dès leur premiére campagne de jeunes citoyens ſe trouvoient hors de combat, que devenoient-ils & comment la République s'intéreſſoit-elle à leur fortune? *C'eſt ce que nous ignorons abſolument*, reprend notre Auteur; & il paroît avoir raiſon. Nous trouvons bien, dans Tacite & dans Suètone, qu'on donnoit aux vieux Soldats quelques milliers de drachmes, pour ſoulager leur vieilleſſe; nous apperce-

vons, dans Juste Lipse, quelques nuances d'attention pour les Militaires chargés de blessures; mais, sur tout ceci, rien de bien analysé, rien de précis ni d'exact, & l'on peut conclure, qu'à l'exception des Soldats colons qui acquéroient des terres, les autres vétérans étoient assez abandonnés chez les Romains.

Sous les Francs, on donna aussi des possessions aux Guerriers; ce furent les *Bénéfices* militaires, qui devinrent bientôt *Saliques*, selon M. l'Abbé Pérau, parce que la propriété passa des pères aux enfans; & *c'est à cette époque*, continue l'Auteur, qu'*on fixe l'origine des Fiefs*, & quelquefois même *celle de la Noblesse*. Sur ces grandes questions de la matière féodale & des Seigneuries, il ne faut point prononcer jusqu'à ce que M. Bouquet nous ait pleinement éclaircis & éclairés dans son *Droit public de*

France, Ouvrage qui eſt ſur le métier & dont nous deſirons fort le ſuccès. On a pû en voir l'idée & l'ébauche dans nos Mémoires de Septembre & d'Octobre.

Le ſyſtême des Seigneuries & des Fiefs n'étoit point trop défavorable aux vieux Soldats. Chaque Seigneur menoit ſon monde à la guerre, & à la fin d'une campagne cette eſpèce de famille retournoit aux foyers de ſes pères, y trouvoit des ſecours & de l'appui. On conçoit que ces reſſources étoient encore plus préſentes, plus faciles & plus commodes ſur les terres des Seigneurs Eccleſiaſtiques, des Abbés ſur-tout, que la douceur de leur gouvernement & l'étenduë de leurs maiſons rendoient plus propres à conſoler la vieilleſſe des pauvres Soldats.

Mais, peu-à-peu, nos Rois recouvrerent les diverſes parties de leur domaine; ils reprirent l'auto-

rité dont la foibleſſe du Gouvernement avoit laiſſé diſſiper les plus beaux droits ; ils devinrent plus maîtres, & diſpoſerent d'un plus grand nombre de troupes : difficulté par conſéquent de pourvoir à l'état des Militaires congédiés. Car le Monarque ne pouvant veiller avec autant d'application ſur tous les beſoins de ceux qui l'avoient ſervi, que les Seigneurs particuliers pouvoient s'intéreſſer à leurs Vaſſaux ; il arrivoit que les gens de guerre, hors de combat, erroient ſans aſyle, ſans ſecours, & pouvoient ſe rendre redoutables aux citoyens. Il nous ſemble que cette derniére conſidération touchoit auſſi l'Empereur Auguſte, & qu'elle lui ſervit de motif pour établir des récompenſes en faveur des Soldats qu'on appelloit *Emerites.* Ce trait eſt quelque part dans l'Hiſtoire Romaine.

Nos Rois n'imaginerent rien de

mieux, pour leurs anciens Serviteurs & Soldats, que de les placer dans des Monaſtères ſous le nom d'*Oblats*. Ils s'occupoient là des bas-offices de la maiſon; ils ſe rendoient utiles, non en Militaires, mais en domeſtiques forcés: eſpèce de condition qui devoit entraîner beaucoup d'abus, tant du côté de ces ſurnuméraires que de la part des Communautés qui les entretenoient. On connut les inconvéniens; mais la difficulté d'y remédier ſoûtint long-temps cet uſage, & il ſubſiſtoit encore dans les premiéres années du Regne de Louis XIV.

Il faudroit voir, dans le Diſcours très-curieux de M. l'Abbé Pérau, toutes les tentatives qu'on imagina pour ſoulager les Militaires vétérans ſans les réduire à la néceſſité de vivre dans des Monaſtères: on conçut à diverſes repriſes le projet de faire des établiſ-

ſemiens fixes & ſéparés ; d'élever à la bravoure & au zèle des gens de guerre, un Hôtel qui leur ſervît d'aſyle, & qui honorât l'humanité du Souverain. Mais cette œuvre immortelle étoit réſervée à Louis le Grand. Ce Prince réunit en ſa perſonne tous les avantages propres aux grandes choſes, la puiſſance, la volonté, le temps. Il put avec les reſſources de ſon peuple, de ſon génie, de la durée de ſon regne, commencer & conſommer des établiſſemens en tout genre de beauté, de grandeur & d'utilité.

L'Hôtel Royal des Invalides eſt, ſans contredit, un des plus dignes de ce grand Roi. En 1671, on jetta les fondemens de ce ſuperbe Edifice ; & au mois d'Avril 1674, le Roi s'en déclara *Protecteur & Conſervateur.* Comme il y a, dans ce Volume, une *Deſcription* deſtinée à faire connoître tous les

détails de l'Hôtel des Invalides ; M. l'Abbé Pérau ne nous entretient, dans le reste de son Discours, que des moyens qui furent pris par le feu Roi pour la construction, l'entretien, la discipline de cette Royale Maison. A quoi l'Auteur ajoûte l'Histoire des augmentations qu'on y a faites depuis six ou sept ans, en faveur des Officiers de grades supérieurs tels que Lieutenants-Colonels, Commandants de Bataillon & Capitaines. *C'est aux soins d'un Ministre plein d'attention & de zèle pour tout ce qui concerne les gens de Guerre, qu'on est redevable de l'élévation de ce nouveau Bâtiment.*

La Description historique de l'Hôtel des Invalides est un morceau qu'il faut lire dans l'Ouvrage même, en suivant aussi les Planches gravées qui représentent aux yeux toutes les parties de ce grand Edifice. Voici cependant une No-

tice générale de l'expoſition vaſte & circonſtanciée que nous donne l'Auteur.

L'Hôtel des Invalides occupe, dans ſon enceinte & dans ſes dehors, un terrein d'environ cent dix arpens. Le Bâtiment eſt précédé d'une avant-cour très-vaſte, & du bord de la rivière à cette avant-cour s'étend une magnifique Eſplanade, ouvrage de ces derniers temps & très-digne d'annoncer l'édifice qui ſe préſente en face. Tout eſt militaire dans cet Hôtel: l'Artillerie de l'Avant-cour; les Trophées d'armes placés ſur les pavillons d'entrée & juſques ſur les lucarnes des toits; les Statuës de Mars & de Minerve aſſiſes aux deux côtés de la porte principale; les Corps de Garde multipliés, les Sentinelles répandues par-tout, le ſervice militaire auſſi journalier & auſſi exact que dans une Ville de Guerre; les Peintures de l'inté-

rieur de l'Hôtel reprèſentant des batailles, des priſes de Villes &c. tout offre aux yeux l'image de la guerre, dans un ſéjour qui n'en eſt pas moins deſtiné au repos & à la paix.

Il eſt plus ſpécialement encore l'aſyle de la vertu & de la piété. L'Egliſe de cet Hôtel inſpire l'eſtime de la Religion, & le goût de la prière. C'eſt un chef-d'œuvre de l'Art & la merveille de Paris. On ſçait qu'elle eſt comme diviſée en deux parties, dont l'une ſert aux divins Offices & aux cérémonies de la Religion; l'autre qu'on appelle l'*Egliſe du Dôme*, n'eſt que comme une décoration & une magnificence propre à manifeſter les richeſſes & la libéralité d'un grand Roi. On peut dire même que le principal ou l'unique défaut qu'il ſoit poſſible de reprocher à ce grand morceau d'Architecture, c'eſt de n'être qu'un hors-d'œuvre,

& de ne pas former un beau tout avec l'Eglise principale. Du reste, tous les Arts se sont épuisés pour ce monument, & toutes les Descriptions de Paris en détaillent les ornemens avec complaisance.

M. l'Abbé Pérau n'oublie ni les caractères de ces beaux ouvrages Statuës, Tableaux, Bas-Reliefs &c. ni les actions qu'ils représentent, ni les noms des Artistes qu'on a mis en œuvre. » Mais, *ajoûte-t-il*, » quelles que soient les richesses » que les Arts réunis étalent en » tout genre dans l'auguste Monu- » ment dont on vient de faire la » description, il y a cependant » encore un objet bien plus digne » d'admiration & de respect pour » quiconque est pénétré des gran- » des vérités de la Religion. Il » n'est presque point de momens » dans la journée où l'on ne voye » un certain nombre de braves Mi-

» litaires qui habitent cette maiſon, » proſternés au pied des Autels, » répandre leurs cœurs en préſence » du Dieu des Armées, le remer- » cier des périls d'où il les a tirés, » expier par la prière & par la » pénitence les fautes commiſes » durant le cours d'une vie paſſée » dans la diſſipation & le tumulte » des armes : ſpectacle touchant » qui a quelquefois eu le même » effet qu'ont produit les grands » exemples d'auſtérité de la Trappe » & de Sept-fonts ſur quelques- » uns de ceux que la ſimple curio- » ſité avoit conduits dans ces Re- » traites ſacrées. « Cette obſerva- » tion eſt très-vraie & très-bien placée. L'Egliſe des Invalides reſ-ſemble au ſaint Tabernacle de l'alliance qui réſidoit jour & nuit dans le camp d'Iſrael ; mais nos vieux Militaires ont bien plus de foi & de piété que ces Iſraelites toujours comblés des bienfaits du Seigneur,

& preſque toujours coupables d'ingratitude.

Nous ne voudrions pas finir cette Analyſe ſans tenir compte d'une autre obſervation qui termine l'ouvrage de notre Auteur. C'eſt que quand le Roi vient à l'Hôtel, les Invalides ſeuls gardent ſa Perſonne ſacrée. En entrant dans les premiéres cours, le Service de la Garde ordinaire ceſſe, & ſe trouve remplacé par celui des Compagnies de l'Hôtel. » Cela fut » ainſi décidé dès les premiers » temps que Louis XIV. alla voir » les Invalides. Les Soldats qui » vouloient, à l'envi les uns des » autres, voir de près ce grand » Prince, ſe jetterent en trop gran- » de foule devant Sa Majeſté. La » Garde, pour éviter cette confu- » ſion, les repouſſa un peu bruſ- » quement; ce qui leur fut très- » ſenſible. Le Roi s'en étant apper- » çu, ordonna à ſes Gardes d'agir

» plus doucement à l'égard de *ſes*
» *anciens ſerviteurs*, c'eſt ainſi que
» ce Monarque s'exprima, & il
» ajoûta avec cet air de bonté, dont
» il ſçavoit ſi bien relever l'éclat
» de ſa dignité ſuprême, *qu'il étoit*
» *en ſûreté au milieu d'eux.....*
» *Depuis ce temps*, eſt-il dit dans
» les Regiſtres de la Maiſon, *les*
» *Gardes du Corps n'ont point*
» *garni dans l'Hôtel, le Roi s'étant*
» *toujours confié à la Garde de ſes*
» *Invalides dès qu'il y eſt entré.* «
L'Auteur ajoûte d'autres exemples du même uſage ; & il rapporte qu'en 1743 M. le Dauphin étant venu viſiter l'Hôtel, on parut avoir oublié, durant quelques momens, le privilège des Invalides. On plaça les Gardes Suiſſes aux avenuës ; mais ſur les repréſentations qui furent faites, cette Garde reçut un contr'ordre ; elle quitta les poſtes qu'on lui avoit aſſignés, & quand le Prince arriva, les ſeuls Invalides

demeurerent auprès de sa Personne & l'accompagnerent par-tout. On voyoit autour de lui *l'Etat Major précédé du Prévôt de l'Hôtel, de l'Exemt & de six Gardes de la Prévôté, & suivi de deux Lieutenants de la Compagnie des Fusiliers armés de fusils, & de vingt Fusiliers qui servirent de Gardes pendant toute la marche.* Après sa visite, M. le Dauphin *monta en carrosse dans la Cour Royale où ses équipages l'attendoient avec les Gardes du Corps.*

Nous renvoyons à tout l'Ouvrage de M. l'Abbé Pérau, & aux Planches dont il est suivi. Ceux qui n'ont point vû l'Hôtel des Invalides, pourront s'en former une idée assez précise d'après ces expositions & ces planches. Ceux qui se sont trouvés à portée de voir ce grand édifice, avoueront qu'on l'a représenté tel qu'il est, & apprendront encore à le connoître, parce que

notre Auteur entre dans des détails qu'un coup-d'œil rapide ne peut jamais saisir.

ARTICLE CXXVI.

NOUVEL ÉCLAIRCISSEMENT sur le célèbre Oracle d'Isaïe, Chap. VII. ỳ. 14, 15, 16. Ecce virgo concipiet & pariet filium, &c. *Suite de l'Article CXXI. au mois de Novembre.*

POUR bien juger du vrai sens de ce texte, & en reconnoître les véritables objets, après s'être rappellé ce qu'on a observé sur les explications de cet oracle que l'on a exposées ; qu'on se souvienne à présent que le Prophète a pressé le Roi Achaz de demander au Seigneur Dieu un signe tel qu'il le voudroit, pour garantir l'effet des assûrances

aſſûrances prophétiques propres à calmer les frayeurs du Roi. Ce point en rappelle naturellement un autre ; ſçavoir, que la derniére des promeſſes diſtinctes & bien intéreſſantes pour le Royaume de Juda, que fait le Prophète, avant qu'il offre de donner de la part de Dieu, le ſigne qu'on demandera, c'eſt que la Tribu d'Ephraïm ou le Royaume d'Iſraël, dont cette Tribu fait la principale force, ne ſera plus un peuple dans ſoixante-cinq ans, (de quelque manière que l'on doive entendre & compter ce nombre d'années, ce que nous n'examinons point ici.) Et c'eſt ce que l'on va voir garantir.

Qu'on ſe ſouvienne encore, que le Roi n'ayant pas oſé demander le ſigne qu'on offroit de donner *ſous les pas des hommes*, ou *au-deſſus de leur tête*, le Prophète indigné, après les reproches que méritoient le faux reſpect & la

défiance du Roi, ajoûte enfin que le *Seigneur donnera* donc *un ſigne de lui-même*, ce ſigne qu'on n'oſe demander. Alors on imagine aiſément qu'on aura un ſigne qui ſurprendra tout le monde, ſoit par la nature même du ſigne, ſoit par l'étonnant objet qu'il aura & qu'il annoncera, en même temps qu'il garantira l'effet des promeſſes faites par le Prophète immédiatement avant qu'il offrît ce ſigne. Et tel eſt en effet le ſigne que l'on va commencer à mettre ſous les yeux: ſigne déja préſent pour Achaz; & qui doit avoir d'étonnantes ſuites, dont Achaz même & preſque tous ſes ſujets ſeront bientôt témoins: mais ſigne ſur-tout qui annonce, pour des temps plus éloignés, la plus grande & la plus intéreſſante merveille.

Qu'on ſe ſouvienne de plus, que le Prophète a eu ordre du Seigneur d'aller à la rencontre du Roi, &

de conduire avec lui ſon fils ; & ce qu'il y a de bien ſingulier, c'eſt la premiére fois que, dans les Prophéties d'Iſaïe on faſſe mention de ce fils & de ſon nom ; enſorte qu'il ſemble qu'on n'ait eu en vuë d'en parler très-ſuccinctement qu'autant que cela nous eſt abſolument néceſſaire pour parvenir à la connoiſſance de ce qui doit ſe paſſer devant Achaz. Ce fils a été donné en ſigne des deſſeins de Dieu. C'eſt depuis la naiſſance des enfans que le Prophète eut encore après celui-ci, qu'il dit au Chap. 8e : *Moi & mes enfans que le Seigneur m'a donnés en ſigne.* Le nom de celui dont il s'agit ici (VII, 3.) *eſt Scear Jaſub*, ou *qui derelictus eſt Jaſub*, ſi on lit ce nom rendu à moitié de l'Hébreu en Latin, comme il le paroît dans la Vulgate : ce qui ſignifie, *derelictus revertetur*, ou *reliquiæ revertentur*, ou *reſiduum convertetur ; revertetur, reſtitue-*

tur, ſalvabitur : CE *qui reſte*, ou *celui qui reſte, ſera ramené, rétabli, ſauvé.*

Après cela quelle difficulté trouvera-t-on à entendre l'oracle dont il s'agit, de ce fils même d'Iſaïe donné au Roi Achaz par le Prophète pour le ſigne préſent, & du fruit admirable d'une virginité féconde ; évènement réſervé à ce terme que l'Ecriture appelle la plénitude des temps ; & de la ruine prochaine du Royaume d'Iſraël ?

Premiérement, le mot *ecce* le deſigne & le montre ce ſigne préſent. Secondement, la promeſſe qui a précédé immédiatement de *donner un ſigne* ; l'abſence & l'éloignement manifeſte de la choſe réellement annoncée, font ſentir, à n'en pouvoir douter, à tous ceux qui voient & entendent le Prophète, que l'on ne parle que du ſigne préſent du grand évènement réſervé aux ſiècles à venir, quand

on dit : *Ecce Virgo concipiet & pariet, &c.* En sorte que l'on n'a plus de peine à reconnoître que le sens de ce passage déterminé par les circonstances, & par tout le discours précedent, est celui-ci : *Cet enfant que vous voyez est le signe présent de la Vierge qui doit concevoir, ou du fils qui doit naître de cette Vierge ; & ce fils sera nommé Emmanuel. Il goûtera le beurre & le miel, &c.*

Vient ensuite, à sa place naturelle, l'autre partie de l'oracle, où l'on offre la preuve de ce qui est contenu dans la premiére partie : preuve annoncée par cette liaison, *quia*, dont on ne sçait quel peut être le sens, si elle n'est employée en effet pour amener cette preuve ; & c'est dans cette autre partie de l'oracle que se trouve en même temps le signe que l'on a promis de la ruine d'Israel ; comme si le Prophète disoit : *Voici à quoi vous*

pouvez reconnoître la vérité de tout ce que je vous ai annoncé, & sur la Vierge mère & sur la ruine d'Israël : avant que cet enfant que vous voyez, ait atteint l'âge de discrétion, (ce qui ne pouvoit guères comprendre qu'un espace de temps bien court) *la terre que vous détestez aura perdu ses deux Rois.* Si l'on veut bien y faire attention, on verra que tout semble s'accorder en faveur de cette explication.

1°. On voit ici, & on ne le voit que dans cette exposition, à quoi sert cet enfant d'Isaïe que le Seigneur lui a dit expressément de conduire avec lui à la rencontre du Roi : ce qui n'étoit sûrement pas prescrit inutilement. On voit en même temps, & on le voit d'une manière bien satisfaisante, dans quelle vue lui a été donné ce nom mystérieux qui signifie : *Residuum restituetur, rever-*

tetur, *salvabitur*: ce qui reste sera *rétabli*, ou *ramené*, ou *sauvé*. Ce qui convient parfaitement aux effets de la Rédemption, & ce qui les exprime si bien dans le langage de l'Ecriture, que ces mêmes termes sont employés au chap. X, ℣. 22. pour désigner la rédemption & la délivrance que le Seigneur annonce à son peuple. Peut-on rien souhaiter qui détermine plus heureusement la Prophétie au sens que nous lui donnons? L'enfant dont il s'agit, par le nom qu'il porte, n'est-il pas déja un signe bien annoncé du Rédempteur & du vrai Messie? Et après que le Seigneur a prescrit encore à son père de le conduire devant Achaz, auquel il s'agit de donner les signes les plus intéressants, cet enfant ne seroit-il d'aucun usage dans ces mémorables circonstances?

2°. On retrouve ici ce qui justi-

fie & concilie parfaitement deux manières de s'exprimer un peu différentes, dont l'une eſt employée dans le Texte Hébreu, & l'autre dans la Vulgate. L'Hébreu paroît offrir ce ſens: *Voici la Vierge qui conçoit & qui enfante.* En effet, la voici dans ſon ſigne préſent, ou le ſigne du fruit de cette chaſteté féconde, ſuivant ce que l'on a obſervé. Le Latin de la Vulgate répond à ces termes: *Voici qu'une Vierge concevra & enfantera.* En effet, le voici encore cet évènement, dans ſon ſigne préſent: ou, *voici le ſigne* (ecce) *qu'une Vierge concevra & enfantera;* Virgo concipiet & pariet &c.

3°. Si l'on voit, dans cette Prophétie, deux objets & deux ſens, ces deux ſens ſont invariablement attachés à des termes différents, & l'un de ces deux ſens eſt amené par l'autre. L'un eſt un ſens ſubordonné, & l'autre eſt le premier

ſens qui règne tellement dans tout le Texte, qu'il y eſt toujours ſuppoſé ſans ſe confondre avec le ſecond ſens, qui le rappelle toujours auſſi à l'eſprit du Lecteur.

Car lors même que dans la premiére partie de l'oracle il eſt dit du Meſſie, qu'il naîtra d'une Vierge, qu'il ſe nommera Emmanuel &c. cet enfant né d'une Vierge, eſt celui dont le fils d'Iſaïe eſt le ſigne: cet enfant qu'on nommera Emmanuel eſt encore celui dont le fils d'Iſaïe eſt le ſigne : cet enfant qui ſçaura réprouver le mal & choiſir le bien, eſt toujours celui dont le fils d'Iſaïe eſt le ſigne. Enfin le fils d'Iſaïe eſt celui dont on a parlé d'abord en le montrant lui-même, & qu'on ne perd point de vue dans le reſte du Texte ; enſorte qu'il n'eſt point extraordinaire que la ſeconde partie du Texte ſe rapporte toute au fils d'Iſaïe.

D'ailleurs, il eſt encore à remar-

quer que dans la seconde partie du Texte on recommence à exprimer un nominatif, l'*enfant*, (puer); ce qui ne seroit sûrement pas nécessaire, si l'on continuoit à parler du Messie : & ce nominatif même est exprimé dans l'Hébreu avec l'article démonstratif ה, qui peut très-bien lui donner ce sens : *Cet enfant que je vous montre.* Et alors l'oracle entier, dans les circonstances où il étoit prononcé, ne laissoit plus d'ambiguité.

Il est encore naturel d'observer ici que le nom *puer*, n'est pas celui qui conviendroit le mieux au Messie que l'on représente dans l'état d'un enfant venant au monde, & que le Prophète appelle ailleurs *parvulus.* En effet *parvulus*, *lactens*, *infans* signifieroient mieux un nouveau-né.

Cette remarque au reste vient encore mieux au nom Hébreu הנער employé dans cet endroit : nom

qui ſignifie communément un enfant plus avancé & même un adoleſcent, un jeune homme, & ne ſemble pas convenir ſi bien à un nouveau-né que les noms ou participes יונק, ילד, עול, ou עולל, quoique ce dernier, dans ſa plus naturelle ſignification, paroiſſe le nom d'un enfant un peu plus avancé, qui peut aller & courir çà & là. C'eſt ילד que l'Hébreu emploie au Chap. 9, pour annoncer le Meſſie naiſſant. *

* Il eſt pourtant vrai que ce nom נער peut bien être employé pour ſignifier toute eſpèce d'enfant, & convenir par cette raiſon à l'enfant le plus tendre; & que particuliérement au Livre 1. de Samuel ou des Rois, c'eſt à un enfant de cette eſpèce que ce nom eſt ſouvent appliqué. Mais cela n'empêche pas que la remarque qu'on a faite, ne paroiſſe avoir quelque fondement dans le langage & l'uſage des ſaintes Ecritures.

Au Chapitre 19 de la Genèſe, ℣. 4, ce

Quoi qu'il en soit, ce qui paroît encore plus singuliérement déterminer ce nom à signifier l'enfant

---

nom נער est pris dans sa propre signification, pour être mis en opposition avec le nom זקן vieillard. Cependant le premier de ces noms ne peut signifier en cet endroit qu'un enfant assez voisin de l'adolescence, quoique l'opposition porte à entendre ce que ce nom peut rappeller de plus éloigné de la vieillesse.

Selon Buxtorfe, en son Dictionnaire, ce nom à considérer son étimologie dans le verbe נער, signifie ce qui est secoué, ou jetté hors du sein de la mère; sur quoi l'Auteur a jugé que ce nom, dans sa premiére origine, a été employé à signifier le plus tendre enfant, un nouveau né. Cela ne contrediroit pas ce que l'on a observé sur l'usage le plus commun des Ecritures saintes. Mais ne pourroit-on pas dire même, avec plus de fondement, que ce nom rappelle plutôt l'âge où l'on se donne beaucoup de mouvement: ce qui offre en effet le plus juste rapport avec le verbe *secouer?*

du Prophète plutôt que le Meſſie, c'eſt que ce nom ne paroît pas aſſez relevé pour le Meſſie, & qu'il porte une idée très-reſſemblante à celle que nous rappellent en François ces expreſſions, *garçon, jeune garçon, petit garçon*; enſorte que l'Hébreu appelle ſouvent ainſi un enfant ou jeune homme de condition ſervile.

Mais ce qui ſuit ſur tout, ne paroît en aucune façon pouvoir s'entendre du Meſſie. Car premiérement, on ne peut dire en aucun bon ſens de ce Dieu-homme: *Avant qu'il ſçache diſcerner le bien du mal*; ſoit qu'on le conſidère après ſa naiſſance, ſoit que l'on ait égard au temps qui a bien précédé ſa naiſſance ſelon la chair, mais qui n'étoit pas antérieur à ſa divine perſonne. Il n'en eſt pas de ces paroles comme de celles qui ont précédé dans la premiére partie de l'oracle: *Il mangera le beurre*

& le miel, afin qu'il faſſe le diſcernement du bien & du mal. Celles-ci ne peuvent être priſes que dans un ſens figuré, ſoit qu'on parle du Meſſie, ſoit qu'on les applique à quelqu'autre ſujet, & le ſens de ce langage figuré peut très-bien ſe réduire à celui-ci : *Il aura tout ce qu'il faut pour faire le diſcernement du bien & du mal.* Au contraire les autres paroles obſervées dans la ſeconde partie de la Prophétie, ne prèſentent que le ſens ſimple & naturel des termes ſans aucune figure ; & cet unique ſens paroît tout-à-fait indigne du Meſſie.

D'ailleurs, comment & en quel ſens le Prophète auroit-il pû dire, s'il s'agiſſoit du Meſſie, qu'avant ſon avènement, ou un certain progrès de ſes années, les Royaumes ennemis d'Achaz perdroient leurs deux Rois ? Suivant le cours naturel des choſes, dans cet intervalle

de temps, ces Royaumes pouvoient perdre plus de cinquante Rois. Si l'on ne veut entendre ces paroles que dans un ſens tout myſtique, de l'Idolâtrie & du Judaïſme qui devoient être abolis; 1° cela ne devoit arriver qu'après la mort du Meſſie, & non avant ſon avènement, ou un certain temps de ſa vie. 2° Cela n'étoit plus particulier aux ennemis d'Achaz & à la terre qu'il haïſſoit, ou qui cauſoit ſa frayeur; & c'étoit manifeſtement le tromper que de lui parler dans ce ſens qu'il ne pouvoit deviner; c'étoit ne lui rien offrir de ce qu'on lui avoit annoncé pour le raſſurer ſur ſes inquiétudes. Ainſi tout ſemble d'accord pour exclure ce ſens, & admettre celui que nous donnons, & à cette partie de la Prophétie, & à la Prophétie entière.

Après cela il paroît que les difficultés qui reſtent encore à faire,

quand on admet cette explication, ne sont pas bien embarrassantes, si ce sont même des difficultés. Nous ne les fuirons point.

On remarquera peut-être qu'après tout, dans cette explication, le Prophète ne donne point encore de signe présent vraiment propre à rassûrer Achaz. Le fils du Prophète n'est que le signe du Messie qui doit naître d'une Vierge ; & ce n'est que dans quelque temps qu'on verra les deux Rois, ennemis d'Achaz, enlevés à leur Royaume.

Mais 1° il ne s'agit pas tant ici, pour entendre la Prophétie dans son vrai sens, de ce que peut souhaiter Achaz, qui avoit renoncé à voir le signe qu'on lui offroit, que du signe que le Prophète a réellement offert, après avoir bien prédit la ruine d'Israël dans soixante-cinq ans. Ce signe, sans être encore présent, en ce qu'il devoit avoir de propre à bien assûrer l'évè-

nement ſignifié, pouvoit être très-prochain, & ſe faire reconnoître avant que le fils d'Iſaïe eût atteint l'âge de diſcrétion : & c'eſt ce que promet le Prophète.

2°. Ce que le Prophète annonce d'une Vierge féconde, dut paroître ſi ſingulier & ſi admirable, joint encore à l'idée qu'on avoit du Prophète & de ſes paroles, & à tout ce que pouvoit rappeller la préſence & le nom de ſon fils deſtiné à faire eſpérer un Rédempteur, que cette promeſſe dès ce moment ne pouvoit manquer de paroître inſpirée, & par-là toute propre à confirmer ce que l'on ſouhaitoit ; ſur-tout quand on voyoit encore le Prophète offrir pour garant de tout ce qu'il annonçoit, des évènemens très-prochains, & tout oppoſés à ce que l'on avoit ſujet de craindre.

Mais pourquoi, dira-t-on peut-être, parler ici du Meſſie & de ſa Mère, puiſque cet évènement étoit

ſi éloigné de ceux qui intéreſſoient dans le temps d'Achaz ?

1°. Il étoit naturel d'oppoſer à la défiance d'Achaz ce que le Prophète prévoyoit d'un des plus grands effets de la puiſſance de Dieu, & de ſes admirables attentions pour les hommes.

2°. Cela paroît ſur-tout convenir, quand on fait attention que le même enfant qui étoit donné comme le ſigne des évènemens prochains, étoit celui que le Seigneur avoit déja donné comme le ſigne du Rédempteur futur, ainſi que le rappelloit ſon nom.

Enfin ce n'eſt pas ſans une attention bien particuliére que le Prophète prépare les eſprits à cette différence de temps, quand il adreſſe la parole non-ſeulement à Achaz, mais à tous les deſcendans de David : *Audite ergo, domus David.*

On remarquera peut-être encore,

que cette explication se rapproche bien de celle qui applique toute la Prophétie à quelque figure du Messie né d'une Vierge ; puisque, comme on l'a observé, le fils d'Isaïe, signe de cet évènement, est le sujet que rappelle tout le texte, & l'objet du premier sens régnant dans tout l'oracle.

Il est vrai que le fils d'Isaïe est l'objet du premier sens, de ce sens supposé dans tout l'oracle, & que l'on peut appeller par cette raison le sens dominant du Texte entier. Mais il n'est nullement l'objet du second sens subordonné au premier. Il n'est point l'*Emmanuel* qui sçaura réprouver le mal & choisir le bien ; & par la même raison, il n'est point celui dont il s'agit encore au Chap. 8 & 9, qui doit domter les Nations, qui sera nommé l'*Admirable*, l'Auteur du conseil, &c.

Enfin, non-seulement la Pro-

phétie, priſe en ſon entier & dans quelque ſens que ce ſoit, n'eſt point littéralement accomplie dans le fils d'Iſaïe, ſuivant cette explication ; mais la partie même accomplie littéralement dans ce fils d'Iſaie, n'auroit plus cet accompliſſement littéral, ſi le Meſſie ne venoit au monde, comme il eſt annoncé ; parce que le fils d'Iſaie, qui n'eſt donné que comme un ſigne & un ſigne vrai ſans doute, ne ſeroit plus un ſigne, ou ne ſeroit alors qu'un ſigne faux & trompeur.

Ainſi l'avènement du Meſſie reſte toujours néceſſaire pour l'accompliſſement littéral de la Prophétie, & même de chacune des parties de la Prophétie. Enſorte que je puis défier le Juif, & quelqu'autre que ce ſoit, de me montrer l'accompliſſement de cet oracle, s'il ne reconnoît Jeſus-Chriſt le fils d'une Vierge, de la Vierge par

excellence : ce qui auroit toujours lieu, quand le Juif prétendroit qu'il ne peut être certain que Marie, Mère de Jesus, ait allié les privilèges de la virginité & de la fécondité ; parce qu'il est du moins sûr qu'elle est la seule à qui cela puisse convenir, la seule qui soit donnée pour Vierge & Mere, & dont cette admirable prérogative soit établie sur des témoignages qui portent les plus brillants caractères de la vérité & de la divinité.

Et il faut remarquer encore ici que cette preuve seroit toujours victorieuse, quand on prétendroit que le nom העלמה ne signifieroit que celle qui paroît vierge, qui en fait profession, qui est réputée telle. En effet, & cette observation est celle d'un habile Ecclésiastique du Diocèse de Bourges, Marie, Mère du Messie, est la seule que l'on ait jamais regardée comme vierge & mère tout ensemble. C'est

donc la ſeule qui ait ce qu'il faut pour être l'objet de l'oracle, & qui puiſſe être la Mère du Meſſie ; & ſi cela eſt ; il faut croire l'Evangile & le témoignage Apoſtolique qui aſſûrent ſa parfaite virginité.

N'oppoſeroit-on point à préſent à cette explication, que l'*Emmanuel* de cette Prophétie devoit être ainſi appellé dès le temps d'Achaz ; parce que le verbe Hebraïque a le ſens de celui-ci, *vocabis, vous l'appellerez* : ce qui ſembloit apprendre à Achaz même & à ſes contemporains, comment ils devoient appeller celui qu'on leur annonçoit ? Mais on conviendra aiſément que cette remarque ne fonde pas une difficulté. Cette manière de parler peut très-bien ſignifier la même choſe que celle qui eſt employée dans la Vulgate : *Vocabitur, il ſera appellé.*

D'ailleurs, que ceci, bien-loin de fonder une vraie difficulté, donne

lieu à une téflexion bien digne du sujet ! Dès le temps d'Achaz, l'Emmanuel dont il s'agit, ne pouvoit-il pas être vraiment appellé, *Deus nobiscum, Dieu avec nous*, Dieu de toute éternité ?

Enfin on dira peut-être que le fils d'Isaïe ne peut guères être donné comme une figure de la Vierge féconde, & que cela ne pouvoit bien convenir qu'à une de ces filles ou de ces femmes choisies que l'Histoire sacrée nous fait connoître.

Mais 1° qu'est-ce qui promet dans tout cet endroit une figure de la Vierge Mère ? Un signe n'est pas toujours une figure, & l'on n'a annoncé qu'un signe. D'ailleurs, on ne pense peut-être pas que faire une semblable objection, c'est se plaindre, en quelque sorte, d'une attention des plus propres à contribuer à la clarté de l'oracle. Le signe que montroit Isaie, par la raison

même que c'étoit un enfant de ſexe différent, ne pouvoit être pris que pour le ſigne, & nullement pour celle qui étoit en effet ſignifiée ou annoncée.

2°. Si l'on veut trouver une figure dans ce ſigne, ne doit-on pas être ſatisfait d'une figure du Meſſie, qui doit naître de la Vierge, quoique la qualité de Vierge de ſa Mère ne ſoit point particuliérement figurée? Or eſt-il quelqu'un plus propre à être figure du Meſſie, que ce fils d'Iſaïe connu ſous le nom qui ſignifie ſi bien les effets de la rédemption, & le paſſage des frayeurs & des misères de la captivité, à la liberté & aux douceurs de la paix?

De plus enfin, outre ce que rappelle déja l'innocence d'un tendre enfant qui peut bien être donné pour l'image d'une chaſte Vierge, il ne faut pas oublier que celui-ci, malgré toute ſa foibleſſe, & ſans

avoir

avoir rien en lui qui le fasse redouter, est cependant établi comme le fléau de deux Rois; ensorte qu'un progrès peu considèrable de ses années doit amener le terme de tous leurs efforts conjurés, & de leur vie. N'est-il donc pas aisé d'appercevoir, dans les caractères d'un enfant si singulier, une admirable figure de celle qui, sans aucune des dispositions naturelles à concevoir & à enfanter, doit être mère d'un fils, & de ce fils qui triomphera des puissances de la terre & de tous les efforts de la gentilité & de l'Israëlite indocile?

Que de force donc, que de jour & de magnificence dans cette explication d'un oracle, qui paroît, dans toute autre manière de l'entendre, si obscur & si embarrassant!

Ce n'est pas tout cependant, & il manque encore un trait à la beauté & à la perfection de la figure, qui auroit prévenu toute

objection, si on y avoit fait plutôt attention. Pour le faire appercevoir, il suffit de demander lequel des deux sexes offre une figure plus heureuse de celle qui a eu tous les honneurs de la fécondité, sans en ressentir les humiliations & les douleurs, si ce n'est dans la part qu'elle eut aux douleurs & aux humiliations du Rédempteur, & en ce que lui coûta un sacrifice, qui avoit déja été figuré par le plus généreux effort du courage viril & l'obéissance héroïque d'un père fidèle ?

Mais ne pourra-t-on pas faire une autre difficulté, & demander du moins s'il est bien vrai que les deux Rois, dont il s'agit dans la Prophétie, aient péri dans le court intervalle que designe cette Prophétie, & l'âge de l'enfant qui en annonce le terme prochain ?

La suite de l'Histoire, au Liv. 4[e] des Rois, le rend très-probable ; & il suffit que l'on ne connoisse pas le contraire, pour dire que l'on n'a

rien ſur ce point qui combatte l'explication de l'oracle que l'on a donnée. Le concours des autres évènemens dont on a une connoiſſance certaine & diſtincte, la fécondité d'une Vierge, le fils qu'elle donne au monde, ſes qualités, ſa deſtination, ſuffiroient bien pour garantir qu'un évènement moins connu n'a pas manqué à l'accompliſſement de cette Prophétie. Enfin de tout ce qui eſt venu à notre connoiſſance, il n'y a rien qui n'y faſſe reconnoître un véritable & divin témoignage. Voilà ce que l'on avoit en vue de faire voir dans cette expoſition, ſuivant laquelle il nous paroît que dans le Texte ſacré tout vient à ſa place naturelle ; aucune des circonſtances notables n'eſt inutile ; le paſſage d'une partie du Texte à l'autre eſt amené par une liaiſon qui ſans cela ne ſert qu'à embarraſſer ; chaque terme a ſon ſens ſpécial &

distinct qu'il conserve toujours ; les sens différens se suivent & s'accordent sans confusion ; les évènemens qui ont rapport au temps où l'on parle, sont bien annoncés ; les évènemens bien plus intéressants, quoique beaucoup plus éloignés, sont rappellés à propos ; de plus enfin la vraie signification des termes, garantie par les plus sûres autorités, est soigneusement conservée, de manière à faire reconnoître la liaison nécessaire de ce divin témoignage, avec le grand objet de la Foi Chrétienne, & à mettre cet auguste mystère sous le plus beau jour de la Prophétie.

Mais il est bien juste de faire ici une attention particulière à un des avantages de cette explication, qui semble être du plus grand prix ; c'est qu'elle fait tomber tout-à-fait cette objection des Juifs, qui semble avoir tant de force contre les autres manières d'exposer cette Prophétie. Si cet oracle, disent-

ils, ne doit s'entendre que d'une véritable Vierge, qui ſoit en même temps Mère du Meſſie, c'eſt donc ce grand évènement qui eſt donné à ceux qui ne doivent jamais le voir, pour ſigne & pour preuve de ce que l'on promettoit & de ce qui devoit arriver au temps même d'Achaz, pluſieurs ſiècles avant que ce célèbre ſigne dût paroître : or cela eſt-il concevable ? La difficulté eſt ſans doute des plus fortes, mais elle diſparoît entièrement ici ; puiſque ce n'eſt point proprement ce grand évènement du Meſſie qui doit naître d'une Vierge, mais le ſigne de ce grand évènement, que l'on donne auſſi pour le ſigne des évènemens que l'on faiſoit eſpérer à Achaz.

Au reſte ce qu'il y a de neuf dans cette manière d'expoſer une Prophétie, qui a exercé tant d'hommes, dont nous révérons le ſçavoir & les lumières, ce ne ſont ni les circonſtances que l'on peut rap-

peller ou ſuppoſer, ni les parties différentes de cette explication; ce n'eſt que la manière de les rapprocher & de les unir, & peut-être le jour que l'on fait tomber ſur les plus intéreſſantes pièces de cette eſpèce d'édifice, ſur-tout aux endroits qui en facilitent la réunion, & les rend propres à entrer dans un même plan. On reconnoîtra aiſément que de toutes les obſervations qui entrent dans cette expoſition, il n'y en a aucune qui n'ait été admiſe, chacune ſéparément, dans les expoſitions que nous ont données les Pères & les plus ſûrs Interprètes; & le tout eſt ſûrement dirigé au but qu'ils ſe propoſoient, qui eſt d'aſſûrer à notre ſainte Religion l'avantage d'un de ſes plus beaux oracles. L'on n'eſt donc point expoſé à rencontrer ici aucune ſorte de nouveauté dangereuſe.

Nota. L'Auteur de cette Diſſertation ſe propoſe de donner encore, dans la ſuite, quelques remarques propres à jetter un

nouveau jour sur cette matière. Elles auront sur-tout pour objet de faire bien reconnoître tout l'éclat du signe offert par le Prophète dans la personne de son fils, & l'assûrance parfaite que devoit donner ce signe, touchant l'accomplissement entier de la Prophétie, dans le moment même où les évènemens prédits venoient d'être annoncés.

ARTICLE CXXVII.

MÉMOIRES SUR LA NATURE sensible & irritable des parties du corps animal. Par M. Alb. de Haller, Président de la Société Royale des Sciences de Gottingue, Membre de l'Académie Royale des Sciences de Paris, Londres, Berlin, &c. *Tome premier, contenant une seconde Edition, corrigée de la Dissertation sur l'irritabilité, suivie de l'exposé synthétique des faits, tiré d'un grand nombre d'expériences faites par l'Auteur.* A Lau-

ſanne, chez Marc-Michel Bouſquet ; & ſe vend à Paris chez Durand & chez Guillyn. Volume *in*-12. pages 399, ſans y comprendre le Diſcours préliminaire de 48 pag. M. DCC. LVI.

LA Science de l'œconomie animale eſt peut-être la Science qu'on a cultivée le plus aſſidument, & où l'on a avancé le plus lentement : ce n'eſt même qu'à force d'erreurs & d'écarts qu'on y eſt parvenu à quelque choſe de certain. Dans cette route, la ſpéculation eſt preſque toujours le guide le plus infidèle : les expériences même ſont ſi équivoques, les obſervations ſi fléxibles, que tous les préjugés en tirent un égal avantage : les opérations ſe font avec des organes & des outils ſi imparfaits, ou même ſi défectueux qu'on a moins de ſûretés à en eſpérer que d'illuſions à en craindre. Ces illuſions ſont le germe de preſque

tous les ſyſtêmes qu'on voit éclore. Les plus grands Maîtres, après avoir enfanté ou adopté ces ſyſtêmes, en forment un Corps de doctrine pour les Ecoles. Il faut avoir un génie bien libre, & une ame bien courageuſe pour oſer s'en défier, & encore plus pour s'en déclarer l'adverſaire.

M. de Haller avoit appris de ſon Maître, M. Boerhaave, que la dure mère eſt *ſenſible*, que les tendons *ſont très-dangereux à bleſſer*, & que le périoſte eſt ſuſceptible des plus vives douleurs. Malgré ſon reſpect pour des leçons ſi anciennes, ſi générales & ſi autoriſées, il les a citées au tribunal de la Nature; il a oſé travailler lui-même en conſultant la Nature; & des réponſes qu'il en a reçues, il a fait le fond de deux Mémoires ſur *la Nature ſenſible & irritable des parties du corps animal*, & la diviſion qu'il nous donne de ces

parties, n'est que le résultat de ses expériences.

Il distingue donc, dans le corps humain, deux sortes de parties: les unes sont susceptibles de *sensibilité* & d'*irritabilité*; les autres n'en sont pas susceptibles. Les parties *irritables* sont celles qui deviennent plus courtes, quand un corps étranger les touche un peu fortement; leur *irritabilité* se manifeste par leur contraction. Les parties *sensibles* sont celles qui, étant touchées, transmettent à l'ame l'impression de ce toucher. Les parties, qui étant coupées, piquées & brûlées jusqu'à leur entière destruction, n'occasionnent dans l'animal aucun signe de douleur, aucun changement dans sa situation, sont des parties *insensibles*. Nous rendons ces définitions avec la plus scrupuleuse exactitude, parce que M. de Haller nous annonce les expériences où il a saisi la différence de ces parties, *comme*

la source de plusieurs changemens dans la Physiologie, la Pathologie & la Chirurgie, & comme la découverte de plusieurs vérités contraires aux opinions généralement reçues.

On ne sçauroit rien imaginer de mieux que le procédé de M. H. dans la recherche des parties sensibles. » J'ai pris, *dit-il*, des animaux vivans de différens genres » & de différens âges : après avoir » mis à nud la partie que je voulois » examiner, j'ai attendu que l'animal, cessant ses mouvemens & » ses plaintes, fût dans un état de » tranquillité; alors j'ai irrité cette » partie avec le soufle, la chaleur, » l'esprit de vin, le scalpel, la pierre » infernale, l'huile de vitriol, le » beurre d'antimoine. J'ai examiné » si, en touchant, en coupant, en » lacérant cette partie, l'animal » perdoit sa tranquillité, s'agitoit, » s'il retiroit la partie blessée; s'il

» venoit quelque convulsion, ou
» si rien de tout cela n'avoit
» lieu. «

Des expériences sans nombre, faites selon cette méthode, ont convaincu M. de Haller que dans l'homme il n'y a que les nerfs qui soient susceptibles de sentiment; que les parties, qui reçoivent moins de nerfs, ont moins de sensibilité; que l'épiderme, la graisse, le tissu cellulaire & les tendons sont incapables de causer aucune douleur; que les membranes, la dure & la pie-mère, les ligamens, le périoste, le péricrane, les os, la moëlle, la cornée, l'iris, les artères & les veines sont des parties qui n'ont aucune sensibilité, si ce n'est dans les endroits où quelques nerfs traversent leur substance. Ainsi le siège de la sensibilité n'est que dans les nerfs ou dans le cerveau.

Mais est-ce dans les membranes qui enveloppent les nerfs, ou dans la substance médullaire, c'est-à-dire,

eſt-ce dans la pie-mère & ſes prolongemens, ou dans la moëlle & ſes fibres que réſide le véhicule du ſentiment? M. de Haller le place tout entier dans la ſubſtance médullaire: voici l'expérience dont il ſe prévaut. » J'ai, *dit-il*, mis à » nud la pie-mère, en enlevant une » partie du crane & la dure-mère » correſpondante; je l'ai touchée » avec du beurre d'antimoine..... il » s'eſt formé une eſcare, la pie-mère » a été brûlée ſans que l'animal ait » fait la moindre plainte, ait eu la » moindre agitation, ou le plus » petit mouvement convulſif. Dès » que je bleſſois le cerveau, de » quelque façon que je le fiſſe, de » violentes convulſions ſaiſiſſoient » ſur le champ l'animal, & courboient ſon corps en forme d'arc.

Cette ſenſibilité eſt répandue dans toutes les autres parties où ſe propagent les ramifications nerveuſes: ce ſont les nerfs qui la communi-

quent à la peau, aux muſcles, à l'eſtomach, aux inteſtins, à la veſſie, aux uretères, à l'uterus, à la langue, à la rétine, au cœur, aux viſcères, & aux glandes; mais les viſcères & les glandes, recevant très-peu de nerfs, ſont très-peu ſenſibles.

Nous ne faiſons qu'énoncer les principales concluſions où ſe terminent la diſſertation & les expériences de M. de Haller : de cet énoncé il s'enſuit néceſſairement qu'il n'y a peut-être aucun Médecin, aucun Chirurgien, aucun Livre ſur leur profeſſion, dont il ne faille réformer le langage, les idées & les pratiques en fait de Pathologie.

Mais, *dira-t-on*, s'il faut exclure la ſenſibilité de tout le genre membraneux, & la concentrer dans le ſeul genre nerveux, l'irritation de la plévre ne ſera donc plus la cauſe des douleurs aiguës qui caractéri-

ſent la pleureſie. De combien d'autres maladies faudra-t-il également rectifier les notions, & réformer le traitement ? La réponſe de M. de Haller eſt auſſi étendue & encore plus ſimple que l'objection. *Je ne puis*, dit-il, *rapporter que ce que j'ai vû.* Quant à la pleuréſie, il obſerve, après M. Boerhaave, que les douleurs en ſont plus vives dans l'inſpiration, où cette membrane eſt moins tendue, que dans l'expiration où elle l'eſt davantage. Ce phénomène tourne à ſon avantage par l'explication qu'il en donne, en diſant que *les nerfs, qui ſont entre les côtes, ſont alors dans un état de ſouffrance :* dans l'inſpiration ils ſont plus tendus que dans l'expiration ; à cet excès de tenſion doit répondre un ſurcroît de douleur. » Il n'y a donc, *conclut notre ſçavant Auteur à la fin de la première Section de ſon premier Mémoire,* » que les

» nerfs de ſenſibles par eux-mêmes
» & toute leur ſenſibilité réſide
» dans la partie médullaire, qui eſt
» la ſubſtance interne du cerveau,
» à laquelle la pie-mère fournit
» une enveloppe. «

Dans la ſeconde Section, qui roule ſur *l'irritabilité*, M. de Haller établit d'abord que c'eſt une propriété très-différente de la *ſenſibilité*. Irrités avec le ſcalpel, les nerfs ne font entrer en convulſion que les muſcles auxquels ils ſe diſtribuent, & cette convulſion n'a jamais lieu, quand on irrite les nerfs avec un corroſif. La peau & les membranes nerveuſes n'ont aucune irritabilité, quoiqu'elles aient beaucoup de ſenſibilité. Ainſi ces deux propriétés ne ſont point inſéparables, ni par conſéquent identiques. Quand elles ſe rencontrent dans la même partie, elles n'y ſont pas toujours dans la même proportion. Le cœur, quoique très-peu

ſenſible, a pour toute eſpèce de *ſtimulus*, la plus forte impatience, ce qui décèle ſon extrême irritabilité : en le touchant dans un homme *qui a ſes ſens*, on le fait plutôt évanouir que ſouffrir. L'extrémité d'un nerf, dont on a lié le tronc, devient inſenſible & paralytique : cette inſenſibilité n'empêche pas que le muſcle où ce nerf ſe termine, quoiqu'également inſenſible, ne ſe contracte quand on l'irrite. L'irritabilité eſt indépendante de l'ame & de ſes volontés, puiſqu'elle ſubſiſte dans une jambe coupée qui n'a plus aucun commerce avec l'ame. De-là M. de Haller conclut que la fonction des nerfs, par rapport aux muſcles, ſe réduit peut-être à y porter les impreſſions qui répondent aux volontés de l'ame, & à augmenter la *tendance naturelle que les fibres muſculaires ont à ſe contracter.* Mais ce que ſes expériences prou-

vent avec plus d'évidence, c'est que *toute la force des muscles ne dépend pas des nerfs.* Dans cette irritabilité, l'Auteur croit appercevoir un caractère propre à distinguer deux parties que nos Anatomistes confondent si souvent, la fibre celluleuse, & la fibre musculaire. Le tissu cellulaire n'a pas plus d'irritabilité que les fibres de la chair morte. Ainsi le poulmon, le foye, les reins & la rate n'étant composés que du tissu cellulaire, sont dénués de toute irritabilité. On doit en dire autant des ligamens, du périoste, des méninges, & de toutes les membranes qui ne sont que des extensions de la toile celluleuse. Quant aux tendons, ils ne sont pas plus irritables que sensibles.

Dans toutes ses expériences, M. de Haller n'a rien découvert qui suppose dans les artères & dans les veines aucune irritabilité : les

conduits excrétoires lors même qu'on les irrite le plus fortement, n'en donnent que des ſignes très-foibles. Le cœur, le diaphragme, le ventricule, les inteſtins, le canal thorachique, la veſſie, les ſinus muqueux, l'uterus, les parties naturelles ſont dans l'animal les ſeules parties dont l'irritabilité ſoit bien conſtatée. Ainſi le réſultat de toute cette Diſſertation, c'eſt que, dans le corps humain, il n'y a d'irritable que la fibre muſculaire; que l'irritabilité de cette fibre rèſide plutôt dans ſa *mucoſité gélatineuſe* que dans ſon *élément terreſtre*, & que toutes les parties compoſées de nerfs & de fibres muſculeuſes ſont irritables & ſenſibles.

Mais cette irritabilité n'eſt-elle pas l'élaſticité même? Non, répond M. de Haller : les fibres ſéches & dures ſont les plus élaſtiques & les moins irritables. » L'ir-

» ritabilité eſt plus petite dans les » vieux ſujets que dans les jeunes, » quoique les fibres des vieillards » ſoient plus élaſtiques que celles » des enfans. «

Il reſteroit à ſçavoir quelle peut être la cauſe des deux propriétés, (ſenſibilité & irritabilité) qui ont fourni la matière de ces deux Diſſertations ou Sections. Ce ſont là des problêmes que M. de Haller n'a point entrepris de réſoudre: hors de la portée du ſcapel & du microſcope, il ne voit que des conjectures à hazarder. Quelque déterminé qu'il fût à s'en abſtenir, il propoſe d'*admettre l'irritabilité pour une propriété du gluten animal, tout comme on reconnoît l'attraction & la gravité pour propriétés de la matière en général, ſans pouvoir en déterminer les cauſes.* Mais il ſe préſente une diſparité qui affoiblit peut-être cette comparaiſon: c'eſt que l'attraction

& la gravité sont assez vivantes & permanentes dans leur sujet, pour en paroître des propriétés; au lieu que l'irritabilité des muscles, comme la sensibilité des nerfs, s'éteint trop aisément, pour qu'on puisse la ranger dans la catégorie des propriétés, & l'élever au niveau de l'attraction & de la gravité.

La Dissertation de M. de Haller sur l'irritabilité a été attaquée presque aussi-tôt que publiée. Parmi ses adversaires, les uns lui ont disputé l'honneur de sa découverte, les autres en ont combattu la vérité. En faveur des premiers, il a fait l'*histoire* de l'irritabilité, dont il a grossi sa Dissertation; c'est une suite raisonnée de passages tirés de différents Auteurs, où on trouve des traces de cette découverte. Dans ce Recueil, M. de Haller songe plus à leur assurer leurs possessions qu'à les usurper, & à s'appuyer de leurs suffrages qu'à s'approprier

leurs dépouilles. Quoi qu'il en soit, n'y avoit-il pas dans le monde des idées de vertu attractive avant Newton, & d'équilibre politique avant le Chevalier Temple? Il n'en falloit pas moins des génies aussi vastes, aussi profonds, & aussi lumineux que ces deux célèbres Ecrivains, pour ramener tout le systême de la nature aux loix de l'attraction, & pour réduire toutes les opérations de la politique aux régles de l'équilibre. Si jamais l'irritabilité acquiert la même étenduë dans la science de l'œconomie animale, & la même influence dans la pratique de la Médecine, elle en sera également redevable à M. de Haller, &, dans sa profession, il sera, comme l'annonce son Traducteur, le créateur d'une nouvelle théorie & d'une nouvelle méthode. Mais l'ériger ainsi, non pas seulement en Réformateur, mais plutôt en Fondateur de son Art,

n'eſt-ce point trop déprimer ceux qui l'ont exercé & qui l'exercent encore avec gloire ? Si l'on en croit M. Tiſſot *, la *Pratique de l'irritabilité* doit déſormais être regardée comme la baſe de toute la Médecine pratique. Pour l'accréditer plus promptement, il auroit dû ménager davantage nos Médecins François, & ne les pas exclure tous *de la claſſe des premiers Praticiens de nos jours ; n'eſt-ce pas*, ajoûte-t-il, *dire de tous les temps ?* Il ne compte, dans cette claſſe, que ſix ou ſept Docteurs tous étrangers : n'en avons-nous donc aucun qui ait droit de partager l'encens qu'on leur prodigue ? Au reſte la découverte de l'irritabilité, fût-elle une nouveauté auſſi précieuſe qu'on le prétend ; en l'exaltant ſans bornes, on riſque d'en étendre le do-

* C'eſt celui qui a traduit du Latin l'Ouvrage de M. de Haller.

maine aux dépens de l'Art qu'elle doit perfectionner. Après qu'on eut découvert la circulation du sang, on se hâta d'asservir à ses loix tout le systême de l'œconomie animale. Ce phénomène important fut un principe fécond en vérités utiles ; mais l'excès d'universalité qu'on lui accorda, fut une erreur également féconde en méprises funestes. En fait de Thérapeutique, il est souvent aussi essentiel de connoître les limites où se renferme une vérité, que les espaces qu'elle embrasse.

Les autres adversaires qui attaquent M. de Haller, trouveront la réponse à leurs difficultés dans les faits & dans les expériences, qui remplissent presque les deux tiers de ce Volume : on en compte 557, sans y comprendre celles qui n'ont pas réussi ou qui ne prouvent rien, & qu'une candeur rare n'a pas permis de dissimuler. *Certains*

Sçavans,

Sçavans, dit l'Auteur, *ont toujours vû ce qu'ils vouloient voir, & n'ont jamais rien vû qui y fût contraire*. Mais *ce n'est que dans les Romans que les Héros sont toujours victorieux*.

De ces expériences il y en a trente-quatre sur l'insensibilité des tendons ; vingt-sept sur celle des ligamens, des capsules, des articulations, & du périoste ; treize sur la dure-mère & son insensibilité ; quatorze sur celle de la pie-mère ; vingt-sept sur le cerveau, & cinquante-sept sur son mouvement ; huit sur le sentiment des membranes ; quatre sur la sensibilité des viscères ; soixante & quatorze sur les phénomènes des nerfs & des muscles ; quinze sur les mouvemens de l'iris ; vingt-deux sur l'irritabilité des vaisseaux du corps animal ; quinze sur la *force contractive* de la vesicule du fiel ; vingt-deux sur celle de la vessie

& de l'uretère ; ſept ſur celle de l'uterus ; quarante-ſix ſur le mouvement périſtaltique de l'œſophage & de l'eſtomach ; ſoixante & neuf ſur l'irritabilité & le mouvement périſtaltique des inteſtins ; quatre-vingt-huit ſur le mouvement du cœur. Nous rapportons tous ces détails calculés pour picquer la curioſité de nos ſçavans Médecins, & pour les inviter à vérifier ces phénomènes, & à les ſonder comme les fondemens d'un ſyſtême qui ne doit être ni adopté, ni rejetté trop légèrement. Dans cet examen, ils doivent procéder avec les précautions qu'exige M. de Haller ; elles ne tendent qu'à écarter des accidens étrangers, qui ſe mêlent ordinairement au phénomène principal, & qui ont fait ſi long-temps illuſion aux Obſervateurs. C'eſt ce qui a tant retardé la découverte du ſyſtême qu'on nous donne. Il eſt déja annoncé

par le Traducteur comme une aurore qui va dissiper les ombres & les ténébres, où, depuis si long-temps, les disciples d'Esculape s'égarent avec sécurité, tâtonnent avec assûrance, & operent avec une confiance aussi meurtrière que présomptueuse.

L'irritabilité a essuyé des assauts d'un autre genre : un Professeur d'Erlang accuse ce systême de *conduire à l'irréligion ;* le Sieur de la Mettrie a voulu en faire la base de son matérialisme. Par-tout M. de Haller reconnoît l'*empire de l'ame* sur la matière ; ses expériences, comme il le prouve, réfutent le *systême impie* du Sieur de la Mettrie aussi-bien que l'imagination de MM. Wytt & Sthal, qui composent l'ame de particules spirituelles semées dans le gluten animal. Pour prêter à l'Auteur qu'il traduit une défense dont il n'a pas besoin, M. Tissot a saisi des

armes qui l'exposent lui-même aux traits qu'il tâche de repousser. Dire que *les nerfs & le cerveau* sont *la source de toutes nos idées*; que le *moment de l'union de l'ame & du corps n'en est point un*, que *cette union ne consiste que dans l'intuition que l'ame fait du corps*; qu'elle n'est *rien moins que continue*; que la recherche *des causes finales* n'est que l'objet d'une *vanité* dont *les fruits* sont des *chimères*, &c. c'est donner prise aux Matérialistes, & leur céder des avantages dont ils ne sont que trop capables d'abuser. Nous sommes persuadés que, si M. Tissot étoit aussi versé dans la Métaphysique & dans la Théologie que dans la Médecine, il n'auroit pas hazardé des assertions si contraires aux bonnes intentions dont nous le croyons pénétré. Dans son discours préliminaire, il place la *moëlle* dans le Catalogue des parties insensibles;

M. de Haller fixe dans la fibre médullaire le siége de la sensibilité. En cela le Dissertateur & son Traducteur nous paroissent difficiles à concilier : nous pourrions encore opposer au Discours quelques expériences, comme la 62e, la 67e, la 130e, &c.

ARTICLE CXXVIII.

MÉMOIRES POUR SERVIR à l'Histoire d'Espagne sous le Regne de Philippe V. Par D. Vincent Bacallar y Sanna, Marquis de Saint-Philippe, Vicomte de Fuente-Hermosa, du Conseil de Sa Majesté Catholique, son Grand-Ecuyer pour le Royaume de Sardaigne, Gouverneur & Réformateur des Caps de Cagliari & de la Gallura, Alcayde de la Grande-Tour, & Envoyé-Extraordinaire auprès de la

République de Gènes. (Quatre Volumes *in*-12.) A Amsterdam, chez Zacharie Chatelain ; & se vendent à Paris, chez Debure l'aîné, & N. Tilliard Libraires. Le prix est de 10 liv. broché. *Suite de l'Article CXXIII. au mois de Novembre.*

EN commençant ce second Extrait des Mémoires de M. de Saint-Philippe, nous ne sommes encore qu'à la quatriéme année du Regne, dont cet Ecrivain nous donne l'Histoire en homme d'Etat. Alors, selon l'Auteur, » le mal-» heur des temps étoit tel que, dès » qu'on n'obtenoit pas du Roi ce » qu'on desiroit, on devenoit aussi-» tôt ennemi du Gouvernement, » & l'on se jettoit dans le parti de » la maison d'Autriche. « Mortifié de n'être pas au nombre des Grands, plus vain encore qu'ambitieux, aussi inquiet & turbulent

que disert, & même éloquent, le Comte de Cifuentes exaggéroit la tyrannie & l'ambition des François, exaltoit la douceur du Gouvernement Autrichien, enfloit la puissance des Alliés, & déploroit le triste état où l'Espagne étoit réduite. Il faisoit retentir Grenade & toute la Manche de ses discours séditieux. Le Duc de Montellano, Président du Conseil de Castille, en fit une information juridique: le coupable fut arrêté; mais il sçut échapper à ses Gardes.

La clémence pour les séditieux parut une foiblesse, & n'empêcha pas la Noblesse de se soulever. La rigueur, à laquelle on voulut avoir recours, ne fit pas un meilleur effet, parce que la division des Ministres retardoit toutes les opérations de la Justice. Malgré les oppositions de la Reine d'Espagne, Louis XIV. rappella la Princesse des Ursins *comme sa sujette*. Le

Cardinal d'Estrées, de retour en France, l'avoit accusée de traverser en Espagne les desseins de Louis XIV. & l'Abbé d'Estrées, encore résidant à Madrid, s'étoit entendu avec son oncle pour appuyer l'accusation; mais la Princesse intercepta ses lettres & les montra au Roi Philippe V. qui en fut très-mécontent. Il demanda aussi le rappel de l'Abbé, & il n'eut pas de peine à l'obtenir du Roi son ayeul. Ainsi chassés les uns par les autres, sortirent d'Espagne en peu de temps le Cardinal, l'Abbé d'Estrées, & la Princesse des Ursins.

La prospérité des Alliés, en 1705, les rendit intraitables: leurs dispositions, connues de Philippe V, l'obligeoient à ménager la France, & à complaire en tout au Roi son ayeul. La préférence que le jeune Monarque accordoit aux François, augmentoit la haine des Espagnols

contre notre Nation. Envers ſes ſujets rebelles, Philippe en uſoit avec une douceur & une modération dont le Duc de Grammont ne s'accommodoit pas. Notre Auteur reproche à cet Ambaſſadeur un *caractère ardent, emporté*, & jaloux de la domination. Comme les principaux Miniſtres déſaprouvoient, avec raiſon, les rigueurs où il vouloit porter le Roi, il les accuſoit, à ſon tour, de manquer de zèle & d'affection. Le Marquis de Ribas, D. Antoine de Ubilla, entra dans les mêmes vues, eſpérant acquérir par-là un plus grand crédit: mais il ne pût rendre ſuſpecte à Philippe V. la fidelité du Duc de Montellano; & il perdit lui-même ſes emplois, dont le Roi diſpoſa au gré de ce Duc, ſans conſulter l'Ambaſſadeur de France.

Celui-ci ne s'en oppoſa pas moins vivement au retour de la Princeſſe des Urſins, dont il redou-

toit le crédit supérieur à la Cour de Madrid. Ce retour, sollicité par le Roi & la Reine d'Espagne, fut accordé en France aux prières de Madame de Maintenon, dont la Princesse avoit sçû gagner la faveur. Rétablie dans son emploi & dans toute sa faveur, elle devint contraire au Duc de Montellano qui, persuadé qu'elle étoit trop odieuse aux Espagnols, n'avoit pas crû devoir s'intéresser à son rappel. Ce Seigneur, supplanté par la *Camarera-Mayor*, se démit, malgré le Roi, de la Présidence de Castille, qui fut donnée à D. François Ronquillo, soûtenu de la faveur des François. Ronquillo étoit aussi ferme & aussi équitable que Montellano, sans être aussi doux ni aussi affable. Son caractère sombre étoit trop dur, & sa probité trop rigide, pour plier au gré des François qui l'avoient élevé à la Présidence de Castille. Mais dans les circonstances fâcheu-

ſes où ſe trouvoit Philippe V. l'auſtérité de ce Miniſtre ne convenoit point à ſes affaires : elle avançoit le progrès de la rebellion au lieu de le retarder.

A leur arrivée en Portugal, les Anglois tinrent un Conſeil de Guerre fort ſingulier : les Chefs de la flotte & des troupes alliées, le Roi de Portugal & ſes Miniſtres y aſſiſterent. Il s'agiſſoit de décider de quel côté on porteroit la guerre. *Milord Gallowai ſoûtint qu'on devoit attaquer le Languedoc, où les Calviniſtes armés attendoient ce ſecours promis par la Reine d'Angleterre.* On eſt effrayé en liſant dans ces Mémoires l'intelligence que les Proteſtans François entretenoient avec les ennemis de leur patrie, & la conſpiration qu'ils avoient formée pour leur livrer des Places, des Provinces entières, & preſque toutes les Côtes maritimes du Royaume. Le

plan qu'en présenta Gallowai parut si juste & si bien concerté, que son avis entraîna tous les Anglois, les Hollandois, la Reine de Portugal & quelques Ministres de ce Royaume. Voilà donc un fait certain; cependant on ose aujourd'hui nous vanter la fidélité de ces sujets hérétiques, & solliciter dans des Ecrits publics, l'abolition des Loix établies pour contenir leur secte dans le devoir & pour en arrêter la contagion.

Le Prince de Darmstad soûtint qu'*on devoit plutôt faire le siège de Barcelone*, où le nouveau Roi, *disoit-il*, étoit attendu avec la plus vive impatience: il fondoit aussi ce sentiment sur une conjuration *tramée* dans la Ville, & sur le genie des Catalans naturellement *courageux*, *opiniâtres* & séditieux; cet avis, qui étoit dicté par l'Empereur, fut embrassé par l'Archiduc & par tous les Allemans.

L'Amirante de Caſtille avança que l'Andalouſie étoit *la meilleure porte pour entrer en Caſtille*, & pour attaquer *la tête de la Monarchie*; que ce n'étoit pas ſur l'Ebre & le Segre, mais ſur le Guadalquivir, le Duero, ou le Tage que l'Archiduc devoit s'embarquer, s'il vouloit être bien reçu dans Madrid, & y affermir ſon thrône. Cet avis, fondé, comme le remarque le Traducteur, ſur la diſpoſition intérieure des Eſpagnols, plut au Roi de Portugal & à la plûpart de ſes Miniſtres. *L'Archiduc*, dit M. le Marquis de Saint Philippe, *l'eût embraſſé, ſi le Prince de Lichtenſtein n'eût appuyé le ſentiment du Prince de Darmſtad.* On ne prit de réſolution fixe que dans un ſecond Conſeil qui ſe tint après l'arrivée de l'Amiral Schowel; il y fut arrêté de faire voile vers Barcelone, ſans renoncer à la guerre d'Eſtramadure. Nous ne croyons

pas que nulle part ; aussi-bien que dans ces Mémoires, on ait décrit la descente de l'Archiduc en Catalogne, le siège de Barcelone, les ravages, les horreurs & les abominations que commirent, dans les Royaumes de Valence & d'Arragon, les troupes des Alliés & les bandits de Catalogne.

Tandis que les frontières de l'Espagne étoient forcées par des armes étrangères, la Cour étoit en proie à des divisions intestines : une marque d'honneur, accordée au Capitaine des Gardes du Corps, révolta tous les Grands d'Espagne. La proposition faite au Conseil du Cabinet par M. Amelot *, de retirer des Côtes de la Biscaye, les Garnisons Espagnoles, & d'en confier la

* Il étoit Ambassadeur de France, & avoit remplacé le Duc de Grammont que la Princesse des Ursins avoit fait rappeller.

garde aux François, fut une nouvelle plaie dont les Eſpagnols ſe plaignoient comme d'une défiance injurieuſe à leur fidélité. Philippe V. ne doutoit pas de leur zèle ; mais il ne lui étoit pas libre de s'y fier autant qu'il l'eût voulu ; les François y mettoient obſtacle : il étoit dans leur dépendance, il ne pouvoit trop les ménager. La Princeſſe des Urſins n'étoit pas moins jalouſe de leur plaire ; pour y réuſſir, elle n'épargnoit aucun Eſpagnol, & l'innocent ne la trouvoit pas moins infléxible que le coupable. La vérité, ſous un Roi qui l'aimoit, n'oſoit paroître quand elle bleſſoit les François. Ainſi, ſelon ces Mémoires, nous vendions bien cher à l'Eſpagne, les ſecours que nous lui donnions ; peut-être qu'ici, comme dans quelques autres endroits, M. le Marquis de Saint-Philippe penſe & parle en homme trop prévenu

contre la France. Si l'Eſpagne eût été abandonnée à la conduite du Roi & de ſes ſujets fideles, ſi elle n'avoit eu que ſes propres forces, il ne ſçait ſi les ennemis y euſſent porté la guerre; il doute même ſi elle ne ſe fût pas mieux défendue par les armes de ſes citoyens que par celles des étrangers. C'eſt-là un problême dont la diſcuſſion nous meneroit trop loin pour l'entreprendre.

Dans l'état où étoient les affaires, Philippe avoit beſoin d'expédier les ordres les plus prompts: pour les arrêter il eût fallu un miniſtère unanime, & pour les exécuter des mains ſûres & des ſujets fideles. L'infidélité ſe maſquoit à ſes yeux avec tant d'artifice, qu'elle ſe confondoit avec la plus ſincére fidélité. Ne pouvant démêler l'une de l'autre, il n'oſoit donner ſa confiance preſque à perſonne. Quelque ſenſible que fût à ſes Miniſtres ce

défaut de confiance, il n'ébranloit pas leur fidélité; mais il refroidissoit leur zèle; ils s'intéressoient peu au Gouvernement dont M. Amelot s'étoit emparé : *Il avoit plus de pouvoir que la Princesse des Ursins n'eût voulu lui en laisser. La jalousie du commandement commençoit à l'aiguillonner.* D'ailleurs, selon notre Auteur, en France tout *n'étoit pas déclaré en faveur* de Philippe V. Ainsi les ennemis de ce Monarque l'embarrassoient, en quelque sorte, moins que ses amis.

En Catalogne, au milieu des rebelles qui s'étoient voués à sa cause, l'Archiduc n'étoit pas plus tranquille. Les Anglois & ses autres partisans se portoient aux excès les plus honteux & les plus atroces. Barcelone, en se donnant à ce Prince, s'étoit flattée du sort le plus heureux, & cette Ville se voyoit le théatre des plus affreux désordres. Il falloit, à l'Archiduc,

diſſimuler & tolérer tous ces abominables brigandages ; il falloit même, aux citoyens, en dévorer l'amertume ſans ſe plaindre. Les Anglois arboroient auſſi haut l'étendart de l'héréſie que celui de la licence. Il n'étoit plus queſtion des privilèges qu'on s'étoit promis du nouveau Roi. L'impiété s'applaudiſſoit de ſes fureurs, & l'impudicité ne rougiſſoit pas des horreurs les plus inouies. Ce monſtrueux libertinage devint funeſte aux Anglois, & ruina leurs troupes. Mais les Catalans n'en reſterent pas moins opiniâtres & indomptables dans leur révolte.

Le ſiège de Barcelone entrepris par Philippe V. & levé ſur une terreur panique que l'Amiral Lake répandit parmi les Eſpagnols & les François en abordant avec ſa Flotte dans le Port de cette Ville ; la victoire que remporta M. le Maréchal de Berwick ſur l'armée des Alliés

dans la plaine d'Almanza ; la révolte de la Sicile qui se livre aux Anglois ; la conjuration formée, découverte & étouffée en Sardaigne ; la prise de Port-Mahon par Lake, tous ces évènemens sont fort connus : mais quelque fraîche qu'en soit l'Histoire, nous ne doutons pas qu'on ne la lise dans ces Mémoires avec la même avidité que si on n'en avoit aucune teinture.

La division alloit toujours en croissant dans le Ministère d'Espagne : M. Amelot y dominoit. Si nous en croyons ces Mémoires, il ne tint pas à ce Ministre que Philippe V. ne repassât en France. Peu jaloux de conserver la Sardaigne, il ne fut pas plus touché de la perte de Naples. Il se ligua avec la Princesse des Ursins contre M. le Duc d'Orléans ; quoiqu'à la tête de l'armée qu'il commandoit en Espagne, ce Prince se fût signalé par des exploits glorieux & par des services

importants. Conformément aux ordres qu'il reçut de France, M. Amelot fit supprimer le Conseil du Cabinet pour en exclure ceux qui s'opposoient à ses avis : le Roi le rétablit bientôt, & en rappella tous les membres, excepté le Duc de Montellano, & le Duc de Saint-Jean, Ministre de la Guerre. Le premier sentit vivement le coup qui lui étoit porté ; il parut se renfermer dans les occupations littéraires : il assembloit, chez lui, plusieurs personnes qui se picquoient de connoissances ; mais, à cette occasion, les affaires publiques faisoient aussi partie de ces entretiens familiers, on y parloit avec beaucoup de liberté contre le Gouvernement. Un jour l'Ambassadeur de France reprocha au Duc de Montellano & au Duc de Montalto le peu de reserve dont ils usoient dans leurs discours, & » ils repliquerent » avec autant de respect pour le Roi

» que de hauteur, que c'étoit une » preuve de zèle & d'affection, de » censurer ce qui étoit contraire » au bien de la Monarchie ; que » du reste ils pouvoient bien par- » ler ainsi pour leur propre inté- » rêt, se voyant embarqués dans » le même Vaisseau que le Roi, » lequel étoit prêt à se perdre ; » ceux qui auroient dû le sauver, » ne travaillant qu'à le couler à » fond. «

Philippe V. & le Duc d'Orléans n'étant pas contents l'un de l'autre, le Duc fut rappellé en France. Le Maréchal de Berwick resta Général des François, comme le Comte d'Aguilar l'étoit des Espagnols. Entre ces troupes de Nations différentes, il s'alluma une haine si furieuse, que les unes conspiroient à faire échouer les autres dans les opérations qu'on leur confioit. A la bataille de la Gudina, que les Espagnols gagnerent sur les Portu-

gais & ſur les Anglois, l'action ne fut pas conduite avec aſſez d'ordre pour rendre cette victoire auſſi avantageuſe qu'elle pouvoit l'être.

Sçachant que le Roi ſon ayeul conſentoit à l'abandonner, Philippe V. *ſe détacha entièrement de la France*, & ſe livra aux Eſpagnols, qui devinrent maîtres du Conſeil. Il y en eut cependant qui s'allarmerent de voir l'Eſpagne ſeule chargée de ſoûtenir le thrône du Monarque. M. le Maréchal de Bezons, qui commandoit les François & le Comte d'Aguilar qui commandoit les Eſpagnols, étant auſſi mal enſemble que leurs troupes, le Maréchal fut rappellé en France; & M. Amelot le ſuivit. La Princeſſe des Urſins ne le regretta pas; elle ſe retournoit alors du côté des Eſpagnols, par la crainte d'être entraînée dans la chute des François, dont elle ne conſerva en Eſpagne qu'un petit nombre qui étoient ſes

protégés. Elle fit donner au Duc de Medina-Celi la direction des affaires étrangères. Ce Ministre étoit moins attaché aux intérêts de son Maître & de sa Nation, qu'il n'étoit jaloux de l'augmentation de son crédit. Philippe V. n'ignoroit pas qu'il avoit plus d'ambition que de zèle ; mais pour gagner les Grands, il crut qu'il étoit à propos de choisir un Ministre parmi les principaux de cet ordre. Dans l'exercice d'un ministère si important, ce Duc se rendit coupable de plusieurs infidélités : l'Auteur de ces Mémoires découvrit, entre ce Ministre & le Duc d'Uzeda, des menées secrettes, qui firent manquer une entreprise sur la Sardaigne, dont le Roi avoit chargé le dernier. M. le Marquis de Saint-Philippe en avertit sa Cour : dans le procès juridique qu'on fit au Duc de Medina-Celi, il fut déclaré

coupable, transféré à Bordeaux, & enfermé dans le Château.

Mécontent des dispositions que le Marquis de Villadarias & le Prince de Sterclaës avoient faites à la journée d'Almenara, le Roi fit venir en hâte le Marquis de Bai : ce Général ne soûtint pas, en Arragon, la réputation qu'il avoit acquise en Estramadure ; il perdit la bataille de Sarragosse. Les Espagnols étoient découragés, on leur laissoit croire qu'on vouloit les sacrifier pour fournir à Philippe V. un prétexte d'abandonner l'Espagne ; on n'avoit pas pourvu à leur subsistance comme on l'avoit promis au Roi. Staremberg même étoit persuadé qu'ils se faisoient battre pour remplir les vuës de la Princesse des Ursins, de la Reine & de Louis XIV. Ces vuës étoient de forcer Philippe V. à quitter l'Espagne, & à se contenter de ce qu'on lui offroit en Italie. Le Marquis

quis de Saint-Philippe atteste la fausseté de ces conjectures. L'armée étoit sans vivres & sans argent ; les désertions se multiplioient ; on se hâta de se battre avant qu'elles eussent plus diminué l'armée que ne l'auroit pû faire une bataille.

Rien de si noble & de si ferme que le courage & la fidélité des Castillans : on en retrace le glorieux souvenir dans ces Mémoires. Loin de succomber sous les disgraces de leur Roi, ils les réparerent : ce Monarque fut cependant obligé de transporter sa Cour à Valladolid, tandis que l'Archiduc marchoit avec la sienne à Madrid. Les hérétiques qui l'accompagnoient, souillerent sa marche par les plus énormes sacrilèges. Dans le coin d'une maison où ils avoient logé, on trouva, *dit notre Auteur*, » un linge, dans lequel ils avoient » enveloppé quelques Hosties qui » marquerent de sang ce linge en

» six endroits, & y laisserent la » forme de six Hosties très-bien » empreintes. Ce linge, quoique » lavé plusieurs fois, n'a pas laissé » de conserver cette impression: » nous l'avons vû & baisé respec- » tueusement de nos propres levres. » Depuis il a été vû de même de » plusieurs qui retournerent en » Castille avec le Roi, & le Duc » de Montellano le fit laver onze » fois en sa présence, sans qu'il » perdît jamais la vive impression » de ce sang divin. Les témoins » présents à l'ouverture de ce linge, » ont attesté avec serment qu'ils en » virent couler ce sang de temps » en temps.«

La marche de l'Archiduc en Castille, sa réception dans Madrid & son entrée dans Tolède furent trop lugubres pour être de bonne augure; ses troupes ne purent subsister, leur retraite fut plus humiliante que leur course n'avoit été

glorieuse. Elles furent forcées dans Brihuega, & battues par M. de Vendôme à Villa-Viciosa, où le Comte de Staremberg disputa la victoire avec toute la bravoure & toute la capacité imaginables. Il ternit cependant sa gloire par une fanfaronade indigne d'un si grand Général, en publiant lui-même à Barcelone, & en écrivant à l'Empereur qu'il avoit gagné la bataille.

La Catalogne devint le siège d'une guerre aussi sanglante que la rébellion étoit opiniâtre. La gloire que M. le Duc de Noailles y avoit acquise, fut couronnée par la prise de Girone. La défense de cette place, dans la suite, ne fit guères moins d'honneur à M. le Marquis de Brancas. Par-tout & principalement au siège de Barcelone, M. le Maréchal de Berwick soûtint sa réputation. Dans ces Mémoires on rend justice à tous ces Généraux

François ; mais on reproche à M. de Vendôme un *pernicieux deſpotiſme* qui ne lui permettoit d'écouter aucun conſeil, & qui le fit échouer devant Pratz del Rey, & au ſiège de Cardone entrepris contre l'avis du Marquis de Valdecagnas & du Comte d'Aguilar. Celui-ci ne put dévorer le dépit qu'il en conçut, il demanda ſon congé & l'obtint. Notre Auteur regrette encore que, pour la fin de cette guerre, on ait rendu *inutile un Général des plus habiles & des plus expérimentés*, quoiqu'il convienne que le Roi, en l'éloignant de ſon ſervice, ne fit qu'un acte de juſtice, & qu'il y fut forcé ; *car*, ajoûte-t-il, *jamais un ſujet ne doit préſumer d'être néceſſaire à ſon Souverain.*

Le progrès des opérations militaires étoit toujours retardé par les diviſions qui régnoient à la Cour : le Comte de Bergueich & M. Orri

étoient à la tête des Finances ; & tous deux trop altiers pour se prêter à aucun concert : le Gouvernement ne pouvoit que souffrir beaucoup de ce défaut d'harmonie. Le crédit de la Princesse des Ursins, en croissant, ne faisoit que multiplier ses ennemis. Ses hauteurs furent l'écueil où fit naufrage Ronquillo, ce Président de Castille toujours plus fidèle aux loix de l'équité, au bien de sa Nation, & au service de son Maître, qu'à tous les engagemens qu'il avoit pris avec cette Princesse & avec les François. La mort de la Reine plongea le Roi dans le deuil, & n'ôta rien au crédit dont jouissoit la Princesse des Ursins. M. Orri étoit son homme de confiance ; sur un plan qu'il avoit dressé, elle fit des changemens considérables dans le Gouvernement. Pour accélérer l'expédition des affaires, on fit une multiplication d'Officiers qui n'aboutit

qu'à rendre les dépêches plus lentes. Ne pouvant supporter le poids des taxes qu'on leur imposoit, les Catalans, secourus par les Italiens & par les Impériaux, se révolterent encore ; leur révolte fut un contre-temps fâcheux : il fallut détacher contr'eux des troupes occupées au siège de Barcelone ; la Ville moins pressée fit une plus longue résistance, & ne se rendit qu'après avoir été réduite aux derniéres extrémités. Dans le détail de toutes ces actions militaires, notre Auteur ne laisse rien à desirer. Toute la chaleur des opérations se fait sentir dans le feu de son récit ; les mouvemens de troupes se dévelopent sous sa plume avec autant de force que les intrigues de Cour, auxquelles nous croyons devoir donner notre principale attention. Enfin la valeur de Philippe V. dompte la Catalogne si long-temps rébelle, sa clémence la console de

ſes déſaſtres, ſa ſageſſe la ſoumet à la légiſlation commune du Royaume, & l'Eſpagne reſpire.

Bientôt il fut queſtion de trouver une nouvelle épouſe au Roi d'Eſpagne : on lui propoſa pluſieurs Princeſſes. Il préféra celle de Parme. L'Abbé Alberoni, Parmeſan lui-même, étoit alors, à la Cour de Madrid, chargé des affaires du Duc de Parme ; il y fit connoître le mérite d'Eliſabeth Farnèſe. Il ajoûta qu'en l'épouſant Philippe V. acquéreroit ſûrement de nouveaux Etats en Italie, où il avoit tant d'intérêt *de remettre le pied.* Ce fut auprès de la Princeſſe des Urſins qu'il négocia cette affaire ; elle y diſpoſa le Roi, eſpérant par-là conſerver ſa charge dans le Palais, & ſon crédit à la Cour : mais en abordant la nouvelle Reine, à ſon entrée en Eſpagne, elle s'aviſa de lui donner des avis. La réponſe d'Eliſabeth fut un ordre de conduire la Prin-

ceſſe des Urſins hors du Royaume, & cet ordre fut exécuté ſur le champ. La nouvelle Reine avoit ſans doute été prévenue ſur le caractère de cette Princeſſe, & n'ignoroit pas qu'elle étoit odieuſe à toute l'Eſpagne, & même peu agréable à la France, depuis ſurtout qu'en ſa conſidération Philippe V. avoit réſiſté plus d'un an, avant que de ſigner la paix de l'Eſpagne avec la Hollande, quoique Louis XIV. en eût dreſſé le Traité. Le prétexte de cette réſiſtance étoit le refus fait par les Etats-Généraux, de garantir à la Princeſſe des Urſins une ſouveraineté qu'on lui avoit accordée en Flandres.

Le départ de cette Princeſſe mit le comble à la joie que cauſa l'arrivée de la nouvelle Reine. Bientôt preſque tout l'ancien Miniſtère fut diſgracié. M. Orri reçut l'ordre de retourner en France; Macanaz, ſon confident, fut obligé de le

ſuivre. Il avoit publié un Mémoire contre les Immunités Eccléſiaſtiques ; l'Inquiſition le condamna ; le Roi fut mécontent de ce décret. L'Abbé Alberoni & la Reine appaiſerent ce différend, à la ſatiſfaction du Tribunal. Rome, qui le protégeoit, reconnut les ſervices d'Alberoni en le décorant de la pourpre, malgré l'oppoſition du Cardinal del Giudice, qui ne le croyoit pas digne de cet honneur. Peut-être que ce grand Inquiſiteur ſe ſouvenoit moins de ce qu'Alberoni avoit fait pour l'Inquiſition & pour l'Egliſe, que de ce qu'il avoit fait contre ſes intérêts & ſa perſonne : car ils avoient été rivaux à la Cour d'Eſpagne, & l'Abbé en avoit fait bannir le Cardinal. A la Cour, avec cet eſprit d'intrigue & de manège dont on accuſe ici Alberoni, on réuſſit aſſez ſouvent à détruire un ennemi qui n'a pour ſe défendre que cette

droiture & cette fermeté d'ame, dont ces Mémoires louent le mérite dans le Cardinal del Giudice.

Enfin M. de Saint-Philippe arrive au ministère du Cardinal Alberoni. Il nous le représente, avant son élévation, comme un flatteur rampant, & comme un brouillon dangereux ; dans son élévation, comme un maître dur, violent & impétueux. Après avoir été un courtisan intéressé & ambitieux dans toutes ses démarches & dans toutes ses vuës, il devint un Ministre présomptueux & téméraire dans tous ses desseins ; opiniâtre & infléxible dans toutes ses entreprises ; mystérieux & artificieux dans toutes ses négociations ; attentif à obséder son Maître, & à écarter de sa personne & de son commerce tous ceux qui auroient pû l'instruire des manœuvres de son Ministre dans le Royaume & dans les Cours étrangères. En un mot, selon M. de

Saint-Philippe, Alberoni, dans le ſein de l'Eſpagne dont il étoit le fléau, formoit ſans ceſſe des projets & des préparatifs pour ſubjuguer l'Italie, inquiéter la Hollande, allarmer l'Angleterre, troubler la France, agiter l'Allemagne & tout le Nord de l'Europe. Sa dureté le rendoit inſenſible aux cris des peuples foulés, & ſa vanité le rendoit ſourd aux conſeils des Grands éclairés & bien intentionnés : les réponſes à leurs ſages remontrances étoient des inſultes impardonnables. Seul il vouloit tout régler au-dedans, tout mouvoir au-dehors. Si ſa capacité ſuffiſoit à trouver des moyens & des reſſources, elle ne pouvoit pas ſuffire ſeule à les ménager & à les employer. C'eſt-ce qui fit échouer à la fin, malgré de grands ſuccès, les armes Eſpagnoles en Sardaigne & en Sicile. La mort du Roi de Suède, & la foibleſſe du Prince

Ragotzki, rompirent les mesures qu'il prenoit avec eux, pour susciter en Allemagne des affaires à l'Empereur. Dans sa tentative contre l'Ecosse, il n'y eut pas assez de réflexion & de prévoyance pour en assûrer le succès ; les trames qu'il voulut ourdir en France contre le Duc-Regent, étoient trop mal concertées pour en espérer aucun avantage. Son attrait pour la vengeance & pour les actions d'éclat aveugloit sa fierté, & lui cachoit les écueils où elle devoit faire naufrage. Ces échecs continuels firent sentir au Roi que son Ministre l'engageoit trop aisément dans de mauvaises affaires. Voyant ce Monarque refroidi à son égard, Alberoni se retourna vers la Reine qu'il trouva lasse de ses hauteurs & de son despotisme. Il y avoit des Espagnols, dont la fidélité se plaignoit d'avoir plus à souffrir sous le joug d'Alberoni que sous le poids des

guerres paſſées. Au milieu de tant d'ennemis, allarmé pour ſa vie il ſonge à la retraite ſans ſçavoir où trouver ſa ſûreté. Obligé de ſortir d'Eſpagne, à peine put-il gagner l'Italie & y trouver un aſyle où il pût ſe cacher. L'unique gloire qu'on lui laiſſe dans ces Mémoires, c'eſt que les plus grands ennemis de l'Eſpagne conſpirerent à l'en faire chaſſer, & qu'il ſe montra toujours affectionné aux intérêts de ce Royaume.

Dans le reſte de ſes Mémoires, M. le Marquis de Saint-Philippe n'a plus qu'à peindre un regne de paix & de vertus : n'ayant plus de premier Miniſtre, Philippe V. ne ſonge qu'à ſigner ou à dreſſer des Traités qui aſſûrent le repos de l'Europe, & à ſe réconcilier avec la France dont il ne fut pas toujours content. Depuis cette époque ſon occupation unique fut le bonheur de ſes peuples, & le ſoin de

sa sanctification. Dès qu'il a un fils capable de gouverner, il lui confie les rènes de l'Etat & le place sur le thrône, en abdiquant lui-même la suprême dignité. Mais après un regne très-court & très-heureux, ce jeune Roi est enlevé à l'Espagne, & Philippe reprend un sceptre que les circonstances & les vœux de la Nation ne lui permettoient pas de refuser.

M. le Marquis de Saint-Philippe décrit ces révolutions édifiantes avec autant de soin, d'intérêt, & de complaisance, que l'histoire des évènemens militaires dont le tissu se développe si heureusement dans ses Mémoires. Comme cet Auteur avoit été employé dans les affaires étrangères, il en parle avec intelligence & autorité. Mais il n'étoit pas au centre des opérations comme l'Auteur des *Mémoires pour servir à l'Histoire des négociations, &c.* Ouvrage que nous avons

analysé depuis peu avec tant de soin & d'étendue.* Aussi M. de Saint-Philippe n'a-t-il pas été aussi inaccessible que M. de Torcy aux bruits, aux soupçons, aux conjectures hazardées sur les vues & sur les intentions des différents Acteurs de la scène politique. Du reste, ce sont deux Auteurs également réservés, également modestes, également religieux ; & le zèle du bien public forme également le caractère de l'un & de l'autre.

Quant à la Traduction, nous ne sommes pas tentés d'en suspecter la fidélité : l'intérêt des matières y est si bien conservé, qu'en lisant l'Ouvrage on n'est pas arrêté par quelques fautes de style ; il seroit aisé de les corriger dans une seconde Edition. Nous ne connois-

---

* Voyez les Mémoires d'Août, de Septembre, & d'Octobre I. vol.

ſons le Traducteur que par ſon Livre, qui annonce beaucoup d'eſprit & de littérature : nous ſerions bien trompés, s'il n'allie pas la profeſſion des armes au commerce des Grands & à la ſcience des affaires.

ARTICLE CXXIX.

ŒCONOMIE RURALE, Traduction du Poëme du P. Vanière, intitulé Prædium Ruſticum. *Par M. Berland.* Deux Volumes *in*-12. Le premier de 357 pages, ſans compter la Préface & la Vie de l'Auteur : le ſecond de 507. *A Paris, chez les frères Eſtienne, rue S. Jacques, à la Vertu.* M. DCC. LVI.

SI l'on veut connoître en détail le mérite d'un Traducteur, les talens qu'exige ſa profeſſion, le

cas qu'on en doit faire, les tourmens auxquels il ſe livre, & le peu de ſuccès qui couronne d'ordinaire ſes travaux ; on doit conſulter ce qu'ont écrit ſur cette matière, avec autant d'élégance que de vérité*, Ciceron, S. Jerôme, Quintilien & le célèbre M. Huet. Tout ce que ceux-ci ont dit de mieux, ſe trouve copié & répèté ſous mille formes différentes, dans les longues Préfaces de nos modernes Traducteurs. Saiſir le fil des idées, bien prendre le ſens du texte, rendre la couleur du ſtyle, ſe conformer au goût de chaque genre, qui varie ſelon l'ordre & l'exigence des matières ; aſſujettir par là ſon pinceau à des viciſſitudes éternelles ; concilier trois génies ſouvent contraires, le génie particulier de l'Auteur, le

* Cicer. *de Opt. gen. Orat* Hieron. *Ep. ad Pammac.* Quintil. *Inſtit. Orat.* *Lib. X.* Huet. *de clar. Interpret.*

génie de la Langue dont il s'est servi, le génie de la Langue dans laquelle on traduit ; & quand cette derniére Langue refuse le tour propre ou le terme unique, sçavoir payer de son propre fonds & substituer un juste équivalent ; telle est la route qui, dans tous les temps, fut ouverte aux Interprètes, pour arriver à la perfection de leur Art. C'est d'après ces régles lumineuses, posées par les plus habiles Maîtres, qu'on pourra juger du prix de cette nouvelle Traduction.

Nous disons *nouvelle*, car M. Berland paroît avoir ignoré la Traduction du *Prædium Rusticum*, distribuée dans seize Volumes du Journal Œconomique *; du moins il n'en fait nulle mention : nous ne lui en faisons point de reproches. Il n'a ni copié, ni imité cet Ou-

* Depuis Janvier 1755, jusqu'en Avril 1756.

vrage, & dans un parallèle suivi il mériteroit la préférence.

Les précautions qu'on doit prendre dans l'achat d'une terre, & pour son amélioration, se présentent d'abord : maxime générale dont il est essentiel de ne jamais se départir. * » N'achetez point avec em-» pressement une terre qui vous » aura plû au premier aspect ; sou-» vent la superficie du sol nous » séduit & nous trompe : il faut » connoître de longue main les » champs & les amis qu'on veut » avoir. «

Mais aussi, dès qu'à l'acquisition d'un fonds, où la terre se cultive aisément & s'améliore à peu de

---

* Non cupidè visumque semel mercabere fundum ;
Sæpè soli facies quoque fallit : amicus agerque
Quos vis esse tuos longo noscantur ab usu . . .
Præd. Rust. Lib. 2.

frais, on a pû joindre le voisinage d'un homme dont le commerce est sûr, facile & aimable, rien n'égale le bonheur dont on jouit à la campagne.

» * L'amitié par-tout a des dou-

---

* . . . . . . Ubique
Dulcis amicitia est ; sed fidus rure sodalis
Utilis imprimis ; ut tædia gratus amico
Diluat alloquio, convivia mutua curet,
Auxiliumque ferat bonus, accipiatque vicissim.
Quæ tibi si ruri deerint, animumque vacantem
Et volucres tantùm pascant, taciti que recessus ;
Nec nisi cum stupidis tibi sint commercia servis,
Urbanos repetes neglecto rure penates :
Atqui non alio tantùm lætamine tellus
Quantùm oculo Domini gaudet ; modò rure laborum
Utilitas placeat, non desidiosa voluptas,
Otiaque ad gelidos fontes & ad arboris umbram.

Præd. Rust. Lib. 1.

» ceurs ; mais en campagne prin-
» cipalement un bon ami eſt d'une
» reſſource infinie ; il diſſipe vos
» ennuis par les charmes de ſa con-
» verſation ; on mange l'un chez
» l'autre alternativement, & l'on
» ſe donne réciproquement des
» avis & des ſecours. Si cet agré-
» ment vous manque, & que votre
» eſprit, pour délaſſement, n'ait
» d'autre ſatisfaction que le chant
» des oiſeaux, le ſilence des bois,
» ou la ſociété de quelques domeſ-
» tiques ſtupides, vous abandon-
» nerez bientôt vos foyers ruſti-
» ques pour ceux de la Ville. Ce-
» pendant la campagne n'aime rien
» tant que l'œil du maître, pourvû
» que l'agriculture lui plaiſe, &
» qu'une indolente volupté ne lui
» faſſe pas toujours rechercher
» l'ombrage des bois & la fraîcheur
» des fontaines. «

On doit rendre cette juſtice à M. Berland, qu'il a ſçû conſerver

les images riantes & les descriptions agréables, répandues avec tant de profusion dans le Poëme Latin. Qu'on lise sur-tout ce qui concerne le caractère & les mœurs du Fermier, ses devoirs, ses attentions à l'égard de son Maître ; la propreté, les soins, la sage œconomie de la Fermière ; la candeur, l'ingénuité, les nôces de la jeune Villageoise qui, dans les jours de Fêtes, retrace, par sa parure, la modestie d'une bergère du premier âge *; on trouvera de l'exactitude & de l'aménité dans tous ces endroits.

Si M. Berland réussit à faire passer, dans sa Langue, les idées

---

* Faciem nullâ juvat arte ; suasque
Prata die festo quærit per florea gemmas,
Ad vitreum crines ornans & tempora rivum.
Præd. Rust. Lib. 2.

gracieuſes que lui fournit ſon modèle, il n'excelle pas moins dans les peintures fortes & terribles : rien ne languit, ni ne périt dans ſa Verſion. On ne lit point ſans horreur l'Epiſode de la peſte qui déſola Marſeille, [Liv. 3[e].] ni les ravages du cruel hyver de 1709. [Liv. 8[e].]

L'allégorie ſoûtenue, des vignes peintes ſous l'emblême d'un camp, & des vendangeurs ſous la forme de ſoldats, a quelque choſe de neuf & de piquant.* » Le deſir du butin » inſpire du courage, la troupe » rangée en ordre de bataille s'a- » vance vers la plaine ; déja l'on » entrevoit au loin le camp de » Bacchus, à l'abri duquel ſes » vignes armées de grappes ſont

* Urget amor prædæ : ſtructumque procedit apertis
Agmen agris ; jamque apparent Baccheïa longè

» rangées en bataillon quarré, &
» fortifiées d'une haie vive pour
» retranchemens. Les tentes com-
» posées de pampres verds, sont

Castra, racemiferas quadro queis ordine vites
Explicuit, viridique Deus munimine sepsit.
Pampineis speciosa virent tentoria velis,
Et matutinum sudo bibit æthere rorem
Uva suâ sub fronde, mali secura futuri.
Rusticus intereà propior jam vitibus instat,
Fossarumque moras superat, ferroque recurvo
Pandit iter, sepes & propugnacula rumpens
Spinea : Feciniam, Rhodias, Mareotides albas
Cædit, & Argytes, Psythiamque, brevemque Lagæon :
Altera comprensas manus attinet, altera curvo
Colla supina secat ferro : non parcitur ulli.

Præd. Rust. Lib. 10.

» remarquables

» remarquables par leur couleur, &
» chaque grappe étendue ſous la
» ſienne boit pendant la chaleur la
» roſée du matin, ſans s'inquiéter
» des maux à venir qui la mena-
» cent. Déja les vendangeurs, près
» des vignes, ſont prêts à fondre ſur
» elles ; ils forcent les foſſés, & la
» ſerpette à la main, s'ouvrent un
» paſſage ; ils coupent les haies &
» les paliſſades d'épines, & font
» tomber ſous leurs coups toutes
» les eſpèces de raiſins qui ſe prè-
» ſentent, de quelque pays qu'ils
» ſoient provenus : d'une main ils
» les prennent & les tiennent en
» reſpect, & de l'autre ils leur
» tranchent le cou avec leur fer ;
» ils ne font de quartier à aucune
» grappe. «

Il y a des Critiques qui ont regardé les Traductions comme un revers de tapiſſerie, où l'on n'apperçoit que les linéamens groſſiers des figures finies, dont le beau

côté prèſente tout l'enſemble & tout l'éclat : d'autres ont pouſſé la cenſure juſqu'à les comparer à des lunettes, qui ne ſont bonnes qu'à ſuppléer aux vues foibles de certains Lecteurs trop bornés pour atteindre juſqu'au ſens de l'original. M. Berland, d'après l'Abbé Des Fontaines, ne ſouffre pas qu'on ravale l'art du Traducteur au point de le comparer à celui du Graveur qui tire l'eſtampe d'un tableau ; ils ne veulent pas même, l'un & l'autre, qu'on mette le Traducteur dans la claſſe des Peintres Copiſtes : les raiſons qu'allèguent ces deux hommes d'eſprit, prouvent moins en faveur d'une cauſe qui les intéreſſoit, que la Traduction préſente n'invite le Lecteur à penſer comme eux. En effet on diroit, dans certains morceaux, que M. Berland a penſé de ſon chef, qu'il a revêtu de ſes propres ſentimens une matière qui lui appartient ;

qu'il ne nous a rien tranſmis, & que tout eſt tiré de ſon propre fond. Pour mieux ſentir le juſte prix de ſon travail, on ſera bien-aiſe de le voir en parallèle avec le Traducteur du Journal Œconomique. Il s'agit de la conformation & du développement d'un poulet.

*Journal Œconomique, Décembre 1755, p. 38.** » Le germe ſe

---

* Ac primùm varios genitabile germen in arcus
Dividitur, vivumque rudi molimine fœtum
Ædificat: geminas albo jam turgida ſucco
Bulla duplex oculorum acies meditatur; utrumque
Jam cerebrum emergit, mox unde medullula tractu
Continuo totos ſe ſe diffundet in artus:
Sanguinei jam rubra micant præcordia cordis:
Adjacet hinc illinc compages oſſea quondam,
Nunc moles informis, iners, ſimiliſque carinæ

» développe, ſe diviſe en différents
» cercles, & donne l'être à un em-
» brion encore informe. Deux bul-
» les pleines d'une liqueur tranſ-
» parente forment les deux globes
» des yeux : bientôt on voit paroî-
» tre le cerveau & le cervelet, d'où
» tire ſon origine la moëlle allon-
» gée qui fournit des nerfs à tout

Quam trabibus manus artificis contexit
acernis.
Nil apparet adhuc volucris; mox omnia
ſoles
Poſt quatuor manifeſta: pedes & mollia
crura
Proſiliunt, humeriſque duplex adnaſci-
tur ala.
Prorumpunt oculi; caro contegit oſſa;
caputque
Prodigiale tumet: cerebrum calvaria
mollis
Induit, & longo facies producitur ore.
Jam rubet & luteis differt arteria venis:
Jam rami trunco plures oriuntur ab
uno,
Et toti faciunt vitæ commercia moli. »

Præd. Ruſt. Lib. 12.

» le reste du corps. Déja on découvre les premiers linéamens du cœur. On voit de chaque côté s'élever une carcasse qui doit être un jour osseuse, mais qui n'est encore que molle, & presque semblable à la carene d'une petite barque, qu'un habile Ouvrier a construite avec quelques branches d'érable : il n'y a encore aucune apparence d'oiseau; mais au bout de quatre jours tout devient plus reconnoissable. Les pieds & les cuisses s'allongent, les aîles naissent insensiblement des épaules, les yeux sont formés, les os sont revêtus de chair, la téte est d'une grosseur prodigieuse, le cerveau est recouvert d'un crâne assez mince, & la partie antérieure de la tête en s'allongeant forme un bec; les artères sont pleines de sang & diffèrent des veines qui sont d'un rouge moins foncé. Plusieurs

» rameaux naiſſent d'un tronc com-
» mun, & entretiennent une cor-
» reſpondance mutuelle dans tout
» le corps en y portant la vie. «

Traduction de M. Berland. » Le
» germe, principe de l'animal en-
» tier, commence à ſe diſtribuer
» en différentes petites caſes arron-
» dies, & ne montre dans la ſtruc-
» ture de l'embrion que des ébau-
» ches aſſez informes. Déja deux
» petites bouteilles remplies d'une
» liqueur blanchâtre paroiſſent &
» déſignent les yeux; déja le cer-
» veau & le cervelet ſe dévelop-
» pent, d'où bientôt les eſprits ani-
» maux ſe communiquent ſans
» interruption à tous les autres
» membres; déja brille un petit
» point de ſang qui annonce le
» cœur. De tout côté l'on voit un
» aſſemblage de parties qui bien-
» tôt deviendront des os, & qui
» maintenant ne ſont qu'une maſſe
» informe ſans action, & ſembla-

» ble à la carcaſſe d'un vaiſſeau
» à laquelle l'ouvrier attache les
» planches du bordage. Le poulet
» ne paroît point encore, mais il
» ſe manifeſte après quatre jours;
» ſes pieds & ſes cuiſſes ſe mon-
» trent, deux aîles ſont attachées à
» ſon dos, ſes yeux ſortent, la
» chair couvre ſes os, ſa tête groſſit
» prodigieuſement; ſon cerveau ſe
» revêt d'un crâne léger, & la par-
» tie antérieure de ſa tête s'allonge
» en bec: déja ſes arteres paroiſ-
» ſent rouges & diffèrent de ſes
» veines bleuâtres; déja pluſieurs
» petites veines dérivent des plus
» groſſes, & communiquent la vie
» à toutes les parties du corps. «

D'après ce morceau il eſt aiſé de comprendre combien le Traducteur périodique s'eſt picqué d'œconomie: il tempère, pour ainſi dire, tout l'éclat de ce morceau; il en ſacrifie les beautés au but qu'il s'étoit propoſé d'inſtruire unique-

ment par préceptes ; au lieu que M. Berland a fait uſage de ſon génie, en a étalé les richeſſes, donnant de la vigueur & de la grace aux endroits les plus arides, éclairant les plus obſcurs, & alliant partout la fidélité duë au texte avec les agrémens dont il eſt ſuſceptible.

Quelques-uns pourroient lui conteſter la vérité d'un principe qu'il avance dans ſa Préface, & dont il ſemble réſolu de faire une régle de traduction. » Il faut, *dit-il*, des » recherches pénibles, des correc- » tions ſans nombre, & une atten- » tion plus ſcrupuleuſe pour réuſſir » dans la Traduction d'un Poëme » moderne, qu'il n'en faut dans la » Verſion d'un Poëme ancien. « Pourquoi cela ? C'eſt que, par rapport aux Anciens, *les ſecours* des Commentateurs vous mettent en état de choiſir le ſens le plus raiſonnable, & qui eſt le mieux *appuyé*.

Mais quoi, *lui répondroit-on*, eſt-ce aſſez, pour bien traduire, de s'être mis au fait du ſens de l'Auteur ? Ne faut-il pas entrer dans ſon eſprit pour lui ravir, en quelque ſorte, & ſes penſées & le tour de ſes penſées, afin de faire revivre l'un & l'autre ? Or les circonſtances particuliéres où s'eſt rencontré le Poëte Ancien ; les lieux éloignés où il a vêcu ; les évènemens qu'il a dépeints ; lès matières ſouvent ignorées de nos jours dont il a traité ; mille traits d'hiſtoire, de Mythologie, de Chronologie, de Politique, ſemés dans ſon Ouvrage ; toutes ces conſidérations, & une infinité d'autres, ne doivent-elles pas gêner, arrêter, tourmenter le Traducteur ?

Au contraire, quand il s'agit d'un modèle de ſa Nation, d'un François, par exemple, quel eſt le devoir de l'Interprète ? On peut, ce ſemble, le comprendre & l'expli-

quer aiſément. Comme l'Auteur aura penſé en François avant que de s'exprimer en Grec, ou en Latin, l'objet du Traducteur ſera moins de traduire que de reſtituer, moins de chercher à prêter une nouvelle forme aux idées, qu'à rappeller l'inſtant où elles ſont ſorties, s'il eſt permis de parler ainſi, tout armées de la tête du Poëte; afin que par-là rétablies dans leur premier ordre, elles ſe remontrent aux yeux du Lecteur, telles que d'abord elles furent conçues. Mais toute cette opération réunit-elle donc tant d'obſtacles? Exige-t-elle plus d'efforts que n'en demande la Verſion d'un Ouvrage, où tout eſt abſolument étranger, ſtyle, objets, méthodes, circonlocutions, & juſqu'au nom même de l'Auteur? En coûte-t-il plus à un François pour faire parler François à un de ſes Concitoyens, que pour tranſporter ce même langage dans la bouche

d'un Grec & d'un Romain, qui ne l'ont jamais connu ?

Quoi qu'il en ſoit de cette obſervation que d'autres avoient déja faite avant nous, le public Connoiſſeur doit des éloges à M. Berland. Pour entreprendre la Traduction de douze mille Vers Latins, ſur un plan qui embraſſe tant de matières, ſi inégales & ſouvent ſi peu intéreſſantes & ſi peu eſtimées, il a fallu prendre beaucoup ſur ſoi-même, captiver ſon imagination, renoncer à cette complaiſance naturelle qui nous arme, en quelque ſorte, contre les penſées des autres, pour établir nos penſées à leur place. Le travail de M. Berland eſt un des meilleurs que nous ayions en ce genre ; & à la reſerve de quelques termes qu'on peut critiquer *, cette Traduction

* Tels que ceux-ci : *Ventre déboutonné* ; *rendre culte* à Dieu, ſans y join-

peut être placée parmi les Versions qu'on estime le plus.

N'oublions pas les Notes assez

---

dre le nom de nombre ; une liqueur *miellée ; je grapillerai comme les pauvres*, pour rendre cette expression de Vanière.

> Atque undè Maroni
> Jam prærepta fuit vindemia dives, eâdem
> Neglectas *sectabor inops* in vite labruscas.

On dira sur ce dernier endroit, qu'outre la bassesse de l'expression Françoise, le sens de l'Auteur ne paroît pas tout-à-fait rendu par le Traducteur ; que Vanière se qualifiant de *pauvre*, a voulu simplement faire un contraste avec l'abondance, les richesses, la magnificence de Virgile ; qu'en ce sens *inops* est opposé à *dives*, & qu'enfin s'il se trouve là une petite allusion à l'état des misérables, qui vont cueillir les raisins échappés à la main du Vendangeur, il falloit supprimer ou annoblir cette image.

curieuſes, dont chaque Livre eſt ſuivi. Puiſqu'elles ſont deſtinées à l'inſtruction des jeunes gens, il eût été convenable & facile, ſans en diminuer le prix, de retrancher le peu qu'on a tiré de Telliamed, des Lettres Perſannes, des Contes de la Fontaine : on n'en a cité, à la vérité, rien de mauvais, mais le *reſpect dû* au jeune âge s'étend fort loin, & il n'eſt point néceſſaire de le familiariſer avec des noms qu'il devroit ignorer toute ſa vie.

Si l'on objectoit que ce travail eſt en pure perte, parce que ceux qui ont quelque teinture du Latin, donneront toujours la préférence au *Prædium Ruſticum*, & que les autres n'acquéreront point un Poëme François en Proſe, qui ne leur apprendroit rien de neuf; M. Berland répondroit en détaillant les motifs qui l'ont déterminé. C'eſt premiérement la noble ambition de donner à ſa Nation un Ouvrage

qui, ſelon lui, n'avoit encore été eſſayé par aucune plume : en ſecond lieu, l'honneur qu'il eſpéroit ſe faire, s'il ſurmontoit les obſtacles ; mais bien plus que tout cela, *l'envie d'affoiblir le dégoût qu'on a pour l'Agriculture* & » la vie » champêtre, en mettant à la por» tée d'un plus grand nombre de » perſonnes, les préceptes & les » beautés du *Prædium Ruſticum.*

ARTICLE CXXX.

EXERCICE EN FORME de Plaidoyers, prononcés par les Rhétoriciens du Collège de Louis le Grand, le 27. d'Août. 1756. A Paris, chez Thibouſt. *Volume* in-12. *pag. 111.*

IL ne faut pas s'étonner de ce que le zèle des François pour la gloire de leurs Rois, & pour l'hon-

neur de leur Nation, n'a jamais été plus vif & plus enflammé qu'aujourd'hui : jamais ils n'ont eu de Roi plus modéré dans les droits que lui donna la victoire, & plus fidèle aux Traités où il donna la paix : jamais ils n'ont eu d'ennemis plus outrés dans leurs prétentions, ni plus violents dans leurs hostilités, que l'ont été les Anglois dans la guerre présente. Au milieu d'une paix : dont le Traité est encore tout récent, dans le cours des conférences pacifiques qui devoient régler à l'amiable un reste d'intérêts à peine litigieux, l'Angleterre envoie en Amérique des ordres secrets, pour tenter sur nos Colonies & sur nos Vaisseaux des invasions & des pirateries subites : après l'expédition de ces ordres, elle nous renouvelle, en Europe, les assûrances publiques d'une amitié & d'une fidélité inviolables.

Quelque irrité que fût notre Mo-

narque, de ſe voir ſurpris par des infidélités, dont il ne pouvoit ni comprendre, ni diſſimuler l'eſpèce ; cependant ſes plaintes ont précédé ſa vengeance & les réponſes des Anglois l'ont provoquée. Mais quelle ſageſſe dans les moyens qui en ont aſſûré le ſuccès ! En Amérique, on a pourvu au ſalut de nos Colonies, par des ſecours & des alliances, qui ont rendu à nos armes une ſupériorité victorieuſe : en France, on a répandu ſur nos Côtes des troupes qui les mettent à l'abri de toute deſcente : en Europe, on a conclu des Traités qui ne laiſſent à l'ennemi aucune eſpérance de balancer nos forces & d'entamer nos Frontières : dans nos Ports, on a rétabli une Marine guerrière, qui ſoûtient la gloire du pavillon François & la liberté de notre Commerce : enfin on a formé & exécuté une entrepriſe, qui a réparé avec uſure nos affronts &

nos pertes, humilié l'orgueil de nos ennemis & affoibli leur opulence. Pénétré de la joie & de l'allégresse commune à tous les bons François, le P. Geoffroy n'a pû exercer ses Elèves sur des sujets étrangers à nos fêtes & à nos triomphes. Ne voulant pas que la matière de leurs essais dégénérât en une invective directe contre les Anglois, il n'a permis à leurs talens de représenter nos trophées que dans un tableau emprunté de l'Histoire ancienne. Les faits ont été choisis & traités si heureusement, que l'allusion, sans être moins sensible pour nous, est beaucoup moins choquante pour nos ennemis. Sous cet emblême, les applaudissemens qu'il veut & qu'il doit donner à nos opérations, ont un air moins fastueux, & les reproches qu'il est obligé de faire à nos ennemis, ont un tour moins amer. Dans ce plan il semble que son

intention ait été d'apprendre à ſes nobles Elèves ce que les Anglois ont ignoré, ou oublié; ſçavoir, les égards & les ménagemens que le Droit des gens & les loix de l'humanité preſcrivent aux Nations civiliſées, quand elles en viennent réciproquement à des ruptures éclatantes. Ces Anglois n'auroient-ils pas dû prévoir que, ſi la Fance ne peut toujours être en paix avec l'Angleterre; l'Angleterre peut encore moins être toujours en guerre avec la France?

Les diſcours qui compoſent cet Exercice, ont été prononcés dans des circonſtances qui leur étoient fort favorables: ils en tiroient un mérite qu'ils n'ont pû conſerver dans l'impreſſion; auſſi n'étoient-ils pas deſtinés à en ſubir l'épreuve; ils pourront cependant la ſoûtenir, du moins à la faveur des juſtes applaudiſſemens qu'on y donne à tous ces hommes d'Etat & à tous ces Héros qui ont également conſ-

piré & contribué au ſuccès de nos armes & au bonheur du Royaume. Le deſſein de cet Exercice a tellement été arrangé & dirigé, qu'on y reconnoît la peinture fidèle de toutes leurs opérations & de tous leurs ſervices : ſi on les fait plaider, en quelque ſorte, ſur le droit qu'ils ont à notre reconnoiſſance & aux récompenſes du Monarque, c'eſt moins pour en diviſer le tribut que pour le groſſir : en ſe diſputant la préférence, ils concourent tous à ſe faire rendre une pleine juſtice ; & dans la déciſion qu'on porte ſur leur mérite & ſur leurs ſervices, le Juge les diſtingue & les honore ſelon les qualités & les caractères qui les différencient, ſans mettre entre eux aucune diſproportion, aucune inégalité qui les ſubordonne. Tel eſt le dénouëment de cette Cauſe, qui n'eſt elle-même qu'une ſcène ingénieuſement imaginée, où un évènement de l'Hiſtoire

Grecque, avec de légers changemens, nous trace, sous des noms appropriés aux personnages, l'état florissant de nos affaires présentes.

D'abord, dans un discours préliminaire, le Juge remonte à l'origine de la guerre, qui a occasionné la contestation portée à son Tribunal. » La Sicile heureuse & tranquille, sous les Loix d'un Prince » plus flatté du bonheur de ses peu» ples que de la prospérité de ses » armes, goûtoit, *dit-il*, depuis » huit ans les douceurs d'une paix, » pour laquelle il avoit sacrifié ses » plus glorieux intérêts... Nous ne » pensions pas avoir à vaincre des » ennemis, à qui nous ne cher» chions qu'à faire oublier que nous » les avions vaincus. La guerre » étoit résolue dans le Conseil d'A» thènes; elle n'étoit pas soupçon» née dans le nôtre : l'orage se pré» paroit dans le silence de la paix » que nous avions accordée, & au-

» cuns de ces ſignes avant-coureurs,
» qui annoncent les tempêtes, n'a-
» voit précédé celle qui a éclaté
» contre nous. Des invaſions ſubi-
» tes, des ſurpriſes frauduleuſes,
» des deſcentes tentées dans nos
» Ports, des violences exercées
» dans nos Colonies..... en falloit-il
» plus pour exciter la juſte indigna-
» tion d'un Prince, qui, ſe regardant
» comme le père de ſes ſujets, les
» regarde tous comme ſes enfans?«
Le manifeſte de la Sicile, publié contre Athènes par les Hiſtoriens de la 91e Olympiade, la France ne peut-elle pas l'adopter & le diriger contre Londres en 1756? De-là le Juge paſſe à l'expoſition de la Cauſe, c'eſt-à-dire, *des ſervices rendus par de généreux Citoyens, & ſoumis à ſa diſcuſſion.*

Le premier diſcours eſt celui d'Eulimène qui, en muniſſant les Ports & les Côtes de la Sicile, l'a miſe *en état de ne rien craindre.*

Son Orateur avance que *son service étoit le seul nécessaire*, & qu'*il suffisoit sans les autres*; que *sans lui les autres n'étoient pas suffisants*, & qu'*il les a rendus plus faciles.*

Après avoir décrit avec autant de vérité que d'esprit & d'agrément la nature, l'importance & l'utilité des Ports, il se trouve aussi promptement que directement rendu à son but, où il frappe de la sorte. » C'est » contre Athènes, c'est-à-dire contre la surprise & l'audace, contre » la ruse & la violence, contre l'artifice & la force, qu'il falloit garantir nos Côtes & nos Ports..... » Mais quelle sûreté de prévoyance, quelle fécondité de moyens, » que d'espèces de travaux, je dirois » presque que de sortes d'esprits » étoient nécessaires à celui qui se » chargeoit de cette entreprise? » Mesurer d'un seul regard toute » l'étendue de l'Empire, & en distinguer toutes les parties diffé-

» rentes ; reconnoître la nature de
» tous les terreins pour l'employer
» où elle se prête, & la dompter
» où elle résiste ; saisir toutes les
» facilités qui se présentent dans un
» endroit, les créer dans ceux où
» elles ne sont pas ; trouver ce qu'il
» faut envoyer sur un rivage, sans
» prendre sur ce qu'on doit conser-
» ver dans les autres ; porter l'effort
» où le danger est présent, l'atten-
» tion où il est prochain, la précau-
» tion même où il est éloigné ; for-
» mer une chaîne de secours tou-
» jours prête à se partager, toujours
» prête à se réunir, qui se divisent
» entre tous les endroits menacés,
» & soient tous dans chacun d'eux...
» Se multiplier soi-même, &, si
» j'ose ainsi parler, dans la distance
» infinie de l'homme qui rampe
» sur la terre, & du Maître suprême
» qui l'a créé, se rendre par la fé-
» condité de ses opérations, comme
» lui par l'immensité de son être,

Décembre, 1756.

» présent dans tous les lieux ; être » le Restaurateur des uns & le » Conservateur des autres..... Ce » n'est là que le plan des Projets » d'Eulimène. »

Si l'Orateur étale avec éclat les services de ce Citoyen, il ne lui revendique pas avec moins d'adresse ceux de ses rivaux, en montrant leur insuffisance s'ils eussent été séparés des siens. » Quel seroit, *leur* » *dit-il*, l'avantage de ces entreprises faites dans le pays étranger, » si le nôtre fût resté sans défense ? » Tout auroit plié sous nos Loix » dans des climats éloignés, & peut-» être l'ennemi triomphant eût » donné la Loi sur nos Ports & dans » nos Villes... Illustres rivaux, no-» tre admiration vous est duë ; mais » vous nous devez la reconnoissan-» ce : vous étendiez les limites de » l'Empire, nous y conservions vos » héritages..... Le centre de l'Etat » jouit d'une paix profonde ; toutes » les

» les extrémités de l'Empire ſont
» dans une agitation guerriére.....
» Athènes voit ces mouvemens ſur
» nos côtes & tremble pour les ſien-
» nes : nous ne ſommes que ſur la
» défenſive ; elle craint nos atta-
» ques..... Allez, Guerrier intré-
» pide, volez à la conquête de Sa-
» mos, vous trouverez dans la place
» une réſiſtance propre à honorer
» votre courage ; vous ne trouverez
» point dans la route d'obſtacles
» propres à l'arrêter « &c.

Le ſecond Diſcours eſt *en faveur de Polémon, qui s'eſt chargé du ſiége de Samos*. La grandeur de l'entrepriſe & la gloire de l'exécution ſont les deux points où s'attache l'Orateur. » Ce n'eſt pas ici, » *dit-il*, une de ces places ordinai-
» res, dont la priſe honore plus le
» Héros qui les force, qu'elle ne nuit
» à la Nation qui les perd. C'eſt une
» conquête également glorieuſe &
» utile..... Demandez à nos enne-

» mis pourquoi leur confiance s'est » changée en crainte ; qui a pû leur » inspirer cette terreur qu'ils se van- » toient d'avoir jettée parmi nous ; » quelle est la cause de cet étonne- » ment qui retient dans l'inaction » de si grandes forces destinées à » exécuter de si grands projets ? Sa- » mos est prise, Athènes est conster- » née ; la chute d'une Forteresse » ébranle tout son Empire ; & la » grandeur de sa perte est attestée » par celle de son désespoir. «

Pour montrer la gloire de l'exé- cution, l'Orateur avance & prouve que la place *où Polémon a porté nos armes victorieuses, est du nombre des places dont la conquête peut suffire à la gloire d'un Héros.* » Re- » présentez-vous, *dit-il*, un amas » de rocs escarpés qu'unit ensem- » ble une chaîne d'ouvrages, dont » chacun est de l'accès le plus diffi- » cile, & que leur union rend tous » impénètrables ; une Forteresse » environnée d'un grand nombre

» d'autres, toutes établies ſur un ſol,
» dont la dureté ne cède à aucun
» effort; où la tranchée ne peut
» s'ouvrir dans aucun endroit, où le
» terrein qui y conduit, n'eſt qu'une
» ſurface infidelle qui couvre des
» abyſmes affreux. «

Le tableau de l'exécution n'eſt
pas deſſiné avec moins de force
que celui de la difficulté. » Que ne
» puis-je, Monſieur, vous repréſen-
» ter ces Guerriers intrèpides, vo-
» lants tous de concert à l'exécution
» d'un projet, qu'ils étoient les ſeuls
» à ne pas regarder comme impoſ-
» ſible, & qui n'a ceſſé de le paroî-
» tre que depuis ſon exécution mê-
» me... Vous verriez à leur tête le
» Guerrier généreux dont j'expoſe
» ici les droits, portant ſur toutes
» les parties de ſon armée ce regard
» de confiance & de victoire, qui
» diſſimule au Soldat ſes riſques,
» ou anime à les vaincre. A ſes côtés
» & ſur ſes pas marche un fils, ſeul

» héritier de ſon nom, un gendre » qu'il aime comme ſon fils ; tous » les deux dignes de ſa tendreſſe & » imitateurs de ſon courage ; la ſé- » curité eſt ſur ſon front ; il porte, » dans les dangers, cette gaieté que » nous lui voyons dans nos fêtes ; » les Soldats ſont raſſurés par ſes » diſcours, animés par ſes éloges, » intéreſſés par ſes dangers.... Vous » ne ſerez point oubliés dans le récit » de ſa gloire, Guerrier généreux, » qui ne l'abandonnâtes dans aucun » de ſes dangers ; qui, chargé par lui » d'une partie de l'entrepriſe, juſti- » fiâtes ſa confiance par celle que » vos exemples inſpiroient aux Sol- » dats ; formé à vaincre par un père » que la gloire de ſes ſervices a éle- » vé aux premiers honneurs de la » guerre, vous y marchez ſur ſes » traces ; & dans le rang qu'il occu- » pe, nous voyons celui qui vous » attend.« Toute l'aſſemblée appli- qua ces paroles à M. le Comte de Maillebois, préſent à cet exercice.

Le troiſième Diſcours roule ſur les ſervices rendus par Pléïarque; l'Orateur les réduit au tranſport & à la deſcente des troupes dans l'Iſle de Samos; à l'attaque & à la défaite de la Flotte ennemie qui y portoit des ſecours; au choix & à l'envoi de ceux qui étoient néceſſaires à nos Colonies ménacées, & il ſe prévaut de la nature de ces ſervices, pour attribuer à ſon Héros tous les genres de gloire, que chacun de ces trois rivaux s'approprie, c'eſt-à-dire, la gloire des attaques, la gloire des défenſes & la gloire des négociations. *Gloire des attaques*, » une Marine » depuis long-temps ſans action » contre une Marine toujours en » mouvement; des Soldats qui ne » font qu'eſſayer la Mer, contre des » troupes qui la tiennent ſans ceſſe... » Braves Guerriers, que Pléïarque » lui-même avoit deſcendus dans » cette Iſle, c'eſt ſous vos yeux que » le combat s'eſt donné; vos ames

» intrépides dans les dangers où » vous êtes, ne purent être exem- » tes d'inquiétude à la vuë d'un pé- » ril qu'il ne dépendoit ni de votre » prudence d'éloigner, ni de votre » courage de vaincre..... Peignez- » vous, *ajoûte l'Orateur à son* » *Juge*, le Guerrier, pour qui je » parle, du haut de ses ponts en- » sanglantés, faisant les signaux, » donnant les ordres, réglant les » manœuvres, se mêlant dans le » combat; Pilote, Soldat, Chef, » Héros par-tout; rassemblant dans » lui seul la sagesse qui commande, » l'activité qui exécute, le génie qui » prépare le triomphe, & le cou- » rage qui le remporte. «

Gloire des défenses & des négociations. L'Orateur la découvre dans les secours procurés à nos Colonies. Leurs intérêts nous paroissent quelquefois trop éloignés des nôtres; l'Orateur s'en plaint, & s'applique à montrer & à rassurer les nœuds qui lient notre avantage avec leur for-

tune. » Les Colonies, *dit-il*, sont
» plus précieuses à l'Empire que
» plusieurs de ses Provinces ; là est
» le dépôt des richesses que les mers
» apportent sur nos rivages, & dont
» les Royaumes étrangers payent le
» tribut à nos besoins, ou à nos dé-
» lices ; là est comme un second
» Empire ajoûté à celui que nous
» possédons, dont les trésors sont
» nos fonds, les anciens peuples nos
» alliés, les nouveaux habitans nos
» frères ; là sont des ressources pour
» ceux de nos citoyens à qui l'Etat
» surchargé ne peut fournir l'aisan-
» ce de la vie, & qui rendent à
» l'Etat avec usure les foibles se-
» cours qu'il leur envoie ; là l'Em-
» pire se décharge d'un nombre
» d'hommes inutiles ou dangereux,
» & dangereux même par la raison
» qu'ils lui sont inutiles ; qui trans-
» portés hors de leur patrie se ren-
» dent dignes d'elle, & par le pro-
» duit immense de leurs travaux,

» ſont quelquefois les reſſources &
» les ſoûtiens des familles dont ils
» euſſent été la honte & le malheur.

Aſſaillies ſans s'y être attendues ni préparées, nos Colonies du Canada ne pouvoient ſe défendre ſans l'aſſiſtance des Sauvages : les uns, nos anciens Alliés, voyoient l'effroi répandu parmi nos Colons, & le partageoient trop pour le diminuer ; cette frayeur générale n'étoit pas un attrait pour inviter à notre ſecours de nouveaux Alliés. D'ailleurs ces Nations, par leurs mœurs & par leurs habitudes, ſont ſinguliérement conſtituées ; les reſſorts politiques, qui, maniés habilement, remuent ſi aiſément tous les Etats de notre continent, n'ont preſque aucune force, aucune action dans les Forêts du Canada. De-là s'écrie l'Orateur de Pléiarque : » Quelle difficulté
» pour réunir & fixer ſous une Loi,
» des hommes nés indépendans, qui
» n'ayant ni héritages à ſauver, ni
» poſſeſſions à défendre, ne crai-

» gnent que l'esclavage, ont appris » à souffrir, aiment à combattre, » osent mourir & ne sçavent pas » obéir. C'est de la fidélité constante » de ces peuples que dépendoit en » partie la sûreté de nos établisse- » mens dans ces Contrées. Cet ob- » jet étoit trop intéressant dans les » circonstances où nous nous trou- » vions pour échapper à la vigilan- » ce & au zèle du génie supérieur, » à qui le soin de notre Marine & » celui de nos Colonies est confié. «

L'Orateur d'Euphronime soûtient dans le 4e discours que ce Négociateur a rendu le service, 1° *le plus difficile*, & *celui qui demandoit le plus de qualités*; 2° *le plus important*, & *celui qui a procuré le plus d'avantages*. L'idée qu'on nous donne ici du Négociateur est celle d'un homme „ sorti de la foule & „ du peuple des esprits; pour qui il est „ un ordre de conseils, de réflexions & de „ pensées où le vulgaire n'ose aspirer & „ ne peut atteindre, & qu'il n'apperçoit „ que comme les phénomènes, dans une „ sphère éloignée de la sienne. C'est un

„ fage de qui tous les projets tiennent à
„ l'objet qu'il fe propofe, & lui foumet-
„ tent ceux qui en dépendent ; dont les
„ idées, voilées fous le myftère de la pru-
„ dence, préparent les évènemens, &
„ ne fortent du nuage que comme ces
„ feux bienfaifants ou terribles qui por-
„ tent l'orage ou la férénité dans les airs;
„ c'eft un moteur fouverain & puiffant,
„ dont la main victorieufe imprime aux
„ refforts qu'elle emploie, ce mouve-
„ ment décifif qui eft l'ame des actions
„ & le principe des fuccès ; c'eft un hom-
„ me, né pour dominer les hommes ;
„ mais dont les Loix font dans les
„ égards, l'autorité dans la perfuafion,
„ & l'empire fur les efprits dans la flexi-
„ bilité du fien. "

De cette idée, l'Orateur déduit les qualités néceffaires au Négociateur ; fçavoir „ une étude réfléchie des hom-
„ mes, une connoiffance diftincte des
„ temps, une fçience exacte des intérêts
„ qui uniffent les peuples ou les divifent ;
„ des objets qui les flattent ou qui les
„ irritent ; des forces qui les foûtiennent
„ ou qui leur manquent ; une intelli-
„ gence vafte, une prévoyance hardie,
„ un difcernement exact qui fe porte à
„ tous les obftacles, & les éloigne ou les
„ force, à tous les contre-temps, & les
„ prévient ou les répare, à toutes les

„ ressources, les enleve aux autres & se „ les ménage à soi-même ; une promptitude de réflexions, une agilité d'esprit, une souplesse de raison qui se repliant sans cesse sur ses projets, pour „ les étendre ou les resserrer, pour les „ suspendre ou les précipiter, s'accommode au temps sans en dépendre ; se „ prête aux évènemens pour les maîtriser, & ne reçoit la Loi que pour la „ donner ; un coup-d'œil distinct & rapide qui ne semble qu'errer sur la surface des objets, mais qui en réunit tous „ les points de vuë sous la sienne, les „ rapproche, malgré leur distance, & les „ concilie malgré leur contrariété ; un „ génie d'entreprise & de détail, qui „ descend à tout, ou éleve tout jusqu'à „ lui " &c.

La nature de ces discours nous semble bien assortie à leur destination, qui est d'être comme l'annonce & l'essai de jeunes Orateurs. Ils se préviennent, s'attaquent & se défendent avec une adresse & une finesse qui, dans un conflit de moyens imposants, entretiennent une action pleine de vie & de feu. Les tours & les figures sont prises du fond des Causes. Dans les pensées & dans les expressions, l'esprit coule de source, & peut-être avec une abondance qui pourroit

paroître un défaut d'œconomie. Nos citations ne justifient pas ce jugement dans toute son étenduë ; elles sont trop tronquées, & le choix n'en a pas été reglé sur cette intention. Le mérite des différents services qui entrent ici en concurrence, est bien évalué dans *le Discours du Juge après les Causes* ; il le termine par une sentence où il décerne un monument commun à tous ces illustres Citoyens qui se sont signalés pour leur patrie : la gloire de leurs services y est consacrée sous des symboles différents qui en caractérisent l'espèce. C'est aux Sculpteurs & aux Peintres à juger du dessein qu'on propose à leur Cizeau, & à leur Pinceau.

ARTICLE CXXXI.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

FRANCE.

DE PARIS.

On publie le *Prospectus* suivant, & il doit plaire à toutes les personnes qui conservent encore le *dépôt de la foi* : celles qui n'ont point de Religion tâcheront de décrier cette entreprise, mais il

faut laiſſer dire ces ſortes de gens, dont le ſuffrage eſt nul dans l'Egliſe de Dieu, & de très-petite conſidération dans l'Etat. Il eſt beau de voir ce nouvel Ouvrage, dédié à M. le Dauphin. Le ſang de nos Maîtres protégera toujours la Religion de J. C. & c'eſt ce qui fera la gloire de l'Etat & le bonheur des peuples.

La Religion vengée ou réfutation des Auteurs impies, dédiée à Monſeigneur le Dauphin. Par une Société de Gens de Lettres. *A Paris, chez Chaubert, Quai des Auguſtins, à la Renommée; Hériſſant fils, rue neuve Notre-Dame, aux trois Vertus.*

Il eſt triſte, que dans un ſiècle où tout le monde ſe mêle d'écrire, les Ecrivains qui ne ſont que frivoles, ſoient encore les moins mépriſables. L'impiété eſt devenue l'étiquette du bel eſprit. Il ſemble que la ſimplicité de la Foi dégrade le génie, & que l'on ne puiſſe pas être grand homme ſans être habile dans l'art de blaſphèmer. Auſſi voit-on l'incrédulité ſe produire ſous toutes les formes. Politiques, Phyſiciens, Métaphyſiciens, Moraliſtes, Poëtes, Auteurs de Romans, Auteurs de Lettres Philoſophiques, ou hiſtoriques, ſérieuſes ou badines, Diſſertateurs, Compilateurs, tous ſe prèſentent au combat contre la Religion, tous ſe décernent inſolemment le triomphe. Mais quoi! la Religion comptera-t'elle autant d'ennemis que l'Empire des Lettres a de Citoyens? Et tandis que les uns ſe feront un mérite de l'inſulter, d'autre n'oſeront-ils faire profeſſion de la défendre? C'eſt un emploi dont nous nous chargeons avec autant de joie que de confiance. Il

nous sera facile de prouver que la chicane & l'imposture, appuyées le plus souvent sur une vaste & profonde ignorance, sont les seules batteries qu'on élève contre la vérité du Christianisme.

Nos premiéres vuës se porteront sur le Pyrrhonisme, & spécialement sur celui de Bayle. Nous éspérons démontrer que cet Ecrivain si célèbre, l'idole de la nation incrédule, est presque toujours, sur-tout en matière de Religion, un Métaphysicien sans principes, un Logicien sans justesse, un Critique sans jugement, un Compilateur sans probité. Nous ferons voir que ses ouvrages ne sont qu'un composé monstrueux de Christianisme & d'irréligion, de pudeur & de lubricité, de sagesse & de folie. De Bayle, nous passerons successivement à tous les Incrédules modernes.

Deux raisons nous engagent à donner cet Ouvrage par cahiers.

Prémiérement nous sommes bien-aises que tous les Ennemis de la Religion sçachent que nous leur déclarons une guerre ouverte & éternelle; que nous ne cesserons de les attendre de pied ferme; & que nous ne manquerons pas d'aller à eux, à mesure qu'ils se présenteront pour faire de nouvelles entreprises.

Secondement, s'il est naturel à tous les Auteurs de souhaiter qu'on les lise, ce desir convient sur-tout à ceux qui écrivent pour la Religion, & qui n'ont d'autre objet que de la faire triompher.

Or nous sçavons que pour avoir des Lecteurs, il faut s'accommoder au goût de son siècle. Le nôtre est un siècle de dissipation & de frivolité, où la plûpart des gens, même avec des intentions droites, ne sont guères susceptibles d'une longue application. Un seul *in-douze* les effraie. La lecture d'un simple cahier les rebutera moins. Par ce moyen nous pourrons même prétendre à l'honneur d'être lus & méprisés de quelques Petits-Maîtres beaux esprits.

En combattant l'irréligion, nous aurons grand

ſoin de nous mettre à l'abri de ſes reproches, & de ne point imiter ſa mauvaiſe foi. Nous nous ferons un devoir eſſentiel de préſenter dans leur vrai point de vuë, toutes les queſtions controverſées, de rendre les difficultés qu'on nous oppoſe, dans le jour qui leur ſera le plus favorable. Pour diſſiper les ennemis de la Religion, il ſuffit de la montrer telle qu'elle eſt. Nous ne lui prêterons donc pas nos forces, nous ne ferons que développer les ſiennes.

On conçoit que notre travail produira un corps d'ouvrage ſuivi, dans lequel nous mettrons le plus de méthode & de clarté qu'il nous ſera poſſible. Nous avons crû devoir le réduire en forme de Lettres, pour y jetter plus d'intérêt, & pour éviter la ſécхereſſe qu'entraîne néceſſairement la forme didactique. Puiſſe-t-il être de quelque utilité à la Religion ! Puiſſe-t-il être comme une tour inébranlable d'où pendent mille boucliers contre les ennemis de la Foi ! Puiſſions-nous y attacher leurs dépouilles comme autant de trophées conſacrés à ſa gloire !

On donnera de cet Ouvrage quinze cahiers par an, ſçavoir un chaque mois, & deux aux mois de Janvier, de Mai & de Septembre. Chaque cahier ſera de 72 pages *in douze*; ce qui formera par année trois volumes, chacun de 360 pages.

On commencera au 1. Janvier 1757.

Le prix de chaque cahier ſera de 12 ſols.

Les perſonnes qui voudront les recevoir exactement à Paris, le premier de chaque mois, & les 15. des mois de Janvier, Mai, Septembre pour les cahiers doubles indiqués, payeront 9 livres par année : on pourra ſe les procurer en Province, par la Poſte, moyennant 12 livres port franc.

Décembre, 1756.

ARTICLE CXXXII.

CATALOGUE

DES OUVRAGES dont il est fait mention dans les XVI Volumes de ces Mémoires, pour l'année M. DCC. LVI.

On désigne par cette marque * *les Livres qui ne sont annoncés que dans les Nouvelles Littéraires.*

§. I.

RELIGION, ECRITURE-SAINTE, THÉOLOGIE, CONTROVERSE.

* Bible de le Cène. Janv. II. Vol. 358
* Bible de Saurin. Janv. II. Vol. 358
* Catéchisme Evangelique, &c. Février, 539
* Lettres Critiques, ou, Analyse & Réfutation de divers Ecrits modernes contre la Religion. Février, 561

* Dictionnaire Théologique portatif. Février, 562
Dissertations sur l'immatérialité, l'immortalité & la liberté de l'ame. Avr. I. Vol. 815. Juin, 1483
Lettre de M. Desprez de Boissy sur (contre) les spectacles. Avril, I. Vol. 836
* Dissertations sur les Prophéties qui se sont accomplies, & qui s'accomplissent actuellement dans le monde. Avril, I. Vol. 931
De Miraculis quæ Pythagoræ, Apollonio Thyanensi &c. tribuuntur. Sur les miracles de Pythagore, d'Apollonius de Thyane &c. Avril, II. Vol. 1039
* Sentiment des Catholiques de France sur le Mémoire touchant les Mariages des Protestans. Avril, II. Vol. 1142
* La Raison triomphante des nouveautés, ou Essai sur les mœurs & l'incrédulité. Juillet, II. Vol. 1917

* Expoſition de la doctrine Chrétienne. Août, 2108
Mémoire Politico-Critique ſur les Mariages des Calviniſtes. Septembre, 2250. Oct. I. Vol. 2376
La Religion naturelle & révélée. Oct. II. Vol. 2501. Nov. 2693
* *Inſtitutiones Theologicæ-Dogmaticæ, ſive brevis demonſtratio veræ Religionis, &c.* Démonſtration de la vraie Religion, &c. Octob. II. Vol. 2654
* La voix du vrai Patriote Catholique, &c. Octob. II. Vol. 2683
* Eſſai de réunion des Proteſtans aux Catholiques-Romains. Oct. II. Vol. 2684
Nouvel éclairciſſement ſur la Prophétie d'Iſaïe, *Ecce Virgo concipiet, &c.* Novembre, 2788. Décembre, 2904
* Recueil d'opuſcules de pluſieurs Pères ou Auteurs Eccléſiaſtiques, ſçavoir Bede, Claude de Turin, Prudence de Troyes, Geoffroi de Vendôme, Groſſolano de

Milan, Huguccion de Milan. Novembre, 2859

§. II.

HISTOIRE UNIVERSELLE, CHRONOLOGIE, GÉOGRAPHIE.

* Cartes du Sieur Le Rouge. Février, 568

* Analyse Chronologique de l'Histoire universelle. Mars, 765

Carte de l'Amérique Septentrionale, avec des remarques. Juillet, II. Vol. 1887

* Projet pour la perfection de la Carte de la France. Octobre, I. Vol. 2482

Historia universalis & Pragmatica Imperii Romani, &c. Histoire universelle de l'Empire Romain. Octobre, II. Vol. 2558

Histoire universelle sacrée & profane, &c. Novembre, 2812

Description historique de l'Hôtel Royal des Invalides, avec les Plans, Coupes, Elévations &c. Décembre, 2885

§. III.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

* Abrégé des Vies de quelques personnes de piété à l'usage des Retraites. Mars, 758

* *Apostolicos Afanes de la Compañia de Jesus.* Relations des Missions Espagnoles de la Compagnie de Jesus, au Méxique. Avril, I. Vol. 936

Histoire du Diocése de Paris. Juillet, I. Vol. 1689

Nouvelle Traduction de l'Historien Joseph. Septembre, 2202

* Calendrier des Saints de Russie. Octobre, II. Vol. 2655

* *Sancti Confessoris Nicolai Acta primigenia, &c.* Actes ou vie de S. Nicolas, &c. Octobre, II. Vol. 2662

§. IV.

HISTOIRE PROFANE, RELATIONS, VOYAGES.

* Quatre Relations succintes des accidens causés par le tremblement de terre du premier No-

vembre 1755. Janv. II. Vol. 345
* *Dionis. Cassii Historia Romana ex Editione Samuelis Reimari.* Janvier, II. Vol. 359
* *Eccardi de origine Germanorum, &c.* Janv. II. Vol. 359
* Nouvel Abrégé Chronologique de l'Histoire de France. (Par M. le Président Hénault.) Cinquiéme Edition. Février, 557
Le même. Juillet, II. Vol. 1844
* Mémoires particuliers pour servir à l'Histoire de France, sous les Regnes de Henri III. Henri IV. & Louis XIII. Février, 562
* Vie de Charlemagne, par Eginhart. Nouvelle Edition, avec des Notes. Avril, I. Vol. 934
* Histoire abrégée du Regne de Constance, &c. Mai, 1301
* *Excerpta è Cornel. Tacito*, ou les Tableaux de la tyrannie, tirés de Corneille Tacite. Juin, 1528
Annales Romaines. Juillet, I. Vol. 1541

Histoire intéressante, ou Relation des guerres du Nord. Juillet, II. Vol. 1821
Mémoires pour servir à l'Histoire des négociations depuis le Traité de Ryswich jusqu'à la Paix d'Utrecht. Août, 1963. Septemb. 2177. Octob. I. Vol. 2309
* Mémoires pour servir à l'Histoire de Madame de Maintenon, & à celle du siècle passé. Septembre, 2281
* Histoire des premiers siècles de Rome. Septembre, 2287
Actes de ce qui s'est passé à la Diète de Suède. Octob. I. Vol. 2361
* Les Vies des hommes illustres, comparés les uns avec les autres. Octobre, I. Vol. 2478
* Histoire de la Rochelle & du pays d'Aunis. Octob. II. Vol. 2683
* Histoire des conjurations, conspirations & révolutions célébres. Octobre, II. Vol. 2685
Histoire de Louis XII. Nov. 2713
Mémoires pour servir à l'Histoire

d'Eſpagne ſous le Regne de Philippe V. Nov. 2827. Déc. 2957

§. V.

ANTIQUITÉS, MÉDAILLES, INSCRIPTIONS, ESTAMPES.

* *Le Paſſager d'Honfleur*, Eſtampe gravée par le S[r] Derey. Févr. 569

Recueil d'Antiquités Egyptiennes, Etruſques, Grecques & Romaines. Mai, 1241. Juin, 1349. Novembre, 2754

* Vingt-quatre Eſtampes propres à la décoration des bâtimens. Juin, 1524

* Nouvelle vuë du Château Royal de Madrid. Juin, 1532

* Médaillon ſur la priſe de Minorque. Août, 2095

* Tableau des Meſures Itinéraires anciennes Octob. II. Vol. 2678

* Dictionnaire Iconologique, ou Introduction à la connoiſſance des Peintures, Sculptures, Médailles, Eſtampes, &c. Nov. 2875

Décembre, 1756.

§. VI.

MORALE, SERMONS, DISCOURS DE PIÉTÉ, LIVRES DE DÉVOTION.

La Morale, par M. Cochet. Janv. II. Vol. 249

* Panégyrique de ſaint Louis, par M. l'Abbé Talbert. Janvier, II. Vol. 356

* Panégyrique de ſaint Jean Népomucene; par le P. Couterot, Barnabite. Janvier, II Vol. 357

* Lettres de Madame . . . . . à une Dame de ſes amies, ſur les motifs & les moyens de mener une vie plus Chrétienne. Févr. 555

* Prônes de M. Ballet. Févr. 564

* Oraiſon funébre de M. l'Evêque de Marſeille. Mars, 753

Eſſai ſur les mœurs. Avril, I. Vol. 795

* Entretiens du Chrétien malade & mourant, conforme à J. C. dans ſa Paſſion. Avril, II. Vol. 1138

Sermons de M. de Beauſobre. Mai, 1175

* Dictionnaire

* Dictionnaire Apostolique. Juin, 1526
* Discours sur la Canonisation des Saints. Août, 2105
* Abrégé du Traité de l'amour de Dieu, de S. François de Sales. Novembre, 2866
* Lettres de Madame du Montier à sa fille, &c. Novemb. 2872

§. VII.

DROIT, POLITIQUE, COMMERCE.

* L'Observateur Hollandois, ou Lettres sur l'état des affaires de l'Europe. Janv. II. Vol. 351
* Corps universel Diplomatique de Dumont, & le Supplément de Rousset. Janv. II. Vol. 359
Fœdera, Conventiones, Pacta, &c. inter Reges Angliæ & alios Principes ab anno 1101, ad nostra tempora accurante Thoma Rymer. Editio tertia. Janvier, II. Vol. 360
La Noblesse commerçante. Mars, 726. Avril, I. Vol. 878

* Coûtume d'Artois. Avr. I. Vol. 957
* Recueil des principales questions de Droit qui se jugent diversement dans les différents Tribunaux du Royaume. Avril, I. Vol. 957
* Supplément aux Loix civiles, &c. Mai, 1302
La Noblesse militaire. Juin, 1461
Juillet, I. Vol. 1581
* La conduite des François justifiée. Juin, 1523
Le même. Août, 1941
Lettres d'un Citoyen sur la permission de commercer dans les Colonies, annoncée pour les Puissances neutres. Juillet, I. Vol. 1605. Septembre, 2117
* Lettre à l'Auteur de la Noblesse commerçante. Juill. I. Vol. 1707
Mémoire contenant le Précis des faits. Juillet, II. Vol. 1733
Lettre à M. F. ou Examen Politique des prétendus inconvéniens de la faculté de commercer en

gros, sans déroger à la Noblesse. Juillet, II. Vol. 1804
Lettres d'un Officier Irlandois. Juillet, II. Vol. 1875. Août, 1994. Septembre, 2154
*Le Patriote Anglois. Juillet, II Vol. 1908
*Dissertation sur le Commerce. Par M. le Marquis Belloni. Juillet, II Vol. 1912
La Noblesse commerçable. Août, 1925
*Lettre sur l'importance de l'Isle Minorque. Août, 2094
*Traité sur un cas de mariage dont le Parlement a aboli la preuve. Août, 2108
Discours sur les Vignes. Sept. 2140
Le Droit public de France. Septembre, 2227. Octob. II. Vol. 2540
L'Observateur Hollandois. Octob. I. Vol. 2440
*Instruction sur la manière d'élever & de perfectionner les Bêtes à laine. Octobre, I. Vol. 2476

* Lettres sur les affaires du jour, ou réflexions politiques sur l'usage qu'on peut faire de la conquête de Minorque. Oct. II. Vol. 2682
* Le Conciliateur, ou la Noblesse militaire, & commerçante, &c. Octobre, II. Vol. 2685
* Traité des produits qu'on peut espérer des biens fonds. Nov. 2863

§. VIII.

PHILOSOPHIE, MATHÉMATIQUES, ARTS, HISTOIRE NATURELLE, MÉDECINE.

Collection Académique concernant l'Histoire naturelle, la Botanique, la Physique, &c. Janvier, I. Vol. 5. Février, 514
Physique des corps animés. Janv. I. Vol. 32
Extrait de l'Art de la Guerre, de M. de Puységur. Janv. I. Vol. 108
Traité d'Horlogerie. Janv. II. Vol. 197
Histoire générale & particulière de l'Astronomie. Janv. II. Vol. 263
Février, 389

Abregé de la Philosophie du Chancelier Bacon. Janv. II. Vol. 296
Recueil d'obſervations concernant l'Hiſtoire des ſignes d'Arithmétique. Janv. II. Vol. 337
* Etat du Ciel pour l'année de grace 1756. Janv. II. Vol. 353
* *Allen Synopſis univerſæ Medicinæ Practicæ, &c.* Janv. II. Vol. 358
* *Alpinus (Proſper.) de præſagienda vitâ & morte ægrotantium, &c.* Nouv. Edition. Janv. II. Vol. 358
* Architecture de Philippe Vingboons, ou les deſſeins, plans, élévations des principaux édifices d'Amſterdam. Janv. II. Vol. 358
* *Conradi Geſneri opera Botanica.* Janvier, II. Vol. 359
* *Dalham Inſtitutiones Phyſicæ &c.* Janvier, II. Vol. 359
* *Haller Opuſcula Anatomica de reſpiratione, monſtris, &c.* Janvier, II. Vol. 360
* *Ejuſdem Diſputationes Chirurgicæ.* Janvier, II. Vol. 360

* Mémoire sur le mouvement du sang, par le même. Janvier, II. Vol. 360
Dissertation sur les Parties irritables & sensibles, par le même. Janvier, II. Vol. 360
Le même Ouvrage. Décembre, 2935
* *Ejusdem Opera Pathologica.* Janvier, II. Vol. 360
* Nouvelle méthode de préparer le Chanvre. Janv. II. Vol. 361
Erreurs sur la Musique, &c. Février, 493
* Expériences & réflexions sur la structure & l'usage des viscères, &c. Février, 560
* Essai sur l'Agriculture moderne, &c. Février, 564
Nouveau Zodiaque réduit à l'année 1755. Mars, 581
Mémoires de Mathematique & de Physique, présentés à l'Académie des Sciences. Mars, 662
Avril, I. Vol. 903
Institutions de Médecine. Mars, 685

Explication physique des Sens, des Idées, &c. Mars, 70;
Histoire de l'Académie Royale des Sciences (année 1751.) Avril, I. Vol. 773. Mai, 1273
Essai sur les grandes opérations de la Guerre. Avril, I. Vol. 850
* Physique expérimentale & raisonnée. Par M. l'Abbé Cochet. Avril, I. Vol. 955
* Nouvelles observations physiques & pratiques sur le Jardinage, &c. Avril, I. Vol. 956
* Essai physique sur l'heure des marées dans la Mer Rouge. Avril, II. Vol. 965
Traité du Scorbut. Avr. II. Vol. 995
Traité de la culture des Terres. Avril, II. Vol. 1077
* Calendrier perpétuel. Avril, II. Vol. 1117
Chymie Médicinale. Mai, 1207
Essai sur les grandes opérations de la Guerre. Mai, 1222
Conjectures Physicomécaniques

ſur la propagation des ſecouſſes dans les tremblemens de terre. Mai, 1261
* Analyſe des Eaux de Forges. Mai, 1307
* Eſſai ſur la génération de la chaleur dans les Animaux. Mai, 1309
* Eclairciſſements eſſentiels pour parvenir à préſerver les dents de la carie. Mai, 1314
* Lettre ſur une découverte utile à la Catoptrique. Mai, 1322
* Réponſe à cette Lettre. Juin, 1508
Lettre de M. de l'Iſle ſur de nouvelles découvertes en Aſtronomie. Juin, 1372
Cours de Chymie, &c. Juin, 1391
Sentiment d'un Harmoniphile ſur différents Ouvrages de Muſique. Juin, 1417. * Juillet, II. Vol. 1910
Traité des Arbres & Arbuſtes. Juin, 1443
Lettre à un Amateur de la Peinture. Juillet, I. Vol. 1569

Dissertation sur les vapeurs. Juillet, I. Vol. 1631
Voyage dans les Etats du Pape, pour mesurer deux degrés du Méridien. Juillet, I. Vol. 1666
Elémens de Physiologie. Juillet, II. Vol. 1791
* Addition aux Tables Astronomiques de M. Cassini. Juillet, II. Vol. 1906
Œuvres de M. de Maupertuis. Août, 2066
* Quatrième Volume des Mémoires de l'Académie de Gottingue. Août, 2108
Elémens de Chymie-Pratique. Octobre, I. Vol. 2344
Recueil de différents projets d'Architecture. Octobre, I. Vol. 2349
Essai sur la manière de perfectionner l'espèce humaine. Octobre, II. Vol. 2548
Chymie du goût & de l'odorat. Octobre, II. Vol. 2586

Nouvelle méthode pour la guérison de la Rage. Oct. II. Vol. 2597

Le Regne Animal. Octob. II. Vol. 2626

* Observations sur l'Electricité médicale. Octobre, II. Vol. 2675

* Nouveaux élémens d'Odontalgie. Octobre, II. Vol. 2680

Recueil de pièces concernant l'Inoculation de la petite-vérole. Novembre, 2735

Lettre de M. de l'Isle sur quelques observations faites dans une Eclipse de Lune. Novemb. 2772

Traité complet de Trigonomètrie. Novembre, 2877

§. IX.

ELOQUENCE, RHÉTORIQUE, POESIE, GRAMMAIRE.

Philosophiæ recentioris versibus traditæ Libri X. Philosophie moderne en Vers. Janvier, I. Vol. 80

* Ode Latine sur la catastrophe de Lisbonne. Février, 541

* Ode Françoiſe ſur le même déſaſtre. Février, 543
* Ode au Roi de Pologne-Duc de Lorraine, ſur la Dédicace de la Statuë du Roi dans la place de Nancy. Février, 553
* Nouveaux amuſemens Poëtiques. Février, 558
* Poëſies Italiennes de l'Abbé Métaſtaſio. Février, 559
* Dictionnaire portatif de la Langue Françoiſe. Février, 562
* Vers Latins ſur la naiſſance de Monſeigneur le Comte de Provence. Février, 566
* Le ſymbole des âges de la vie humaine dans les quatre ſaiſons de l'année, Poëme. Mars, 751
* Poëſies Latines ſur les Eaux minérales de Nery. Mars, 753
* Vers Grecs Anacréontiques ſur la naiſſance de Monſeigneur le Comte de Provence. Mars, 756
* Ode de M. Le Franc à M. Racine ſur la mort de ſon fils. Mars, 759

* Les Poësies d'Horace, traduites en François, avec des Remarques. Par le P. Sanadon, Jésuite. Nouvelle Edition. Mars, 762

* Dix-sept Discours de Libanius, tirés des Mss. Avril, I. Vol. 925

* Dictionnaire de la Langue Angloise, &c. Avril, I. Vol. 931

* Odes d'Horace, traduites en Anglois d'après la Traduction Françoise du P. Sanadon. Avril, I. Vol. 933

* *Oratio de veteri adolescentium institutione apud Hispanos retinenda, &c.* Avril, I. Vol. 939

* L'Enfant Grammairien. Avril, I. Vol. 948

* Mémoires sur la Langue Celtique, &c. Avril, I. Vol. 948

* Recueil de Fables Latines. Avril, I. Vol. 957

Le même. Avril, II. Vol. 1091

Explication d'un passage de Virgile. Avril, II. Vol. 989

Raison ou idée de la Poësie. Avril, II. Vol. 1025

Quel rang, parmi les Citoyens, doit-on assigner à l'homme de Lettres? Discours prononcé par le P. Geoffroi, Jésuite. Avril, II. Vol. 1121

* Lettres sur la Langue Françoise. Mai, 1313

* Traduction en Vers de Sidronius sur la Passion de J. C. Juin, 1529

* Discours de M. Soret, pour sa réception à l'Académie de Nancy. Juillet, I. Vol. 1722

* Ode sur la catastrophe de Lisbonne. Juillet, II. Vol. 1913

* Autre Ode sur le même évènement, avec des réflexions sur le génie de l'Ode. Juillet, II. Vol. 1915

* Ode Latine sur la prise de Minorque. Août, 2096

* Vers Latins hèroïques sur le même évènement. Août, 2097

* Ode Françoise, sur la même conquête. Août, 2099

* La Mahonoise, petite Comédie. *Décembre*, 1756.

sur le même sujet. Août, 2102
* Vers à M. le Maréchal-Duc de Richelieu. Août, 2103
* Œuvres dramatiques de Mrs de Brueys & de Palaprat. Août, 2106
* Vers Hendecasyllabes sur la prise de Minorque, & sur M. le Maréchal-Duc de Richelieu. Septembre, 2299
Nouvel Essai de Poësies sacrées. Octobre, I. Vol. 2453
* Dissertation où l'on examine en quels genres de Poësie les François sont supérieurs aux Anciens. Octobre, I. Vol. 2470
Epître en Vers à M. le Comte de Bernis. Octobre, II. Vol. 2602
L'Inoculation, Poëme. Octobre, II. Vol. 2615
* Vers sur la conquête de Minorque. Octobre, II. Vol. 2664
* Dictionnaire de la prononciation Angloise. Octob. II. Vol. 2672
* Properce, Edition de 1755. Novembre, 2858

* *Ruris Deliciæ.* Recueil de Vers Latins ſur les agrémens de la campagne. Novembre, 2864

* Les Poeſies d'Horace, par le P. Sanadon. Nouvelle Edition. Novembre, 2869

* Introduction à la Langue Grecque. Cinquiéme Volume, pour les Rhétoriciens. Nov. 2874

Œconomie Rurale, Traduction du *Prædium Ruſticum* de Vanière. Décembre, 2992

Exercice en forme de Plaidoyers. Décembre, 3014

§. X.

CRITIQUE, MESLANGES, HISTOIRE LITTÉRAIRE, APOLOGIES, CATALOGUES DE LIVRES ET DE TABLEAUX, *PROSPECTUS* D'OUVRAGES, ANNONCES D'EXERCICES PUBLICS, &c.

Hiſtoire de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres. Tome XXI^e. Janv. I. Vol. 58. Févr. 420 Mars, 629

Lettre aux Auteurs de ces Mémoires sur les derniers Volumes de l'Edition nouvelle de S. Ephrem. Janvier, I. Vol. 46
La vie du Chancelier Bacon. Janv. I. Vol. 88
Notices littéraires de deux Livres. Janvier, I. Vol. 188
Dissertations littéraires & philosophiques. Janv. II. Vol. 228
Conseils pour former une Bibliothèque peu nombreuse, mais choisie. Janv. II. Vol. 326
* Bibliothèque ou Catalogue de Livres difficiles à trouver. Par David Clément. Janv. II. Vol. 358
* Prix de l'Académie Royale de Chirurgie. Janv. II. Vol. 379
Mémoires de la Société Royale de Nancy. Tome III. Févr. 453
* *Prospectus* d'une nouvelle Traduction des Hommes illustres & des Œuvres morales de Plutarque. Février, 536
* Cours de Physique expérimen-

tale du Sr Pagny. Février, 538
* Annonce de la nouvelle Edition de l'Histoire de France du P. Daniel. Février, 538
* Annonce des Lettres sur les Ouvrages de Piété. Février, 546
* Annonce du Recueil d'observations de Médecine, de Chirurgie & de Pharmacie. Févr. 547
* Annonce d'une nouvelle méthode pour apprendre la Langue Latine. Par M. de Launay. Févr. 549
* Annonce d'une autre méthode. Par M. Gallimard. Févr. 550
* Bureau Typograph. de M. Chompré, pour apprendre à lire. Février, 551
* Annonce d'un Supplément du Parnasse François. Févr. 565
Le même Supplément. Mai, 1157
* Lettre sur un excellent Tableau transporté de dessus son fonds sur un autre. Février, 570
Bibliographie Astrononrique. Mars, 525

Lettre Apologétique de l'Auteur des Paradoxes Métaphysiques. Mars, 599
Examen des Poësies sacrées de M. Le Franc. Mars, 619
* Catalogue des Livres de M. Bernard de Chantaut, Conseiller au Parlement de Dijon. Mars, 755
* La Philosophie Italienne, ou les Aventures de la Marquise de*** Avril, I. Vol. 927
* Bibliothèque Calabroise. Avril, I. Vol. 927
* Annonce du premier des six Volumes destinés à continuer & completter la grande Collection de Muratori. Avril, I. Vol. 928
* *Memorie per servire alla Storia litteraria*. C'est un Journal littèraire & pèriodique, établi en Sicile. Avril, I. Vol. 930
* Annonce d'une *Histoire de la Californie*. Avril, I. Vol. 938
* *Prospectus* d'une Edition de l'Antiphonaire Romain. Avril, I. Vol. 946

* Annonce de nouvelles Editions des autres Livres d'Eglise, *Missels, Breviaires, &c.* Avril, I. Vol. 947
* Annonce d'un nouveau Dictionnaire François-Latin, à l'usage de Monseigneur le Duc de Bourgogne. Avril, I. Vol. 955
* Le même. Octob. I. Vol. 2478
* *Prospectus* d'un Recueil contenant les plus beaux monumens de la Gréce. Avril, II. Vol. 1133
* Catalogue des Livres de M. Petis de la Croix. Avril, II. Vol. 1143
* Lettre aux Journalistes de Trévoux sur la Table générale de leurs Mémoires. Avril, II. Vol. 1143
* Réponse à cette Lettre. Avril, II. Vol. 1146
* Annonce de quelques Exemplaires du Livre de M. Castruccio Buonamici sur la derniére Guerre d'Italie. Mai, 1302
* Annonce de quelques Exemplai-

res du Livre de Marie d'Agreda, intitulé la *Cité mystique de Dieu.* Mai, 1311
* *Prospectus* d'une explication de l'Alphabet de Cadmus. Mai, 1315
* Annonce d'une nouvelle Edition des Conférences d'Angers. Mai, 1318
* Catalogue des Livres de M. l'Abbé de Fleury, Chanoine de Notre-Dame de Paris. Mai, 1320
* Annonce du IX[e] Volume du Recueil des Ordonnances de nos Rois. Mai, 1321
* Réponse à une Lettre insérée dans le Mercure, touchant l'Histoire de l'Astronomie de M. Estève. Mai, 1324
Le Génie du Louvre aux Champs Elysées. Juin, 1429
* Projet d'une Histoire de l'Astronomie du XVII[e] siècle. Juin, 1525
* Annonce des Estampes de la Chapelle des Enfans trouvés. Juin, 1534
* Lettres Philosophiques ou l'étude

de l'homme. Juillet, I. Vol. 1710
* Lettre de M*** à M. de Lavau, sur son discours contre la Latinité des Modernes. Juillet, I. Vol. 1712
* Lettre sur le Méchanisme de l'Opera Italien. Juillet, I. Vol. 1716
* Annonce d'une nouvelle Edition de Fables Latines. Juillet, I. Vol. 1719
* Catalogue de curiosités naturelles. Juillet, I. Vol. 1721
* Annonce de Livres étrangers qui se trouvent chez Tilliard. Juillet, I. Vol. 1725
Discussion historique & critique sur la conjuration de Venise. Août, 2013
* Table générale du Journal des Sçavans. Août, 2104
* Avis sur une prétendue Déclaration de guerre contre les Académies de Province. Août, 2110
* Amusemens philosophiques & lit-

-téraires de deux Amis. Sept. 2279
Vie de Pierre Pithou. Octobre, I. Vol. 2376
* Bibliographie médicinale. Octob. I. Vol. 2472
* Voyages recréatifs de Quevedo. Octobre, I. Vol. 2474
* Lettre aux Auteurs de ces Mémoires ſur les Académies littéraires de Sicile. Octob. II. Vol. 2643
* Projet & Annonce d'un Gloſſaire François. Octob. II. Vol. 2666
* Annonce de la Traduction du Mercure de Vittorio Siri, &c. Octob. II. Vol. 2667
* Le Conſervateur, Ouvrage périodique. Octob. II. Vol. 2668
* *Proſpectus* de l'Hiſtoire univerſelle, pour ſervir de continuation à celle de M. de Thou. Octob. II. Vol. 2669
* Annonce des belles Editions, dites les *Couteliers*. Octob. II. Vol. 2671
* Hiſtoire littéraire de la France. Octob. II. Vol. 2685

* Annonce de quelques Exemplaires du Robert Etienne de Bâle. Novembre, 2874

* *Prospectus* de la Religion vengée. Décembre, 3036

TABLE DES ARTICLES

Du mois de Décembre, 1756.

ARTICLE CXXV. *Description historique de l'Hôtel Royal des Invalides.* 2885

ART. CXXVI. *Nouvel Eclaircissement sur la Prophètie du VII. Chapitre d'Isaïe.* Suite de l'Article CXXI. au mois de Nov. 2904

ART. CXXVII. *Mémoires sur la Nature sensible & irritable des parties du corps animal, &c.* 2935

ART. CXXVIII. *Mémoire pour servir à l'Histoire d'Espagne, sous le Regne de Philippe V. &c.* 2957

ART. CXXIX. *Œconomie Rurale, Traduction du Poëme du P. Vanière, intitulé* Prædium Rusticum. 2992

ART. CXXX. *Exercice en forme de Plaidoyers,* 3014

ART. CXXXI. Nouvelles Lit. 3036
ART. CXXXII. Catalogue des Ouvrages dont il est fait mention dans les XVI. Volumes de cette année. 3040

ERRATA, *pour Juillet. I. Vol.*

Pag. 1693, *l.* 10, par M. Chomel, *lis.* par M. Baron, Doyen de la Faculté.

Pour Août,

Pag. 2057, *l.* 17, par-tout, *retranchez ce mot. ibid.* la Table de ce mois est dérangée, l'Annonce des Nouvelles Littéraires doit être le dernier Article.

Pour Septembre.

Pag. 2204, *l.* 5, est belle, *lis.* est bonne.

Pour Novembre.

Pag. 2772, *l.* 11, le 4. Janvier, *lis.* le 4. Février. *p.* 2773, *l.* 22 & 23, intéressante que que nous le pensons, *lis.* intéressante que nous le pensons. *p.* 2794, *l.* 22, laisse, *lis.* laisser. *p.* 2820, *l.* 10, jolies, *lis.* jolis. *p.* 2838, *l.* 17. détrônement, *lis.* détriment. *p.* 2849, *l.* 13, l'infidélité, *lis.* la fidélité. *p.* 2853, *l.* 9, Vosteinek, *lis.* Volsteinek.

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 15 Novembre, 1756.

SALMON, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.*

De l'Impr. d'HERISSANT, rue N. D.
Ce Journal se distribue à Lyon, chez J. DEVILLE.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00670 5087